



FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Fédérale Sportive

Président : Jean-Marie MEURANT

Objet : Compte-rendu de la réunion « ZOOM » - Procès-verbal N°1

Membres ayant participé à la visioconférence du 1^{er} février 2023 de 13h00 à 13h45 : Jean-Marie MEURANT (Président), Aurélie BACELON, Frédéric GUERN, François-Xavier CHAFFOIS, Stephen LESFARGUES (DTN), Elliot FLEYS (référént siège fédéral).

Participe également : Ludovic MEILLIER (Président CFA).

Membres excusés :, Agnès MASSON-SIBUT, Rémi BOUILLON, Hervé LAPEYRE.

ÉTAT DES LIEUX SUR LES DOSSIERS D'ENGAGEMENT

BASEBALL

Article 12.05.01 des RGS Baseball : « Les clubs engagés pour les championnats nationaux de baseball de 19 ans et plus retournent les dossiers définitifs d'engagement, dont le contenu est défini chaque saison sportive par la CFS, voté par le comité directeur fédéral et qui sont annexés à l'annexe 7 des présents règlements, pour le 31 janvier de l'année des compétitions (le cachet de la poste faisant foi). »

Division 1

- **Dossiers complets** : La Rochelle, Metz, Montigny-le-Bretonneux, Montpellier, Nice, PUC, Savigny-sur-Orge, Sénart, Toulouse.
- **Dossiers incomplets** : **Rouen** (absence de diplôme pour les personnes en responsabilité de l'équipe).

Division 2

- **Dossiers complets** : Anglet, Béziers, Clermont-Ferrand, Dunkerque, Eysines, La Guerche, La Rochelle 2, Meyzieu, Ronchin, Sénart 2, Thiais, Valenciennes.
- **Dossiers incomplets** : **Rouen 2** (absence de diplôme pour les personnes en responsabilité de l'équipe).
- **Retrait** : le club de Montpellier a fait part à la CFS du retrait de son équipe réserve du championnat de Division 2.

A compter de ce jour, 1^{er} février 2023, pour le club concerné, application des amendes telles que définies en Annexe 2 des RGS Baseball : « Non-respect de la date de retour des dossiers complets d'engagement aux championnats nationaux – 50€ (Par jour après la date butoir).

SOFTBALL

Article 12.05.01 des RGS Softball: « Les clubs engagés pour les championnats nationaux de softball 19 ans et plus retournent les dossiers définitifs d'engagement, dont le contenu est défini chaque saison sportive par la CFS, voté par le comité directeur fédéral et qui sont annexés à l'annexe 6 des présents règlements, pour le 31 janvier de l'année des compétitions (le cachet de la poste faisant foi). »

Division 1 Féminine

- **Dossiers complets** : Évre-Courcouronnes, Nice.
- **Dossiers incomplets** : **Clapiers-Jacou, Saint-Raphaël** (absence de diplôme pour les personnes en responsabilité de l'équipe), **BCF Paris, Grenoble** (absence de diplôme pour les personnes en responsabilité de l'équipe + absence du roster jeune).

Division 2 Féminine

- **Dossier complet** : Toulouse
- **Dossiers incomplets** : **Entente BAT Paris / Colombes, Pessac** (absence de diplôme pour les personnes en responsabilité de l'équipe).

Division 1 Masculine

- **Dossiers complets** : Montpellier, Rouen, Toulouse.
- **Dossier incomplet** : **Clapiers-Jacou, Saint-Raphaël** (absence de diplôme pour les personnes en responsabilité de l'équipe), **Pessac** (absence de diplôme pour les personnes en responsabilité de l'équipe + absence du roster jeune).

Division 2 Masculine

- **Dossiers complets** : Entente Lunéville / Évre-Courcouronnes, Nice.
- **Dossier incomplet** : **Entente Nantes / Limeil-Brévannes** (absence de diplôme pour les personnes en responsabilité de l'équipe).

A compter de ce jour, 1^{er} février 2023, pour les clubs concernés, application des amendes telles que définies en Annexe 2 des RGS Baseball : « Non-respect de la date de retour des dossiers complets d'engagement aux championnats nationaux – 50€ (Par jour après la date butoir) ».

NB : la Commission Fédérale Arbitrage (CFA) et la Commission Fédérale Scoring et Statistiques (CFSS) évalueront les documents reçus étant de leur ressort et publieront leur constat dans les PV de leurs commissions.

DIVISION 2 BASEBALL : RETRAIT DE MONTPELLIER

Le 27 janvier 2023, par un mail adressé au Président de la CFS, M. Jean-Marie MEURANT, le Président du club des Barracudas de Montpellier (034001), M. Gérard CROS, a signifié le retrait de l'équipe « Montpellier 2 » du championnat de Division 2 Baseball.

Décisions CFS faisant suite à ce retrait :

- Maintien du championnat avec 13 équipes au lieu de 14 équipes.
- Formule à deux poules : Poule A dite « Nord » (7 équipes), Poule B dite « Sud » (6 équipes)
- Formule des playdown à modifier :
 - En lieu est place d'un système de croisement 6^e / 7^e, mise en place d'un plateau à trois équipes (6^e poule A, 7^e poule A, 6^e poule B). Le premier de ce plateau se maintient en Division 2, le second est relégué sous réserve de l'accession du champion de Division 3, le troisième est relégué.
 - La CFS demande à la CFJR de mettre à jour l'annexe des RGS correspondante pour un vote lors du prochain Comité Directeur.

CALENDRIERS DES CHAMPIONNATS 2023

Article 12.08 des RGES Baseball et Softball : « Le calendrier définitif de chaque championnat national de (baseball/softball) est adressé aux clubs concernés, à la commission fédérale arbitrage, à la commission fédérale scoring – statistiques, à la commission fédérale terrains et équipements et à la commission fédérale médicale et au secrétariat général de la fédération pour diffusion générale, **au plus tard : - le 15 février de l'année des compétitions pour les championnats de 19 ans et plus** »

Les calendriers définitifs des championnats suivants sont transmis aux clubs participants avec ce procès-verbal :

Division 1 Baseball
Division 2 Baseball
Division 1 Féminine Softball
Division 2 Féminine Softball
Division 1 Masculine Softball
Division 2 Masculine Softball

REGLEMENTS GENERAUX DES EPREUVES SPORTIVES (RGES)

Pour rappel, les règlements fédéraux en vigueur sont disponibles sur le site internet de la Fédération française de Baseball et Softball, onglet **Fédération** et page **Textes Officiels** : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>

RECOURS

Tel que défini par l'article 86 du Règlement Intérieur – Edition du 19 mars 2022 de la Fédération Française de Baseball et Softball, les décisions de la commission peuvent donner lieu à un appel devant le Bureau Fédéral dans les conditions définies par ce dernier. L'appel doit être formulé dans les dix jours de la notification de la décision attaquée, accompagné d'un chèque d'un montant correspondant aux frais d'ouverture de dossier (50€) et d'enquête. L'appel doit être adressé au siège de la fédération sous pli recommandé.

Lien : <https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2022/03/RI-CD-19.03.2022>

Jean-Marie Meurant



Président C.F.S



FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Fédérale Sportive

Président : Jean-Marie MEURANT

Objet : Compte-rendu de la réunion « ZOOM » - Procès-verbal N°2

Membres ayant participé à la visioconférence du 15 février 2023 de 13h00 à 13h30 : Jean-Marie MEURANT

(Président), Hervé LAPEYRE, Frédéric GUERN, François-Xavier CHAFFOIS, Stephen LESFARGUES (DTN), Elliot FLEYS (réfèrent siège fédéral).

Participe également : Soazik KLEIN (Présidente CFSS), Ludovic MEILLIER (Président CFA).

Membres excusés : Aurélie BACELON, Agnès MASSON-SIBUT, Rémi BOUILLON.

ÉTAT DES LIEUX SUR LES DOSSIERS D'ENGAGEMENT

BASEBALL

*Article 12.05.01 des RGES Baseball : « Les clubs engagés pour les championnats nationaux de baseball de 19 ans et plus retournent les dossiers définitifs d'engagement, dont le contenu est défini chaque saison sportive par la CFS, voté par le comité directeur fédéral et qui sont annexés à l'annexe 7 des présents règlements, **pour le 31 janvier de l'année des compétitions** (le cachet de la poste faisant foi). »*

Tous les dossiers d'engagement en Division 1 et Division 2 Baseball 2023 étaient complets dans les temps (31 janvier 2023) à l'exception du club de Rouen qui n'avait pas transmis les diplômes de ses encadrants (cf. Annexes 1.01 et 1.02 des RGES Baseball). **Celui-ci a été complété en date du 1^{er} février 2023.**

En application de l'annexe 2 des RGES Baseball : « Non-respect de la date de retour des dossiers complets d'engagement aux championnats nationaux – 50€ (Par jour après la date butoir), **le club de Rouen est sanctionné d'une amende de 50€.**

NB : la Commission Fédérale Arbitrage (CFA) et la Commission Fédérale Scoring et Statistiques (CFSS) évaluent les documents reçus étant de leur ressort et publient leur constat dans les PV de leurs commissions.

CALENDRIERS

BASEBALL

Des demandes de modifications ont été transmises en bonne et due forme par certains clubs.

Division 1

Les clubs de Montigny-le-Bretonneux et de Rouen ont fait la demande pour une inversion de terrains entre les J1 et J6 pour des problématiques de disponibilité de terrain.

Demande : **1^{ère} journée (18/19 mars 2023) à Rouen et 6^{ème} journée (29/30 avril 2023) à Montigny-le-Bretonneux.**

Accord CFS

Les clubs de Montigny-le-Bretonneux et de La Rochelle ont fait la demande pour le report des matchs de la J4 pour des problématiques de disponibilité de terrain.

Demande : **Matches Montigny – La Rochelle de la 4^{ème} journée (08/09 avril 2023) à Montigny-le-Bretonneux reportés à la journée de réserve des 27/28 mai 2023.**

Accord CFS

Division 2

Les clubs de Valenciennes et de Rouen ont fait la demande pour avancer les matchs de la J13 car le terrain de Valenciennes est indisponible, le club accueillant le Championnat d'Europe de Baseball 12U cette même semaine.

Demande : Avancer les matchs Valenciennes – Rouen 2 de la 13^{ème} journée au week-end des 24 et 25 juin 2023 (journée de réserve).

Accord CFS

Les clubs de Thiais et de Ronchin ont fait la demande pour une inversion de terrains entre les J2 et J8 pour des problématiques de disponibilité de terrain liées à l'accueil d'un plateau de Division 2 Masculine Softball à Limeil-Brévannes.

Demande : 2^{ème} journée (01/02 avril 2023) à Ronchin et 8^{ème} journée (27/28 mai 2023) à Thiais (Limeil-Brévannes).

Accord CFS

SOFTBALL

Division 2 Masculine

La Journée 4 du championnat de Division 2 Masculine Softball aura lieu à Nantes le week-end des 10 et 11 juin 2023.

FORMULES DE COMPETITIONS

BASEBALL

Open de France Féminin

L'Open de France Féminin de Softball aura lieu à Ermont du 8 au 10 avril 2023. Les matchs auront lieu sur un terrain.

Programme

- Samedi : 4 matchs à 10h00, 12h30, 15h00, 17h30.
- Dimanche : 4 matchs à 10h00, 12h30, 15h00, 17h30.
- Lundi : 3 matchs à 10h00, 12h30, 15h00

Formule

Premier tour en simple round robin dans deux poules de trois équipes.

Second tour :

- Demi-finales = 1A vs 2B (DF1) et 1B vs 2A (DF2).

Tour final

- Match de classement 5-6 : 3A vs 3B
- Petite-finale (3-4) : Perdant DF1 vs Perdant DF2.
- Finale (1-2) : Vainqueur DF1 vs Vainqueur DF2.

Le Commissaire Technique sur cette compétition sera M. Julien MATHEY. La CFS le remercie pour son engagement.

Challenge de France Féminin

Le Challenge de France Féminin de Softball aura lieu à Evry-Courcouronnes du 27 au 29 mai 2023. Les matchs auront lieu sur un terrain doté d'éclairage pour une programmation en nocturne.

Programme

- Samedi : 5 matchs à 10h00, 12h30, 15h00, 17h30, 20h00
- Dimanche : 5 matchs à 10h00, 12h30, 15h00, 17h30, 20h00
- Lundi : 3 matchs à 10h00, 12h30, 15h00

Formule

Premier tour en simple round robin dans deux poules de trois équipes, basées sur le classement du Championnat de France de Division 1 2022 et telles que :

- Poule A = Evry-Courcouronnes (1er), Clapiers-Jacou (4e), BCF Paris (5e)
- Poule B = Saint-Raphaël (2e), Grenoble (3e), Nice (6e).

Second tour :

- Quarts de finale = 2A vs 3B (QF1) et 2B vs 3A (QF2).
- Demi-finales = 1B vs Vainqueur QF1 (DF1) et 1A vs Vainqueur QF2 (DF2).

Tour final

- Match de classement 5-6 : Perdant QF1 vs Perdant QF2.
- Petite-finale (3-4) : Perdant DF1 vs Perdant DF2.
- Finale (1-2) : Vainqueur DF1 vs Vainqueur DF2.

Challenge de France Masculin

Le Challenge de France Masculin de Softball aura lieu à Rouen du 6 au 8 mai 2023. Les matchs auront lieu sur un terrain.

Programme

- Samedi : 4 matchs à 10h00, 12h30, 15h00, 17h30.
- Dimanche : 4 matchs à 10h00, 12h30, 15h00, 17h30.
- Lundi : 3 matchs à 10h00, 12h30, 15h00

Formule

Premier tour en simple round robin dans deux poules de trois équipes, basées sur le classement du Championnat de France de Division 1 2022 et telles que :

- Poule A = Montpellier (1er), Pessac (4e), Rouen (5e)
- Poule B = Clapiers-Jacou (2e), Saint-Raphaël (3e), Toulouse (6e).

Second tour :

- Demi-finales = 1A vs 2B (DF1) et 1B vs 2A (DF2).

Tour final

- Match de classement 5-6 : 3A vs 3B
- Petite-finale (3-4) : Perdant DF1 vs Perdant DF2.
- Finale (1-2) : Vainqueur DF1 vs Vainqueur DF2.

INFORMATION IMPORTANTE**BASEBALL****Division 1**

Le club des Lions de Savigny-sur-Orge a obtenu un accord auprès de la commune de Limeil-Brévannes pour accueillir ses matchs.

Le terrain étant également utilisé par le club de Thiais en Division 2 Baseball, les calendriers ont intégré cette donnée.

CHAMPIONNATS REGIONAUX 2023**BASEBALL**

La CFS approuve les championnats régionaux proposés par les 12 Ligues régionales suivantes :

Hauts-de-France
Île-de-France
Normandie
Bretagne
Pays de la Loire
Nouvelle-Aquitaine
Centre Val de Loire
Occitanie
PACA
Auvergne Rhône-Alpes
Bourgogne Franche-Comté
Grand Est

REGLEMENTS GENERAUX DES EPREUVES SPORTIVES (RGES)

Pour rappel, les règlements fédéraux en vigueur sont disponibles sur le site internet de la Fédération française de Baseball et Softball, onglet **Fédération** et page **Textes Officiels** : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>

RAPPELS**BASEBALL & SOFTBALL****Transferts internationaux**

Article 28.1.1 des Règlements Généraux :

« Tout club affilié à la fédération qui souhaite obtenir le transfert d'un joueur évoluant dans un club affilié à une fédération étrangère membre de la WBSC doit en faire la déclaration au secrétariat général de la fédération par courrier électronique au préalable à la prise de licence dudit joueur. »

BASEBALL**Liste des 30 noms**

Article 30.04.01.01, 30.04.01.02 et en suivant des RGES Baseball :

« Chaque saison, pour chaque championnat national, chaque équipe devra fournir à la CFS, au plus tard la veille de la première journée du championnat concerné, une liste provisoire de trente joueurs maximum, titulaires d'une licence compétition ou d'une extension de licence en cours de validité auprès de leur club. »

« Au plus tard à la fin de la journée du championnat considéré précédant le début du Challenge de France, chaque équipe pourra fournir à la CFS une liste définitive de trente joueurs maximum, titulaires d'une licence compétition ou d'une extension de licence en cours de validité auprès de leur club et ayant été validée au moins trois semaines avant le début du Challenge de France. »

(...)

Les listes provisoires des 30 noms sont donc attendues au plus tard :

Le 17 mars pour la Division 1 Baseball

Le 24 mars pour la Division 2 Baseball

INFORMATIONS

La Commission Fédérale d'Arbitrage (CFA) organise des webinaires **destinés aux managers** de Division 1 et Division 2 Baseball et Softball pour la saison 2023. Ceux-ci auront lieu en présence de la Direction Technique Nationale. Les dates choisies sont les suivantes :

Webinaire Baseball le 6 mars à 20h00

Webinaire Softball le 8 mars à 20h00

La participation de tous les clubs est vivement recommandée.

RECOURS

Tel que défini par l'article 86 du Règlement Intérieur – Edition du 19 mars 2022 de la Fédération Française de Baseball et Softball, les décisions de la commission peuvent donner lieu à un appel devant le Bureau Fédéral dans les conditions définies par ce dernier. L'appel doit être formulé dans les dix jours de la notification de la décision attaquée, accompagné d'un chèque d'un montant correspondant aux frais d'ouverture de dossier (50€) et d'enquête. L'appel doit être adressé au siège de la fédération sous pli recommandé.

Lien : <https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2022/03/RI-CD-19.03.2022>

Jean-Marie Meurant



Président C.F.S



FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Fédérale Sportive

Président : Jean-Marie MEURANT

Objet : Compte-rendu de la réunion « ZOOM » - Procès-verbal N°3

Membres ayant participé à la visioconférence du 06 mars 2023 de 19h00 à 20h00 : Jean-Marie MEURANT (Président), Frédéric GUERN, François-Xavier CHAFFOIS, Aurélie BACELON, Elliot FLEYS (réfèrent siège fédéral).

Participent également : Damien GUIONIE (Secrétaire Général), Ludovic MEILLIER (Président CFA), Julien MATHEY.

Membres excusés : Hervé LAPEYRE, Agnès MASSON-SIBUT, Rémi BOUILLON, Stephen LESFARGUES (DTN), Soazik KLEIN (Présidente CFSS)

OPEN DE FRANCE FÉMININ DE BASEBALL 2023

Ayant pris connaissance du rapport de Stephen Lesfargues, Commissaire Technique sur l'édition 2022, et après échange avec le Commissaire Technique de 2023, Julien Mathey, la Commission Fédérale Sportive demande à la Commission Fédérale Juridique et Règlementation de bien vouloir apporter quelques ajustements au règlement de la compétition tels que :

- L'ajout d'une mention sur les tenues des équipes ;
- La publication des caractéristiques des battes autorisées dans ce règlement ;
- L'ajustement des règles pour lanceuses et receveuses sur 3 jours de compétitions et non 2 jours ;
- La durée des rencontres, fixée à 1h45 sans reprise après 1h35. A 5 manches minimum et 2h00 pour la Finale.

Réponses à des questions reçues en provenance d'équipes participantes :

- Des joueuses nées en 2008 peuvent-elles prendre part à la compétition ?
 - o L'Open de France Féminin de Baseball 2023 est une compétition de la catégorie 19 ans et plus. Par conséquent, il n'est pas possible pour des 15U nées en 2008 d'y prendre part. Seules les licenciées des catégories 18U et 19+ sont admises. Pour rappel, voici la circulaire des années de participation en compétition selon les catégories de ces dernières : <https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2022/10/5s.Anees-de-Participation-Championnats-2023.pdf>
- Une joueuse licenciée dans un club non engagé dans la compétition peut-elle jouer avec une équipe engagée ?
 - o La réponse est non. Les conditions de participation sont indiquées à l'article 1.02 du règlement de la compétition.

- 1.2 Toute titulaire d'une licence fédérale Baseball ou d'une extension de licence Baseball peut participer à la compétition avec, au choix, l'une des équipes suivantes :
- o Celle de son club de licence ou d'extension,
 - o Celle de l'entente à laquelle participe son club de licence ou d'extension,
 - o Celle du Comité départemental dans le ressort duquel son club de licence ou d'extension est situé,
 - o Celle de la Ligue régionale dans le ressort de laquelle son club de licence ou d'extension est situé.

CALENDRIERS CHAMPIONNATS

Des demandes de modifications ont été transmises en bonne et due forme par certains clubs.

BASEBALL**Division 1**

Les clubs de Toulouse et de Rouen ont fait la demande pour jouer les matchs des J2 et J15 à des horaires différents pour des problématiques de transport et pour privilégier le partage des rencontres entre samedi et dimanche.

Demande : Premier match (D1A05) à 15h30 le samedi et second match (D1A06) à 10h30 le dimanche lors de la 2^{ème} journée (25/26 mars 2023) à Rouen. Premier match (D1A59) à 15h30 le samedi et second match (D1A60) à 10h30 le dimanche lors de la 15^{ème} journée (29/30 juillet 2023) à Rouen.

Accord CFS

Les clubs de Toulouse et de Montigny-le-Bretonneux ont fait la demande pour jouer les matchs de la J12 à des horaires différents pour des problématiques de transport et pour privilégier le partage des rencontres entre samedi et dimanche.

Demande : Premier match (D1A47) à 15h30 le samedi et second match (D1A48) à 10h30 le dimanche lors de la 12^{ème} journée (01/02 juillet 2023) à Montigny-le-Bretonneux.

Accord CFS**SOFTBALL****Division 1 Féminine**

Les clubs du BCF Paris et d'Evry-Courcouronnes ont fait la demande pour jouer les matchs de la J1 sur un terrain différent et à des horaires différents pour des problématiques d'indisponibilité du terrain de Nogent-sur-Marne.

Demande : Premier match (23D1F03) à 20h00 le samedi et second match (23D1F04) à 11h00 le dimanche à Evry-Courcouronnes, lors de la 1^{ère} journée (18/19 mars 2023).

Accord CFS

La publication des calendriers des compétitions internationales de Baseball et Softball par la Fédération internationale WBSC laisse entrevoir deux possibilités pour la participation de l'équipe de France Féminine de Baseball à la Coupe du Monde :

- Du 8 au 13 août 2023 au Canada
- Du 13 au 18 septembre au Japon

Dans le premier cas de figure, pas de télescopage avec le calendrier de D1 Féminine Softball, championnat dans lequel plusieurs licenciées peuvent être concernées par cette Coupe du Monde de Baseball. En revanche, dans le cas où l'Équipe de France serait versée dans le groupe au Japon, alors celui-ci aurait lieu en même temps que la Journée 10 de la Division 1 Féminine Softball.

Par précaution, **la CFS décide de décaler la Journée 10 du week-end du 16/17 septembre au week-end du 23/24 septembre.** La journée de réserve du 23/24 septembre étant de facto décalée au week-end du 30 septembre et 1^{er} octobre.

CALENDRIERS CHALLENGES DE FRANCE**BASEBALL**

Jean-Marie MEURANT propose des horaires pour les rencontres au programme du Challenge de France de Baseball 2023.

Ces horaires sont approuvés par les membres de la Commission et seront mis en ligne sur le site stats.ffbs.fr dès que possible. La proposition se trouve en annexe de ce PV.

Elliot FLEYS propose un calendrier pour l'Open de France Féminin de Baseball 2023.

Ce calendrier est approuvé par les membres de la Commission et sera mis en ligne sur le site stats.ffbs.fr dès que possible. La proposition se trouve en annexe de ce PV.

SOFTBALL

Aurélié BACELON propose des horaires pour les rencontres au programme du Challenge de France Masculin et Féminin de Softball 2023.

Après quelques ajustements visant à permettre une arrivée plus tardive des clubs faisant un long déplacement et une meilleure répartition des rencontres pour chaque équipe, les horaires sont approuvés par les membres de la Commission et seront mis en ligne sur le site stats.ffbs.fr dès que possible. La proposition se trouve en annexe de ce PV.

La CFS nomme M. Ludovic MEILLIER comme Commissaire Technique sur le Challenge de France Féminin Softball.

DEMANDES DE DÉROGATIONS

BASEBALL

Deux demandes de dérogations à l'article 3.03 des RGES Baseball sont parvenues à la CFS. Celui-ci indiquant que « Les compétitions de baseball ne peuvent être mixtes ».

Demande du club de Dunkerque (059001) concernant la licenciée n°026395, Mme. Julianne LAPORTE, pour évoluer en Championnat de France de Division 2 Baseball saison 2023.

Demande du club de Rouen (076001) concernant la licenciée n°075238, Mme. Coralie GUILLEMIN, pour évoluer en Championnat de France de Division 2 Baseball saison 2023.

La CFS donne son accord pour ces deux demandes

CANDIDATURES A L'ORGANISATION DES CHALLENGES DE FRANCE 2024

La CFS prend acte de la réception des candidatures suivantes dans les délais impartis.

Challenge de France de Baseball 2024 :

- Les Huskies de Rouen (076001) avec comme deuxième terrain et club partenaire C'Chartres Baseball & Softball (028001)
- Les Boucaniers de La Rochelle (017001) et ? (*le second terrain n'étant pas déterminé dans le dossier de candidature*)

Challenge de France Féminin de Softball 2024 :

- Béziers

Ayant pris connaissance de ces candidatures, la CFS recommande au Comité Directeur l'attribution du Challenge de France de Baseball à Rouen et Chartres et l'attribution du Challenge de France Féminin de Softball à Béziers.

DEMANDE DE CLUB

La CFS prend note de la demande du club des Mariners de Nantes qui lui demande d'étudier la possibilité de relancer l'Open de France de Softball Mixte Slowpitch en 2024.

Des travaux seront menés en ce sens pour évaluer la faisabilité de ce projet.

TELECHARGEMENT DES DOCUMENTS DE MATCHS

Comme lors des saisons précédentes, la plateforme <https://upload.ffbs.fr/> sera utilisée pour le dépôt des documents de matchs (feuilles de matchs, iRosters, feuilles de score).

Cette plateforme a été mise à jour pour les championnats nationaux de catégorie 19 ans et plus.

Merci de bien vouloir déposer, dans les délais réglementaires, des documents lisibles et scannés dans le bon sens.

REGLEMENTS GENERAUX DES EPREUVES SPORTIVES (RGES)

Pour rappel, les règlements fédéraux en vigueur sont disponibles sur le site internet de la Fédération française de Baseball et Softball, onglet **Fédération** et page **Textes Officiels** : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>

RAPPELS IMPORTANTS**BASEBALL & SOFTBALL****Transferts internationaux**

Article 28.1.1 des Règlements Généraux :

« Tout club affilié à la fédération qui souhaite obtenir le transfert d'un joueur évoluant dans un club affilié à une fédération étrangère membre de la WBSC doit en faire la déclaration au secrétariat général de la fédération par courrier électronique au préalable à la prise de licence dudit joueur. »

BASEBALL**Liste des 30 noms**

Article 30.04.01.01, 30.04.01.02 et en suivant des RGES Baseball :

« Chaque saison, pour chaque championnat national, chaque équipe devra fournir à la CFS, au plus tard la veille de la première journée du championnat concerné, une liste provisoire de trente joueurs maximum, titulaires d'une licence compétition ou d'une extension de licence en cours de validité auprès de leur club. »

« Au plus tard à la fin de la journée du championnat considéré précédant le début du Challenge de France, chaque équipe pourra fournir à la CFS une liste définitive de trente joueurs maximum, titulaires d'une licence compétition ou d'une extension de licence en cours de validité auprès de leur club et ayant été validée au moins trois semaines avant le début du Challenge de France. »

(...)

Les listes provisoires des 30 noms sont donc attendues au plus tard :

Le 17 mars pour la Division 1 Baseball

Le 24 mars pour la Division 2 Baseball

RAPPELS SUR LES FEUILLES DE MATCHS ET ROSTERS

Il est rappelé que ne doivent apparaître sur les feuilles de matchs que les personnes présentes sur le iRoster de l'équipe, licenciés en Compétition et pouvant être appelés dans la rencontre comme joueur.

La feuille de match doit être signée par une personne présente sur le iRoster et dûment diplômée. Elle apposera son nom à côté de sa signature. (Référence aux annexes 1.01, 1.02 des RGES Baseball « *Disposer à chaque rencontre officielle du championnat de France de Division X d'un cadre diplômé d'Etat ou par la fédération* » et 1.01 et 1.02 des RGES Softball « *Le manager de l'équipe (déclaré lors de l'inscription de l'équipe et signataire des feuilles de match) doit être titulaire de l'un des diplômes suivants* »).

Le iRoster servant à garantir qu'une personne est valablement licenciée pour la saison et que sa licence est active lors de la rencontre, il est demandé à ce que l'ensemble des personnes souhaitant être présente dans un dug out ou sur l'aire de jeu soit présente sur ce iRoster.

RECOURS

Tel que défini par l'article 86 du Règlement Intérieur – Edition du 19 mars 2022 de la Fédération Française de Baseball et Softball, les décisions de la commission peuvent donner lieu à un appel devant le Bureau Fédéral dans les conditions définies par ce dernier. L'appel doit être formulé dans les dix jours de la notification de la décision attaquée, accompagné d'un chèque d'un montant correspondant aux frais d'ouverture de dossier (50€) et d'enquête. L'appel doit être adressé au siège de la fédération sous pli recommandé.

Lien : <https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2022/03/RI-CD-19.03.2022>

Jean-Marie Meurant



Président C.F.S



FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Fédérale Sportive

Président : Jean-Marie MEURANT

Objet : Procès-verbal N°4

Ce PV est établi après consultation écrite des membres de la Commission Fédérale Sportive (CFS).

CHAMPIONNATS DE FRANCE 2023

DIVISION 1 MASCULINE SOFTBALL

Plateau à Toulouse les 11 et 12 mars 2023

STADE TOULOUSAIN vs SAINT-RAPHAEL COMANCHES – 23D1M01 : **Score 2-20, RAS, rencontre homologuée.**

SAINT-RAPHAEL COMANCHES vs ROUEN BASEBALL 76 – 23D1M02 : **Score 13-3, RAS, rencontre homologuée.**

ROUEN BASEBALL 76 vs STADE TOULOUSAIN – 23D1M03 : **Score 7-13. Fin du match à 18h45 pour problématique de luminosité insuffisante. Match validé car 5 manches réalisées. Rencontre homologuée.**

ROUEN BASEBALL 76 vs SAINT-RAPHAEL COMANCHES – 23D1M04 : **Score 6-5, RAS, rencontre homologuée.**

STADE TOULOUSAIN vs ROUEN BASEBALL 76 – 23D1M05 : **Score 13-6, RAS, rencontre homologuée.**

SAINT-RAPHAEL COMANCHES vs STADE TOULOUSAIN – 23D1M06 : **Score 12-9, RAS, rencontre homologuée.**

Plateau à Jacou les 11 et 12 mars 2023

CLAPIERS-JACOU RABBITS vs MONTPELLIER BARRACUDAS – 23D1M07 : **Score 8-1, RAS, rencontre homologuée.**

MONTPELLIER BARRACUDAS vs PESSAC PANTHERES – 23D1M08 : **Score 7-3, RAS, rencontre homologuée.** Remarque : Pessac a indiqué 6 extensions de licences sur la feuille de match or seulement 5 joueurs sont concernés (Attention à cela. Valentin FOULON n'est pas en extension).

PESSAC PANTHERES vs CLAPIERS-JACOU RABBITS – 23D1M09 : **Score 5-8, RAS, rencontre homologuée.**

PESSAC PANTHERES vs MONTPELLIER BARRACUDAS – 23D1M10 : **Score 4-10, RAS, rencontre homologuée.**

CLAPIERS-JACOU RABBITS vs PESSAC PANTHERES – 23D1M11 : **Score 9-2, RAS, rencontre homologuée.**

MONTPELLIER BARRACUDAS vs CLAPIERS-JACOU RABBITS – 23D1M12 : **Score 3-6, RAS, rencontre homologuée.**

OPEN DE FRANCE FÉMININ DE BASEBALL 2023

Selon l'article 13.1 du règlement de la compétition, « *Au moins dix (10) jours avant le début de la compétition, toutes les équipes doivent communiquer à la CFS la liste provisoire des joueuses, via la plateforme en ligne : <http://my.wbsc.org/> ».*

Ladite plateforme n'étant pas utilisée pour l'édition 2023, il est demandé aux équipes de bien vouloir remplir la fiche roster par mail à cfs@ffbs.fr **avant le 29 mars 2023**. Cette fiche sera transmise par le Commissaire Technique.

CALENDRIERS CHAMPIONNATS

Des demandes de modifications ont été transmises en bonne et due forme par certains clubs.

BASEBALL**Division 1**

Les clubs du PUC et de Toulouse ont fait la demande pour jouer les matchs de la J3 à des horaires différents pour des problématiques de transport et pour privilégier le partage des rencontres entre samedi et dimanche.

Demande : **Premier match (D1A11) à 15h30 le samedi et second match (D1A12) à 10h30 le dimanche lors de la 3^{ème} journée (01/02 avril 2023) à Toulouse.**

Accord CFS

Les clubs de Toulouse et du PUC ont fait la demande pour jouer les matchs de la J8 à des horaires différents pour des problématiques de transport et pour privilégier le partage des rencontres entre samedi et dimanche.

Demande : **Premier match (D1A31) à 15h30 le samedi et second match (D1A32) à 10h30 le dimanche lors de la 8^{ème} journée (13/14 mai 2023) à Paris.**

Accord CFS

Les clubs de Nice et de Sénart ont fait la demande pour jouer les matchs de la J1 à des horaires différents pour des problématiques de transport.

Demande : **Premier match (D1B01) à 11h30 le samedi lors de la 1^{ère} journée (18/19 mars 2023) à Nice.**

Accord CFS**SOFTBALL****Division 1 Féminine et Masculine**

Les journées de réserves des championnats de Division 1 Féminine et Division 1 Masculine de Softball ont été mises en ligne : <http://www.stats.ffbs.fr/2023/index.php>

Pour rappel, **la CFS a décidé de décaler la Journée 10 de Division 1 Féminine du week-end du 16/17 septembre au week-end du 23/24 septembre.**

DEMANDE DE DÉROGATION**BASEBALL**

Deux demandes de dérogations à l'article 3.03 des RGES Baseball sont parvenues à la CFS. Celui-ci indiquant que « Les compétitions de baseball ne peuvent être mixtes ».

Demande du club de Valenciennes (059008) concernant la licenciée n°037611, Mme. Emilie GOMES, pour évoluer en Championnat de France de Division 2 Baseball saison 2023.

Demande du club de Thiais (094008) concernant la licenciée n°078495, Mme. Nahya NGUYEN, pour évoluer en Championnat de France de Division 2 Baseball saison 2023.

Accord CFS pour les deux joueuses**DEMANDE DE CLUB**

Le Baseball Club Biterrois (034004) a transmis une demande pour approbation de M. Lionel TEIXIDOR (licenciée N°017616) comme signataire des feuilles de match de l'équipe biterroise dans le championnat de Division 2 Baseball.

Monsieur TEIXIDOR ayant déposé un dossier de demande de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour l'obtention d'un DEJEPS. Cette demande est suivie par l'INFBS et en cours de validation.

Accord CFS**TELECHARGEMENT DES DOCUMENTS DE MATCHS**

Comme lors des saisons précédentes, la plateforme <https://upload.ffbs.fr/> sera utilisée pour le dépôt des documents de matchs (feuilles de matchs, iRosters, feuilles de score).

Cette plateforme a été mise à jour pour les championnats nationaux de catégorie 19 ans et plus.

Merci de bien vouloir déposer, dans les délais réglementaires, des documents lisibles et scannés dans le bon sens.

REGLEMENTS GENERAUX DES EPREUVES SPORTIVES (RGES)

Pour rappel, les règlements fédéraux en vigueur sont disponibles sur le site internet de la Fédération française de Baseball et Softball, onglet **Fédération** et page **Textes Officiels** : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>

RAPPELS IMPORTANTS**BASEBALL & SOFTBALL****Transferts internationaux**

Article 28.1.1 des Règlements Généraux :

« Tout club affilié à la fédération qui souhaite obtenir le transfert d'un joueur évoluant dans un club affilié à une fédération étrangère membre de la WBSC doit en faire la déclaration au secrétariat général de la fédération par courrier électronique au préalable à la prise de licence dudit joueur. »

BASEBALL**Liste des 30 noms**

Article 30.04.01.01, 30.04.01.02 et en suivant des RGES Baseball :

« Chaque saison, pour chaque championnat national, chaque équipe devra fournir à la CFS, au plus tard la veille de la première journée du championnat concerné, une liste provisoire de trente joueurs maximum, titulaires d'une licence compétition ou d'une extension de licence en cours de validité auprès de leur club. »

« Au plus tard à la fin de la journée du championnat considéré précédant le début du Challenge de France, chaque équipe pourra fournir à la CFS une liste définitive de trente joueurs maximum, titulaires d'une licence compétition ou d'une extension de licence en cours de validité auprès de leur club et ayant été validée au moins trois semaines avant le début du Challenge de France. »

(...)

Les listes provisoires des 30 noms sont donc attendues au plus tard :

Le 17 mars pour la Division 1 Baseball

Le 24 mars pour la Division 2 Baseball

RAPPELS SUR LES FEUILLES DE MATCHS ET ROSTERS

Il est rappelé que ne doivent apparaître sur les feuilles de matchs que les personnes présentes sur le iRoster de l'équipe, licenciés en Compétition et pouvant être appelés dans la rencontre comme joueur.

La feuille de match doit être signée par une personne présente sur le iRoster et dûment diplômée. Elle apposera son nom à côté de sa signature. (Référence aux annexes 1.01, 1.02 des RGES Baseball « *Disposer à chaque rencontre officielle du championnat de France de Division X d'un cadre diplômé d'Etat ou par la fédération* » et 1.01 et 1.02 des RGES Softball « *Le manager de l'équipe (déclaré lors de l'inscription de l'équipe et signataire des feuilles de match) doit être titulaire de l'un des diplômes suivants* »).

Le iRoster servant à garantir qu'une personne est valablement licenciée pour la saison et que sa licence est active lors de la rencontre, il est demandé à ce que l'ensemble des personnes souhaitant être présente dans un dug out ou sur l'aire de jeu soit présente sur ce iRoster.

RECOURS

Tel que défini par l'article 86 du Règlement Intérieur – Edition du 19 mars 2022 de la Fédération Française de Baseball et Softball, les décisions de la commission peuvent donner lieu à un appel devant le Bureau Fédéral dans les conditions définies par ce dernier. L'appel doit être formulé dans les dix jours de la notification de la décision attaquée, accompagné d'un chèque d'un montant correspondant aux frais d'ouverture de dossier (50€) et d'enquête. L'appel doit être adressé au siège de la fédération sous pli recommandé.

Lien : <https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2022/03/RI-CD-19.03.2022>

Jean-Marie Meurant



Président C.F.S



FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Fédérale Sportive

Président : Jean-Marie MEURANT

Objet : Procès-verbal N°5

Membres ayant participé à la visioconférence du 21 mars 2023 de 19h00 à 20h25 : Jean-Marie MEURANT (Président), Aurélie BACELON, Frédéric GUERN, Hervé LAPEYRE, Agnès MASSON SIBUT, Stephen LESFARGUES (DTN), Elliot FLEYS (référent siège fédéral).

Participent également : Soazik KLEIN (Présidente CFSS), Ludovic MEILLIER (Président CFA)

Membres excusés : Rémi BOUILLON, François-Xavier CHAFFOIS.

CHAMPIONNATS DE FRANCE 2023

DIVISION 1 BASEBALL

1^{ère} Journée – 18/19 mars 2023

ROUEN HUSKIES vs MONTIGNY-LE-BRETONNEUX COUGARS – D1A01 : 0-6 , RAS, rencontre homologuée.

ROUEN HUSKIES vs MONTIGNY-LE-BRETONNEUX COUGARS– D1A02 : 13-1, rencontre homologuée.

Montigny-le-Bretonneux : Non transmission par courrier électronique au plus tard le lendemain de la journée à midi de la feuille de décompte des lancers 18U pour M. Kiyoshi GRISOT GARBACZ (079832) – Sanction : 30€.

LA ROCHELLE BOUCANIERES vs STADE TOULOUSAIN – D1A03 : 2-3 , RAS, rencontre homologuée.

La Rochelle Boucaniers : 1 expulsion (120880 M LOT MARTINS Felipe Gustavo) - Saisine de la commission de discipline avec mesure conservatoire.

Stade Toulousain : 1 expulsion (119992 M SORIANO Yudi) → Saisine de la commission de discipline avec mesure conservatoire.

LA ROCHELLE BOUCANIERES vs STADE TOULOUSAIN – D1A04 : 1-12, RAS, rencontre homologuée.

NICE CAVIGAL vs SÉNART TEMPLIERS – D1B01 : 1-3, RAS, rencontre homologuée.

NICE CAVIGAL vs SÉNART TEMPLIERS – D1B02 : 5-7, RAS, rencontre homologuée.

MONTPELLIER BARRACUDAS vs METZ COMETZ – D1B03 : 13-1 , rencontre homologuée.

Metz : Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (annexes 1.01 des RGES Baseball) - Sanction : 50€.

Metz : Non transmission par courrier électronique au plus tard le lendemain de la journée à midi de la feuille de décompte des lancers 18U pour M. Victor BECKER (093445) - Sanction : 30€.

Montpellier : Non transmission par courrier électronique au plus tard le lendemain de la journée à midi de la feuille de décompte des lancers 18U pour M. Quentin LESFARGUES (086911) - Sanction : 30€.

MONTPELLIER BARRACUDAS vs METZ COMETZ – D1B04 : 5-1 , rencontre homologuée.

Metz : Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (annexes 1.01 des RGES Baseball) - Sanction : 50€.

Montpellier : Non transmission par courrier électronique au plus tard le lendemain de la journée à midi de la feuille de décompte des lancers 18U pour M. Ben COUVREUR (086338) - Sanction : 30€.

RAPPEL CFS : Article 33.02.02 des RGES Baseball « Tous les coachs de base doivent porter un casque de protection lorsqu'ils sont en fonction, et revêtir le maillot du jour de leur équipe ou porter les mêmes couleurs que le maillot du jour. »

DIVISION 1 FÉMININE SOFTBALL

1^{ère} Journée – 18/19 mars 2023

GRENOBLE GRIZZLYS vs NICE CAVIGAL – 23D1F01 : 13-0 , rencontre homologuée.

Nice : Manque extensions + mutations sur la feuille de matchs = Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (Annexe 2 RGES Softball) - Sanction : 10€.

NICE CAVIGAL vs GRENOBLE GRIZZLYS – 23D1F02 : 5-12 , rencontre homologuée.

Nice : Manque extensions + mutations sur la feuille de matchs = Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (Annexe 2 RGES Softball) - Sanction : 10€.

Remarque CFS : Nicolas FLAYOL, coach du Cavigal de Nice et licencié à Saint-Raphaël ne pouvant apparaître sur le iRoster niçois, il lui est demandé de fournir un iRoster extrait par son club lors des rencontres. (Par défaut, l'inscription se fera manuellement par l'arbitre après contrôle)

BCF PARIS vs EVRY-COURCOURONNES PHARAONNES – 23D1F03 : 0-9, RAS, rencontre homologuée.

EVRY-COURCOURONNES PHARAONNES vs BCF PARIS – 23D1F04 : 9-8, RAS, rencontre homologuée.

Rappel CFS : Selon l'article 33.01 des RGES Softball : « les joueurs d'une équipe doivent être en tenue uniforme. ». Il a été constaté que plusieurs joueuses avait pris part à la rencontre avec des hauts de tenue différents.

Selon l'article 33.02 « Les managers, gérants, accompagnateurs de l'équipe doivent tous être dans une tenue correcte et aux couleurs du club, sous peine de se voir interdire l'accès au terrain par l'arbitre en chef. ». Il a été constaté la présence de personne encadrante ou accompagnante en tenue de ville.

SAINT-RAPHAËL COMANCHES vs CLAPIERS-JACOU RABBITS – 23D1F05 : 7-10, RAS, rencontre homologuée.

CLAPIERS-JACOU RABBITS vs SAINT-RAPHAËL COMANCHES – 23D1F06 : 2-9, rencontre homologuée.

Clapiers-Jacou : Manque extensions + mutations sur la feuille de matchs = Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (Annexe 2 RGES Softball) - Sanction : 10€.

CALENDRIERS / REPORTS

Les clubs de Rouen et de Toulouse ont fait la demande pour jouer les matchs de la J7 à des horaires différents pour des problématiques de transport et pour privilégier le partage des rencontres entre samedi et dimanche. Demande : Premier match (D1A25) à 15h30 le samedi et second match (D1A26) à 10h30 le dimanche lors de la 7ème journée (06/07 mai 2023) à Toulouse.

Accord CFS**OPEN DE FRANCE FÉMININ DE BASEBALL 2023**

Selon l'article 13.1 du règlement de la compétition, « *Au moins dix (10) jours avant le début de la compétition, toutes les équipes doivent communiquer à la CFS la liste provisoire des joueuses, via la plateforme en ligne : <http://my.wbsc.org/> ».*

Ladite plateforme n'étant pas utilisée pour l'édition 2023, il est demandé aux équipes de bien vouloir remplir la fiche roster transmise par le Commissaire Technique et de la retourner par mail à cfs@ffbs.fr **avant le 29 mars 2023**.

RAPPEL SUR LES CONDITIONS D'APPARTENANCE A UN CHAMPIONNAT

Nombre de matchs joués pour appartenir à :

- **La Division 1 Féminine Softball = 6 matchs.**
- **La Division 1 Masculine Softball = 6 matchs.**
- **La Division 2 Féminine Softball = 5 matchs.**
- **La Division 2 Masculine Softball = 5 matchs.**
- **La Division 1 Baseball = 8 matchs.**
- **La Division 2 Baseball : Groupe A = 8 matchs / Groupe B = 6 matchs**

NOMINATIONS

La CFS nomme M. Jean-Marie MEURANT et M. Stephen LESFARGUES comme Commissaires Techniques lors du Challenge de France de Baseball 2023 à Sénart et Limeil-Brévannes.

CANDIDATURES A L'ORGANISATION DE COMPETITIONS

La CFS confirme la réception des candidatures des clubs suivants pour l'organisation du Final4 de la Division 3 Baseball 2023 :

- 060003 Baseball Club de Compiègne
- 044004 Nantes Atlantique Baseball

HOMOLOGATION DES CHAMPIONNATS REGIONAUX

La CFS encourage les Ligues régionales à transmettre les calendriers et règlements de leurs championnats régionaux de Softball pour homologation.

TELECHARGEMENT DES DOCUMENTS DE MATCHS

Comme lors des saisons précédentes, la plateforme <https://upload.ffbs.fr/> sera utilisée pour le dépôt des documents de matchs (feuilles de matchs, iRosters, feuilles de score).

Cette plateforme a été mise à jour pour les championnats nationaux de catégorie 19 ans et plus.

Merci de bien vouloir déposer, dans les délais réglementaires, des documents lisibles et scannés dans le bon sens.

REGLEMENTS GENERAUX DES EPREUVES SPORTIVES (RGES)

Pour rappel, les règlements fédéraux en vigueur sont disponibles sur le site internet de la Fédération française de Baseball et Softball, onglet **Fédération** et page **Textes Officiels** : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>

RAPPELS IMPORTANTS**BASEBALL & SOFTBALL****Transferts internationaux**

Article 28.1.1 des Règlements Généraux :

« Tout club affilié à la fédération qui souhaite obtenir le transfert d'un joueur évoluant dans un club affilié à une fédération étrangère membre de la WBSC doit en faire la déclaration au secrétariat général de la fédération par courrier électronique au préalable à la prise de licence dudit joueur. »

BASEBALL**Liste des 30 noms**

Article 30.04.01.01, 30.04.01.02 et en suivant des RGES Baseball :

« Chaque saison, pour chaque championnat national, chaque équipe devra fournir à la CFS, au plus tard la veille de la première journée du championnat concerné, une liste provisoire de trente joueurs maximum, titulaires d'une licence compétition ou d'une extension de licence en cours de validité auprès de leur club. »

« Au plus tard à la fin de la journée du championnat considéré précédant le début du Challenge de France, chaque équipe pourra fournir à la CFS une liste définitive de trente joueurs maximum, titulaires d'une licence compétition ou d'une extension de licence en cours de validité auprès de leur club et ayant été validée au moins trois semaines avant le début du Challenge de France. »

(...)

Les listes provisoires des 30 noms sont donc attendues au plus tard :

Le 24 mars pour la Division 2 Baseball

RAPPELS SUR LES FEUILLES DE MATCHS ET ROSTERS

Il est rappelé que ne doivent apparaître sur les feuilles de matchs que les personnes présentes sur le iRoster de l'équipe, licenciés en Compétition et pouvant être appelés dans la rencontre comme joueur.

La feuille de match doit être signée par une personne présente sur le iRoster et dûment diplômée. Elle apposera son nom à côté de sa signature. (Référence aux annexes 1.01, 1.02 des RGES Baseball « *Disposer à chaque rencontre officielle du championnat de France de Division X d'un cadre diplômé d'Etat ou par la fédération* » et 1.01 et 1.02 des RGES Softball « *Le manager de l'équipe (déclaré lors de l'inscription de l'équipe et signataire des feuilles de match) doit être titulaire de l'un des diplômes suivants* »).

Le iRoster servant à garantir qu'une personne est valablement licenciée pour la saison et que sa licence est active lors de la rencontre, il est demandé à ce que l'ensemble des personnes souhaitant être présente dans un dug out ou sur l'aire de jeu soit présente sur ce iRoster.

RECOURS

Tel que défini par l'article 86 du Règlement Intérieur – Edition du 19 mars 2022 de la Fédération Française de Baseball et Softball, les décisions de la commission peuvent donner lieu à un appel devant le Bureau Fédéral dans les conditions définies par ce dernier. L'appel doit être formulé dans les dix jours de la notification de la décision attaquée, accompagné d'un chèque d'un montant correspondant aux frais d'ouverture de dossier (50€) et d'enquête. L'appel doit être adressé au siège de la fédération sous pli recommandé.

Lien : <https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2022/03/RI-CD-19.03.2022>

Jean-Marie Meurant



Président C.F.S



FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Fédérale Sportive

Président : Jean-Marie MEURANT

Objet : Procès-verbal N°6

Ce PV est établi après consultation écrite des membres de la Commission Fédérale Sportive (CFS) en date du 28 mars 2023.

CHAMPIONNATS DE FRANCE 2023

DIVISION 1 BASEBALL

2^{ème} Journée – 25/26 mars 2023

ROUEN HUSKIES vs STADE TOULOUSAIN – D1A05 : 10-0, RAS, rencontre homologuée.

ROUEN HUSKIES vs STADE TOULOUSAIN – D1A06 : 4-2, RAS, rencontre homologuée.

PARIS UNIVERSITÉ CLUB vs MONTIGNY-LE-BRETONNEUX – D1A07 : 1-8, RAS, rencontre homologuée.

PARIS UNIVERSITÉ CLUB vs MONTIGNY-LE-BRETONNEUX – D1A08 : 2-8, RAS, rencontre homologuée.

NICE CAVIGAL vs METZ COMETZ – D1B07 : 3-15. → défaite de Nice par pénalité : 0-9

Nice : présence sur la feuille de match de M. Jérémie BARON, non présent sur la liste provisoire de 30 joueurs qualifiés. Référence à l'article 30.09 des RGES Baseball et sanction pour utilisation d'un joueur non qualifié (Annexe 2 des RGES Baseball) – Sanction : 150€ et défaite par pénalité.

Nice : Manque mention muté (A. PAROIS) et 18U (J. VIALA) sur la feuille de matchs = Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (Annexe 2 RGES Softball) - Sanction : 10€.

NICE CAVIGAL vs METZ COMETZ – D1B08 : 7-24. → défaite de Nice par pénalité : 0-9

Metz : Non transmission par courrier électronique au plus tard le lendemain de la journée à midi de la feuille de décompte des lancers 18U pour M. Victor BECKER (093445) - Sanction : 30€.

Nice : présence sur la feuille de match de M. Jérémie BARON, non présent sur la liste provisoire de 30 joueurs qualifiés. Référence à l'article 30.09 des RGES Baseball et sanction pour utilisation d'un joueur non qualifié (Annexe 2 des RGES Baseball) – Sanction : 150€ et défaite par pénalité.

Nice : Manque mention muté (A. PAROIS) sur la feuille de matchs = Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (Annexe 2 RGES Softball) - Sanction : 10€.

MONTPELLIER BARRACUDAS vs SAVIGNY S/ ORGE LIONS – D1B05 : [Report](#)

MONTPELLIER BARRACUDAS vs SAVIGNY S/ ORGE LIONS – D1B06 : [Report](#)

Le club de Savigny-sur-Orge a fourni à la CFS, en urgence, tous les éléments justifiant d'une incapacité de déplacement à Montpellier. Et ce malgré de nombreux efforts démontrés par ces envois.

Le club de Montpellier a confirmé son accord dans la foulée.

En connaissance de cause, la CFS a exceptionnellement décidé dès samedi matin de report de ces deux matchs à une date ultérieure.

Dans le contexte difficile actuel, la CFS invite l'ensemble des clubs participants aux championnats nationaux à se prémunir en matière d'options de déplacement.

RAPPEL CFS : Rappel de l'article 33.01 des RGES « Les joueurs d'une équipe doivent être en tenue uniforme. »

DIVISION 2 BASEBALL

1^{ère} Journée – 25/26 mars 2023

THIAIS TIGERS vs ROUEN HUSKIES 2 – D2A101 : [8-5. → défaite de Rouen 2 par pénalité : 7-0](#)

Rouen 2 : présence sur la feuille de match de M. Damien TISCA, non présent sur la liste provisoire de 30 joueurs qualifiés. Référence à l'article 30.09 des RGES Baseball et sanction pour utilisation d'un joueur non qualifié (Annexe 2 des RGES Baseball) – Sanction : 150€ et défaite par pénalité.

Thiais : Manque mention muté (N. ROLET) sur la feuille de matchs = Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (Annexe 2 RGES Softball) - Sanction : 10€.

THIAIS TIGERS vs ROUEN HUSKIES 2 – D2A102 : [2-12. → défaite de Rouen 2 par pénalité : 7-0](#)

Rouen 2 : présence sur la feuille de match de M. Damien TISCA, non présent sur la liste provisoire de 30 joueurs qualifiés. Référence à l'article 30.09 des RGES Baseball et sanction pour utilisation d'un joueur non qualifié (Annexe 2 des RGES Baseball) – Sanction : 150€ et défaite par pénalité.

Thiais : Manque mention muté (N. ROLET) sur la feuille de matchs = Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (Annexe 2 RGES Softball) - Sanction : 10€.

HAWKS LA GUERCHE vs DUNKERQUE KORVERS - D2A105 : [0-6 , RAS, rencontre homologuée.](#)

HAWKS LA GUERCHE vs DUNKERQUE KORVERS - D2A106 : [10-9, RAS, rencontre homologuée.](#)

RONCHIN DRAGONS vs VALENCIENNES VIPERES – D2A103 : [Report](#)

RONCHIN DRAGONS vs VALENCIENNES VIPERES – D2A104 : [Report](#)

L'arbitre présent sur place a établi que les rencontres ne pouvaient pas être disputées pour cause de pluie continue (rain out). Les feuilles de match et un rapport de match ont été établis.

CALENDRIERS / REPORTS

Les clubs de Sénart et de Metz ont fait la demande pour jouer les matchs de la J3 à des horaires différents pour des problématiques de transport.

Demande : Premier match (D1B09) à 12h00 au lieu de 11h00. Le second match (D1B10) débutant dans la foulée.

Accord CFS

Pour faire suite au report de la rencontre de la **J2 opposant Montpellier à Savigny**, un conflit de terrain existant avec la Division 1 Masculine Softball sur la journée de réserve des 22/23 avril, les matchs sont reprogrammés lors de la **journée de réserve des 27/28 mai 2023**.

OPEN DE FRANCE FÉMININ DE BASEBALL 2023

Selon l'article 13.1 du règlement de la compétition, « *Au moins dix (10) jours avant le début de la compétition, toutes les équipes doivent communiquer à la CFS la liste provisoire des joueuses, via la plateforme en ligne : <http://my.wbsc.org/> ».*

Ladite plateforme n'étant pas utilisée pour l'édition 2023, il est demandé aux équipes de bien vouloir remplir la fiche roster transmise par le Commissaire Technique et de la retourner par mail à cfs@ffbs.fr et cfss@ffbs.fr **avant le 29 mars 2023**.

RAPPEL SUR LES CONDITIONS D'APPARTENANCE A UN CHAMPIONNAT

Nombre de matchs joués pour appartenir à :

- **La Division 1 Féminine Softball = 6 matchs.**
- **La Division 1 Masculine Softball = 6 matchs.**
- **La Division 2 Féminine Softball = 5 matchs.**
- **La Division 2 Masculine Softball = 5 matchs.**
- **La Division 1 Baseball = 8 matchs.**
- **La Division 2 Baseball : Groupe A = 8 matchs / Groupe B = 6 matchs**

CHALLENGE DE FRANCE MASCULIN DE SOFTBALL

La CFS a reçu une demande du club de Saint-Raphaël pour une modification du calendrier du Challenge de France Masculin de Softball. La demande sera étudiée lors de la prochaine réunion de la commission.

HOMOLOGATION DES CHAMPIONNATS REGIONAUX

La CFS a reçu une demande d'homologation de la part de la Ligue Ile-de-France pour ses championnats régionaux masculin et féminin de Softball. La demande sera étudiée lors de la prochaine réunion de la commission.

La CFS encourage les Ligues régionales à transmettre les calendriers et règlements de leurs championnats régionaux de Softball pour homologation.

TELECHARGEMENT DES DOCUMENTS DE MATCHS

Comme lors des saisons précédentes, la plateforme <https://upload.ffbs.fr/> sera utilisée pour le dépôt des documents de matchs (feuilles de matchs, iRosters, feuilles de score).

Cette plateforme a été mise à jour pour les championnats nationaux de catégorie 19 ans et plus.

Merci de bien vouloir déposer, dans les délais réglementaires, des documents lisibles et scannés dans le bon sens.

REGLEMENTS GENERAUX DES EPREUVES SPORTIVES (RGES)

Pour rappel, les règlements fédéraux en vigueur sont disponibles sur le site internet de la Fédération française de Baseball et Softball, onglet **Fédération** et page **Textes Officiels** : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>

RAPPELS SUR LES DOCUMENTS DE MATCHS

Il est rappelé que ne doivent apparaître sur les feuilles de matchs que les personnes présentes sur le iRoster de l'équipe, licenciés en Compétition et pouvant être appelés dans la rencontre comme joueur.

La feuille de match doit être signée par une personne présente sur le iRoster et dûment diplômée. Elle apposera son nom à côté de sa signature. (Référence aux annexes 1.01, 1.02 des RGES Baseball « *Disposer à chaque rencontre officielle du championnat de France de Division X d'un cadre diplômé d'Etat ou par la fédération* » et 1.01 et 1.02 des RGES Softball « *Le manager de l'équipe (déclaré lors de l'inscription de l'équipe et signataire des feuilles de match) doit être titulaire de l'un des diplômes suivants* »).

Le iRoster servant à garantir qu'une personne est valablement licenciée pour la saison et que sa licence est active lors de la rencontre, il est demandé à ce que l'ensemble des personnes souhaitant être présente dans un dug out ou sur l'aire de jeu soit présente sur ce iRoster.

Les listes provisoires de 30 joueurs en D1 et D2 Baseball sont consultables sur le site de statistiques de la fédération

: -Division 1 → <http://www.stats.ffbs.fr/2023/division1/stats.php>

-Division 2 → <http://www.stats.ffbs.fr/2023/division2/stats.php>

Baseball - Décompte de lancers des joueurs de catégorie 18U

Comme indiqué par la CFSS dans ses bulletins, le comptage des lancers des 18U en championnat seniors n'est pas du ressort du scoreur. Il est demandé au manager de l'équipe en charge du joueur de faire ce comptage ou de désigner une personne pour le faire.

A l'issue du match les managers des 2 équipes signent cette feuille et la remettent au scoreur pour envoi à la CFS.

RAPPELS SUR LICENCES***Rappel : Article 14.1.4 des Règlements Généraux***

« Les personnes âgées de 16 ans et plus au 31 décembre de la saison en cours doivent fournir lors de la demande de leur première licence et de son ou ses renouvellement(s) ultérieur(s), une copie d'un justificatif d'identité en cours de validité comportant une photographie (carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte de sécurité sociale ou carte vitale, titre de séjour, etc.). »

RECOURS

Tel que défini par l'article 86 du Règlement Intérieur – Edition du 19 mars 2022 de la Fédération Française de Baseball et Softball, les décisions de la commission peuvent donner lieu à un appel devant le Bureau Fédéral dans les conditions définies par ce dernier. L'appel doit être formulé dans les dix jours de la notification de la décision attaquée, accompagné d'un chèque d'un montant correspondant aux frais d'ouverture de dossier (50€) et d'enquête. L'appel doit être adressé au siège de la fédération sous pli recommandé.

Lien : <https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2022/03/RI-CD-19.03.2022>

Jean-Marie Meurant



Président C.F.S



FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Fédérale Sportive

Président : Jean-Marie MEURANT

Objet : Compte-rendu de la réunion « ZOOM » - Procès-verbal N°7

Membres ayant participé à la visioconférence du 06 avril 2023 de 12h30 à 13h20 : Jean-Marie MEURANT (Président), Aurélie BACELON, François-Xavier CHAFFOIS, Frédéric GUERN, Stephen LESFARGUES (DTN), Elliot FLEYS (référent siège).

Participent également : Damien GUIONIE (Secrétaire Général), Ludovic MEILLIER (Président CFA).

Membres/ personnes excusés : Agnès MASSON-SIBUT, Hervé LAPEYRE, Rémi BOUILLON, Soazik KLEIN (Présidente CFSS).

CHAMPIONNATS DE FRANCE 2023

DIVISION 1 BASEBALL

3^{ème} Journée – 01/02 avril 2023

LA ROCHELLE BOUCANIERES vs ROUEN HUSKIES – D1A09 : 1-0, RAS, rencontre homologuée.

Rouen : Manque mention ETR sur la feuille de match = Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (Annexe 2 RGES Baseball).

LA ROCHELLE BOUCANIERES vs ROUEN HUSKIES – D1A10 : 5-8, RAS, rencontre homologuée.

Rappel : Rouen, le coach de première base doit porter un casque.

STADE TOULOUSAIN vs PARIS UNIVERSITÉ CLUB – D1A11 : 2-0, RAS, rencontre homologuée.

STADE TOULOUSAIN vs PARIS UNIVERSITÉ CLUB – D1A12 : 7-2, RAS, rencontre homologuée.

NICE CAVIGAL vs SAVIGNY-SUR-ORGE LIONS – D1B11 : 1-11, RAS, rencontre homologuée.

Nice : attention à l'envoi des documents sur le Upload. Merci de scanner dans le sens de la lecture svp.

Savigny : Signature de la feuille de match - Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (annexes 1.01 des RGES Baseball) - Sanction : 50€.

NICE CAVIGAL vs SAVIGNY-SUR-ORGE LIONS – D1B12 : 6-8, RAS, rencontre homologuée.

Nice : attention à l'envoi des documents sur le Upload. Merci de scanner dans le sens de la lecture svp.

Savigny : Signature de la feuille de match - Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (annexes 1.01 des RGES Baseball) - Sanction : 50€.

METZ COMETZ vs SENART TEMPLIERS – D1B09 : Report

METZ COMETZ vs SENART TEMPLIERS – D1B10 : Report

Le club de Metz a fourni à la CFS tous les éléments justifiant d'une impossibilité de jouer sur un terrain détrempé. En connaissance de cause, la CFS a décidé du report de ces deux matchs à une date ultérieure.

DIVISION 2 BASEBALL

2ème Journée – 01/02 avril 2023

ROUEN HUSKIES 2 vs VALENCIENNES VIPERES – D2A107 : 2-1, RAS, rencontre homologuée.

ROUEN HUSKIES 2 vs VALENCIENNES VIPERES – D2A108 : 5-7, RAS, rencontre homologuée.

SENART TEMPLIERS 2 vs DUNKERQUE KORVERS - D2A109 : 10-0, RAS, rencontre homologuée.

SENART TEMPLIERS 2 vs DUNKERQUE KORVERS - D2A110 : 20-0, RAS, rencontre homologuée.

RONCHIN DRAGONS vs THIAIS TIGERS – D2A111 : 12-4, RAS, rencontre homologuée.

Ronchin : Manque le nom de l'équipe sur la feuille de match. = Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (Annexe 2 RGES Baseball) - Sanction : 10€.

Ronchin : Signature de la feuille de match - Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (annexes 1.01 des RGES Baseball) - Sanction : 50€.

RONCHIN DRAGONS vs THIAIS TIGERS – D2A112 : 3-15, RAS, rencontre homologuée.

Ronchin : Manque le nom de l'équipe sur la feuille de match. = Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (Annexe 2 RGES Baseball) - Sanction : 10€.

Ronchin : Signature de la feuille de match - Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (annexes 1.01 des RGES Baseball) - Sanction : 50€.

Ronchin : attention à l'envoi des documents sur le Upload. Merci de scanner dans le sens de la lecture svp.

CLERMONT-FERRAND ARVERNES vs LA ROCHELLE BOUCANIER 2 – D2B107 : 8-4, RAS, rencontre homologuée.

La Rochelle 2 : Signature de la feuille de match - Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (annexes 1.01 des RGES Baseball) - Sanction : 50€.

CLERMONT-FERRAND ARVERNES vs LA ROCHELLE BOUCANIER 2 – D2B108 : 8-4, RAS, rencontre homologuée.

La Rochelle 2 : Manque mention 18U et ETR sur la feuille de match = Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (Annexe 2 RGES Baseball).

La Rochelle 2 : Signature de la feuille de match - Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (annexes 1.01 des RGES Baseball) - Sanction : 50€.

Clermont-Ferrand : attention à l'envoi des documents sur le Upload. Les documents doivent être envoyés distinctement pour chaque match, merci.

GAMBAS DU PAYS BASQUE vs BEZIERS PIRATES - D2B109 : 1-9, RAS, rencontre homologuée.

Gambas : Manque mention 18U, EXT et ETR sur la feuille de match = Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (Annexe 2 RGES Baseball).

GAMBAS DU PAYS BASQUE vs BEZIERS PIRATES - D2B110 : 2-20, RAS, rencontre homologuée.

Gambas : Manque mention 18U, EXT et ETR sur la feuille de match = Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (Annexe 2 RGES Baseball).

MEYZIEU-DECINES CARDS vs EYSINES RAIDERS – D2B111 : 5-4, RAS, rencontre homologuée.

MEYZIEU-DECINES CARDS vs EYSINES RAIDERS – D2B112 : 7-0, RAS, rencontre homologuée.

RAPPEL GÉNÉRAL pour toutes les rencontres de Baseball :

Article 17.05.01 des RGES BASEBALL « (...) Lorsque des rencontres successives opposent les mêmes équipes, l'intervalle entre la fin de la première rencontre et le début de la seconde est compris entre 30 et 45 minutes. (Règle 4.08(c)). »

DIVISION 1 FÉMININE SOFTBALL**2ème Journée – 02 avril 2023**

ÉVRY-COURCOURONNES PHARAONNES vs GRENOBLE GRIZZLYS - 23D1F07 : 7-8, RAS, rencontre homologuée.

GRENOBLE GRIZZLYS vs ÉVRY-COURCOURONNES PHARAONNES - 23D1F08 : 1-21, RAS, rencontre homologuée.

Evry-Courcouronnes : Non transmission par courrier électronique au plus tard le lendemain de la journée à midi : Feuille de score (24.02) et feuille de match et attestations collectives de licence (24.01.01) (22.05.03) (Annexe 2 RGES Softball) – Sanction : 30 €

Remarque : le iRoster grenoblois transmis est un fichier caduque. Merci de nous faire parvenir une nouvelle version svp.

CLAPIERS-JACOU RABBITS vs PARIS BCF - 23D1F09 : 8-1, RAS, rencontre homologuée.

PARIS BCF vs CLAPIERS-JACOU RABBITS - 23D1F10 : 9-5, RAS, rencontre homologuée.

NICE CAVIGAL vs SAINT-RAPHAEL COMANCHES - 23D1F11 : 5-13, RAS, rencontre homologuée.

SAINT-RAPHAEL COMANCHES vs NICE CAVIGAL - 23D1F12 : 10-2, RAS, rencontre homologuée.

Remarque pour Nice : les documents transmis sont très flous et dans le mauvais sens (idem en Baseball). Merci de faire un effort pour le scan et la transmission svp.

RAPPEL IMPORTANT : Dans le calendrier officialisé et diffusé par la CFS aux clubs participants, il est prévu que chaque week-end de programme double, chacune des équipes est une fois recevable et une fois visiteuse. L'équipe à domicile jouant le premier match comme recevable. Merci de respecter cette alternance. Les rencontres de la J1 opposant Grenoble à Nice n'ayant pas respecté cette alternance, les rencontres retour entre ces équipes feront exception (J7 – 25 juin). A cette occasion Le Cavigal jouera deux fois comme équipe recevable.

DIVISION 2 MASCULINE SOFTBALL**1ère Journée – 01/02 avril 2023 à Limeil-Brévannes**

NANTES / LIMEIL-BREVANNES vs LUNEVILLE / EVRY-COURCOURONNES – 23D2M01 : 4-11, RAS, rencontre homologuée.

LUNEVILLE / EVRY-COURCOURONNES vs NICE CAVIGAL – 23D2M02 : 2-14, RAS, rencontre homologuée.

NICE CAVIGAL vs NANTES / LIMEIL-BREVANNES - 23D2M03 : 11-4, RAS, rencontre homologuée.

LUNEVILLE / EVRY-COURCOURONNES vs NICE CAVIGAL - 23D2M04 : 1-12, RAS, rencontre homologuée.

NANTES / LIMEIL-BREVANNES vs LUNEVILLE / EVRY-COURCOURONNES - 23D2M05 : 12-11, RAS, rencontre homologuée.

Lunéville/Evry-Courcouronnes : Feuille de match mal remplie. Il manque la mention extension de licence pour R. STRAMANDINO et L. HONGVAN et la mention mutation pour E. PENA ALVAREZ, C. REYES CALDERON.

NICE CAVIGAL vs NANTES / LIMEIL-BREVANNES - 23D2M06 : 16-1, RAS, rencontre homologuée.

CALENDRIERS / REPORTSDivision 2 Baseball

Pour faire suite au report de la rencontre de la **J1 opposant Ronchin à Valenciennes**, les matchs sont reprogrammés lors de la **journée de réserve en suivant soit le week-end des 22/23 avril 2023**.

Division 1 Baseball

Pour faire suite au report de la rencontre de la **J3 opposant Metz à Sénart**, les matchs sont reprogrammés lors de la **journée de réserve en suivant soit le week-end des 22/23 avril 2023**.

OPEN DE FRANCE FÉMININ DE BASEBALL 2023

La réunion Technique est programmée le **jeudi 06 avril 2023 à 20h00**. Celle-ci se tiendra par visioconférence accessible via le lien suivant :

<https://us02web.zoom.us/j/84870396547?pwd=bVNaMk90VEUyTStib0lINnZ2Vzkrdz09>

Règlement :

Le règlement en vigueur lors de cette compétition est disponible ici : <https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2023/04/Reglement-Open-de-France-feminin-de-Baseball-CD-27.03.2023.pdf>

La CFS décide de ne pas faire appliquer les limitations en matière de nombre de joueuses mutées (*article 32 des RGEs Baseball*), sous extension de licence (*article 32-1 des RGEs Baseball*) ou de nationalité étrangère (*article 31 des RGEs Baseball*) lors de cette compétition.

La CFS, sur proposition de la CFA, valide un ajustement vis-à-vis de la règle 5.10 des règles officielles du Baseball quant aux visites tel que :

l) Des visites au monticule obligeant le changement de la lanceuse.

Le règlement suivant concerne les visites du manager ou des coachs à la lanceuse :

(1) Ce règlement limite le nombre de visites que le manager ou les coachs peuvent effectuer à une même lanceuse dans la même manche ;

(2) Une deuxième visite à la même lanceuse au cours d'une même manche entraîne le retrait automatique, de la rencontre, de ladit lanceuse ;

(3) Le manager ou le coach ne sont pas autorisés à faire une deuxième visite au monticule alors que la même batteuse est à la batte ;

(4) Cependant si cette batteuse est remplacée par une batteuse d'urgence, le manager ou le coach peut se rendre à nouveau au monticule pour une deuxième visite, la lanceuse devra toutefois être remplacée et retirée de la rencontre. Un manager ou un coach est considéré comme ayant terminé sa visite au monticule lorsqu'il quitte le cercle des 5,48 mètres qui entoure la plaque de la lanceuse.

(m) Limitation par rencontre du nombre de visites au monticule de la lanceuse.

Le règlement suivant concerne le nombre de visite au monticule de la lanceuse par rencontre :

*(1) Le nombre de visites au monticule sans changement de lanceuse est limité à **trois** (3) par équipe, pour 7 manches.*

Lors de chaque manche supplémentaire, chaque équipe bénéficie d'une visite supplémentaire sans changement de lanceuse.

(2) Pour l'application de cette règle 5.10(m), le déplacement d'un manager ou d'un coach au monticule pour rencontrer la lanceuse constitue une visite.

Lorsqu'un manager, un coach ou une joueuse se joint à une visite au monticule en cours, cela ne doit pas être considéré comme une nouvelle visite.

De plus, les dispositions suivantes ne constituent pas une visite :

(A) Les discussions entre les lanceuses et les joueuses en position comme cela arrive entre les batteuses dans le cours normal du jeu et qui ne nécessitent pas au joueur en position ou à la lanceuse de se déplacer ;

(B) Les visites au monticule des joueuses en position pour uniquement nettoyer leurs chaussures, à la condition que la joueuse ne dialogue pas avec la lanceuse ;

(C) Les visites nécessitées par une blessure ou un risque de blessure de la lanceuse ; et

(D) Les visites au monticule des joueuses en position sur le terrain après l'annonce du remplacement d'un attaquant mais avant qu'un lancer ou un jeu ne soit effectué.

(E) Les visites au monticule de joueuses en position sur le terrain qui se déroulent pendant un arrêt du jeu suite à l'appel d'un « Time » par l'arbitre (par exemple, suite à la blessure d'un arbitre ou d'une joueuse, la présence d'un spectateur, d'un objet ou d'un membre de l'équipe d'entretien du terrain, d'un manager demandant un examen vidéo, etc.), à la condition que cette visite ne retarde pas la reprise de la rencontre.

(F) Les visites au monticule de joueuses en position sur le terrain après un coup de circuit, à la condition que les joueuses retournent à leurs positions avant que la coureuse atteigne la plaque de but, et

(G) Les visites au monticule de joueuses en position sur le terrain pendant une suspension de la manche ou un changement de lanceuse, à la condition que cette visite n'empêche pas la lanceuse de respecter les limites de temps applicables aux suspensions de manche ou de changement de lanceuse.

(3) Mécompréhension des signaux. Lorsqu'une équipe a épuisé son nombre de visites lors d'une rencontre (ou lors d'une manche supplémentaire) et que l'arbitre de plaque détermine que la receveuse et la lanceuse n'ont pas la même compréhension de l'emplacement ou du type de lancer signalés par la receveuse (autrement exprimé comme une « mécompréhension »), l'arbitre de plaque peut, à la demande de la receveuse, autoriser cette dernière à faire une brève visite au monticule.

Toutefois, toute visite au monticule résultant d'une « mécompréhension » avant que l'équipe n'ait épuisé son nombre de visites autorisées, vient en déduction de ces dernières. (4) Mise en œuvre des limitations des visites au monticule. Un manager ou un coach qui passe la ligne des fausses balles en direction du monticule après que son équipe a atteint son nombre de visite autorisée entraîne le changement de la lanceuse, à moins que cela ne se passe pendant le passage à la batte de la première batteuse d'une lanceuse remplaçante, auquel cas la lanceuse remplaçante doit compléter le tour de passage à la batte dans le respect de la Règle 5.10(g).

Si un manager ou un coach pense qu'une exception à la règle des visites s'applique, il doit consulter l'arbitre avant de passer la ligne des fausses balles. Lorsqu'une équipe est obligée d'effectuer un changement inattendu de lanceuse par application de cette règle, et qu'aucune lanceuse de relève ne s'échauffe dans l'enclos des lancers, le manager ou le coach qui a violé la règle en dépassant le nombre de visites allouées est expulsé de la rencontre. L'arbitre peut accorder à la lanceuse remplaçante du temps supplémentaire pour préparer son entrée en jeu.

Rappel sur les équipes engagées :

- Hauts-de-France : équipe de Ligue
- Normandie : équipe de Ligue
- Angels United : entente entre les clubs d'Ermont (095006), Patriots de Paris (075015), Thiais (094008), Sénart (077006), Vallée du Gapeau (083017), Nîmes (030015) et les Bats (069023).
- PUC : entente entre les clubs du Paris Université Club (075003) et Grenoble (038002).
- Wildcats / BAT / Royals : entente entre les clubs de Colombes (092020), BAT Paris (075014) et Pontoise (095025).
- GOP : entente entre les clubs de Gif s/ Yvette (091006), Vauréal (095008), Evry-Courcouronnes (091003), Savigny-sur-Orge (091002) et Montigny-le Bretonneux (078011).

RAPPELS / DEROGATIONS

Nombre de matchs joués pour appartenir à :

- **La Division 1 Féminine Softball = 6 matchs.**
- **La Division 1 Masculine Softball = 6 matchs.**
- **La Division 2 Féminine Softball = 5 matchs.**
- **La Division 2 Masculine Softball = 5 matchs.**
- **La Division 1 Baseball = 8 matchs.**
- **La Division 2 Baseball : Groupe A = 8 matchs / Groupe B = 6 matchs**

La CFS valide une dérogation automatique à l'article 3.03 des RGS Baseball « Les compétitions de baseball ne peuvent être mixtes. » pour les championnats départementaux, régionaux et la Division 3 de Baseball.

CHALLENGE DE FRANCE MASCULIN DE SOFTBALL

La CFS a reçu une demande du club de Saint-Raphaël pour une modification du calendrier du Challenge de France Masculin de Softball.

Après étude des possibilités, il est établi que la calendrier officiel a déjà été voté et transmis, et que la majorité des équipes engagées dans la compétition vient de loin. **Par conséquent la CFS rejette la demande du club de Saint-Raphaël.**

HOMOLOGATION DES CHAMPIONNATS REGIONAUX

La CFS a reçu une demande d'homologation de la part de la Ligue Ile-de-France pour ses championnats régionaux masculin et féminin de Softball. La demande sera étudiée lors de la prochaine réunion de la commission.

Remarques et demandes préalables à une homologation :

- Arbitrage des rencontres

L'équipe responsable de l'accueil de la journée de match doit fournir au moins 1 arbitre éligible par rencontre.

Les arbitres reconnus éligibles sont :

- Les arbitres actifs, inscrits au Rôle officiel des arbitres 2023, de niveau AF1, AFS2 ou AFS3.

- Les arbitres actifs, inscrits au Rôle officiel des arbitres 2023, de niveau départemental Baseball et ayant participé à l'une des cliniques d'arbitrage départemental.

Un arbitre du cadre actif de Baseball, uniquement titulaire d'un diplôme d'arbitrage Baseball (formations ADB) **ne peut officier en Softball.**

Seuls les arbitres, du cadre actif, issus des formations AF1 BS peuvent officier en Softball (formations mises en place à partir de 2018) à condition d'être en situation d'actif en regard du rôle officiel des arbitres de Softball.

Merci de bien vouloir prendre en compte cette remarque pour faire rectifier le règlement de ces championnats pour respecter les Règlements Généraux des arbitres de Softball (RGAS du 26 janvier 2023)

- Enadrement

Il est demandé à la Ligue régionale de bien vouloir préciser que la personne dûment diplômée doit être présente lors des rencontres. Idéalement celle-ci signera les feuilles de match pour le compte de l'équipe encadrée.

- Annexes

Le règlement transmis fait référence à des annexes (sanctions par exemple) que la CFS n'a pas reçues. Merci de bien vouloir les transmettre.

RAPPEL : La CFS encourage les Ligues régionales à transmettre les calendriers et règlements de leurs championnats régionaux de Softball pour homologation.

ATTRIBUTION DE L'ORGANISATION D'EVENEMENTS 2024

Le Comité Directeur fédéral, réuni le 27 mars 2023, a attribué l'organisation de :

- ✓ Final4 de la Division 3 Baseball 2023 au club de Compiègne (60) les 7 et 8 octobre 2023
- ✓ Challenge de France Féminin de Softball 2024 au club de Béziers (34) du 18 au 20 mai 2024
- ✓ Challenge de France de Baseball 2024 aux clubs de Rouen (76) et Chartres (28) du 9 au 12 mai 2024

CANDIDATURES POUR L'ORGANISATION D'EVENEMENTS 2024

Le Comité Directeur fédéral, réuni le 27 mars 2023, a ouvert les candidatures pour l'organisation des manifestations suivantes :

- ✓ 30 mars au 1er avril 2024: Open de France Féminin de Baseball
- ✓ 30 mars au 1er avril 2024: Challenge de France Masculin de Softball
- ✓ Week-end du 14 juillet 2024 : All Star Game Baseball
- ✓ 20-21 janvier 2024 : Open de France de Baseball5

La date limite de candidature à l'organisation de ces événements est fixée au **15 mai 2023.**

TELECHARGEMENT DES DOCUMENTS DE MATCHS

Comme lors des saisons précédentes, la plateforme <https://upload.ffbs.fr/> sera utilisée pour le dépôt des documents de matchs (feuilles de matchs, iRosters, feuilles de score).

Cette plateforme a été mise à jour pour les championnats nationaux de catégorie 19 ans et plus.

Merci de bien vouloir déposer, dans les délais réglementaires, des documents lisibles et scannés dans le bon sens.

REGLEMENTS GENERAUX DES EPREUVES SPORTIVES (RGES)

Pour rappel, les règlements fédéraux en vigueur sont disponibles sur le site internet de la Fédération française de Baseball et Softball, onglet **Fédération** et page **Textes Officiels** : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>

RAPPELS SUR LES DOCUMENTS DE MATCHS

Il est rappelé que ne doivent apparaître sur les feuilles de matchs que les personnes présentes sur le iRoster de l'équipe, licenciés en Compétition et pouvant être appelés dans la rencontre comme joueur.

La feuille de match doit être signée par une personne présente sur le iRoster et dûment diplômée. Elle apposera son nom à côté de sa signature. (Référence aux annexes 1.01, 1.02 des RGES Baseball « *Disposer à chaque rencontre officielle du championnat de France de Division X d'un cadre diplômé d'Etat ou par la fédération* » et 1.01 et 1.02 des RGES Softball « *Le manager de l'équipe (déclaré lors de l'inscription de l'équipe et signataire des feuilles de match) doit être titulaire de l'un des diplômes suivants* »).

Le iRoster servant à garantir qu'une personne est valablement licenciée pour la saison et que sa licence est active lors de la rencontre, il est demandé à ce que l'ensemble des personnes souhaitant être présente dans un dug out ou sur l'aire de jeu soit présente sur ce iRoster.

Les listes provisoires de 30 joueurs en D1 et D2 Baseball sont consultables sur le site de statistiques de la fédération

: -Division 1 → <http://www.stats.ffbs.fr/2023/division1/stats.php>

-Division 2 → <http://www.stats.ffbs.fr/2023/division2/stats.php>

Baseball - Décompte de lancers des joueurs de catégorie 18U

Comme indiqué par la CFSS dans ses bulletins, le comptage des lancers des 18U en championnat seniors n'est pas du ressort du scoreur. Il est demandé au manager de l'équipe en charge du joueur de faire ce comptage ou de désigner une personne pour le faire.

A l'issue du match les managers des 2 équipes signent cette feuille et la remettent au scoreur pour envoi à la CFS.

RAPPELS SUR LICENCES

Rappel : Article 14.1.4 des Règlements Généraux

« Les personnes âgées de 16 ans et plus au 31 décembre de la saison en cours doivent fournir lors de la demande de leur première licence et de son ou ses renouvellement(s) ultérieur(s), une copie d'un justificatif d'identité en cours de validité comportant une photographie (carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte de sécurité sociale ou carte vitale, titre de séjour, etc.). »

RECOURS

Tel que défini par l'article 86 du Règlement Intérieur – Edition du 19 mars 2022 de la Fédération Française de Baseball et Softball, les décisions de la commission peuvent donner lieu à un appel devant le Bureau Fédéral dans les conditions définies par ce dernier. L'appel doit être formulé dans les dix jours de la notification de la décision attaquée, accompagné d'un chèque d'un montant correspondant aux frais d'ouverture de dossier (50€) et d'enquête. L'appel doit être adressé au siège de la fédération sous pli recommandé.

Lien : <https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2022/03/RI-CD-19.03.2022>

Jean-Marie Meurant

A handwritten signature in dark ink, featuring a large, stylized 'J' and 'M' with a long horizontal flourish extending to the left.

Président C.F.S



FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Fédérale Sportive

Président : Jean-Marie MEURANT

Objet : Compte-rendu de la réunion « ZOOM » - Procès-verbal N°8

Ce PV est établi après consultation écrite des membres de la Commission Fédérale Sportive (CFS).

CHAMPIONNATS DE FRANCE 2023

DIVISION 1 BASEBALL

4^{ème} Journée – 08/09 avril 2023

MONTIGNY-LE-BTX COUGARS vs LA ROCHELLE BOUCANIERES – D1A13 : [Report](#)

MONTIGNY-LE-BTX COUGARS vs LA ROCHELLE BOUCANIERES – D1A14 : [Report](#)

Le club de Montigny-le-Bretonneux a fourni à la CFS tous les éléments justifiant d'une indisponibilité de son terrain en amont du début du championnat et a demandé un report. En connaissance de cause, la CFS a décidé du report de ces deux matchs à une date ultérieure.

ROUEN HUSKIES vs PARIS UNIVERSITÉ CLUB – D1A15 : [3-5, RAS, rencontre homologuée.](#)

ROUEN HUSKIES vs PARIS UNIVERSITÉ CLUB – D1A16 : [4-1, rencontre homologuée.](#)

PUC : Manque mention ETR (Romero) sur la feuille de match = Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (Annexe 2 RGES Baseball).

SENART TEMPLIERS vs MONTPELLIER BARRACUDAS – D1B13 : [3-4, rencontre homologuée.](#)

Sénart : Manque mention Muté (Ruiz) sur la feuille de match = Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (Annexe 2 RGES Baseball).

SENART TEMPLIERS vs MONTPELLIER BARRACUDAS – D1B14 : [1-0, rencontre homologuée.](#)

Sénart : Manque mention Muté (Ruiz) sur la feuille de match = Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (Annexe 2 RGES Baseball).

METZ COMETZ vs SAVIGNY-SUR-ORGE LIONS – D1B15 : [0-3, rencontre homologuée.](#)

Savigny : Manque le nom de l'équipe sur la feuille de match. = Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (Annexe 2 RGES Baseball) - Sanction : 10€.

Savigny : Signature de la feuille de match - Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (annexes 1.01 des RGES Baseball) - Sanction : 50€.

METZ COMETZ vs SAVIGNY-SUR-ORGE LIONS – D1B16 : [5-10, RAS, rencontre homologuée.](#)

Savigny : Signature de la feuille de match - Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (annexes 1.01 des RGES Baseball) - Sanction : 50€.

DIVISION 2 BASEBALL

3^{ème} Journée – 08/09 avril 2023

RONCHIN DRAGONS vs ROUEN HUSKIES 2 – D2A113 : [7-5, RAS, rencontre homologuée.](#)

RONCHIN DRAGONS vs ROUEN HUSKIES 2 – D2A114 : [1-15, RAS, rencontre homologuée.](#)

LA GUERCHE DE BRETAGNE HAWKS vs SENART TEMPLIERS 2 – D2A115 : [1-4, RAS, rencontre homologuée.](#)

LA GUERCHE DE BRETAGNE HAWKS vs SENART TEMPLIERS 2 – D2A116 : [5-14, RAS, rencontre homologuée.](#)

La Guerche : attention à l'envoi des documents sur le Upload. Merci de scanner les documents séparément et de les déposer de façon indépendante.

THIAIS TIGERS vs DUNKERQUE KORVERS - D2A117 : [4-5, RAS, rencontre homologuée.](#)

THIAIS TIGERS vs DUNKERQUE KORVERS - D2A118 : [1-8, RAS, rencontre homologuée.](#)

LA ROCHELLE BOUCANIER 2 vs EYSINES RAIDERS – D2B113 : [5-3, rencontre homologuée.](#)

La Rochelle 2 : Manque mentions Extension (Briones) et Etranger (Nieves) sur la feuille de match = Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (Annexe 2 RGE Baseball).

La Rochelle 2 : Signature de la feuille de match - Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (annexes 1.01 des RGE Baseball) - Sanction : 50€.

LA ROCHELLE BOUCANIER 2 vs EYSINES RAIDERS – D2B114 : [13-2, RAS, rencontre homologuée.](#)

La Rochelle 2 : Signature de la feuille de match - Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (annexes 1.01 des RGE Baseball) - Sanction : 50€.

BEZIERS PIRATES vs CLERMONT-FERRAND ARVERNES – D2B115 : [0-3, RAS, rencontre homologuée.](#)

BEZIERS PIRATES vs CLERMONT-FERRAND ARVERNES – D2B116 : [6-5, rencontre homologuée.](#)

Béziers : Non transmission par courrier électronique au plus tard le lendemain de la journée à midi de la feuille de décompte des lancers 18U pour M. Mathias OLYMPIADE (088270) et M. Rafael SURJUS (096272) – Sanction : 30€.

Clermont-Ferrand : Non transmission par courrier électronique au plus tard le lendemain de la journée à midi de la feuille de décompte des lancers 18U pour M. Raphaël GOUTTEFANGEAS (103994) – Sanction : 30€.

Clermont-Ferrand : Manque les positions sur la feuille de match. = Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (Annexe 2 RGE Baseball) - Sanction : 10€.

GAMBAS DU PAYS BASQUE vs MEYZIEU-DECINES CARDS - D2B117 : [3-18, RAS, rencontre homologuée.](#)

GAMBAS DU PAYS BASQUE vs MEYZIEU-DECINES CARDS - D2B118 : [6-5, RAS, rencontre homologuée.](#)

Gambas : attention à l'envoi des documents sur le Upload. Merci de scanner les documents séparément et de les déposer de façon indépendante.

RAPPEL GÉNÉRAL pour toutes les rencontres de Baseball :

Article 17.05.01 des RGE BASEBALL « (...) Lorsque des rencontres successives opposent les mêmes équipes, l'intervalle entre la fin de la première rencontre et le début de la seconde est compris entre 30 et 45 minutes. (Règle 4.08(c)). »

DIVISION 1 MASCULINE SOFTBALL

2^{ème} Journée – 08/09 avril 2023 à Pessac

PESSAC PANTHERES vs MONTPELLIER BARRACUDAS – 23D1M13 : 4-11, RAS, rencontre homologuée.

MONTPELLIER BARRACUDAS vs ROUEN HUSKIES – 23D1M14 : 14-2, RAS, rencontre homologuée.

ROUEN HUSKIES vs PESSAC PANTHERES – 23D1M15 : 3-9, RAS, rencontre homologuée.

ROUEN HUSKIES vs MONTPELLIER BARRACUDAS – 23D1M16 : 5-15, RAS, rencontre homologuée.

PESSAC PANTHERES vs ROUEN HUSKIES – 23D1M17 : 19-4, RAS, rencontre homologuée.

Pessac : Manque le nom de l'équipe sur la feuille de match. = Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (Annexe 2 RGES Baseball) - Sanction : 10€.

MONTPELLIER BARRACUDAS vs PESSAC PANTHERES – 23D1M18 : 12-2, RAS, rencontre homologuée.

2^{ème} Journée – 08/09 avril 2023 à Jacou

CLAPIERS-JACOU RABBITS vs STADE TOULOUSAIN : 10-3, RAS, rencontre homologuée.

STADE TOULOUSAIN vs SAINT-RAPHAEL COMANCHES – 23D1M20 : 12-5, RAS, rencontre homologuée.

SAINT-RAPHAEL COMANCHES vs CLAPIERS-JACOU RABBITS – 23D1M21 : 1-13, RAS, rencontre homologuée.

SAINT-RAPHAEL COMANCHES vs STADE TOULOUSAIN – 23D1M22 : 17-7, RAS, rencontre homologuée.

CLAPIERS-JACOU RABBITS vs SAINT-RAPHAEL COMANCHES – 23D1M23 : 5-3, RAS, rencontre homologuée.

STADE TOULOUSAIN vs CLAPIERS-JACOU RABBITS – 23D1M24 : 9-16, RAS, rencontre homologuée.

CALENDRIERS / REPORTS

Pour faire suite au report de la rencontre de la J4 opposant Montigny-le-Bretonneux à La Rochelle, un conflit de terrain existant sur la journée de réserve des 22/23 avril, les matchs sont reprogrammés lors de la journée de réserve des 27/28 mai 2023.

OPEN DE FRANCE FÉMININ DE BASEBALL 2023

Les résultats

SAMEDI 8 AVRIL						
N°	Terrain	Horaire	Poule	Match		Score
1	1	10:00	A	Wildcats / BAT / Royals	  Paris UC	7 - 11
2	1	12:15	B	GOP	  Angels United	11 - 6
3	1	14:30	A	Hauts de France	  Wildcats / BAT / Royals	12 - 2
4	1	16:45	B	Normandie	  GOP	4 - 18

DIMANCHE 9 AVRIL					
N°	Terrain	Horaire	Poule	Match	Score
5	1	10:00	A	Paris UC  Hauts de France 	7 - 10
6	1	12:15	B	Angels United  Normandie 	10 - 7
7	1	14:30	SE	Hauts de France  Angels United 	6 - 19
8	1	16:45	SE	GOP  Paris UC 	28 - 4

LUNDI 10 AVRIL					
N°	Terrain	Horaire	Poule	Match	Score
9	1	10:00	FI	Normandie  Wildcats / BAT / Royals 	6 - 17
10	1	12:15	FI	Hauts de France  Paris UC 	10 - 5
11	1	14:30	FI	GOP  Angels United 	10 - 2

Classement final

Classement Final 2023	
1	 GOP
2	 Angels United
3	 Hauts de France
4	 Paris UC
5	 Wildcats / BAT / Royals
6	 Normandie

CHALLENGE DE FRANCE MASCULIN DE SOFTBALL

La CFS nomme M. Pierre GIRAudeau comme Commissaire Technique de la compétition.

RAPPELS / DEROGATIONS

Nombre de matchs joués pour appartenir à :

- La Division 1 Féminine Softball = 6 matchs.
- La Division 1 Masculine Softball = 6 matchs.
- La Division 2 Féminine Softball = 5 matchs.
- La Division 2 Masculine Softball = 5 matchs.
- La Division 1 Baseball = 8 matchs.
- La Division 2 Baseball : Groupe A = 8 matchs / Groupe B = 6 matchs

NB : les joueuses et joueurs appartenant à chaque championnat sont listés en annexes de ce PV.

La CFS valide une dérogation automatique à l'article 3.03 des RGES Baseball « Les compétitions de baseball ne peuvent être mixtes. » pour les championnats départementaux, régionaux et la Division 3 de Baseball.

Une demande de dérogation à l'article 3.03 des RGES Baseball est parvenue à la CFS. Celui-ci indiquant que « Les compétitions de baseball ne peuvent être mixtes ». Demande du club de Valenciennes (059008) concernant la licenciée n°110263, Mme. Célia BAUDCHON, pour évoluer en Championnat de France de Division 2 Baseball saison 2023.

Accord CFS

HOMOLOGATION DES CHAMPIONNATS REGIONAUX

RAPPEL : La CFS encourage les Ligues régionales à transmettre les calendriers et règlements de leurs championnats régionaux de Softball pour homologation.

TELECHARGEMENT DES DOCUMENTS DE MATCHS

Comme lors des saisons précédentes, la plateforme <https://upload.ffbs.fr/> sera utilisée pour le dépôt des documents de matchs (feuilles de matchs, iRosters, feuilles de score).

Cette plateforme a été mise à jour pour les championnats nationaux de catégorie 19 ans et plus.

Merci de bien vouloir déposer, dans les délais réglementaires, des documents lisibles et scannés dans le bon sens.

REGLEMENTS GENERAUX DES EPREUVES SPORTIVES (RGES)

Pour rappel, les règlements fédéraux en vigueur sont disponibles sur le site internet de la Fédération française de Baseball et Softball, onglet **Fédération** et page **Textes Officiels** : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>

RAPPELS SUR LES DOCUMENTS DE MATCHS

Il est rappelé que ne doivent apparaître sur les feuilles de matchs que les personnes présentes sur le iRoster de l'équipe, licenciés en Compétition et pouvant être appelés dans la rencontre comme joueur.

La feuille de match doit être signée par une personne présente sur le iRoster et dûment diplômée. Elle apposera son nom à côté de sa signature. (Référence aux annexes 1.01, 1.02 des RGES Baseball « *Disposer à chaque rencontre officielle du championnat de France de Division X d'un cadre diplômé d'Etat ou par la fédération* » et 1.01 et 1.02 des RGES Softball « *Le manager de l'équipe (déclaré lors de l'inscription de l'équipe et signataire des feuilles de match) doit être titulaire de l'un des diplômes suivants* »).

Le iRoster servant à garantir qu'une personne est valablement licenciée pour la saison et que sa licence est active lors de la rencontre, il est demandé à ce que l'ensemble des personnes souhaitant être présente dans un dug out ou sur l'aire de jeu soit présente sur ce iRoster.

Les listes provisoires de 30 joueurs en D1 et D2 Baseball sont consultables sur le site de statistiques de la fédération

: -Division 1 → <http://www.stats.ffbs.fr/2023/division1/stats.php>

-Division 2 → <http://www.stats.ffbs.fr/2023/division2/stats.php>

Baseball - Décompte de lancers des joueurs de catégorie 18U

Comme indiqué par la CFSS dans ses bulletins, le comptage des lancers des 18U en championnat seniors n'est pas du ressort du scoreur. Il est demandé au manager de l'équipe en charge du joueur de faire ce comptage ou de désigner une personne pour le faire.

A l'issue du match les managers des 2 équipes signent cette feuille et la remettent au scoreur pour envoi à la CFS.

RAPPELS SUR LICENCES**Rappel : Article 14.1.4 des Règlements Généraux**

« Les personnes âgées de 16 ans et plus au 31 décembre de la saison en cours doivent fournir lors de la demande de leur première licence et de son ou ses renouvellement(s) ultérieur(s), une copie d'un justificatif d'identité en cours de validité comportant une photographie (carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte de sécurité sociale ou carte vitale, titre de séjour, etc.). »

RECOURS

Tel que défini par l'article 86 du Règlement Intérieur – Edition du 19 mars 2022 de la Fédération Française de Baseball et Softball, les décisions de la commission peuvent donner lieu à un appel devant le Bureau Fédéral dans les conditions définies par ce dernier. L'appel doit être formulé dans les dix jours de la notification de la décision attaquée, accompagné d'un chèque d'un montant correspondant aux frais d'ouverture de dossier (50€) et d'enquête. L'appel doit être adressé au siège de la fédération sous pli recommandé.

Lien : <https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2022/03/RI-CD-19.03.2022>

Jean-Marie Meurant



Président C.F.S

ANNEXES

JOUEURS APPARTENANT A UN CHAMPIONNAT

Division 1 Baseball (8 matches)

Rouen Huskies

Joris BERT
Hugo BLONDEL
Dylan GLEESON
Gabriel HARRISON
Javier HERNANDEZ
Martin VISSAC

Division 1 Masculine Softball (6 matches)

Montpellier Barracudas

Laurent ANDRADES
Clément COLOMES-LEPICHON
Anthony CROS
Grégory CROS
Luc DIDIER
Mathis GUIRAUD
Thomas MARTINAZZO
Mickael MENGOLI
Sylvain PERRIN
Rémy PUJAL

Pessac Panthères

Sébastien BOYER
Sylvain DONEY
Soufiane ESSAFI
Vincent FERREIRA
Jérémy GUICHARD
Corentin LADANT
Lucas MANGLE
Marc THEVENON

Clapiers-Jacou Rabbits

Pascal BARTOLI
Bastien CLERGUE
Hector FERNANDEZ
Jonathan HARAS
Thomas LANGLOYS
Alexandre MARI
Alexandre MAURETTE
Grégoire MAURETTE

Rouen Huskies

Nicolas FELLON
Olivier ISRAEL
Paul LEMETTRE
Thomas MASSE
Thomas MECHEMACHE
Flavien PERON
Robin PROUET
Danny SCALABRINI

Saint-Raphaël Comanches

Alexis BARBOTIN
William BERENGUER
Rémi BOUILLON
Maxime FLAYOL
Nicolas FLAYOL
Cyril GRIMALDI
Robin LETHIECQ
Alexandre MOUSSA
Romain SANCHEZ

Stade Toulousain

Yanael DELPECH
Pierre LAUGA
Maxime KESER
Emmanuel MONGE
Blaise CARDONNE
Frédéric HOURMILOUGUE
Jossue MENDOZA
Norman COWES
Martin BOUYRIE



FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Fédérale Sportive

Président : Jean-Marie MEURANT

Objet : Compte-rendu de la réunion « ZOOM » - Procès-verbal N°9

Membres ayant participé à la visioconférence du 18 avril 2023 de 19h00 à 20h00 : Jean-Marie MEURANT (Président), Aurélie BACELON, François-Xavier CHAFFOIS, Frédéric GUERN, Stephen LESFARGUES (DTN), Elliot FLEYS (référént siège).

Participent également : Soazik KLEIN (Présidente CFSS), Ludovic MEILLIER (Président CFA).

Membres excusés : Agnès MASSON-SIBUT, Hervé LAPEYRE, Rémi BOUILLON.

CHAMPIONNATS DE FRANCE 2023

DIVISION 1 BASEBALL

5^{ème} Journée – 15/16 avril 2023

STADE TOULOUSAIN vs MONTIGNY-LE-BTX COUGARS – D1A17 : [7-4, rencontre homologuée.](#)

Toulouse : Manque mentions Extensions (5) sur la feuille de match = Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (Annexe 2 RGES Baseball).

Montigny : Manque mention Mutation (Velazquez) sur la feuille de match = Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (Annexe 2 RGES Baseball).

STADE TOULOUSAIN vs MONTIGNY-LE-BTX COUGARS – D1A18 : [8-2, rencontre homologuée.](#)

Montigny : Manque mentions Mutation (Velazquez) et Etrangers (3) sur la feuille de match = Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (Annexe 2 RGES Baseball).

PARIS UNIVERSITÉ CLUB vs LA ROCHELLE BOUCANIERES – D1A19 : [6-8, rencontre homologuée.](#)

La Rochelle : Manque mentions Mutation (Y. Lopez Gomez) et Extension (Briones) sur la feuille de match = Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (Annexe 2 RGES Baseball).

PARIS UNIVERSITÉ CLUB vs LA ROCHELLE BOUCANIERES – D1A20 : [3-9, rencontre homologuée.](#)

La Rochelle : Manque mention Extension (Briones) sur la feuille de match = Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (Annexe 2 RGES Baseball).

MONTPELLIER BARRACUDAS vs NICE CAVIGAL – D1B17 : [12-1, rencontre homologuée.](#)

MONTPELLIER BARRACUDAS vs NICE CAVIGAL – D1B18 : [15-0, rencontre homologuée.](#)

Montpellier : Utilisation de feuilles de match et de score non actuelles lors des deux rencontres. – Sanction : 30€

SAVIGNY-SUR-ORGE LIONS vs SENART TEMPLIERS – D1B19 : 1-0, RAS, rencontre homologuée.

SAVIGNY-SUR-ORGE LIONS vs SENART TEMPLIERS – D1B20 : 9-10, RAS, rencontre homologuée.

Savigny : expulsion de M. Axel AMOROS (072090).

Sénart : expulsion de M. Matthieu BRELLE-ANDRADE (005708).

DIVISION 2 BASEBALL

4ème Journée – 15/16 avril 2023

SENART TEMPLIERS 2 vs THIAIS TIGERS – D2A119 : 2-4, RAS, rencontre homologuée.

SENART TEMPLIERS 2 vs THIAIS TIGERS – D2A120 : 32-1, RAS, rencontre homologuée.

DUNKERQUE KORVERS vs ROUEN HUSKIES 2 – D2A121 : 0-1, RAS, rencontre homologuée.

DUNKERQUE KORVERS vs ROUEN HUSKIES 2 – D2A122 : 5-6, RAS, rencontre homologuée.

VALENCIENNES VIPERES vs LA GUERCHE DE BRETAGNE HAWKS – D2A123 : 13-3, RAS, rencontre homologuée.

VALENCIENNES VIPERES vs LA GUERCHE DE BRETAGNE HAWKS – D2A124 : 18-1, RAS, rencontre homologuée.

LA ROCHELLE BOUCANIERES 2 vs BEZIERS PIRATES – D2B119 : 0-4 → défaite de La Rochelle 2 par pénalité : 7-0

La Rochelle 2 : présence sur la feuille de match de M. David CHAUVIN, non présent sur la liste provisoire de 30 joueurs qualifiés. Référence à l'article 30.09 des RGS Baseball et sanction pour utilisation d'un joueur non qualifié (Annexe 2 des RGS Baseball) – Sanction : 150€ et défaite par pénalité.

La Rochelle 2 : Signature de la feuille de match - Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (annexes 1.01 des RGS Baseball) - Sanction : 50€.

LA ROCHELLE BOUCANIERES 2 vs BEZIERS PIRATES – D2B120 : 12-7 → défaite de La Rochelle 2 par pénalité : 7-0

La Rochelle 2 : présence sur la feuille de match de M. David CHAUVIN, non présent sur la liste provisoire de 30 joueurs qualifiés. Référence à l'article 30.09 des RGS Baseball et sanction pour utilisation d'un joueur non qualifié (Annexe 2 des RGS Baseball) – Sanction : 150€ et défaite par pénalité.

La Rochelle 2 : Signature de la feuille de match - Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (annexes 1.01 des RGS Baseball) - Sanction : 50€.

Béziers : mauvaise mention pour M. Chacin Horvath = Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (Annexe 2 RGS Baseball).

CLERMONT-FERRAND ARVERNES vs MEYZIEU-DECINES CARDS - D2B121 : 6-1, RAS, rencontre homologuée.

Clermont-Ferrand : Manque mention Mutation (Pujol) sur la feuille de match = Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (Annexe 2 RGS Baseball).

CLERMONT-FERRAND ARVERNES vs MEYZIEU-DECINES CARDS - D2B122 : 5-0, RAS, rencontre homologuée.

Clermont-Ferrand : Manque mention Mutation (Pujol) sur la feuille de match = Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (Annexe 2 RGS Baseball).

EYSINES RAIDERS vs GAMBAS DU PAYS BASQUE – D2B123 : [11-8, RAS, rencontre homologuée.](#)

EYSINES RAIDERS vs GAMBAS DU PAYS BASQUE – D2B124 : [14-11, RAS, rencontre homologuée.](#)

Eysines : Manque le nom de l'équipe sur la feuille de match. = Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (Annexe 2 RGES Baseball) - Sanction : 10€.

Anglet : Manque le nom de l'équipe sur la feuille de match. = Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (Annexe 2 RGES Baseball) - Sanction : 10€.

DIVISION 1 FÉMININE SOFTBALL

3^{ème} Journée – 15-16 avril 2023

GRENOBLE GRIZZLYS vs CLAPIERS-JACOU RABBITS – 23D1F13 : [7-0, RAS, rencontre homologuée.](#)

CLAPIERS-JACOU RABBITS vs GRENOBLE GRIZZLYS – 23D1F14 : [0-10, RAS, rencontre homologuée.](#)

EVERY-COURCOURONNES PHARAONNES vs NICE CAVIGAL – 23D1F15 : [14-1, RAS, rencontre homologuée.](#)

Nice : Manque mention Extension (Hammacot) sur la feuille de match = Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (Annexe 2 RGES Softball).

NICE CAVIGAL vs EVERY-COURCOURONNES PHARAONNES – 23D1F16 : [13-11, RAS, rencontre homologuée.](#)

Nice : Manque mention Extension (Hammacot) sur la feuille de match = Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (Annexe 2 RGES Softball).

SAINT-RAPHAEL COMANCHES vs PARIS BCF – 23D1F17 : [11-3, RAS, rencontre homologuée.](#)

PARIS BCF vs SAINT-RAPHAEL COMANCHES – 23D1F18 : [8-6, RAS, rencontre homologuée.](#)

Saint-Raphaël : merci de distinguer l'envoi des documents par rencontre sur le Upload svp.

DIVISION 2 MASCULINE SOFTBALL

3^{ème} Journée – 15-16 avril 2023 à Nice

NICE CAVIGAL vs NANTES / LIMEIL-BREVANNES - 23D2M07 : [14-2, RAS, rencontre homologuée.](#)

NANTES / LIMEIL-BREVANNES vs LUNEVILLE – EVERY-C. – 23D2M08 : [8-15, RAS, rencontre homologuée.](#)

LUNEVILLE – EVERY-C. vs NICE CAVIGAL - 23D2M09 : [1-17, RAS, rencontre homologuée.](#)

NANTES / LIMEIL-BREVANNES vs LUNEVILLE – EVERY-C. – 23D2M10 : [6-0, RAS, rencontre homologuée.](#)

Nantes-Limeil : Manque mention Extension (Destaminil) sur la feuille de match = Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (Annexe 2 RGES Softball).

NICE CAVIGAL vs NANTES / LIMEIL-BREVANNES - 23D2M11 : [3-0, RAS, rencontre homologuée.](#)

Nantes-Limeil : Manque mention Mutation (Malecot) sur la feuille de match = Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (Annexe 2 RGES Softball).

LUNEVILLE – EVERY-C. vs NICE CAVIGAL - 23D2M12 : [Report pour cause de pluie](#)

CALENDRIERS / REPORTS

D1 Baseball - Les clubs de Sénart et de Metz ont fait la demande pour jouer les matchs de la journée de réserve à des horaires différents pour des problématiques de transport.

Demande : Premier match (D1B09) à 12h00 au lieu de 11h00. Le second match (D1B10) débutant dans la foulée.

Accord CFS

D1 Baseball - Le club de Montigny-le-Bretonneux a fait la demande pour jouer les matchs de la 6^{ème} journée à des horaires différents pour faciliter une cérémonie en hommage à Annie Couton.

Demande : Premier match (D1A21) à 11h30 au lieu de 11h00. Le second match (D1A22) débutant dans la foulée.

Accord CFS

D2M Softball - Pour faire suite au report de la rencontre de la J2 de Division 2 Masculine Softball opposant l'entente Lunéville/Evry-Courcouronnes à Nice, le match est reprogrammé le 20 mai 2023 à 18h00 lors de la 3^{ème} journée.

D2M Softball - En Division 2 Masculine Softball, il a été constaté une problématique concernant le nombre de matchs joués comme recevant ou visiteur face à chaque adversaire. Par conséquent, les matchs de la 3^{ème} journée ont été ajustés tel que : http://www.stats.ffbs.fr/2023/masculin_division2/resultats.php

CHALLENGE DE FRANCE MASCULIN DE SOFTBALL 2023

URGENT I En référence à l'article 14.2 du Règlement du Challenge de France de Softball, il est demandé aux clubs participants de fournir à la CFS avant le **22 avril 2023** un roster provisoire de 30 noms maximum titulaires d'une licence pour la saison en cours délivrée avant le 31 mars de ladite saison (extrait d'e-licence ou en remplissant le tableur en annexe du règlement)

La réunion technique, sous la supervision du Commissaire Technique M. Pierre GIRAUDEAU, aura lieu par visioconférence le **03 mai 2023 à 20h00**

Le règlement de la compétition est disponible ici : <https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2023/02/Challenge-de-France-Softball-Reglement-Sportif-CD-26.01.2023.pdf>

CHALLENGE DE FRANCE DE BASEBALL 2023

En référence à l'article 13.2 du Règlement du Challenge de France de Baseball, il est demandé aux clubs participants de fournir à la CFS avant le **3 mai 2023** un roster provisoire de maximum 30 joueurs titulaires d'une licence ou d'une extension de licence en cours de validité, au sein du club, depuis trois semaines au moins avant le début de la compétition (extrait d'e-licence ou en remplissant le tableur en annexe du règlement)

La réunion technique, sous la supervision des Commissaires Techniques M. Jean-Marie MEURANT et M. Stephen LESFARGUES, aura lieu par visioconférence le **17 mai 2023 à 19h00.**

Le règlement de la compétition est disponible ici : <https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2023/02/Challenge-de-France-Reglement-Sportif-CD-26.01.2023.pdf>

CHALLENGE DE FRANCE FEMININ DE SOFTBALL 2023

En référence à l'article 14.2 du Règlement du Challenge de France de Softball, il est demandé aux clubs participants de fournir à la CFS avant le **6 mai 2023** un roster provisoire de 30 noms maximum titulaires d'une licence pour la saison en cours délivrée avant le 31 mars de ladite saison (extrait d'e-licence ou en remplissant le tableur en annexe du règlement)

La réunion technique, sous la supervision du Commissaire Technique M. Ludovic MEILLIER, aura lieu par visioconférence le **24 mai 2023 à 20h00.**

Le règlement de la compétition est disponible ici : <https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2023/02/Challenge-de-France-Softball-Reglement-Sportif-CD-26.01.2023.pdf>

RAPPELS / DEROGATIONS

Nombre de matchs joués pour appartenir à :

- **La Division 1 Féminine Softball = 6 matchs.**
- **La Division 1 Masculine Softball = 6 matchs.**
- **La Division 2 Féminine Softball = 5 matchs.**
- **La Division 2 Masculine Softball = 5 matchs.**
- **La Division 1 Baseball = 8 matchs.**
- **La Division 2 Baseball : Groupe A = 8 matchs / Groupe B = 6 matchs**

NB : les joueuses et joueurs appartenant à chaque championnat sont listés en annexes de ce PV.

La CFS valide une dérogation automatique à l'article 3.03 des RGES Baseball « Les compétitions de baseball ne peuvent être mixtes. » pour les championnats départementaux, régionaux et la Division 3 de Baseball.

HOMOLOGATION DES CHAMPIONNATS REGIONAUX

RAPPEL : La CFS encourage les Ligues régionales à transmettre les calendriers et règlements de leurs championnats régionaux de Softball pour homologation.

TELECHARGEMENT DES DOCUMENTS DE MATCHS

Comme lors des saisons précédentes, la plateforme <https://upload.ffbs.fr/> sera utilisée pour le dépôt des documents de matchs (feuilles de matchs, iRosters, feuilles de score).

Cette plateforme a été mise à jour pour les championnats nationaux de catégorie 19 ans et plus.

Merci de bien vouloir déposer, dans les délais réglementaires, des documents lisibles et scannés dans le bon sens.

REGLEMENTS GENERAUX DES EPREUVES SPORTIVES (RGES)

Pour rappel, les règlements fédéraux en vigueur sont disponibles sur le site internet de la Fédération française de Baseball et Softball, onglet **Fédération** et page **Textes Officiels** : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>

RAPPELS SUR LES DOCUMENTS DE MATCHS

Il est rappelé que ne doivent apparaître sur les feuilles de matchs que les personnes présentes sur le iRoster de l'équipe, licenciés en Compétition et pouvant être appelés dans la rencontre comme joueur.

La feuille de match doit être signée par une personne présente sur le iRoster et dûment diplômée. Elle apposera son nom à côté de sa signature. (Référence aux annexes 1.01, 1.02 des RGES Baseball « *Disposer à chaque rencontre officielle du championnat de France de Division X d'un cadre diplômé d'Etat ou par la fédération* » et 1.01 et 1.02 des RGES Softball « *Le manager de l'équipe (déclaré lors de l'inscription de l'équipe et signataire des feuilles de match) doit être titulaire de l'un des diplômes suivants* »).

Le iRoster servant à garantir qu'une personne est valablement licenciée pour la saison et que sa licence est active lors de la rencontre, il est demandé à ce que l'ensemble des personnes souhaitant être présente dans un dug out ou sur l'aire de jeu soit présente sur ce iRoster.

Les listes provisoires de 30 joueurs en D1 et D2 Baseball sont consultables sur le site de statistiques de la fédération : -Division 1 → <http://www.stats.ffbs.fr/2023/division1/stats.php>
-Division 2 → <http://www.stats.ffbs.fr/2023/division2/stats.php>

Baseball - Décompte de lancers des joueurs de catégorie 18U

Comme indiqué par la CFSS dans ses bulletins, le comptage des lancers des 18U en championnat seniors n'est pas du ressort du scoreur. Il est demandé au manager de l'équipe en charge du joueur de faire ce comptage ou de désigner une personne pour le faire.

A l'issue du match les managers des 2 équipes signent cette feuille et la remettent au scoreur pour envoi à la CFS.

RAPPELS SUR LICENCES

Rappel : Article 14.1.4 des Règlements Généraux

« Les personnes âgées de 16 ans et plus au 31 décembre de la saison en cours doivent fournir lors de la demande de leur première licence et de son ou ses renouvellement(s) ultérieur(s), une copie d'un justificatif d'identité en cours de validité comportant une photographie (carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte de sécurité sociale ou carte vitale, titre de séjour, etc.). »

RECOURS

Tel que défini par l'article 86 du Règlement Intérieur – Edition du 19 mars 2022 de la Fédération Française de Baseball et Softball, les décisions de la commission peuvent donner lieu à un appel devant le Bureau Fédéral dans les conditions définies par ce dernier. L'appel doit être formulé dans les dix jours de la notification de la décision attaquée, accompagné d'un chèque d'un montant correspondant aux frais d'ouverture de dossier (50€) et d'enquête. L'appel doit être adressé au siège de la fédération sous pli recommandé.

Lien : <https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2022/03/RI-CD-19.03.2022>

Jean-Marie Meurant



Président C.F.S

ANNEXES

JOUEURS APPARTENANT A UN CHAMPIONNAT

Division 1 Baseball (8 matches)

Après la 4ème journée

Rouen Huskies

Joris BERT
Hugo BLONDEL
Dylan GLEESON
Gabriel HARRISON
Javier HERNANDEZ
Martin VISSAC

Nice Cavigal

Jair Jr GONZALEZ
Jonathan MONTAS BERROA
Sébastien ROQUET

Stade Toulousain

Alexander PERDOMO
Nolan SOLIVERES
Ariel SORIANO

Paris Université Club

Juan CARELA
Camille MESGUICH
Gabin RIOLLET-DRAGHI
Douglas RODRIGUEZ

Division 2 Baseball (Groupe A = 8 matches / Groupe B = 6 matches)

Après la 4ème journée

Thiais Tigers

Achour AISSOU
Omar DIODENE PACHECO
Léo NONTANOVANH
Nicolas ROLET
Jonathan SIMANCAS VILORIA

La Rochelle Boucaniers 2

Florent ARCAMONE
Chris BUITRON
Tom REGNIER

Rouen Huskies 2

Théophile DANNE

Anglet Gambas

Christophe DE LA IGLESIA
Gaston DELAPOYADE
Sébastien DEFAUT
Robin FROMENT
Jean-Michel GONZALEZ
Ivan LARROQUE
Cédric SANCHEZ

Dunkerque Korvers

Benjamin BODET
Henri CONRARD
Reynald GUEANT
Kevin PILLONS

Eysines Raiders

Quentin FAURE
Walik IHAMDANENE
Gauthier LESGOIRRES
Jérôme RAFFENNE

Béziers Pirates

Nicholas DAZELL
Alexis MICHEL
Daniel PILAR VELAZQUEZ

Meyzieu-Décines Cards

Gilberto BERRY RIVERA
Bastien LEVEQUE
Meylian MARIN

Clermont-Ferrand Arvernes

Jérémy BLASIOLE
Théo DELMAS
Jonathan MATEO DE AZA
Caio MONTEIRO
Valentin PUJOL
Brahim TAYBI

Division 1 Féminine Softball (6 matches)**Après la 3ème journée**Evry-Courcouronnes Pharaonnes

Rosalie COSTE
Prapeng DE RIDDER
Christel PHILIPPE

Grenoble Griizlys

Shirley PATIN
Lilian SAYURI

Saint-Raphaël Comanches

Marina MORELLI
Elsa MUNIER
Pauline PRADE

BCF Paris

Lucie DENAT
Nadia DOZOVA
Jenny DURASSIER
Isabelle LEBOEUF

Clapiers-Jacou Rabbits

Cathy BEAUCHEF
Géraldine GAUZELIN-ORS
Eidy TORTOLERO

Nice Cavigal

Anaisie BUGNA
Guylaine BUVAT

Division 1 Masculine Softball (6 matches)**Après la 2ème journée**Montpellier Barracudas

Laurent ANDRADES
Clément COLOMES-LEPICHON
Anthony CROS
Grégory CROS
Luc DIDIER
Mathis GUIRAUD
Thomas MARTINAZZO
Mickael MENGOLI
Sylvain PERRIN
Rémy PUJAL

Pessac Panthères

Sébastien BOYER
Sylvain DONEY
Soufiane ESSAFI
Vincent FERREIRA
Jérémy GUICHARD
Corentin LADANT
Lucas MANGLE
Marc THEVENON

Clapiers-Jacou Rabbits

Pascal BARTOLI
Bastien CLERGUE
Hector FERNANDEZ
Jonathan HARAS
Thomas LANGLOYS
Alexandre MARI
Alexandre MAURETTE
Grégoire MAURETTE

Rouen Huskies

Nicolas FELLON
Olivier ISRAEL
Paul LEMETTRE
Thomas MASSE
Thomas MECHEMACHE
Flavien PERON
Robin PROUET
Danny SCALABRINI

Saint-Raphaël Comanches

Alexis BARBOTIN
William BERENGUER
Rémi BOUILLON
Maxime FLAYOL
Nicolas FLAYOL
Cyril GRIMALDI

Stade Toulousain

Yanael DELPECH
Pierre LAUGA
Maxime KESER
Emmanuel MONGE
Blaise CARDONNE
Frédéric HOURMILOUGUE

Division 2 Masculine Softball (5 matches)

Après la 2ème journée

Entente Lunéville / Evry-C.Marcel THEOT
Charmelo REYES CALDERON
Eric PENA ALVAREZ
Rémy STRAMANDINO
Luc HONGVAN
Frédéric HARTOUIN
Kevin COUARD
Jonathan BEHREntente Nantes / Limeil-B.Gaetan DEROBERT
Benjamin MILGROM
Thomas MALECOT
William LECLERCQ
Thierry BROU
Sacha CHRISTIN
Nicolas PAGES
Romain DESTAMINILNice CavigalSylvain BUVAT
Thomas HEMZACEK
Benjamin GONFRIER
Nicolas GARIN
Sébastien DROUILLY
Jérémy CUTRI
Guillaume LAPLACE
Marc PELISSIER



FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Fédérale Sportive

Président : Jean-Marie MEURANT

Objet : Compte-rendu de la réunion « ZOOM » - Procès-verbal N°10

Membres ayant participé à la visioconférence du 26 avril 2023 de 16h00 à 16h45 : Frédéric GUERN, Stephen LESFARGUES (DTN), Elliot FLEYS (référent siège).

Participent également : Ludovic MEILLIER (Président CFA).

Membres excusés : Jean-Marie MEURANT (Président), Agnès MASSON-SIBUT, Aurélie BACELON, Rémi BOUILLON, François-Xavier CHAFFOIS, Hervé LAPEYRE.

CHAMPIONNATS DE FRANCE 2023

DIVISION 1 BASEBALL

Journée de réserve – 22/23 avril 2023

METZ COMETZ vs SENART TEMPLIERS – D1B09 : 2-4, RAS, rencontre homologuée.

METZ COMETZ vs SENART TEMPLIERS – D1B10 : 8-10, RAS, rencontre homologuée.

DIVISION 2 BASEBALL

1ère Journée – 25/26 mars 2023

Appel de 076001 - Les Huskies de Rouen contre la décision de la CFS du 28/03/2023 (PV06)

Le Bureau fédéral, après avoir pris connaissance de l'avis de la Commission fédérale juridique et réglementation, et considérant qu'en l'espèce le licencié concerné, titulaire d'une licence non-pratiquant entraîneur, ne saurait être qualifié de joueur en compétition baseball, ni même de joueur dans un sens plus général, décide :

- d'infirmer la décision de la Commission fédérale sportive (CFS) en ce qui concerne l'amende et la défaite par pénalité au titre de l'application de l'article 30.09 des RGES baseball,
- de sanctionner le club de Rouen d'une amende 150 € par rencontre, soit 300 € pour les deux rencontres concernées, en application de l'article 22.04.02 des RGES baseball.

Résultats corrigés :

THIAIS TIGERS vs ROUEN HUSKIES 2 – D2A101 : 8-5.

THIAIS TIGERS vs ROUEN HUSKIES 2 – D2A102 : 2-12.

Journée de réserve – 22/23 avril 2023

RONCHIN DRAGONS vs VALENCIENNES VIPERES – D2A103 : 0-17, RAS, rencontre homologuée.

RONCHIN DRAGONS vs VALENCIENNES VIPERES – D2A104 : 1-11, RAS, rencontre homologuée.

DIVISION 1 MASCULINE SOFTBALL**3^{ère} Journée – 22/23 avril 2023 à Montpellier et Rouen**

Documents de matchs en cours de contrôle.

CALENDRIERS / REPORTS

Division 2 Baseball – Face à un conflit de terrain à Rouen le week-end des 3 et 4 juin 2023, les matchs opposant Rouen 2 à Thiais (9^e journée) doivent être déplacés. Ceux-ci auront lieu par anticipation lors de la journée de réserve du **21 mai 2023** au terrain Pierre Rolland.

Division 2 Masculine Softball - En Division 2 Féminine Softball, il a été constaté une problématique concernant le nombre de matchs joués comme recevant ou visiteur face à chaque adversaire. Par conséquent, les matchs ont été ajustés tel que : http://www.stats.ffbs.fr/2023/feminin_division2/resultats.php

CHALLENGE DE FRANCE MASCULIN SOFTBALL

L'ensemble des rosters provisoires a été transmis dans les délais impartis lors du PV09 (22 avril au plus tard). Le Commissaire Technique et la CFS vont réviser ces rosters pour établir la qualification des joueurs selon le règlement de la compétition.

Seuls les joueurs répondant aux conditions de qualification et inscrit sur le roster provisoire pourront faire partie du roster final.

ROSTERS / LISTE DEFINITIVE DES 30 – BASEBALL

Quelques rappels utiles concernant la liste des trente joueurs en Division 1 et Division 2 Baseball ainsi que pour le roster du Challenge de France de Baseball.

Liste définitive des 30 joueurs (D1 et D2 Baseball)**Au plus tard le 14 mai**

Article 30.04.01.02 des RGES : « (...) chaque équipe pourra fournir à la CFS une liste définitive de trente joueurs maximum, titulaires d'une licence compétition ou d'une extension de licence en cours de validité auprès de leur club et ayant été validée au moins trois semaines avant le début du Challenge de France » (= 27 avril)

Article 30.04.01.03 des RGES : « Les joueurs figurant sur la liste définitive devront avoir été déclarés dans la liste provisoire préalablement transmise. Par exception, jusqu'à cinq joueurs non-inscrits sur la liste provisoire pourront figurer sur la liste définitive. »

Article 30.04.01.04 des RGES : « A défaut de transmission d'une liste définitive dans les conditions ci-dessus définies, la liste provisoire préalablement déposée sera réputée définitive ».

Roster du Challenge de France de Baseball (8 clubs concernés)**Au plus tard le 3 mai**

Article 13.2.1 du règlement du Challenge de France de Baseball : « Chaque club participant au Challenge de France doit fournir, à la CFS, 15 jours (= 3 mai) au moins avant le début de la compétition, **un roster provisoire de maximum 30 joueurs titulaires d'une licence ou d'une extension de licence en cours de validité, au sein du club, depuis trois semaines au moins avant le début de la compétition.** » (= 27 avril)

Article 13.3 du règlement du Challenge de France de Baseball : « Un joueur ne figurant pas sur le roster provisoire des 30 noms (13.2), ne pourra pas participer au Challenge de France. »

Lors de la réunion technique du Challenge de France le 17 mai

Article 14.1.2 du règlement du Challenge de France de Baseball : « **Le roster définitif**, correctement remplis, de **12 joueurs minimum et 22 joueurs maximum figurant sur le roster provisoire et sur la liste définitive des trente joueurs** communiquée à la CFS pour le championnat de Division 1, conformément aux dispositions des articles 30.04.01 et suivants des RGES Baseball. »

RAPPELS

Nombre de matchs joués pour appartenir à :

- **La Division 1 Féminine Softball = 6 matchs.**
- **La Division 1 Masculine Softball = 6 matchs.**
- **La Division 2 Féminine Softball = 5 matchs.**
- **La Division 2 Masculine Softball = 5 matchs.**
- **La Division 1 Baseball = 8 matchs.**
- **La Division 2 Baseball : Groupe A = 8 matchs / Groupe B = 6 matchs**

NB : les joueuses et joueurs appartenant à chaque championnat sont listés en annexes de ce PV.

HOMOLOGATION DES CHAMPIONNATS REGIONAUX

RAPPEL : La CFS encourage les Ligues régionales à transmettre les calendriers et règlements de leurs championnats régionaux de Softball pour homologation.

TELECHARGEMENT DES DOCUMENTS DE MATCHS

Comme lors des saisons précédentes, la plateforme <https://upload.ffbs.fr/> sera utilisée pour le dépôt des documents de matchs (feuilles de matchs, iRosters, feuilles de score).

Cette plateforme a été mise à jour pour les championnats nationaux de catégorie 19 ans et plus.

Merci de bien vouloir déposer, dans les délais réglementaires, **des documents lisibles et scannés dans le bon sens.**

REGLEMENTS GENERAUX DES EPREUVES SPORTIVES (RGES)

Pour rappel, les règlements fédéraux en vigueur sont disponibles sur le site internet de la Fédération française de Baseball et Softball, onglet **Fédération** et page **Textes Officiels** : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>

RAPPELS SUR LES DOCUMENTS DE MATCHS

Il est rappelé que ne doivent apparaître sur les feuilles de matchs que les personnes présentes sur le iRoster de l'équipe, licenciés en Compétition et pouvant être appelés dans la rencontre comme joueur.

La feuille de match doit être signée par une personne présente sur le iRoster et dûment diplômée. Elle apposera son nom à côté de sa signature. (Référence aux annexes 1.01, 1.02 des RGES Baseball « *Disposer à chaque rencontre officielle du championnat de France de Division X d'un cadre diplômé d'Etat ou par la fédération* » et 1.01 et 1.02 des RGES Softball « *Le manager de l'équipe (déclaré lors de l'inscription de l'équipe et signataire des feuilles de match) doit être titulaire de l'un des diplômes suivants* »).

Le iRoster servant à garantir qu'une personne est valablement licenciée pour la saison et que sa licence est active lors de la rencontre, il est demandé à ce que l'ensemble des personnes souhaitant être présente dans un dug out ou sur l'aire de jeu soit présente sur ce iRoster.

Les listes provisoires de 30 joueurs en D1 et D2 Baseball sont consultables sur le site de statistiques de la fédération

: -Division 1 → <http://www.stats.ffbs.fr/2023/division1/stats.php>

-Division 2 → <http://www.stats.ffbs.fr/2023/division2/stats.php>

Baseball - Décompte de lancers des joueurs de catégorie 18U

Comme indiqué par la CFSS dans ses bulletins, le comptage des lancers des 18U en championnat seniors n'est pas du ressort du scoreur. Il est demandé au manager de l'équipe en charge du joueur de faire ce comptage ou de désigner une personne pour le faire.

A l'issue du match les managers des 2 équipes signent cette feuille et la remettent au scoreur pour envoi à la CFS.

RAPPELS SUR LICENCES**Rappel : Article 14.1.4 des Règlements Généraux**

« Les personnes âgées de 16 ans et plus au 31 décembre de la saison en cours doivent fournir lors de la demande de leur première licence et de son ou ses renouvellement(s) ultérieur(s), une copie d'un justificatif d'identité en cours de validité comportant une photographie (carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte de sécurité sociale ou carte vitale, titre de séjour, etc.). »

RECOURS

Tel que défini par l'article 86 du Règlement Intérieur – Edition du 19 mars 2022 de la Fédération Française de Baseball et Softball, les décisions de la commission peuvent donner lieu à un appel devant le Bureau Fédéral dans les conditions définies par ce dernier. L'appel doit être formulé dans les dix jours de la notification de la décision attaquée, accompagné d'un chèque d'un montant correspondant aux frais d'ouverture de dossier (50€) et d'enquête. L'appel doit être adressé au siège de la fédération sous pli recommandé.

Lien : <https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2022/03/RI-CD-19.03.2022>

Jean-Marie Meurant



Président C.F.S

ANNEXES

JOUEURS APPARTENANT A UN CHAMPIONNAT

Division 1 Baseball (8 matches)

Après la 5ème journée

Rouen Huskies

Joris BERT
Hugo BLONDEL
Dylan GLEESON
Gabriel HARRISON
Javier HERNANDEZ
Martin VISSAC

Stade Toulousain

Alexander PERDOMO
Nolan SOLIVERES
Ariel SORIANO

Paris Université Club

Juan CARELA
Camille MESGUICH
Gabin RIOLLET-DRAGHI
Douglas RODRIGUEZ

Nice Cavigal

Jair Jr GONZALEZ
Jonathan MONTAS BERROA
Sébastien ROQUET

Metz Cometz

Armani HENDERSON
Clément NOBLET
Antoine TAKEZAWA

Sénart Templiers

Félix BROWN
Heorhii HVRTISHVILI
Takashi MIZUNO
Yeixon RUIZ

Division 2 Baseball (Groupe A = 8 matches / Groupe B = 6 matches)

Après la 4ème journée

Thiais Tigers

Achour AISSOU
Omar DIODENE PACHECO
Léo NONTANOVANH
Nicolas ROLET
Jonathan SIMANCAS VILORIA

Rouen Huskies 2

Théophile DANNE

Dunkerque Korvers

Benjamin BODET
Henri CONRARD
Reynald GUEANT
Kevin PILLONS

La Rochelle Boucaniers 2

Florent ARCAMONE
Chris BUITRON
Tom REGNIER

Anglet Gambas

Christophe DE LA IGLESIA
Gaston DELAPOYADE
Sébastien DEFAUT
Robin FROMENT
Jean-Michel GONZALEZ
Ivan LARROQUE
Cédric SANCHEZ

Eysines Raiders

Quentin FAURE
Walik IHAMDANENE
Gauthier LESGOIRRES
Jérôme RAFFENNE

Béziers Pirates

Nicholas DAZELL
Alexis MICHEL
Daniel PILAR VELAZQUEZ

Meyzieu-Décines Cards

Gilberto BERRY RIVERA
Bastien LEVEQUE
Meylian MARIN

Clermont-Ferrand Arvernes

Jérémy BLASIOLE

Théo DELMAS

Jonathan MATEO DE AZA

Caio MONTEIRO

Valentin PUJOL

Brahim TAYBI

Division 1 Féminine Softball (6 matches)**Après la 3ème journée**Evry-Courcouronnes Pharaonnes

Rosalie COSTE

Prapeng DE RIDDER

Christel PHILIPPE

Grenoble Griizlys

Shirley PATIN

Lilian SAYURI

Saint-Raphaël Comanches

Marina MORELLI

Elsa MUNIER

Pauline PRADE

BCF Paris

Lucie DENAT

Nadia DOZOVA

Jenny DURASSIER

Isabelle LEBOEUF

Clapiers-Jacou Rabbits

Cathy BEAUCHEF

Géraldine GAUZELIN-ORS

Eidy TORTOLERO

Nice Cavigal

Anaisie BUGNA

Guylaine BUVAT

Division 1 Masculine Softball (6 matches)**Après la 3ème journée**Montpellier Barracudas

Laurent ANDRADES

Rémi BENYAICH

Clément COLOMES-LEPICHON

Anthony CROS

Grégory CROS

Luc DIDIER

Mathis GUIRAUD

Thomas MARTINAZZO

Mickael MENGOLI

Sylvain PERRIN

Yann PETIT

Rémy PUJAL

Pessac Panthères

Sébastien BOYER

Thibaut CAMINADE

Sylvain DONNEY

Soufiane ESSAFI

Vincent FERREIRA

Jérémy GUICHARD

Corentin LADANT

Jonathan LAMON

Lucas MANGLE

Marc THEVENON

Clapiers-Jacou Rabbits

Pascal BARTOLI

Jacques BOUCHERON

Alain CLERGUE

Bastien CLERGUE

Hector FERNANDEZ

Jonathan HARAS

Thomas LANGLOYS

Alexandre MARI

Alexandre MAURETTE

Grégoire MAURETTE

Rouen Huskies

Nicolas FELLON

Olivier ISRAEL

Paul LEMETTRE

Thomas MASSE

Thomas MECHEMACHE

Flavien PERON

Robin PROUET

Danny SCALABRINI

Saint-Raphaël Comanches

Alexis BARBOTIN

William BERENGUER

Stade Toulousain

Martin BOUYRIE

Blaise CARDONNE

FFBS

Rémi BOUILLON
Maxime FLAYOL
Nicolas FLAYOL
Cyril GRIMALDI
Nicolas GUIZOT
Rémi HELLEGOUARCH
Robin LETHIECQ
Alexandre MOUSSA
Romain SANCHEZ

CFS

Norman COWES
Yanael DELPECH
Frédéric HOURMILOUGUE
Maxime KESER
Pierre LAUGA
Jossue MENDOZA
Emmanuel MONGE

2023

Division 2 Masculine Softball (5 matchs)**Après la 2ème journée****Entente Lunéville / Evry-C.**

Marcel THEOT
Charmelo REYES CALDERON
Eric PENA ALVAREZ
Rémy STRAMANDINO
Luc HONGVAN
Frédéric HARTOUIN
Kevin COUARD
Jonathan BEHR

Entente Nantes / Limeil-B.

Gaetan DEROBERT
Benjamin MILGROM
Thomas MALECOT
William LECLERCQ
Thierry BROU
Sacha CHRISTIN
Nicolas PAGES
Romain DESTAMINIL

Nice Cavigal

Sylvain BUVAT
Thomas HEMZACEK
Benjamin GONFRIER
Nicolas GARIN
Sébastien DROUILLY
Jérémy CUTRI
Guillaume LAPLACE
Marc PELISSIER



FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Fédérale Sportive

Président : Jean-Marie MEURANT

Objet : Compte-rendu de la réunion « ZOOM » - Procès-verbal N°11

Membres ayant participé à la visioconférence du 10 mai 2023 de 19h00 à 20h00: Jean-Marie MEURANT (Président), François-Xavier CHAFFOIS, Frédéric GUERN, Stephen LESFARGUES (DTN), Elliot FLEYS (réfèrent siège).

Participent également : Ludovic MEILLIER (Président CFA).

Membres excusés : Agnès MASSON-SIBUT, Aurélie BACELON, Rémi BOUILLON, Hervé LAPEYRE.

CHAMPIONNATS DE FRANCE 2023

DIVISION 1 BASEBALL

6^{ème} Journée – 29/30 avril 2023

MONTIGNY COUGARS vs ROUEN HUSKIES – D1A21 : 1-2, RAS, rencontre homologuée.

MONTIGNY COUGARS vs ROUEN HUSKIES – D1A22 : 1-7, rencontre homologuée.

Montigny : expulsion de M. Yorfrank LOPEZ TEQUEDOR (105957)

STADE TOULOUSAIN vs LA ROCHELLE BOUCANIERES – D1A23 : 7-6, rencontre homologuée.

La Rochelle : manque la signature sur la feuille de décompte des lancers 18U

STADE TOULOUSAIN vs LA ROCHELLE BOUCANIERES – D1A24 : 7-4, rencontre homologuée.

La Rochelle : manque la signature sur la feuille de décompte des lancers 18U

SENART TEMPLIERS vs NICE CAVIGAL – D1B21 : 10-0, rencontre homologuée.

Sénart : manque la signature sur la feuille de décompte des lancers 18U

Nice : Non transmission par courrier électronique au plus tard le lendemain de la journée à midi de la feuille de décompte des lancers 18U pour M. Yanis MOUNCHIT (093246) - Sanction : 30€.

SENART TEMPLIERS vs NICE CAVIGAL – D1B22 : 10-0, RAS, rencontre homologuée.

METZ COMETZ vs MONTPELLIER BARRACUDAS – D1B23 : 1-14, RAS, rencontre homologuée.

METZ COMETZ vs MONTPELLIER BARRACUDAS – D1B24 : 4-5, rencontre homologuée.

Metz : expulsion de M. Thibaud TAKEZAWA (084815)

7^{ème} Journée – 06/07 mai 2023

STADE TOULOUSAIN vs ROUEN HUSKIES – D1A25 : 4-3, RAS, rencontre homologuée.

STADE TOULOUSAIN vs ROUEN HUSKIES – D1A26 : 2-7, RAS, rencontre homologuée.

MONTIGNY COUGARS vs PARIS UNIVERSITÉ CLUB – D1A27 : 4-3, RAS, rencontre homologuée.

MONTIGNY COUGARS vs PARIS UNIVERSITÉ CLUB – D1A28 : 6-2, RAS, rencontre homologuée.

METZ COMETZ vs SENART TEMPLIERS – D1B25 : 3-11, RAS, rencontre homologuée.

Eysines : Position incorrecte de Hvrytishvili sur la feuille de match = Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (Annexe 2 RGES Baseball) - Sanction : 10€.

METZ COMETZ vs SENART TEMPLIERS – D1B26 : 5-9, RAS, rencontre homologuée.

Metz : Non communication du résultat suivant la fin de la rencontre (Annexe 2 RGES Baseball) - Sanction : 50€.

SAVIGNY-SUR-ORGE LIONS vs NICE CAVIGAL – D1B27 : Report pour cause de pluie

SAVIGNY-SUR-ORGE LIONS vs NICE CAVIGAL – D1B28 : Report pour cause de pluie

DIVISION 2 BASEBALL**5^{ème} Journée – 29/30 avril 2023**

LA GUERCHE DE BRETAGNE HAWKS vs ROUEN HUSKIES 2 – D2A125 : 3-6, RAS, rencontre homologuée.

LA GUERCHE DE BRETAGNE HAWKS vs ROUEN HUSKIES 2 – D2A126 : 2-7, RAS, rencontre homologuée.

RONCHIN DRAGONS vs SENART TEMPLIERS 2 – D2A127 : 4-8, RAS, rencontre homologuée.

RONCHIN DRAGONS vs SENART TEMPLIERS 2 – D2A128 : 8-13, RAS, rencontre homologuée.

THIAIS TIGERS vs VALENCIENNES VIPERES – D2A129 : 1-4, RAS, rencontre homologuée.

THIAIS TIGERS vs VALENCIENNES VIPERES – D2A130 : 0-14, RAS, rencontre homologuée.

LA ROCHELLE BOUCANIER 2 vs MEYZIEU-DECINES CARDS – D2B125 : 0-10, RAS, rencontre homologuée.

LA ROCHELLE BOUCANIER 2 vs MEYZIEU-DECINES CARDS – D2B126 : 3-5, RAS, rencontre homologuée.

BEZIERS PIRATES vs EYSINES RAIDERS – D2B127 : 6-2, rencontre homologuée.

BEZIERS PIRATES vs EYSINES RAIDERS – D2B128 : 7-14, rencontre homologuée.

Béziers : Manque le nom de l'équipe sur la feuille de match. = Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (Annexe 2 RGES Baseball) - Sanction : 10€

GAMBAS DU PAYS BASQUE vs CLERMONT-FERRAND ARVERNES – D2B129 : 0-1, RAS, rencontre homologuée.

GAMBAS DU PAYS BASQUE vs CLERMONT-FERRAND ARVERNES – D2B130 : 7-10, RAS, rencontre homologuée.

6^{ème} Journée – 06/07 mai 2023

SENART TEMPLIERS 2 vs VALENCIENNES VIPERES – D2A131 : 1-3, RAS, rencontre homologuée.

SENART TEMPLIERS 2 vs VALENCIENNES VIPERES – D2A132 : 16-6, RAS, rencontre homologuée.

LA GUERCHE DE BRETAGNE HAWKS vs THIAIS TIGERS – D2A133 : 7-8, RAS, rencontre homologuée.

LA GUERCHE DE BRETAGNE HAWKS vs THIAIS TIGERS – D2A134 : 9-13, RAS, rencontre homologuée.

La Guerche : merci de faire attention à la qualité des scans transmis svp !

DUNKERQUE KORVERS vs RONCHIN DRAGONS – D2A135 : 8-2, RAS, rencontre homologuée.

DUNKERQUE KORVERS vs RONCHIN DRAGONS – D2A136 : 2-7, RAS, rencontre homologuée.

GAMBAS DU PAYS BASQUE vs LA ROCHELLE BOUCANIERES 2 – D2B131 : 1-4, RAS, rencontre homologuée.

GAMBAS DU PAYS BASQUE vs LA ROCHELLE BOUCANIERES 2 – D2B132 : 0-3, RAS, rencontre homologuée.

Anglet : Communication tardive du résultat suivant la fin de la rencontre (Annexe 2 RGES Baseball) - Sanction : 50€.

EYSINES RAIDERS vs CLERMONT-FERRAND ARVERNES – D2B133 : 0-4, RAS, rencontre homologuée.

EYSINES RAIDERS vs CLERMONT-FERRAND ARVERNES – D2B134 : 8-6, RAS, rencontre homologuée.

MEYZIEU-DECINES CARDS vs BEZIERS PIRATES – D2B135 : 2-12, RAS, rencontre homologuée.

MEYZIEU-DECINES CARDS vs BEZIERS PIRATES – D2B136 : 0-7, RAS, rencontre homologuée.

Meyzieu : feuille de score non signée par le scoreur

DIVISION 1 FÉMININE SOFTBALL

PARIS BCF vs GRENOBLE GRIZZLYS – 23D1F19 : [2-11, RAS, rencontre homologuée.](#)

GRENOBLE GRIZZLYS vs PARIS BCF – 23D1F20 : [0-7, RAS, rencontre homologuée.](#)

Attention à bien uploader les rosters pour les deux matchs

CLAPIERS-JACOU RABBITS vs NICE CAVIGAL – 23D1F21 : [11-11, RAS, rencontre homologuée.](#)

NICE CAVIGAL vs CLAPIERS-JACOU RABBITS – 23D1F22 : [10-6, RAS, rencontre homologuée.](#)

SAINT-RAPHAEL COMANCHES vs EVRY-COURCOURONNES PHARAONNES – 23D1F23 : [3-14, RAS, rencontre homologuée.](#)

EVRY-COURCOURONNES PHARAONNES vs SAINT-RAPHAEL COMANCHES – 23D1F24 : [2-18, RAS, rencontre homologuée](#)

Tous les documents ont été mis dans le seul dossier de 23D1F23. Merci de bien uploader les deux documents dans les deux dossiers.

DIVISION 2 FÉMININE SOFTBALL

PESSAC PANTHERES vs STADE TOULOUSAIN – 23D2F01 : [9-8, RAS, rencontre homologuée](#)

STADE TOULOUSAIN vs PARIS BAT / COLOMBES – 23D2F02 : [12-9, RAS, rencontre homologuée](#)

PARIS BAT / COLOMBES vs PESSAC PANTHERES – 23D2F03 : [4-14, RAS, rencontre homologuée](#)

PARIS BAT / COLOMBES vs STADE TOULOUSAIN – 23D2F04 : [7-16, RAS, rencontre homologuée](#)

STADE TOULOUSAIN vs PESSAC PANTHERES – 23D2F05 : [4-20, RAS, rencontre homologuée](#)

PESSAC PANTHERES vs PARIS BAT / COLOMBES – 23D2F06 : [10-3, RAS, rencontre homologuée](#)

CALENDRIERS / REPORTSDivision 2 Baseball

Face à une problématique de disponibilité de terrain à Rouen les 3 et 4 juin, les rencontres D2A149 et D2A150 opposant Rouen 2 à Thiais sont programmées sur la journée de réserve du 20 et 21 mai 2023.

Division 1 Baseball

Pour faire suite au report de la rencontre de la J7 opposant Savigny s/ Orge à Nice, les matchs sont reprogrammés lors de la journée de réserve disponible suivante soit le week-end des 24/25 juin 2023.

DEMANDE DE DEROGATION

Le club d'Evry-Courcouronnes sollicite une demande de dérogation nominative pour 2 Bat boys à l'occasion du Challenge de France de Softball :

- Ruben MARTINS - Licence 114833 - 19/07/2012 (10 ans)
- Andrew LECOURT MILLET - Licence 120223 - 18/08/2013 (9 ans)

L'article 33.08.01 des RGES Softball prévoyant que : « Les ramasseurs de battes et balles doivent être licenciés à la fédération, être âgés de **12 ans au minimum** et être inscrits comme tels sur la feuille de match. »

Refus CFS

CHALLENGES DE FRANCE

Challenge de France Masculin 2023

Résultat des rencontres

SAMEDI 6 MAI									
N°	Terrain	Horaire	Poule	Match		Score	Box	Stream	
1	1	10:00	B	Clapiers-Jacou Rabbits	 Saint-Raphaël Comanches	5 - 0			
2	1	12:30	A	MUC Barracudas Baseball	 Pessac Panthères	6 - 4			
3	1	15:00	B	Clapiers-Jacou Rabbits	 Stade Toulousain	11 - 4			
4	1	17:30	A	MUC Barracudas Baseball	 Rouen Baseball 76	10 - 0			
DIMANCHE 7 MAI									
N°	Terrain	Horaire	Poule	Match		Score	Box	Stream	
5	1	10:00	B	Saint-Raphaël Comanches	 Stade Toulousain	5 - 14			
6	1	12:30	A	Pessac Panthères	 Rouen Baseball 76	13 - 12			
7	1	15:00	SE	MUC Barracudas Baseball	 Stade Toulousain	8 - 1			
8	1	17:30	SE	Clapiers-Jacou Rabbits	 Pessac Panthères	12 - 2			
LUNDI 8 MAI									
N°	Terrain	Horaire	Poule	Match		Score	Box	Stream	
9	1	10:00	FI	Rouen Baseball 76	 Saint-Raphaël Comanches	0 - 12			
10	1	12:00	FI	Pessac Panthères	 Stade Toulousain	11 - 8			
11	1	14:45	FI	Clapiers-Jacou Rabbits	 MUC Barracudas Baseball	4 - 2			

Classement final

Classement Final 2023	
1	 Clapiers-Jacou Rabbits
2	 MUC Barracudas Baseball
3	 Pessac Panthères
4	 Stade Toulousain
5	 Saint-Raphaël Comanches
6	 Rouen Baseball 76

Le titre de vainqueur du Challenge de France Masculin de Softball est attribué aux Rabbits de Clapiers-Jacou.

Récompenses individuelles :

- Meilleur Frappeur : Alexandre MARI
- Meilleur Lanceur : Hector FERNANDEZ
- MVP : Hector FERNANDEZ

La CFS remercie le club de Rouen pour l'accueil et la très bonne organisation, ainsi que l'ensemble des officiels présents lors de cette compétition.

Rappel importants

Baseball

L'ensemble des rosters provisoires a été transmis avant l'échéance. Les commissaires techniques vont contrôler leur validité et les transmettre à chaque équipe.

Il est rappelé aux équipes que :

- Le roster final devra comporter un minimum 12 joueurs et maximum 22 joueurs figurant sur le roster provisoire et sur la liste définitive des trente joueurs communiquée à la CFS pour le championnat de Division 1.
- Le roster final devra compter maximum 3 joueurs étrangers au sens de l'article 29 des Règlements Généraux.

La réunion technique, sous la supervision des Commissaires Techniques M. Jean-Marie MEURANT et M. Stephen LESFARGUES, aura lieu par visioconférence le **17 mai 2023 à 19h00**.

Féminin Softball

L'ensemble des rosters provisoires a été transmis avant l'échéance. Le commissaire technique va contrôler leur validité et les transmettre à chaque équipe.

Il est rappelé aux équipes que :

- Le roster final devra comporter un minimum 12 joueuses et maximum 17 joueuses figurant sur le roster provisoire.
- Pour participer aux challenges de France d'une année considérée, une joueuse doit avoir participé au moins à 4 rencontres du championnat de France de Division 1 se déroulant avant le Challenge de France.

La réunion technique, sous la supervision du Commissaire Technique M. Ludovic MEILLIER, aura lieu par visioconférence le **24 mai 2023 à 20h00**.

LISTE DEFINITIVE DES 30 – BASEBALL

Quelques rappels utiles concernant la liste des trente joueurs en Division 1 et Division 2 Baseball.

Liste définitive des 30 joueurs (D1 et D2 Baseball)

Au plus tard le 14 mai

Article 30.04.01.02 des RGES : « (...) chaque équipe pourra fournir à la CFS une liste définitive de trente joueurs maximum, titulaires d'une licence compétition ou d'une extension de licence en cours de validité auprès de leur club et ayant été validée au moins trois semaines avant le début du Challenge de France » (= 27 avril)

Article 30.04.01.03 des RGES : « Les joueurs figurant sur la liste définitive devront avoir été déclarés dans la liste provisoire préalablement transmise. Par exception, jusqu'à cinq joueurs non-inscrits sur la liste provisoire pourront figurer sur la liste définitive. »

Article 30.04.01.04 des RGES : « A défaut de transmission d'une liste définitive dans les conditions ci-dessus définies, la liste provisoire préalablement déposée sera réputée définitive ».

RAPPELS / DEROGATIONS

Nombre de matchs joués pour appartenir à :

- La Division 1 Féminine Softball = 6 matchs.
- La Division 1 Masculine Softball = 6 matchs.
- La Division 2 Féminine Softball = 5 matchs.
- La Division 2 Masculine Softball = 5 matchs.
- La Division 1 Baseball = 8 matchs.
- La Division 2 Baseball : Groupe A = 8 matchs / Groupe B = 6 matchs

NB : les joueuses et joueurs appartenant à chaque championnat sont listés en annexes de ce PV.

HOMOLOGATION DES CHAMPIONNATS REGIONAUX

RAPPEL : La CFS encourage les Ligues régionales à transmettre les calendriers et règlements de leurs championnats régionaux de Softball pour homologation.

TELECHARGEMENT DES DOCUMENTS DE MATCHS

Comme lors des saisons précédentes, la plateforme <https://upload.ffbs.fr/> sera utilisée pour le dépôt des documents de matchs (feuilles de matchs, iRosters, feuilles de score).

Cette plateforme a été mise à jour pour les championnats nationaux de catégorie 19 ans et plus.

Merci de bien vouloir déposer, dans les délais réglementaires, **des documents lisibles et scannés dans le bon sens.**

REGLEMENTS GENERAUX DES EPREUVES SPORTIVES (RGES)

Pour rappel, les règlements fédéraux en vigueur sont disponibles sur le site internet de la Fédération française de Baseball et Softball, onglet **Fédération** et page **Textes Officiels** : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>

RAPPELS SUR LES DOCUMENTS DE MATCHS

Il est rappelé que ne doivent apparaître sur les feuilles de matchs que les personnes présentes sur le iRoster de l'équipe, licenciés en Compétition et pouvant être appelés dans la rencontre comme joueur.

La feuille de match doit être signée par une personne présente sur le iRoster et dûment diplômée. Elle apposera son nom à côté de sa signature. (Référence aux annexes 1.01, 1.02 des RGES Baseball « *Disposer à chaque rencontre officielle du championnat de France de Division X d'un cadre diplômé d'Etat ou par la fédération* » et 1.01 et 1.02 des RGES Softball « *Le manager de l'équipe (déclaré lors de l'inscription de l'équipe et signataire des feuilles de match) doit être titulaire de l'un des diplômes suivants* »).

Le iRoster servant à garantir qu'une personne est valablement licenciée pour la saison et que sa licence est active lors de la rencontre, il est demandé à ce que l'ensemble des personnes souhaitant être présente dans un dug out ou sur l'aire de jeu soit présente sur ce iRoster.

Les listes provisoires de 30 joueurs en D1 et D2 Baseball sont consultables sur le site de statistiques de la fédération

: -Division 1 → <http://www.stats.ffbs.fr/2023/division1/stats.php>

-Division 2 → <http://www.stats.ffbs.fr/2023/division2/stats.php>

Baseball - Décompte de lancers des joueurs de catégorie 18U

Comme indiqué par la CFSS dans ses bulletins, le comptage des lancers des 18U en championnat seniors n'est pas du ressort du scoreur. Il est demandé au manager de l'équipe en charge du joueur de faire ce comptage ou de désigner une personne pour le faire.

A l'issue du match les managers des 2 équipes signent cette feuille et la remettent au scoreur pour envoi à la CFS.

RAPPELS SUR LICENCES

Rappel : Article 14.1.4 des Règlements Généraux

« Les personnes âgées de 16 ans et plus au 31 décembre de la saison en cours doivent fournir lors de la demande de leur première licence et de son ou ses renouvellement(s) ultérieur(s), une copie d'un justificatif d'identité en cours de validité comportant une photographie (carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte de sécurité sociale ou carte vitale, titre de séjour, etc.). »

RECOURS

Tel que défini par l'article 86 du Règlement Intérieur – Edition du 19 mars 2022 de la Fédération Française de Baseball et Softball, les décisions de la commission peuvent donner lieu à un appel devant le Bureau Fédéral dans les conditions définies par ce dernier. L'appel doit être formulé dans les dix jours de la notification de la décision attaquée, accompagné d'un chèque d'un montant correspondant aux frais d'ouverture de dossier (50€) et d'enquête. L'appel doit être adressé au siège de la fédération sous pli recommandé.

Lien : <https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2022/03/RI-CD-19.03.2022>

Jean-Marie Meurant



Président C.F.S

ANNEXES

JOUEURS APPARTENANT A UN CHAMPIONNAT

Division 1 Baseball (8 matches)

Après la 7ème journée

Rouen Huskies

Joris BERT
Hugo BLONDEL
Bastien DAGNEAU
Dylan GLEESON
Gabriel HARRISON
Javier HERNANDEZ
Martin VISSAC
Luis YSLA

Stade Toulousain

Euri GARCIA
Jorge HEREAUD
Sergio Jossue MENDOZA
Alexander PERDOMO
Nolan SOLIVERES
Ariel SORIANO

Paris Université Club

Juan CARELA
Camille MESGUICH
Gabin RIOLLET-DRAGHI
Douglas RODRIGUEZ

La Rochelle Boucaniers

Max VETTER

Montigny Cougars

Saad ANOUAR
Allan BELLEN FAGNONI
Kilian BESOLI
Gabriel DO CARMO
Maxime NUTTE
Hector VELAZQUEZ

Nice Cavigal

Alfredo DE LA CRUZ RIJO
Jair Jr GONZALEZ
Jonathan MONTAS BERROA
Sébastien ROQUET
Gauthier ROULEAU

Metz Comet

Armani HENDERSON
Matic LESNJAK
Clément NOBLET
Victorien ROZE
Kenjiro SUGIURA
Antoine TAKEZAWA

Sénart Templiers

Théo BRELLE
Félix BROWN
Corenthin FLAMENT
Heorhii HVRYTISHVILI
Jake MACDONALD
Takashi MIZUNO
Yeixon RUIZ

Montpellier Barracudas

Steve ANDERSON
Paolo BROSSIER
Oscar BUSTAMANTE

Division 2 Baseball (Groupe A = 8 matches / Groupe B = 6 matches)

Après la 5ème journée

Thiais Tigers

Achour AISSOU
Omar DIODENE PACHECO
Arrys Joel ELONG EPEE
Alexandre MARTINEZ
Léo NONTANOVANH
Lucas NONTANOVANH
Nicolas ROLET
Jonathan SIMANCAS VILORIA

Rouen Huskies 2

François BLOQUET
Théophile DANNE

La Rochelle Boucaniers 2

Florent ARCAMONE
Paul-André BODIN
Emmanuel BONNIN
Chris BUITRON
Jérémy COLLET
Lucas COMBES
Pierre MOITEL
Tom REGNIER

Anglet Gambas

Christophe DE LA IGLESIA
Gaston DELAPOYADE
Sébastien DEFAUT

Dunkerque Korvers

Benjamin BODET
Henri CONRARD
Clovis FLAHAUT
Clément GAUDENTI
Reynald GUEANT
Kevin PILLONS

La Guerche Hawks

Melvine GUESDON
Nicolas HERNANDEZ
Guillaume OLIVRIE

Ronchin Dragons

Cyril BEAUREPAIRE
Alexandre BRUNARD
Edouard DESCAMPS
Yohann ECKARDT
Simon HUET
Saadi MAOUCHE
Vincent YSEBAERT

Sénart Templiers

Lionel ALFARA
Alexandre LODS
Benjamin ZOIA

Valenciennes Vipères

Jean-Paul GOMES
Hadrien GROSJEAN
Andrew PATEN
William SWINDLING
Clément THOMASSE
William WILLIAMSON

Elliot FROMENT
Robin FROMENT
Jean-Michel GONZALEZ
Ivan LARROQUE
Cédric SANCHEZ
Benjamin SARION

Eysines Raiders

Abraham ANTEPAZ
Florent BARSACQ
Miguel DA ROCHA BRIOSO
Quentin FAURE
Maxime GUILLON
Walik IHAMDANENE
Aurélien LEROY
Gauthier LESGOIRRES
Marx NAGLIS
Jérôme RAFFENNE

Béziers Pirates

Jordan BOULARD
Lucas CINTAS
Nicholas DAZELL
Alexandre DESCHAMPS
Felix Alejandro GONZALEZ ROSADO
Alexis MICHEL
Daniel PILAR VELAZQUEZ

Meyzieu-Décines Cards

Gilberto BERRY RIVERA
Quentin DEGREGORJ
Lancelot DELZANT
Bastien LEVEQUE
Meylian MARIN
Jose Alberto MARTINEZ FLORES
Kevin MONCHATRE JACQUOT
Benoît PITCHÉ

Clermont-Ferrand Arvernes

Jérémy BLASIOLE
Théo DELMAS
Michael DELIA
Louis DEMAZY
Sébastien GRIMAUD
Kaichi KAWAKAMI
Igor KIMURA
Jonathan MATEO DE AZA
Caio MONTEIRO
Valentin PUJOL
Brahim TAYBI

Division 1 Féminine Softball (6 matches)**Après la 4ème journée**Evry-Courcouronnes Pharaonnes

Rosalie COSTE
Prapeng DE RIDDER
Christel PHILIPPE

Grenoble Griizlys

Victoria BITEUR
Alina KAHLO
Krystina KOROUSOVA

Shirley PATIN
Lilian SAYURI
Floriane TREFOUEL

Saint-Raphaël Comanches

Juliette KIEKEN
Marina MORELLI
Charlotte MOUNIER
Elsa MUNIER
Pauline PRADE
Farah SAIDI

BCF Paris

Lucie DENAT
Nadia DOZOVA
Jenny DURASSIER
Isabelle LEBOEUF
Dulce Mariela REYES
Laurie SAURAT

Clapiers-Jacou Rabbits

Cathy BEAUCHEF
Marjorie BRUNEL
Géraldine GAUZELIN-ORS
Lisa PERRIER
Eidy TORTOLERO

Nice Cavigal

Anaisie BUGNA
Guylaine BUVAT
Christelle GIRET

Division 1 Masculine Softball (6 matches)
Après la 3ème journée

Montpellier Barracudas

Laurent ANDRADES
Rémi BENYAICH
Clément COLOMES-LEPICHON
Anthony CROS
Grégory CROS
Luc DIDIER
Mathis GUIRAUD
Thomas MARTINAZZO
Mickael MENGOLI
Sylvain PERRIN
Yann PETIT
Rémy PUJAL

Pessac Panthères

Sébastien BOYER
Thibaut CAMINADE
Sylvain DONNEY
Soufiane ESSAFI
Vincent FERREIRA
Jérémy GUICHARD
Corentin LADANT
Jonathan LAMON
Lucas MANGLE
Marc THEVENON

Clapiers-Jacou Rabbits

Pascal BARTOLI
Jacques BOUCHERON
Alain CLERGUE
Bastien CLERGUE
Hector FERNANDEZ
Jonathan HARAS
Thomas LANGLOYS
Alexandre MARI
Alexandre MAURETTE
Grégoire MAURETTE

Rouen Huskies

Nicolas FELLON
Olivier ISRAEL
Paul LEMETTRE
Thomas MASSE
Thomas MECHEMACHE
Flavien PERON
Robin PROUET
Danny SCALABRINI

Saint-Raphaël Comanches

Alexis BARBOTIN
William BERENGUER
Rémi BOUILLON
Maxime FLAYOL
Nicolas FLAYOL
Cyril GRIMALDI
Nicolas GUIZOT
Rémi HELLEGOUARCH
Robin LETHIECQ
Alexandre MOUSSA
Romain SANCHEZ

Stade Toulousain

Martin BOUYRIE
Blaise CARDONNE
Norman COWES
Yanael DELPECH
Frédéric HOURMILOUGUE
Maxime KESER
Pierre LAUGA
Jossue MENDOZA
Emmanuel MONGE

Division 2 Masculine Softball (5 matches)
Après la 2ème journée

Entente Lunéville / Evry-C.

Marcel THEOT
Charmelo REYES CALDERON
Eric PENA ALVAREZ
Rémy STRAMANDINO
Luc HONGVAN
Frédéric HARTOUIN
Kevin COUARD
Jonathan BEHR

Entente Nantes / Limeil-B.

Gaetan DEROBERT
Benjamin MILGROM
Thomas MALECOT
William LECLERCQ
Thierry BROU
Sacha CHRISTIN
Nicolas PAGES
Romain DESTAMINIL

Nice Cavigal

Sylvain BUVAT
Thomas HEMZACEK
Benjamin GONFRIER
Nicolas GARIN
Sébastien DROUILLY
Jérémy CUTRI
Guillaume LAPLACE
Marc PELISSIER



FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Fédérale Sportive

Président : Jean-Marie MEURANT

Objet : Procès-verbal N°12 du 16/05/2023

Ce PV est établi après consultation écrite des membres de la Commission Fédérale Sportive (CFS).

CHAMPIONNATS DE FRANCE 2023

DIVISION 1 BASEBALL

8^{ème} Journée – 14/15 mai 2023

ROUEN HUSKIES vs LA ROCHELLE BOUCANIERS – D1A29 : 5-6, RAS, rencontre homologuée.

vs ROUEN HUSKIES vs LA ROCHELLE BOUCANIERS – D1A30 : 10-1, rencontre homologuée.

Rouen : Non communication du résultat suivant la fin de la rencontre (Annexe 2 RGES Baseball) – Sanction : 50€.

PARIS UNIVERSITÉ CLUB vs STADE TOULOUSAIN – D1A31 : 2-8, rencontre homologuée.

Paris : Manque le nom des arbitres sur la feuille de score

Paris : Expulsion de M. Juan CARELA (099161)

Toulouse : Expulsion de M. Nolan SOLIVERES (026620)

PARIS UNIVERSITÉ CLUB vs STADE TOULOUSAIN – D1A32 : 0-5, rencontre homologuée.

Paris : Non transmission par courrier électronique au plus tard le lendemain de la journée à midi de la feuille de décompte des lancers 18U pour M. Jordan OUANYOU - Sanction : 30€.

METZ COMETZ vs NICE CAVIGAL – D1B29 : 10-0, RAS, rencontre homologuée.

METZ COMETZ vs NICE CAVIGAL – D1B30 : 3-2, RAS, rencontre homologuée.

Nice : Expulsion de M. Noah ENRIONE-THORRAND (087328) – 3^e expulsion de la saison pour Nice

➔ *Annexe 2 des RGES Baseball : Cumul de 3 expulsions aux membres d'une même équipe – Sanction : 500 €*

Nice : Expulsion de M. Alann PAROIS (010627).

SAVIGNY-SUR-ORGE LIONS vs MONTPELLIER BARRACUDAS – D1B31 : 5-10, RAS, rencontre homologuée.

SAVIGNY-SUR-ORGE LIONS vs MONTPELLIER BARRACUDAS – D1B32 : 11-2, RAS, rencontre homologuée.

DIVISION 2 BASEBALL

7^{ème} Journée – 14/15 mai 2023

SENART TEMPLIERS 2 vs ROUEN HUSKIES 2 – D2A137 : [6-7, RAS, rencontre homologuée.](#)

SENART TEMPLIERS 2 vs ROUEN HUSKIES 2 – D2A138 : [14-2, RAS, rencontre homologuée.](#)

Sénart : Expulsion de M. Lionel ALFARA (026455)

RONCHIN DRAGONS vs LA GUERCHE DE BRETAGNE HAWKS – D2A139 : [6-5, rencontre homologuée.](#)

Ronchin : Manque la page 2/4 du iroster de La Guerche

RONCHIN DRAGONS vs LA GUERCHE DE BRETAGNE HAWKS – D2A140 : [8-11, rencontre homologuée.](#)

Ronchin : Manque la page 2/4 du iroster de La Guerche

Ronchin : expulsion de M. Edouard DESCAMPS (032698)

VALENCIENNES VIPERES vs DUNERKERQUE KORVERS – D2A141 : [10-0, rencontre homologuée.](#)

Valenciennes : Manque le iroster de Valenciennes

VALENCIENNES VIPERES vs DUNERKERQUE KORVERS – D2A142 : [9-1, rencontre homologuée.](#)

Valenciennes : Manque le iroster de Dunkerque

LA ROCHELLE BOUCANIERES 2 vs CLERMONT-FERRAND ARVERNES – D2B137 : [1-2, RAS, rencontre homologuée.](#)

LA ROCHELLE BOUCANIERES 2 vs CLERMONT-FERRAND ARVERNES – D2B138 : [1-11, RAS, rencontre homologuée.](#)

BEZIERS PIRATES vs GAMBAS DU PAYS BASQUE – D2B139 : [10-0, rencontre homologuée.](#)

Béziers : M. CHACIN HORVATH note comme ETR mais ne l'est pas

BEZIERS PIRATES vs GAMBAS DU PAYS BASQUE – D2B140 : [14-5, rencontre homologuée.](#)

Béziers: Non transmission par courrier électronique au plus tard le lendemain de la journée à midi de la feuille de décompte des lancers 18U pour M. Mathias OLYMPIADE - Sanction : 30€.

EYSINES RAIDERS vs MEYZIEU-DECINES CARDS – D2B141 : [4-2, RAS, rencontre homologuée.](#)

EYSINES RAIDERS vs MEYZIEU-DECINES CARDS – D2B142 : [5-8, RAS, rencontre homologuée.](#)

DIVISION 1 FÉMININE SOFTBALL

5^{ème} Journée – 14/15 mai 2023

GRENOBLE GRIZZLYS vs SAINT-RAPHAEL COMANCHES – 23D1F25 : [10-0, RAS, rencontre homologuée.](#)

SAINT-RAPHAEL COMANCHES vs GRENOBLE GRIZZLYS – 23D1F26 : [10-17, RAS, rencontre homologuée.](#)

Grenoble : sur le Upload, il y a un dossier pour chaque match. Merci de bien déposer les documents correspondant à chaque rencontre dans leur dossier et non l'ensemble des documents dans un seul et même dossier !

NICE CAVIGAL vs PARIS BCF – 23D1F27 : 5-8, RAS, rencontre homologuée.

PARIS BCF vs NICE CAVIGAL – 23D1F28 : 2-5, RAS, rencontre homologuée.

EVRY-COURCOURONNES PHARAONNES vs CLAPIERS-JACOU RABBITS – 23D1F29 : 4-8, RAS, rencontre homologuée.

CLAPIERS-JACOU RABBITS vs EVRY-COURCOURONNES PHARAONNES – 23D1F30 : 11-6, RAS, rencontre homologuée

DIVISION 2 FÉMININE SOFTBALL

2^{ème} Journée – 14/15 mai 2023

STADE TOULOUSAIN vs PARIS BAT / COLOMBES – 23D2F07 : 5-15, RAS, rencontre homologuée

PARIS BAT / COLOMBES vs PESSAC PANTHERES – 23D2F08 : 2-15, RAS, rencontre homologuée

PESSAC PANTHERES vs STADE TOULOUSAIN – 23D2F09 : 4-2, RAS, rencontre homologuée

PESSAC PANTHERES vs PARIS BAT / COLOMBES – 23D2F10 : 6-5, RAS, rencontre homologuée

PARIS BAT / COLOMBES vs STADE TOULOUSAIN – 23D2F11 : 12-11, RAS, rencontre homologuée

STADE TOULOUSAIN vs PESSAC PANTHERES – 23D2F12 : 5-13, RAS, rencontre homologuée

CHALLENGES DE FRANCE

Division 2 Baseball – Demande des clubs des Hawks de la Guerche de Bretagne et des Vipères de Valenciennes pour reporter les rencontres prévues le dimanche 28 mai au lundi 29 mai pour cause d'indisponibilité de terrain (organisation d'un tournoi international).

Accord CFS

CHALLENGES DE FRANCE

Rappel importants

Baseball

L'ensemble des rosters provisoires a été transmis avant l'échéance. Les commissaires techniques ont contrôlé leur validité et les ont transmis à chaque équipe.

Il est rappelé aux équipes que :

- Le roster final devra comporter un minimum 12 joueurs et maximum 22 joueurs figurant sur le roster provisoire et sur la liste définitive des trente joueurs communiquée à la CFS pour le championnat de Division 1.
- Le roster final devra compter maximum 3 joueurs étrangers au sens de l'article 29 des Règlements Généraux.

La réunion technique, sous la supervision des Commissaires Techniques M. Jean-Marie MEURANT et M. Stephen LESFARGUES, aura lieu par visioconférence le **17 mai 2023 à 19h00**.

Lien pour la réunion :

<https://us02web.zoom.us/j/89639463544?pwd=d0lseU1OSURLOXI2N01aZ0NMTm9oZz09>

Féminin Softball

L'ensemble des rosters provisoires a été transmis avant l'échéance. Le commissaire technique a contrôlé leur validité et les a transmis à chaque équipe.

Il est rappelé aux équipes que :

- Le roster final devra comporter un minimum 12 joueuses et maximum 17 joueuses figurant sur le roster provisoire.
- Pour participer aux challenges de France d'une année considérée, une joueuse doit avoir participé au moins à 4 rencontres du championnat de France de Division 1 se déroulant avant le Challenge de France.

La réunion technique, sous la supervision du Commissaire Technique M. Ludovic MEILLIER, aura lieu par visioconférence le **24 mai 2023 à 20h00**.

Lien pour la réunion :

<https://us02web.zoom.us/j/82086241410?pwd=eUR4NUlrTHVBU2ZtdHZuL1YweFMvQT09>

LISTE DEFINITIVE DES 30 – BASEBALL

Les listes définitives de 30 joueurs étaient attendues au plus tard pour le 14 mai 2023. Pour les équipes n'ayant pas transmis de nouvelle liste, tel que décrit par l'Article 30.04.01.04 des RGES, les listes provisoires sont devenues définitives : **« A défaut de transmission d'une liste définitive dans les conditions ci-dessus définies, la liste provisoire préalablement déposée sera réputée définitive »**.

RAPPELS / DEROGATIONS

Nombre de matchs joués pour appartenir à :

- La Division 1 Féminine Softball = 6 matchs.
- La Division 1 Masculine Softball = 6 matchs.
- La Division 2 Féminine Softball = 5 matchs.
- La Division 2 Masculine Softball = 5 matchs.
- La Division 1 Baseball = 8 matchs.
- La Division 2 Baseball : Groupe A = 8 matchs / Groupe B = 6 matchs

NB : les joueuses et joueurs appartenant à chaque championnat sont listés en annexes de ce PV.

HOMOLOGATION DES CHAMPIONNATS REGIONAUX

RAPPEL : La CFS encourage les Ligues régionales à transmettre les calendriers et règlements de leurs championnats régionaux de Softball pour homologation.

TELECHARGEMENT DES DOCUMENTS DE MATCHS

Comme lors des saisons précédentes, la plateforme <https://upload.ffbs.fr/> sera utilisée pour le dépôt des documents de matchs (feuilles de matchs, iRosters, feuilles de score).

Cette plateforme a été mise à jour pour les championnats nationaux de catégorie 19 ans et plus.

Merci de bien vouloir déposer, dans les délais réglementaires, **des documents lisibles et scannés dans le bon sens**.

REGLEMENTS GENERAUX DES EPREUVES SPORTIVES (RGES)

Pour rappel, les règlements fédéraux en vigueur sont disponibles sur le site internet de la Fédération française de Baseball et Softball, onglet **Fédération** et page **Textes Officiels** : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>

RAPPELS SUR LES DOCUMENTS DE MATCHS

Il est rappelé que ne doivent apparaître sur les feuilles de matchs que les personnes présentes sur le iRoster de l'équipe, licenciés en Compétition et pouvant être appelés dans la rencontre comme joueur.

La feuille de match doit être signée par une personne présente sur le iRoster et dûment diplômée. Elle apposera son nom à côté de sa signature. (Référence aux annexes 1.01, 1.02 des RGES Baseball « *Disposer à chaque rencontre officielle du championnat de France de Division X d'un cadre diplômé d'Etat ou par la fédération* » et 1.01 et 1.02 des RGES Softball « *Le manager de l'équipe (déclaré lors de l'inscription de l'équipe et signataire des feuilles de match) doit être titulaire de l'un des diplômes suivants* »).

Le iRoster servant à garantir qu'une personne est valablement licenciée pour la saison et que sa licence est active lors de la rencontre, il est demandé à ce que l'ensemble des personnes souhaitant être présente dans un dug out ou sur l'aire de jeu soit présente sur ce iRoster.

Les listes provisoires de 30 joueurs en D1 et D2 Baseball sont consultables sur le site de statistiques de la fédération

: -Division 1 → <http://www.stats.ffbs.fr/2023/division1/stats.php>

-Division 2 → <http://www.stats.ffbs.fr/2023/division2/stats.php>

Baseball - Décompte de lancers des joueurs de catégorie 18U

Comme indiqué par la CFSS dans ses bulletins, le comptage des lancers des 18U en championnat seniors n'est pas du ressort du scoreur. Il est demandé au manager de l'équipe en charge du joueur de faire ce comptage ou de désigner une personne pour le faire.

A l'issue du match les managers des 2 équipes signent cette feuille et la remettent au scoreur pour envoi à la CFS.

RAPPELS SUR LICENCES***Rappel : Article 14.1.4 des Règlements Généraux***

« Les personnes âgées de 16 ans et plus au 31 décembre de la saison en cours doivent fournir lors de la demande de leur première licence et de son ou ses renouvellement(s) ultérieur(s), une copie d'un justificatif d'identité en cours de validité comportant une photographie (carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte de sécurité sociale ou carte vitale, titre de séjour, etc.). »

RECOURS

Tel que défini par l'article 86 du Règlement Intérieur – Edition du 19 mars 2022 de la Fédération Française de Baseball et Softball, les décisions de la commission peuvent donner lieu à un appel devant le Bureau Fédéral dans les conditions définies par ce dernier. L'appel doit être formulé dans les dix jours de la notification de la décision attaquée, accompagné d'un chèque d'un montant correspondant aux frais d'ouverture de dossier (50€) et d'enquête. L'appel doit être adressé au siège de la fédération sous pli recommandé.

Lien : <https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2022/03/RI-CD-19.03.2022>

Jean-Marie Meurant



Président C.F.S

ANNEXES

JOUEURS APPARTENANT A UN CHAMPIONNAT

Division 1 Baseball (8 matchs)

Après la 8ème journée

Rouen Huskies

Joris BERT
Hugo BLONDEL
Bastien DAGNEAU
Sébastien DUCHOSSOY
Dylan GLEESON
Gabriel HARRISON
Javier HERNANDEZ
Maxime LEFEVRE
Martin VISSAC
Luis YSLA

Nice Cavigal

Alfredo DE LA CRUZ RIJO
Jair Jr GONZALEZ
Jonathan MONTAS BERROA
Sébastien ROQUET
Gauthier ROULEAU

Savigny Lions

Ivan ACUNA
Jacques BOUCHERON
Pierre-Emmanuel PLANES
Daniel RINCON
Luc VIGER

Stade Toulousain

Euri GARCIA
Jorge HEREAUD
Sergio Jossue MENDOZA
Alexander PERDOMO
Thibaut PINIER
Nolan SOLIVERES
Ariel SORIANO

Metz Cometz

Armani HENDERSON
Matic LESNJAK
Clément NOBLET
Yondeily QUIROZ ADAMES
Victorien ROZE
Kenjiro SUGIURA
Antoine TAKEZAWA

Paris Université Club

Juan CARELA
Camille MESGUICH
Gabin RIOLLET-DRAGHI
Douglas RODRIGUEZ

Sénart Templiers

Théo BRELLE
Félix BROWN
Corenthin FLAMENT
Heorhii HVRYTISHVILI
Jake MACDONALD
Takashi MIZUNO
Yeixon RUIZ

La Rochelle Boucaniers

Franklin DE LA ROSA
Max VETTER

Montpellier Barracudas

Steve ANDERSON
Yoan ANTONAC
Paolo BROSSIER
Oscar BUSTAMANTE
Mathis GUIRAUD
Fabian KOVACS

Montigny Cougars

Saad ANOUAR
Allan BELLEN FAGNONI
Kilian BESOLI
Gabriel DO CARMO
Maxime NUTTE
Hector VELAZQUEZ

Division 2 Baseball (Groupe A = 8 matchs / Groupe B = 6 matchs)

Après la 7ème journée

Thiais Tigers

Achour AISSOU
Omar DIODENE PACHECO
Arrys Joel ELONG EPEE
Alexandre MARTINEZ
Léo NONTANOVANH

La Rochelle Boucaniers 2

Florent ARCAMONE
Paul-André BODIN
Emmanuel BONNIN
Chris BUITRON
Jérémy COLLET

FFBS

Lucas NONTANOVANH
Nicolas ROLET
Jonathan SIMANCAS VILORIA

Rouen Huskies 2

François BLOQUET
Théophile DANNE

Dunkerque Korvers

Benjamin BODET
Henri CONRAD
Clovis FLAHAUT
Clément GAUDENTI
Reynald GUEANT
Kevin PILLONS
Arnaud RUSSO

La Guerche Hawks

Dylan BERGEAULT
Detlev BERNARD
Sylvain GREGOIRE
Melvine GUESDON
Nicolas HERNANDEZ
Guillaume OLIVRIE
Devin WALSH

Ronchin Dragons

Cyril BEAUREPAIRE
Alexandre BRUNARD
Edouard DESCAMPS
Louis DE RYCKER
Yohann ECKARDT
Simon HUET
Saadi MAOUCHE
Vincent YSEBAERT

Sénart Templiers

Lionel ALFARA
Alexandre LODS
Benjamin ZOIA

Valenciennes Vipères

Jean-Paul GOMES
Hadrien GROSJEAN
Andrew PATEN
William SWINDLING
Clément THOMASSE
William WILLIAMSON

CFS

Lucas COMBES
Pierre MOITEL
Alexis QUEGUINER
Tom REGNIER

Anglet Gambas

Christophe DE LA IGLESIA
Gaston DELAPOYADE
Sébastien DEFAUT

Elliot FROMENT
Robin FROMENT
Jean-Michel GONZALEZ
Ivan LARROQUE
Cédric SANCHEZ
Benjamin SARION

Eysines Raiders

Yorick ANDREW
Abraham ANTEPAZ
Florent BARSACQ
Miguel DA ROCHA BRIOSO
Quentin FAURE
Maxime GUILLON
Walik IHAMDANENE
Aurélien LEROY
Gauthier LESGOIRRES
Marx NAGLIS
Jérôme RAFFENNE

Béziers Pirates

Jordan BOULARD
Lucas CINTAS
Nicholas DAZELL
Alexandre DESCHAMPS
Felix Alejandro GONZALEZ ROSADO
Alexis MICHEL
Daniel PILAR VELAZQUEZ

Meyzieu-Décines Cards

Gilberto BERRY RIVERA
Quentin DEGREGORJ
Lancelot DELZANT
Bastien LEVEQUE
Meylian MARIN
Jose Alberto MARTINEZ FLORES
Kevin MONCHATRE JACQUOT
Benoît PITCHÉ

Clermont-Ferrand Arvernes

Jérémy BLASIOLE
Théo DELMAS
Michael DELIA
Louis DEMAZY
Sébastien GRIMAUD
Kaichi KAWAKAMI
Igor KIMURA
Jonathan MATEO DE AZA
Caio MONTEIRO

2023

Valentin PUJOL
Brahim TAYBI

Division 1 Féminine Softball (6 matchs)

Après la 5ème journée

Evry-Courcouronnes Pharaonnes

Aurélie BACELON
Rosalie COSTE
Prapeng DE RIDDER
Christel PHILIPPE
Sidonie PHLONG

Grenoble Griizlys

Angélique ANDRE
Victoria BITEUR
Alina KAHLO
Krystina KOROUSOVA
Elia KOUACHI
Shirley PATIN
Lilian SAYURI
Floriane TREFOUEL

Saint-Raphaël Comanches

Juliette KIEKEN
Marina MORELLI
Charlotte MOUNIER
Elsa MUNIER
Pauline PRADE
Farah SAIDI

BCF Paris

Lucie DENAT
Mathilde DJAHEL
Nadia DOZOVA
Jenny DURASSIER
Elodie FRANCILLONNE
Isabelle LEBOEUF
Dulce Mariela REYES
Laurie SAURAT

Clapiers-Jacou Rabbits

Cathy BEAUCHEF

Marjorie BRUNEL
Géraldine GAUZELIN-ORS
Lisa PERRIER
Eidy TORTOLERO

Nice Cavigal

Atty ACHILLE
Anaisie BUGNA
Guylaine BUVAT
Christelle GIRET
Sandrine REA
Sandra ROUSSELOT
Samantha VIAL

Division 1 Masculine Softball (6 matchs)

Après la 3ème journée

Montpellier Barracudas

Laurent ANDRADES
Rémi BENYAICH
Clément COLOMES-LEPICHON
Anthony CROS
Grégory CROS
Luc DIDIER
Mathis GUIRAUD
Thomas MARTINAZZO
Mickael MENGOLI
Sylvain PERRIN
Yann PETIT
Rémy PUJAL

Pessac Panthères

Sébastien BOYER
Thibaut CAMINADE
Sylvain DONEY
Soufiane ESSAFI
Vincent FERREIRA
Jérémy GUICHARD
Corentin LADANT
Jonathan LAMON
Lucas MANGLE
Marc THEVENON

Clapiers-Jacou Rabbits

Pascal BARTOLI
Jacques BOUCHERON
Alain CLERGUE
Bastien CLERGUE
Hector FERNANDEZ
Jonathan HARAS
Thomas LANGLOYS
Alexandre MARI

Rouen Huskies

Nicolas FELLON
Olivier ISRAEL
Paul LEMETTRE
Thomas MASSE
Thomas MECHEMACHE
Flavien PERON
Robin PROUET
Danny SCALABRINI

Saint-Raphaël Comanches

Alexis BARBOTIN
William BERENGUER
Rémi BOUILLON
Maxime FLAYOL
Nicolas FLAYOL
Cyril GRIMALDI
Nicolas GUIZOT
Rémi HELLEGOUARCH
Robin LETHIECQ
Alexandre MOUSSA
Romain SANCHEZ

Stade Toulousain

Martin BOUYRIE
Blaise CARDONNE
Norman COWES
Yanael DELPECH
Frédéric HOURMILOUGUE
Maxime KESER
Pierre LAUGA
Jossue MENDOZA
Emmanuel MONGE

Division 2 Masculine Softball (5 matches)**Après la 2ème journée**Entente Lunéville / Evry-C.

Marcel THEOT
Charmelo REYES CALDERON
Eric PENA ALVAREZ
Rémy STRAMANDINO
Luc HONGVAN
Frédéric HARTOUIN
Kevin COUARD
Jonathan BEHR

Entente Nantes / Limeil-B.

Gaetan DEROBERT
Benjamin MILGROM
Thomas MALECOT
William LECLERCQ
Thierry BROU
Sacha CHRISTIN
Nicolas PAGES
Romain DESTAMINIL

Nice Cavigal

Sylvain BUVAT
Thomas HEMZACEK
Benjamin GONFRIER
Nicolas GARIN
Sébastien DROUILLY
Jérémy CUTRI
Guillaume LAPLACE
Marc PELISSIER

Division 2 Féminine Softball (5 matches)**Après la 2ème journée**Pessac Panthères

Marion GOYET
Mylène GRAVES
Alexandra JUST
Léa KERANFLECH
Louise LE CHENADEC
Anaïs MERSCH
Camille RIERA
Mailys RUAU
Marie SALABERRY
Nadège SINOQUET
Marion TRAVERS

Stade Toulousain

Sarah AUTHIER
Sarah BILLAUD
Léa DECOUX
Amandine ESCANDE
Alice LE BALLE
Elodie LEGOY
Victoria NAVEGA
Astrid PAULINO
Chloé POTTIEZ
Marie SORBIERE

BAT / Colombes

Alexandra BRUEL
Micha LABATUT
Estelle MEYER
Shahineze SOUCI
Laurianne VANDEBEULQUE



FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Fédérale Sportive

Président : Jean-Marie MEURANT

Objet : Procès-verbal N°13 du 24/05/2023

Ce PV est établi après consultation écrite des membres de la Commission Fédérale Sportive (CFS).

CHAMPIONNATS DE FRANCE 2023

DIVISION 2 BASEBALL

Journée de réserve – 20/21 mai 2023

ROUEN HUSKIES 2 vs THIAIS TIGERS – D2A149 : [10-6, RAS, rencontre homologuée.](#)

ROUEN HUSKIES 2 vs THIAIS TIGERS – D2A150 : [2-9, RAS, rencontre homologuée.](#)

DIVISION 1 MASCULINE SOFTBALL

4ème Journée – 20/21 mai 2023 à Saint-Raphaël (contrôle et homologation en cours)

SAINT-RAPHAEL COMANCHES vs MONTPELLIER BARRACUDAS – 23D1M37 : [11-14](#)

MONTPELLIER BARRACUDAS vs ROUEN HUSKIES – 23D1M38 : [19-9](#)

ROUEN HUSKIES vs SAINT-RAPHAEL COMANCHES – 23D1M39 : [11-21](#)

ROUEN HUSKIES vs MONTPELLIER BARRACUDAS – 23D1M40 : [2-14](#)

SAINT-RAPHAEL COMANCHES vs ROUEN HUSKIES – 23D1M41 : [2-13](#)

MONTPELLIER BARRACUDAS vs SAINT-RAPHAEL COMANCHES – 23D1M42 : [11-4](#)

4ème Journée – 20/21 mai 2023 à Pessac (contrôle et homologation en cours)

PESSAC PANTHERES vs STADE TOULOUSAIN – 23D1M43 : [9-10](#)

STADE TOULOUSAIN vs CLAPIERS-JACOU RABBITS – 23D1M44 : [6-13](#)

CLAPIERS-JACOU RABBITS vs PESSAC PANTHERES – 23D1M45 : [10-5](#)

CLAPIERS-JACOU RABBITS vs STADE TOULOUSAIN – 23D1M46 : [9-8](#)

PESSAC PANTHERES vs CLAPIERS-JACOU RABBITS – 23D1M47 : [4-12](#)

STADE TOULOUSAIN vs PESSAC PANTHERES – 23D1M48 : [5-15](#)

DIVISION 2 MASCULINE SOFTBALL

3ème Journée – 20/21 mai 2023 à Évry-Courcouronnes (contrôle et homologation en cours)

NICE CAVIGAL vs LUNEVILLE / EVRY-COURCOURONNES – 23D2M13 : [11-8](#)

NANTES / LIMEIL-BREVANNES vs NICE CAVIGAL – 23D2M14 : [12-14](#)

LUNEVILLE / EVRY-COURCOURONNES vs NANTES / LIMEIL-BREVANNES – 23D2M15 : [5-3](#)

NANTES / LIMEIL-BREVANNES vs NICE CAVIGAL – 23D2M16 : [5-22](#)

NICE CAVIGAL vs LUNEVILLE / EVRY-COURCOURONNES - 23D2M17 : **10-0**LUNEVILLE / EVRY-COURCOURONNES vs NANTES / LIMEIL-BREVANNES - 23D2M18 : **8-1****CALENDRIERS / REPORTS**

Division 2 Baseball – Demande des clubs de Sénart et de la Guerche de Bretagne pour avancer une rencontre prévue le dimanche 4 juin au samedi 3 juin à 20h00 pour cause de problématique d'occupation de terrain.

Non accordé suite à avis défavorable CFA

Division 2 Baseball – Demande de modification horaire pour la rencontre D2B145 opposant Clermont-Ferrand à Béziers. Le match se jouera le samedi 27 mai à 19h00.

Accord CFS

CHALLENGES DE FRANCE**Challenge de France de Baseball 2023****Résultats des rencontres**

MB1 - MB1 Limeil-Brévannes Baseball Field, Limeil-Brévannes <i>Limeil-Brévannes:</i> 18/05/2023, 11:30	VISITOR  MON Montigny Groupe B	2 : 5	HOME  MON Montpellier Groupe B
MA1 - MA1 Sénart Baseball Field, Lieusaint <i>Lieusaint:</i> 18/05/2023, 13:00	VISITOR  MET Metz Groupe A	2 : 13	HOME  LAR La Rochelle Groupe A
MB2 - MB2 Limeil-Brévannes Baseball Field, Limeil-Brévannes <i>Limeil-Brévannes:</i> 18/05/2023, 17:00	VISITOR  STB Toulouse Groupe B	3 : 6	HOME  LIO Savigny Groupe B
MA2 - MA2 Sénart Baseball Field, Lieusaint <i>Lieusaint:</i> 18/05/2023, 19:00	VISITOR  TEM Sénart Groupe A	6 : 2	HOME  HUS Rouen Groupe A

MA3 - MA3
Sénart Baseball Field, Lieusaint

Lieusaint:
19/05/2023, 10:00

VISITOR



HUS
Rouen
Groupe A

4:3

HOME



MET
Metz
Groupe A

MB3 - MB3
Limeil-Brévannes Baseball Field, Limeil-Brévannes

Limeil-Brévannes:
19/05/2023, 10:00

VISITOR



MON
Montigny
Groupe B

10:1

HOME



STB
Toulouse
Groupe B

MB4 - MB4
Limeil-Brévannes Baseball Field, Limeil-Brévannes

Limeil-Brévannes:
19/05/2023, 13:30

VISITOR



LIO
Savigny
Groupe B

2:12

HOME



MON
Montpellier
Groupe B

MA4 - MA4
Sénart Baseball Field, Lieusaint

Lieusaint:
19/05/2023, 14:00

VISITOR



LAR
La Rochelle
Groupe A

1:10

HOME



TEM
Sénart
Groupe A

MB5 - MB5
Limeil-Brévannes Baseball Field, Limeil-Brévannes

Limeil-Brévannes:
19/05/2023, 17:00

VISITOR



MON
Montigny
Groupe B

10:7

HOME



LIO
Savigny
Groupe B

MA5 - MA5
Sénart Baseball Field, Lieusaint

Lieusaint:
19/05/2023, 19:00

VISITOR



HUS
Rouen
Groupe A

17:2

HOME



LAR
La Rochelle
Groupe A

DF1 - DF1
Sénart Baseball Field, Lieusaint

Lieusaint:
20/05/2023, 13:00

VISITOR



HUS
Rouen
Groupe A

13:1

HOME



MON
Montpellier
Groupe B

DF2 - DF2
Sénart Baseball Field, Lieusaint

Lieusaint:
20/05/2023, 19:00

VISITOR



MON
Montigny
Groupe B

8:5

HOME



TEM
Sénart
Groupe A

FI - FI

Sénart Baseball Field, Lieusaint

Lieusaint:

21/05/2023, 14:00

VISITOR



MON

Montigny
Groupe B

9:4

HOME



HUS

Rouen
Groupe A

Le titre de Vainqueur du Challenge de France de Baseball 2023 revient au MONTIGNY BASEBALL LES COUGARS (078011)

Récompenses individuelles

- Meilleur Frappeur : Yeixon RUIZ, Templiers de Sénart
- Meilleur Lanceur : Yorfrank LOPEZ TEQUEDOR, Cougars de Montigny-le-Bretonneux
- MVP : Yorfrank LOPEZ TEQUEDOR, Cougars de Montigny-le-Bretonneux

Discipline

Rouen : Expulsion de Boris MARCHE lors de la rencontre MA3.

Sénart : Expulsion de Matthieu BRELLE-ANDRADE lors de la rencontre DF2.

La CFS remercie les clubs de Sénart et de Limeil-Brevannes pour l'accueil et la très bonne organisation, ainsi que l'ensemble des officiels présents lors de cette compétition.

Challenge de France Féminin Softball

L'ensemble des rosters provisoires a été transmis avant l'échéance. Le commissaire technique a contrôlé leur validité et les a transmis à chaque équipe.

La réunion technique, sous la supervision du Commissaire Technique M. Ludovic MEILLIER, e eu lieu par visioconférence le 24 mai 2023 à 20h00.

Les rosters définitifs ont été transmis avant le 26 mai 2023 à 12h00 comme attendu.

DEMANDES DE DEROGATIONS

091003- AS Evry Baseball Softball Cricket

Demande de dérogation à l'article 15.1 du Challenge de France de Softball pour Mme Emma LIMINIER (076710)

Article de référence : « Pour participer aux challenges de France d'une année considérée, un joueur ou une joueuse doit avoir participé au moins à 4 rencontres du championnat de France de Division 1 se déroulant avant le Challenge de France. »

Demande de dérogation pour motif médical justifiant l'absence dans les rencontres de championnat qualificative, en référence à l'article 30.04.03 des RGES Softball : « La CFS peut, pour raison médicale, professionnelle, d'études universitaires à l'étranger, qualifier une joueuse ou un joueur ne remplissant pas les conditions de l'article 30.04.01 des présents règlements »

Accord CFS

Demande de dérogation à l'article 15.1 du Challenge de France de Softball pour Mme Coralie Talon-Dif (097411).

Article de référence : « Pour participer aux challenges de France d'une année considérée, un joueur ou une joueuse doit avoir participé au moins à 4 rencontres du championnat de France de Division 1 se déroulant avant le Challenge de France. »

Demande de dérogation pour absence d'une autre joueuse pour motif médical.

Non accordée. Motif : aucun article ne permet valablement de déroger pour la participation de cette joueuse au Challenge de France de Softball.

064006 - Gambas Baseball Pays Basque

Demande de dérogation à l'article 30.04.01.02 des RGS Baseball pour M. José Lazaro MOTALVO TERRY (125097).

Article de référence : « *Au plus tard à la fin de la journée du championnat considéré précédant le début du Challenge de France, chaque équipe pourra fournir à la CFS une liste définitive de trente joueurs maximum, titulaires d'une licence compétition ou d'une extension de licence en cours de validité auprès de leur club et ayant été validée au moins trois semaines avant le début du Challenge de France.* »

Demande de dérogation à la date de prise de licence pour motif de déplacements professionnels en accord avec l'article 30.06.03 des RGS Baseball « *La CFS ou, dans le cadre de leurs compétences, ses décentralisations régionales ou départementales, peuvent pour raison médicale, professionnelle, d'études universitaires à l'étranger, qualifier un joueur ne remplissant pas les conditions des articles 30.04.01 à 30.04.04. et 30.06.01 des présents règlements* »

Non accordée. Motif : les éléments fournis ne permettent pas d'établir l'impossibilité de prise de licence dans les délais impartis pour figurer dans la liste définitive des 30 joueurs.

083010 – ASBS Les Comanches

Demande de dérogation à l'article 15.1 du Challenge de France de Softball pour Mme Stéphanie BEST (076577)

Article de référence : « *Pour participer aux challenges de France d'une année considérée, un joueur ou une joueuse doit avoir participé au moins à 4 rencontres du championnat de France de Division 1 se déroulant avant le Challenge de France.* »

Demande de dérogation pour motif professionnel justifiant l'absence pour de nombreuses rencontres de championnat qualificatives, en référence à l'article 30.04.03 des RGS Softball : « *La CFS peut, pour raison médicale, professionnelle, d'études universitaires à l'étranger, qualifier une joueuse ou un joueur ne remplissant pas les conditions de l'article 30.04.01 des présents règlements* ».

L'attestation de déplacement professionnel à l'étranger pour mission militaire justifie ces absences.

Accord CFS

Demande de dérogation à l'article 15.1 du Challenge de France de Softball pour Mme. Léna SELLAM (079307) et Mme. Yasmine DERBAL (094072)

Article de référence : « *Pour participer aux challenges de France d'une année considérée, un joueur ou une joueuse doit avoir participé au moins à 4 rencontres du championnat de France de Division 1 se déroulant avant le Challenge de France.* »

Demande de dérogation pour motif d'études à l'étranger justifiant l'absence pour l'ensemble des rencontres de championnat qualificatives, en référence à l'article 30.04.03 des RGS Softball : « *La CFS peut, pour raison médicale, professionnelle, d'études universitaires à l'étranger, qualifier une joueuse ou un joueur ne remplissant pas les conditions de l'article 30.04.01 des présents règlements* ».

Etudiantes au Trinity Valley Community College aux USA, les deux joueuses n'ont pu jouer en championnat de Division 1 depuis le début de la saison 2023.

Accord CFS

RAPPELS

Nombre de matchs joués pour appartenir à :

- **La Division 1 Féminine Softball = 6 matchs.**
- **La Division 1 Masculine Softball = 6 matchs.**
- **La Division 2 Féminine Softball = 5 matchs.**
- **La Division 2 Masculine Softball = 5 matchs.**

- **La Division 1 Baseball = 8 matchs.**
- **La Division 2 Baseball : Groupe A = 8 matchs / Groupe B = 6 matchs**

NB : les joueuses et joueurs appartenant à chaque championnat sont listés en annexes de ce PV.

TELECHARGEMENT DES DOCUMENTS DE MATCHS

Comme lors des saisons précédentes, la plateforme <https://upload.ffbs.fr/> sera utilisée pour le dépôt des documents de matchs (feuilles de matchs, iRosters, feuilles de score).

Cette plateforme a été mise à jour pour les championnats nationaux de catégorie 19 ans et plus.

Merci de bien vouloir déposer, dans les délais réglementaires, **des documents lisibles et scannés dans le bon sens.**

REGLEMENTS GENERAUX DES EPREUVES SPORTIVES (RGES)

Pour rappel, les règlements fédéraux en vigueur sont disponibles sur le site internet de la Fédération française de Baseball et Softball, onglet **Fédération** et page **Textes Officiels** : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>

RAPPELS SUR LES DOCUMENTS DE MATCHS

Il est rappelé que ne doivent apparaître sur les feuilles de matchs que les personnes présentes sur le iRoster de l'équipe, licenciés en Compétition et pouvant être appelés dans la rencontre comme joueur.

La feuille de match doit être signée par une personne présente sur le iRoster et dûment diplômée. Elle apposera son nom à côté de sa signature. (Référence aux annexes 1.01, 1.02 des RGES Baseball « *Disposer à chaque rencontre officielle du championnat de France de Division X d'un cadre diplômé d'Etat ou par la fédération* » et 1.01 et 1.02 des RGES Softball « *Le manager de l'équipe (déclaré lors de l'inscription de l'équipe et signataire des feuilles de match) doit être titulaire de l'un des diplômes suivants* »).

Le iRoster servant à garantir qu'une personne est valablement licenciée pour la saison et que sa licence est active lors de la rencontre, il est demandé à ce que l'ensemble des personnes souhaitant être présente dans un dug out ou sur l'aire de jeu soit présente sur ce iRoster.

Les listes provisoires de 30 joueurs en D1 et D2 Baseball sont consultables sur le site de statistiques de la fédération

: -Division 1 → <http://www.stats.ffbs.fr/2023/division1/stats.php>

-Division 2 → <http://www.stats.ffbs.fr/2023/division2/stats.php>

Baseball - Décompte de lancers des joueurs de catégorie 18U

Comme indiqué par la CFSS dans ses bulletins, le comptage des lancers des 18U en championnat seniors n'est pas du ressort du scoreur. Il est demandé au manager de l'équipe en charge du joueur de faire ce comptage ou de désigner une personne pour le faire.

A l'issue du match les managers des 2 équipes signent cette feuille et la remettent au scoreur pour envoi à la CFS.

RAPPELS SUR LICENCES

Rappel : Article 14.1.4 des Règlements Généraux

« Les personnes âgées de 16 ans et plus au 31 décembre de la saison en cours doivent fournir lors de la demande de leur première licence et de son ou ses renouvellement(s) ultérieur(s), une copie d'un justificatif d'identité en cours de validité comportant une photographie (carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte de sécurité sociale ou carte vitale, titre de séjour, etc.). »

RECOURS

Tel que défini par l'article 86 du Règlement Intérieur – Edition du 19 mars 2022 de la Fédération Française de Baseball et Softball, les décisions de la commission peuvent donner lieu à un appel devant le Bureau Fédéral dans les conditions définies par ce dernier. L'appel doit être formulé dans les dix jours de la notification de la décision attaquée, accompagné d'un chèque d'un montant correspondant aux frais d'ouverture de dossier (50€) et d'enquête. L'appel doit être adressé au siège de la fédération sous pli recommandé.

Lien : <https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2022/03/RI-CD-19.03.2022>

Jean-Marie Meurant



Président C.F.S

ANNEXES

JOUEURS APPARTENANT A UN CHAMPIONNAT

Division 1 Baseball (8 matchs)

Après la 8ème journée

Rouen Huskies

Joris BERT
Hugo BLONDEL
Bastien DAGNEAU
Sébastien DUCHOSSOY
Dylan GLEESON
Gabriel HARRISON
Javier HERNANDEZ
Maxime LEFEVRE
Martin VISSAC
Luis YSLA

Nice Cavigal

Alfredo DE LA CRUZ RIJO
Jair Jr GONZALEZ
Jonathan MONTAS BERROA
Sébastien ROQUET
Gauthier ROULEAU

Savigny Lions

Ivan ACUNA
Jacques BOUCHERON
Pierre-Emmanuel PLANES
Daniel RINCON
Luc VIGER

Stade Toulousain

Euri GARCIA
Jorge HERAUD
Sergio Jossue MENDOZA
Alexander PERDOMO
Thibaut PINIER
Nolan SOLIVERES
Ariel SORIANO

Metz Comet

Armani HENDERSON
Matic LESNJAK
Clément NOBLET
Yonedeily QUIROZ ADAMES
Victorien ROZE
Kenjiro SUGIURA
Antoine TAKEZAWA

Paris Université Club

Juan CARELA
Camille MESGUICH
Gabin RIOLLET-DRAGHI
Douglas RODRIGUEZ

Sénart Templiers

Théo BRELLE
Félix BROWN
Corenthin FLAMENT
Heorhii HVRYTISHVILI
Jake MACDONALD
Takashi MIZUNO
Yeixon RUIZ

La Rochelle Boucaniers

Franklin DE LA ROSA
Max VETTER

Montpellier Barracudas

Steve ANDERSON
Yoan ANTONAC
Paolo BROSSIER
Oscar BUSTAMANTE
Mathis GUIRAUD
Fabian KOVACS

Montigny Cougars

Saad ANOUAR
Allan BELLEN FAGNONI
Kilian BESOLI
Gabriel DO CARMO
Maxime NUTTE
Hector VELAZQUEZ

Division 2 Baseball (Groupe A = 8 matchs / Groupe B = 6 matchs)

Après la 7ème journée

Thiais Tigers

Achour AISSOU
Omar DIODENE PACHECO
Arrys Joel ELONG EPEE
Alexandre MARTINEZ
Léo NONTANOVANH
Lucas NONTANOVANH

La Rochelle Boucaniers 2

Florent ARCAMONE
Paul-André BODIN
Emmanuel BONNIN
Chris BUITRON
Jérémy COLLET
Lucas COMBES

FFBS

Nicolas ROLET
Jonathan SIMANCAS VILORIA

Rouen Huskies 2

Quentin BECQUEY
François BLOQUET
Théophile DANNE

Dunkerque Korvers

Benjamin BODET
Henri CONRAD
Clovis FLAHAUT
Clément GAUDENTI
Reynald GUEANT
Kevin PILLONS
Arnaud RUSSO

La Guerche Hawks

Dylan BERGEAULT
Detlev BERNARD
Sylvain GREGOIRE
Melvine GUESDON
Nicolas HERNANDEZ
Guillaume OLIVRIE
Devin WALSH

Ronchin Dragons

Cyril BEAUREPAIRE
Alexandre BRUNARD
Edouard DESCAMPS
Louis DE RYCKER
Yohann ECKARDT
Simon HUET
Saadi MAOUCHE
Vincent YSEBAERT

Sénart Templiers

Lionel ALFARA
Alexandre LODS
Benjamin ZOIA

Valenciennes Vipères

Jean-Paul GOMES
Hadrien GROSJEAN
Andrew PATEN
William SWINDLING
Clément THOMASSE
William WILLIAMSON

CFS

Pierre MOITEL
Alexis QUEGUINER
Tom REGNIER

Anglet Gambas

Christophe DE LA IGLESIA
Gaston DELAPOYADE
Sébastien DEFAUT
Elliot FROMENT
Robin FROMENT
Jean-Michel GONZALEZ
Ivan LARROQUE
Cédric SANCHEZ
Benjamin SARION

Eysines Raiders

Yorick ANDREW
Abraham ANTEPAZ
Florent BARSACQ
Miguel DA ROCHA BRIOSO
Quentin FAURE
Maxime GUILLON
Walik IHAMDANENE
Aurélien LEROY
Gauthier LESGOIRRES
Marx NAGLIS
Jérôme RAFFENNE

Béziers Pirates

Jordan BOULARD
Lucas CINTAS
Nicholas DAZELL
Alexandre DESCHAMPS
Felix Alejandro GONZALEZ ROSADO
Alexis MICHEL
Daniel PILAR VELAZQUEZ

Meyzieu-Décines Cards

Gilberto BERRY RIVERA
Quentin DEGREGORJ
Lancelot DELZANT
Bastien LEVEQUE
Meylian MARIN
Jose Alberto MARTINEZ FLORES
Kevin MONCHATRE JACQUOT
Benoît PITCHÉ

Clermont-Ferrand Arvernes

Jérémy BLASIOLE
Théo DELMAS
Michael DELIA
Louis DEMAZY
Sébastien GRIMAUD
Kaichi KAWAKAMI
Igor KIMURA
Jonathan MATEO DE AZA
Caio MONTEIRO

2023

Valentin PUJOL
Brahim TAYBI

Division 1 Féminine Softball (6 matchs)

Après la 5ème journée

Evry-Courcouronnes Pharaonnes

Aurélié BACELON
Rosalie COSTE
Prapeng DE RIDDER
Christel PHILIPPE
Sidonie PHLONG

Grenoble Griizlys

Angélique ANDRE
Victoria BITEUR
Alina KAHLO
Krystina KOROUSOVA
Elia KOUACHI
Shirley PATIN
Lilian SAYURI
Floriane TREFOUEL

Saint-Raphaël Comanches

Juliette KIEKEN
Marina MORELLI
Charlotte MOUNIER
Elsa MUNIER
Pauline PRADE
Farah SAIDI

BCF Paris

Lucie DENAT
Mathilde DJAHEL
Nadia DOZOVA
Jenny DURASSIER
Elodie FRANCILLONNE
Isabelle LEBOEUF
Dulce Mariela REYES
Laurie SAURAT

Clapiers-Jacou Rabbits

Cathy BEAUCHEF
Marjorie BRUNEL
Géraldine GAUZELIN-ORS
Lisa PERRIER

Nice Cavigal

Atty ACHILLE
Anaisie BUGNA
Guylaine BUVAT
Christelle GIRET
Sandrine REA
Sandra ROUSSELOT
Samantha VIAL

Division 1 Masculine Softball (6 matchs)

Après la 4ème journée

Montpellier Barracudas

Laurent ANDRADES
Rémi BENYAICH
Clément COLOMES-LEPICHON
Anthony CROS
Grégory CROS
Luc DIDIER
Mathis GUIRAUD
Thomas MARTINAZZO
Mickael MENGOLI
Sylvain PERRIN
Yann PETIT
Rémy PUJAL

Pessac Panthères

Yorick ANDREW
Sébastien BOYER
Thibaut CAMINADE
Sylvain DONEY
Soufiane ESSAFI
Vincent FERREIRA
Valentin FOULON
Jérémy GUICHARD
Corentin LADANT
Jonathan LAMON
Lucas MANGLE
Marc THEVENON
Mikael ZAWISMY

Clapiers-Jacou Rabbits

Pascal BARTOLI
Jonathan BATS
Jacques BOUCHERON
Alain CLERGUE
Bastien CLERGUE
Kilian COUSY
Hector FERNANDEZ

Rouen Huskies

Mickael CERDA
Nicolas FELLON
Alexandre HACQUARD SIERRA
Guillaume HERICHARD
Olivier ISRAEL
Sébastien LEBRETON
Paul LEMETTRE

FFBS

Jonathan HARAS
 Thomas LANGLOYS
 Alexandre MARI
 Alexandre MAURETTE
 Grégoire MAURETTE
 Julien MERLHE

CFS

Thomas MASSE
 Thomas MECHEMACHE
 Flavien PERON
 Robin PROUET
 Danny SCALABRINI

2023

Saint-Raphaël Comanches

Alexis BARBOTIN
 William BERENGUER
 Rémi BOUILLON
 Jérôme CASTELLANO
 Maxime FLAYOL
 Nicolas FLAYOL
 Cyril GRIMALDI
 Nicolas GUIZOT
 Rémi HELLEGOUARCH
 Gautier JOSSE
 Robin LETHIECQ
 Alexandre MOUSSA
 Romain SANCHEZ

Stade Toulousain

Martin BOUYRIE
 Blaise CARDONNE
 Norman COWES
 Jonathan DECHELLE
 Yanael DELPECH
 Thibault DEVERCHERE
 Frédéric HOURMILOUGUE
 Maxime KESER
 Pierre LAUGA
 Jossue MENDOZA
 David MILLASSEAU
 Emmanuel MONGE
 Sébastien NEUMANN

Division 2 Masculine Softball (5 matches)**Après la 2ème journée****Entente Lunéville / Evry-C.**

Guillaume JOUHANNEAU
 Romain MARTINEZ-SCOTT
 Florian PEYRICHOU
 Marcel THEOT
 Charmelo REYES CALDERON
 Eric PENA ALVAREZ
 Rémy STRAMANDINO
 Luc HONGVAN
 Frédéric HARTOUIN
 Kevin COUARD
 Jonathan BEHR

Entente Nantes / Limeil-B.

Thierry BROU
 Sacha CHRISTIN
 Gaetan DEROBERT
 Romain DESTAMINIL
 Sébastien HACOUT
 William LECLERCQ
 Thomas MALECOT
 Benjamin MILGROM
 Thibault NICOL
 Nicolas PAGES
 Alex PAIRAULT

Nice Cavigal

Thomas BOUCHOT
 Sylvain BUVAT
 Alexis CHIAPASCO
 Antony CUTRI
 Jérémy CUTRI
 Sébastien DROUILLY
 Martin FORTIER
 Nicolas GARIN
 Benjamin GONFRIER
 Thomas HEMZACEK
 Guillaume LAPLACE
 Anthony LUCANI
 Marc PELISSIER
 Arnaud SOLA

Division 2 Féminine Softball (5 matches)
Après la 2ème journée

Pessac Panthères

Marion GOYET
Mylène GRAVES
Alexandra JUST
Léa KERANFLECH
Louise LE CHENADEC
Anaïs MERSCH
Camille RIERA
Mailys RUAU
Marie SALABERRY
Nadège SINOQUET
Marion TRAVERS

Stade Toulousain

Sarah AUTHIER
Sarah BILLAUD
Léa DECOUX
Amandine ESCANDE
Alice LE BALLE
Elodie LEGOY
Victoria NAVEGA
Astrid PAULINO
Chloé POTTIEZ
Marie SORBIERE

BAT / Colombes

Alexandra BRUEL
Micha LABATUT
Estelle MEYER
Shahineze SOUICI
Laurianne VANDEBEULQUE



FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Fédérale Sportive

Président : Jean-Marie MEURANT

Objet : Procès-verbal N°14 du 30/05/2023

Ce PV est établi après consultation écrite des membres de la Commission Fédérale Sportive (CFS).

CHAMPIONNATS DE FRANCE 2023

DIVISION 1 BASEBALL

Journée de réserve – 27/28 mai 2023

MONTIGNY COUGARS vs LA ROCHELLE BOUCANIERES – D1A13 : 3-10, RAS, rencontre homologuée.

MONTIGNY COUGARS vs LA ROCHELLE BOUCANIERES – D1A14 : 8-7, RAS, rencontre homologuée.

MONTPELLIER BARRACUDAS vs SAVIGNY-SUR-ORGE LIONS – D1B05 : 3-0, RAS, rencontre homologuée.

Savigny : Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (Annexe 2 RGE Baseball) - Sanction : 10€

MONTPELLIER BARRACUDAS vs SAVIGNY-SUR-ORGE LIONS – D1B06 : 1-4, RAS, rencontre homologuée.

Montpellier : merci d'uploader les documents séparément dans chaque dossier de match !

Savigny : Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (Annexe 2 RGE Baseball) - Sanction : 10€

DIVISION 2 BASEBALL

8^{ème} Journée – 27/28 mai 2023

ROUEN HUSKIES 2 vs DUNKERQUE KORVERS – D2A143 : 12-2, RAS, rencontre homologuée.

ROUEN HUSKIES 2 vs DUNKERQUE KORVERS – D2A144 : 8-2, RAS, rencontre homologuée.

THIAIS TIGERS vs RONCHIN DRAGONS – D2A145 : 9-6, rencontre homologuée.

Ronchin : Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (annexes 1.01 des RGE Baseball) - Sanction : 50€.

Ronchin : Non présence de 12 joueurs sur la feuille de match (22.03.02) - Sanction : 100€.

THIAIS TIGERS vs RONCHIN DRAGONS – D2A146 : 24-7, rencontre homologuée.

Ronchin : Non transmission par courrier électronique au plus tard le lendemain de la journée à midi de la feuille de décompte des lancers 18U pour M. Elliot DHONDT (103210) - Sanction : 30€

Ronchin : Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (annexes

1.01 des RGEs Baseball) - Sanction : 50€.

Ronchin : Non présence de 12 joueurs sur la feuille de match (22.03.02) - Sanction : 100€.

LA GUERCHE DE BRETAGNE HAWKS vs VALENCIENNES VIPERES – D2A147 : 1-11, rencontre homologuée.

LA GUERCHE DE BRETAGNE HAWKS vs VALENCIENNES VIPERES – D2A148 : 10-12, rencontre homologuée.

EYSINES RAIDERS vs LA ROCHELLE BOUCANIER 2 – D2B143 : 13-0, RAS, rencontre homologuée.

EYSINES RAIDERS vs LA ROCHELLE BOUCANIER 2 – D2B144 : 14-4, RAS, rencontre homologuée.

CLERMONT-FERRAND ARVERNES vs BEZIERS PIRATES – D2B145 : 2-1, RAS, rencontre homologuée.

CLERMONT-FERRAND ARVERNES vs BEZIERS PIRATES – D2B146 : 10-2, RAS, rencontre homologuée.

MEYZIEU-DECINES CARDS vs GAMBAS DU PAYS BASQUE – D2B147 : 1-4, rencontre homologuée.

MEYZIEU-DECINES CARDS vs GAMBAS DU PAYS BASQUE – D2B148 : 7-1, rencontre homologuée.

CALENDRIERS / REPORTS

Division 2 Féminine Softball – Demande de l'entente BAT / Colombes pour une modification des horaires du plateau de la 3^{ème} journée (03/04 juin 2023) pour des problématiques de disponibilité de terrain à Colombes.

Proposition :

Samedi

11h00 : BAT/Colombes vs Pessac

14h00 : Pessac vs Toulouse

16h45 : Toulouse vs BAT/Colombes

Dimanche

9h00 : Toulouse vs Pessac

11h45 : Pessac vs BAT/Colombes

14h30 : BAT/Colombes vs Toulouse

ACCORD CFS

Division 1 Baseball – Demande des clubs de Montpellier et de Sénart pour décalage du playball de la première rencontre (D1B33) de la 9^{ème} journée (04 juin) le dimanche à 11h15.

ACCORD CFS

Division 1 Baseball – Demande des clubs du Paris Université Club et des Huskies de Rouen pour report des rencontres D1A35 et D1A36 de la 9^e journée programmées les 3 et 4 juin, au 24 et 25 juin à 14h30 et 10h30.

Motif : permettre au club rouennais de préparer sa Coupe d'Europe dans de meilleures conditions.

ACCORD CFS

Division 2 Masculine Softball – Demande des clubs pour décalage des horaires des rencontres du samedi lors de la 4^e journée (10/11 juin) à Nantes. Horaires proposés : 13h00, 15h00, 17h00 au lieu de 12h00, 14h00, 16h00.

ACCORD CFS

CHALLENGES DE FRANCE

Challenge de France Féminin de Softball 2023

Résultats des rencontres

CALENDRIER CHALLENGE de FRANCE 2023

SAMEDI 27 MAI							
N°	Terrain	Horaire	Poule	Match	Score	Box	Stream
1	1	10:00	A	Évry-Courc. Pharaonnes  Paris BCF 	15 - 0		
2	1	12:30	B	Grenoble Grizzlys  Nice Cavigal 	8 - 7		
3	1	15:00	A	Clapiers-Jacou Rabbits  Paris BCF 	3 - 4		
4	1	17:30	B	Saint-Raphaël Comanches  Grenoble Grizzlys 	4 - 9		
5	1	20:00	A	Évry-Courc. Pharaonnes  Clapiers-Jacou Rabbits 	6 - 3		
DIMANCHE 28 MAI							
N°	Terrain	Horaire	Poule	Match	Score	Box	Stream
6	1	10:00	B	Saint-Raphaël Comanches  Nice Cavigal 	7 - 12		
7	1	12:30	C	Paris BCF  Saint-Raphaël Comanches 	0 - 8		
8	1	15:00	C	Nice Cavigal  Clapiers-Jacou Rabbits 	3 - 8		
9	1	17:30	C	Grenoble Grizzlys  Saint-Raphaël Comanches 	4 - 5		
10	1	20:00	C	Évry-Courc. Pharaonnes  Clapiers-Jacou Rabbits 	8 - 1		
LUNDI 29 MAI							
N°	Terrain	Horaire	Poule	Match	Score	Box	Stream
11	1	10:00	FI	Nice Cavigal  Paris BCF 	9 - 16		
12	1	13:05	FI	Grenoble Grizzlys  Clapiers-Jacou Rabbits 	6 - 2		
13	1	15:30	FI	Évry-Courc. Pharaonnes  Saint-Raphaël Comanches 	4 - 3		

Le titre de Vainqueur du Challenge de France Féminin de Softball 2023 revient à l'AS Evry Baseball Softball Cricket (091003).

Récompenses individuelles

- Meilleur Frappeuse : Chiara ENRIONE-THORRAND, Evry-Courcouronnes Pharaonnes
- Meilleur Lanceuse : Prapeng DE RIDDER, Evry-Courcouronnes Pharaonnes
- MVP : Chiara ENRIONE-THORRAND, Evry-Courcouronnes Pharaonnes

La CFS remercie le club de l'AS Evry Baseball Softball Cricket pour l'accueil et la très bonne organisation, ainsi que l'ensemble des officiels présents lors de cette compétition.

ALL-STAR GAME BASEBALL

Sur proposition de la Direction Technique Nationale, la Commission Fédérale Sportive souhaite proposer l'encadrement de l'équipe All-Star aux coachs suivants :

- Randy PEREZ, Stade Toulousain
- Pierre CEZARD, Cometz de Metz

ATTRIBUTION DE COMPÉTITIONS

La CFS prend note du fait que, lors de sa réunion du 31 mai 2023, le Comité Directeur de la Fédération a attribué les droits d'organisation des événements ci-dessous aux clubs suivants:

- Open de France de Baseball5 - les 20 et 21 janvier 2024 à Clermont-Ferrand.
- Challenge de France Masculin de Softball - du 30 mars au 1er avril 2024 à Toulouse.

RAPPELS

Nombre de matchs joués pour appartenir à :

- **La Division 1 Féminine Softball = 6 matchs.**
- **La Division 1 Masculine Softball = 6 matchs.**
- **La Division 2 Féminine Softball = 5 matchs.**
- **La Division 2 Masculine Softball = 5 matchs.**
- **La Division 1 Baseball = 8 matchs.**
- **La Division 2 Baseball : Groupe A = 8 matchs / Groupe B = 6 matchs**

NB : à titre d'information les joueuses et joueurs appartenant à chaque championnat sont listés en annexes de ce PV. Toutefois, la CFS rappelle qu'il appartient aux clubs d'assurer le suivi de nombre de rencontres jouées par ses licenciés et de signifier à la CFS une erreur éventuelle dans ces listes.

TELECHARGEMENT DES DOCUMENTS DE MATCHS

Comme lors des saisons précédentes, la plateforme <https://upload.ffbs.fr/> sera utilisée pour le dépôt des documents de matchs (feuilles de matchs, iRosters, feuilles de score).

Cette plateforme a été mise à jour pour les championnats nationaux de catégorie 19 ans et plus.

Merci de bien vouloir déposer, dans les délais réglementaires, **des documents lisibles et scannés dans le bon sens.**

REGLEMENTS GENERAUX DES EPREUVES SPORTIVES (RGES)

Pour rappel, les règlements fédéraux en vigueur sont disponibles sur le site internet de la Fédération française de Baseball et Softball, onglet **Fédération** et page **Textes Officiels** : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>

RAPPELS SUR LES DOCUMENTS DE MATCHS

Il est rappelé que ne doivent apparaître sur les feuilles de matchs que les personnes présentes sur le iRoster de l'équipe, licenciés en Compétition et pouvant être appelés dans la rencontre comme joueur.

La feuille de match doit être signée par une personne présente sur le iRoster et dûment diplômée. Elle apposera son nom à côté de sa signature. (Référence aux annexes 1.01, 1.02 des RGES Baseball « *Disposer à chaque rencontre officielle du championnat de France de Division X d'un cadre diplômé d'Etat ou par la fédération* » et 1.01 et 1.02 des RGES Softball « *Le manager de l'équipe (déclaré lors de l'inscription de l'équipe et signataire des feuilles de match) doit être titulaire de l'un des diplômes suivants* »).

Le iRoster servant à garantir qu'une personne est valablement licenciée pour la saison et que sa licence est active lors de la rencontre, il est demandé à ce que l'ensemble des personnes souhaitant être présente dans un dug out ou sur l'aire de jeu soit présente sur ce iRoster.

Les listes provisoires de 30 joueurs en D1 et D2 Baseball sont consultables sur le site de statistiques de la fédération

-Division 1 → <http://www.stats.ffbs.fr/2023/division1/stats.php>

-Division 2 → <http://www.stats.ffbs.fr/2023/division2/stats.php>

Baseball - Décompte de lancers des joueurs de catégorie 18U

Comme indiqué par la CFSS dans ses bulletins, le comptage des lancers des 18U en championnat seniors n'est pas du ressort du scoreur. Il est demandé au manager de l'équipe en charge du joueur de faire ce comptage ou de désigner une personne pour le faire.

A l'issue du match les managers des 2 équipes signent cette feuille et la remettent au scoreur pour envoi à la CFS.

RAPPELS SUR LICENCES**Rappel : Article 14.1.4 des Règlements Généraux**

« Les personnes âgées de 16 ans et plus au 31 décembre de la saison en cours doivent fournir lors de la demande de leur première licence et de son ou ses renouvellement(s) ultérieur(s), une copie d'un justificatif d'identité en cours de validité comportant une photographie (carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte de sécurité sociale ou carte vitale, titre de séjour, etc.). »

RECOURS

Tel que défini par l'article 86 du Règlement Intérieur – Edition du 19 mars 2022 de la Fédération Française de Baseball et Softball, les décisions de la commission peuvent donner lieu à un appel devant le Bureau Fédéral dans les conditions définies par ce dernier. L'appel doit être formulé dans les dix jours de la notification de la décision attaquée, accompagné d'un chèque d'un montant correspondant aux frais d'ouverture de dossier (50€) et d'enquête. L'appel doit être adressé au siège de la fédération sous pli recommandé.

Lien : <https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2022/03/RI-CD-19.03.2022>

Jean-Marie Meurant



Président C.F.S

ANNEXES

JOUEURS APPARTENANT A UN CHAMPIONNAT

Division 1 Baseball (8 matches)

Après la 8ème journée

Rouen Huskies

Joris BERT
Hugo BLONDEL
Bastien DAGNEAU
Sébastien DUCHOSSOY
Dylan GLEESON
Gabriel HARRISON
Javier HERNANDEZ
Maxime LEFEVRE
Martin VISSAC
Luis YSLA

Stade Toulousain

Euri GARCIA
Jorge HERAUD
Sergio Jossue MENDOZA
Alexander PERDOMO
Thibaut PINIER
Nolan SOLIVERES
Ariel SORIANO

Paris Université Club

Juan CARELA
Marvin COLEMAN
Gael LOSY
Daiki MAUCLAIRE
Camille MESGUICH
Gabin RIOLLET-DRAGHI
Douglas RODRIGUEZ
Jonny ROMERO

La Rochelle Boucaniers

Franklin DE LA ROSA
Wilce NIEVES
Daniel ROSELL MARTINEZ
Max VETTER

Montigny Cougars

Saad ANOUAR
Allan BELLEN FAGNONI
Kilian BESOLI
Gabriel DO CARMO
Rafael JIMINEZ MARTE
Yorfrank LOPEZ TEQUEDOR
Dylan MAYEUX
Maxime NUTTE
Hector VELAZQUEZ

Nice Cavigal

Alfredo DE LA CRUZ RIJO
Jair Jr GONZALEZ
Jonathan MONTAS BERROA
Sébastien ROQUET
Gauthier ROULEAU

Savigny Lions

Ivan ACUNA
Axel AMOROS
Jacques BOUCHERON
Mathias LESCURE
Pierre-Emmanuel PLANES
Daniel RINCON
Luc VIGER

Metz Cometz

Armani HENDERSON
Matic LESNJAK
Clément NOBLET
Yondeily QUIROZ ADAMES
Victorien ROZE
Kenjiro SUGIURA
Antoine TAKEZAWA

Sénart Templiers

Théo BRELLE
Félix BROWN
Corenthin FLAMENT
Heorhii HVRYTISHVILI
Jake MACDONALD
Takashi MIZUNO
Yeixon RUIZ

Montpellier Barracudas

Steve ANDERSON
Yoan ANTONAC
Paolo BROSSIER
Oscar BUSTAMANTE
Mathis GUIRAUD
Fabian KOVACS
Ismail PONTIAC

Division 2 Baseball (Groupe A = 8 matchs / Groupe B = 6 matchs)

Après la 7ème journée

Thiais Tigers

Achour AISSOU
 Julien BERTHOU
 Omar DIODENE PACHECO
 Arrys Joel ELONG EPEE
 Christophe GONIOT
 Alexandre MARTINEZ
 Léo NONTANOVANH
 Lucas NONTANOVANH
 Nicolas ROLET
 Jonathan SIMANCAS VILORIA

Rouen Huskies 2

Quentin BECQUEY
 François BLOQUET
 Théophile DANNE

Dunkerque Korvers

Benjamin BODET
 Henri CONRARD
 Clovis FLAHAUT
 Clément GAUDENTI
 Reynald GUEANT
 Kevin PILLONS
 Arnaud RUSSO

La Guerche Hawks

Dylan BERGEAULT
 Detlev BERNARD
 Sylvain GREGOIRE
 Melvine GUESDON
 Nicolas HERNANDEZ
 Guillaume OLIVRIE
 Devin WALSH

Ronchin Dragons

Cyril BEAUREPAIRE
 Alexandre BRUNARD
 Edouard DESCAMPS
 Louis DE RYCKER
 Yohann ECKARDT
 Simon HUET
 Saadi MAOUCHE
 Quentin MAMMEZ
 Syan TOURNOUX-ALADINIAN
 Vincent YSEBAERT

Sénart Templiers

Lionel ALFARA
 Alexandre LODS
 Benjamin ZOIA

Valenciennes Vipères

Jean-Paul GOMES

La Rochelle Boucaniers 2

Florent ARCAMONE
 Paul-André BODIN
 Emmanuel BONNIN
 Chris BUITRON
 Jérémy COLLET
 Lucas COMBES
 Pierre MOITEL
 Alexis QUEGUINER
 Tom REGNIER

Anglet Gambas

Christophe DE LA IGLESIA
 Gaston DELAPOYADE
 Sébastien DEFAUT
 Elliot FROMENT
 Robin FROMENT
 Jean-Michel GONZALEZ
 Ivan LARROQUE
 Jean-Guy LEMONNIER
 Cédric SANCHEZ
 Benjamin SARION

Eysines Raiders

Yorick ANDREW
 Abraham ANTEPAZ
 Florent BARSACQ
 Miguel DA ROCHA BRIOSO
 Quentin FAURE
 Maxime GUILLON
 Walik IHAMDANENE
 Aurélien LEROY
 Gauthier LESGOIRRES
 Marx NAGLIS
 Jérôme RAFFENNE
 David TARISTAS

Béziers Pirates

Jordan BOULARD
 Lucas CINTAS
 Nicholas DAZELL
 Alexandre DESCHAMPS
 Felix Alejandro GONZALEZ ROSADO
 Alexis MICHEL
 Daniel PILAR VELAZQUEZ

Meyzieu-Décines Cards

Gilberto BERRY RIVERA
 Nicolas BRESSON-LAVIGNE
 Quentin DEGREGORJ
 Lancelot DELZANT
 Ludovic DI MAIO

Hadrien GROSJEAN
 Andrew PATEN
 William SWINDLING
 Clément THOMASSE
 William WILLIAMSON

Bastien LEVEQUE
 Meylian MARIN
 Jose Alberto MARTINEZ FLORES
 Kevin MONCHATRE JACQUOT
 Benoît PITCHÉ

Clermont-Ferrand Arvernes

Jérémy BLASIOLE
 Théo DELMAS
 Michael DELIA
 Louis DEMAZY
 Sébastien GRIMAUD
 Kaichi KAWAKAMI
 Igor KIMURA
 Brice LORIENT
 Jonathan MATEO DE AZA
 Caio MONTEIRO
 Valentin PUJOL
 Brahim TAYBI

Division 1 Féminine Softball (6 matches)

Après la 5ème journée

Evry-Courcouronnes Pharaonnes

Aurélien BACELON
 Rosalie COSTE
 Prapeng DE RIDDER
 Christel PHILIPPE
 Sidonie PHLONG

Grenoble Griizlys

Angélique ANDRE
 Victoria BITEUR
 Alina KAHLO
 Krystina KOROUSOVA
 Elia KOUACHI
 Shirley PATIN
 Lilian SAYURI
 Floriane TREFOUEL

Saint-Raphaël Comanches

Juliette KIEKEN
 Marina MORELLI
 Charlotte MOUNIER
 Elsa MUNIER
 Pauline PRADE
 Farah SAIDI

BCF Paris

Lucie DENAT
 Mathilde DJAHIEL
 Nadia DOZOVA
 Jenny DURASSIER
 Elodie FRANCILLONNE
 Isabelle LEBOEUF
 Dulce Mariela REYES
 Laurie SAURAT

Clapiers-Jacou Rabbits

Cathy BEAUCHEF
 Marjorie BRUNEL
 Géraldine GAUZELIN-ORS
 Lisa PERRIER

Nice Cavigal

Atty ACHILLE
 Anaisie BUGNA
 Guylaine BUVAT
 Christelle GIRET
 Sandrine REA
 Sandra ROUSSELOT
 Samantha VIAL

Division 1 Masculine Softball (6 matches)

Après la 4ème journée

Montpellier Barracudas

Laurent ANDRADES
 Rémi BENYAICH
 Clément COLOMES-LEPICHON
 Anthony CROS

Pessac Panthères

Yorick ANDREW
 Sébastien BOYER
 Thibaut CAMINADE
 Sylvain DONNEY

FFBS

Grégory CROS
 Luc DIDIER
 Mathis GUIRAUD
 Thomas MARTINAZZO
 Mickael MENGOLI
 Sylvain PERRIN
 Yann PETIT
 Rémy PUJAL

Clapiers-Jacou Rabbits

Pascal BARTOLI
 Jonathan BATS
 Jacques BOUCHERON
 Alain CLERGUE
 Bastien CLERGUE
 Kilian COUSY
 Hector FERNANDEZ
 Jonathan HARAS
 Thomas LANGLOYS
 Alexandre MARI
 Alexandre MAURETTE
 Grégoire MAURETTE
 Julien MERLHE

Saint-Raphaël Comanches

Alexis BARBOTIN
 William BERENGUER
 Rémi BOUILLON
 Jérôme CASTELLANO
 Maxime FLAYOL
 Nicolas FLAYOL
 Cyril GRIMALDI
 Nicolas GUIZOT
 Rémi HELLEGOUARCH
 Gautier JOSSE
 Robin LETHIECQ
 Alexandre MOUSSA
 Romain SANCHEZ

CFS

Soufiane ESSAFI
 Vincent FERREIRA
 Valentin FOULON
 Jérémy GUICHARD
 Corentin LADANT
 Jonathan LAMON
 Lucas MANGLE
 Marc THEVENON
 Mikael ZAWISMY

Rouen Huskies

Mickael CERDA
 Nicolas FELLON
 Alexandre HACQUARD SIERRA
 Guillaume HERICHARD
 Olivier ISRAEL
 Sébastien LEBRETON
 Paul LEMETTRE
 Thomas MASSE
 Thomas MECHEMACHE
 Flavien PERON
 Robin PROUET
 Danny SCALABRINI

Stade Toulousain

Martin BOUYRIE
 Blaise CARDONNE
 Norman COWES
 Jonathan DECHELLE
 Yanael DELPECH
 Thibault DEVERCHERE
 Frédéric HOURMILOUGUE
 Maxime KESER
 Pierre LAUGA
 Jossue MENDOZA
 David MILLASSEAU
 Emmanuel MONGE
 Sébastien NEUMANN

Division 2 Masculine Softball (5 matches)**Après la 2ème journée**Entente Lunéville / Evry-C.

Guillaume JOUHANNEAU
 Romain MARTINEZ-SCOTT
 Florian PEYRICHO
 Marcel THEOT
 Charmelo REYES CALDERON
 Eric PENA ALVAREZ
 Rémy STRAMANDINO
 Luc HONGVAN
 Frédéric HARTOUIN
 Kevin COUARD
 Jonathan BEHR

Nice Cavigal

Thomas BOUCHOT
 Sylvain BUVAT
 Alexis CHIAPASCO

Entente Nantes / Limeil-B.

Thierry BROU
 Sacha CHRISTIN
 Gaetan DEROBERT
 Romain DESTAMINIL
 Sébastien HACOUT
 William LECLERCQ
 Thomas MALECOT
 Benjamin MILGROM
 Thibault NICOL
 Nicolas PAGES
 Alex PAIRAULT

Antony CUTRI
Jérémy CUTRI
Sébastien DROUILLY
Martin FORTIER
Nicolas GARIN
Benjamin GONFRIER
Thomas HEMZACEK
Guillaume LAPLACE
Anthony LUCANI
Marc PELISSIER
Arnaud SOLA

Division 2 Féminine Softball (5 matchs)
Après la 2ème journée

Pessac Panthères

Marion GOYET
Mylène GRAVES
Alexandra JUST
Léa KERANFLECH
Louise LE CHENADEC
Anaïs MERSCH
Camille RIERA
Mailys RUAU
Marie SALABERRY
Nadège SINOQUET
Marion TRAVERS

Stade Toulousain

Sarah AUTHIER
Sarah BILLAUD
Léa DECOUX
Amandine ESCANDE
Alice LE BALLE
Elodie LEGOY
Victoria NAVEGA
Astrid PAULINO
Chloé POTTIEZ
Marie SORBIERE

BAT / Colombes

Alexandra BRUEL
Micha LABATUT
Estelle MEYER
Shahineze SOUICI
Laurianne VANDEBEULQUE



FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Fédérale Sportive

Président : Jean-Marie MEURANT

Objet : Procès-verbal N°15

Membres ayant participé à la visioconférence du 6 juin 2023 de 19h00 à 20h05 : Jean-Marie MEURANT

(Président), Agnès MASSON-SIBUT, Aurélie BACELON, François-Xavier CHAFFOIS, Stephen LESFARGUES (DTN), Elliot FLEYS (réfèrent siège).

Participent également : Soazik KLEIN (Présidente CFSS), Ludovic MEILLIER (Président CFA).

Membres excusés : Rémi BOUILLON, Frédéric GUERN, Hervé LAPEYRE.

CHAMPIONNATS DE FRANCE 2023

DIVISION 1 BASEBALL

9^{ème} Journée – 03/04 juin 2023

LA ROCHELLE BOUCANIERES vs MONTIGNY COUGARS – D1A33 : 0-5, rencontre homologuée.

La Rochelle : Signature de la feuille de match - Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (annexes 1.01 des RGEs Baseball) - Sanction : 50€.

LA ROCHELLE BOUCANIERES vs MONTIGNY COUGARS – D1A34 : 9-4, RAS, rencontre homologuée.

PARIS UNIVERSITÉ CLUB vs ROUEN HUSKIES – D1A35 : Reporté au 25 juin

PARIS UNIVERSITÉ CLUB vs ROUEN HUSKIES – D1A36 : Reporté au 25 juin

MONTPELLIER BARRACUDAS vs TEMPLIERS DE SENART – D1B33 : 9-1, RAS, rencontre homologuée.

Sénart : Expulsion de M. Matthieu BRELLE-ANDRADE (005708)

MONTPELLIER BARRACUDAS vs TEMPLIERS DE SENART – D1B34 : 5-1, RAS, rencontre homologuée.

SAVIGNY-SUR-ORGE LIONS vs METZ COMETZ – D1B35 : 14-5, RAS, rencontre homologuée.

SAVIGNY-SUR-ORGE LIONS vs METZ COMETZ – D1B36 : 5-4, rencontre homologuée.

Metz : Manque le nom du lanceur sur la feuille de match. = Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (Annexe 2 RGEs Baseball) - Sanction : 10€.

DIVISION 2 BASEBALL

9^{ème} Journée – 03/04 juin 2023

ROUEN HUSKIES 2 vs THIAIS TIGERS – D2A149 : [rencontre anticipée et déjà homologuée.](#)

ROUEN HUSKIES 2 vs THIAIS TIGERS – D2A150 : [rencontre anticipée et déjà homologuée.](#)

TEMPLIERS DE SÉNART 2 vs LA GUERCHE DE BRETAGNE HAWKS – D2A151 : [15-8, RAS, rencontre homologuée.](#)

TEMPLIERS DE SÉNART 2 vs LA GUERCHE DE BRETAGNE HAWKS – D2A152 : [7-6, RAS, rencontre homologuée.](#)

RONCHIN DRAGONS vs DUNKERQUE KORVERS – D2A153 : [16-6, RAS, rencontre homologuée.](#)

RONCHIN DRAGONS vs DUNKERQUE KORVERS – D2A154 : [17-7, rencontre homologuée.](#)

Dunkerque : Manque le nom de l'équipe sur la feuille de match. = Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (Annexe 2 RGES Baseball) - Sanction : 10€.

MEYZIEU-DECINES CARDS vs CLERMONT-FERRAND ARVERNES – D2B149 : [5-1, RAS, rencontre homologuée.](#)

MEYZIEU-DECINES CARDS vs CLERMONT-FERRAND ARVERNES – D2B150 : [7-6, rencontre homologuée.](#)

Clermont-Ferrand : (RGES 24.01.01.01) Non transmission par courrier électronique au plus tard le lendemain de la journée à midi de la feuille de décompte des lancers 18U pour M. Raphael

GOUTTEFANGEAS (103994) – Sanction : 30€.

BEZIERS PIRATES vs LA ROCHELLE BOUCANIERS 2 – D2B151 : **Forfait de La Rochelle → défaite par pénalité (7-0)**

BEZIERS PIRATES vs LA ROCHELLE BOUCANIERS 2 – D2B152 : **Forfait de La Rochelle → défaite par pénalité (7-0)**

La Rochelle 2 : Forfait (RGES 19.02 & 19.03.01) → Encaissement de 50% de la caution par journée. - Sanction : 2000€.

GAMBAS DU PAYS BASQUE vs EYSINES RAIDERS – D2B153 : [1-5, rencontre homologuée.](#)

Eysines : (RGES 22.03.02) Non présence de 12 joueurs sur la feuille de match – Sanction : 100€

GAMBAS DU PAYS BASQUE vs EYSINES RAIDERS – D2B154: [3-2, rencontre homologuée.](#)

Eysines : (RGES 22.03.02) Non présence de 12 joueurs sur la feuille de match – Sanction : 100€

DIVISION 1 MASCULINE SOFTBALL

5^{ème} Journée – 03/04 juin 2023 à Montpellier

MONTPELLIER BARRACUDAS vs STADE TOULOUSAIN – 23D1M49: **9-2, homologation en cours.**

STADE TOULOUSAIN vs MONTPELLIER BARRACUDAS – 23D1M50: **6-8, homologation en cours.**

STADE TOULOUSAIN vs MONTPELLIER BARRACUDAS – 23D1M51: **8-0, homologation en cours..**

MONTPELLIER BARRACUDAS vs STADE TOULOUSAIN – 23D1M52: **6-16, homologation en cours.**

Montpellier : (RGES 24.03) Non communication dans les deux heures – Sanction : 50€

5^{ème} Journée – 03/04 juin 2023 à Saint-Raphaël

SAINT-RAPHAEL COMANCHES vs PESSAC PANTHERES – 23D1M53 : **17-10, homologation en cours.**

PESSAC PANTHERES vs SAINT-RAPHAEL COMANCHES – 23D1M54 : **13-27, homologation en cours.**

PESSAC PANTHERES vs SAINT-RAPHAEL COMANCHES – 23D1M55 : **10-9, homologation en cours.**

SAINT-RAPHAEL COMANCHES vs PESSAC PANTHERES – 23D1M56 : **19-24, homologation en cours.**

Saint-Raphaël : (RGES 24.03) Non communication dans les deux heures – Sanction : 50€

Saint-Raphaël : (RGES 24.01.01 & 24.02) Non transmission par courrier électronique au plus tard l le lendemain de la journée à midi – Sanction : 30€

5^{ème} Journée – 03/04 juin 2023 à Rouen

ROUEN HUSKIES vs CLAPIERS-JACOU RABBITS – 23D1M57 : **Rencontre non jouée.**

CLAPIERS-JACOU RABBITS vs ROUEN HUSKIES – 23D1M58 : **Rencontre non jouée.**

CLAPIERS-JACOU RABBITS vs ROUEN HUSKIES – 23D1M59 : **Rencontre non jouée.**

ROUEN HUSKIES vs CLAPIERS-JACOU RABBITS – 23D1M60 : **Rencontre non jouée.**

DIVISION 2 FÉMININE SOFTBALL

3^{ème} Journée – 03/04 juin 2023 à Colombes

PARIS BAT / COLOMBES vs PESSAC PANTHERES - 23D2F13 : **4-8, homologation en cours.**

PESSAC PANTHERES vs STADE TOULOUSAIN – 23D2F14 : **10-5, homologation en cours.**

STADE TOULOUSAIN vs PARIS BAT / COLOMBES – 23D2F15 : **10-12, homologation en cours.**

STADE TOULOUSAIN vs PESSAC PANTHERES – 23D2F16 : **4-6, homologation en cours.**

PESSAC PANTHERES vs PARIS BAT / COLOMBES – 23D2F17 : **12-6, homologation en cours.**

PARIS BAT / COLOMBES vs STADE TOULOUSAIN – 23D2F18 : **7-0, homologation en cours.**

Toulouse : RGES 19.01.01 « Dans toutes les phases de championnat, lorsqu'un club ne peut aligner neuf joueurs ou joueuses sur le terrain en balle rapide ou dix joueurs ou joueuses en balle lente, à quelque moment que ce soit de la rencontre, celle-ci est déclarée forfait. » - Sanction : 500€

CALENDRIERS / REPORTS

Division 1 Masculine Softball

La CFS fait le constat qu'un nombre important de rencontres de la phase régulière du championnat n'ont pas pu être jouées. Celles-ci représentant jusqu'à 20% voire même 25% des rencontres au calendrier pour certaines équipes.

En l'état, la CFS estime que l'équité sportive du championnat ne peut être garantie pour l'ensemble des acteurs du championnats de France de Division 1 Masculine Softball.

La CFS décide donc de reprogrammer les rencontres manquantes à la prochaine date prévue au calendrier soit les 17 et 18 juin.

L'ensemble des rencontres manquantes étant programmées à Rouen, le club des Huskies accueillera un plateau de réserve où se joueront les rencontres suivantes :

23D1M36 : Pessac Panthères vs Rouen Huskies le 17 juin à 12h00

23D1M57 : Rouen Huskies vs Clapiers-Jacou Rabbits le 17 juin à 14h00

23D1M58 : Clapiers-Jacou Rabbits vs Rouen Huskies le 17 juin à 16h00

23D1M59 : Clapiers-Jacou Rabbits vs Rouen Huskies le 18 juin à 10h00

23D1M60 : Rouen Huskies vs Clapiers-Jacou Rabbits le 18 juin à 12h00

La phase de classement telle que décrite dans l'annexe 3 des RGS Softball est quant à elle décalée sur la journée prévue au calendrier les 01 et 02 juillet.

La Finale sera donc programmée le week-end des 08/09 juillet, en 3 matchs au lieu de 5 matchs sur deux week-ends. Si la phase de classement ne pouvait être complétée en amont de la finale, la CFS se réserve le droit de décaler celle-ci d'une semaine.

APPEL DE LA DECISION D'UNE COMMISSION SPORTIVE REGIONALE

Régionale 1 Baseball – Ile-de-France

Appel du Paris Université Club de la décision de la CRS Ile-de-France donnant défaite par pénalité au PUC 2 contre les Patriots de Paris lors de la rencontre du 21 mai.

Réponse de la CFS :

Les RGS Baseball prévoient que :

Selon l'article 6.04.06 « *Pour l'application des dispositions suivantes, un joueur est considéré comme « appartenant à un championnat supérieur » dès lors qu'il appartient à un championnat de niveau supérieur à celui dans lequel évolue l'équipe considérée.* »

Selon l'article 6.04.07 « *L'appartenance d'un joueur à un championnat donné est déterminée conformément aux articles 30.03.01 et 30.03.02 des présents règlements* »

- 30.03.01 : « Un joueur est considéré comme appartenant à un championnat après avoir joué un tiers des rencontres de la phase de qualification appelée saison régulière d'un championnat ainsi que des phases de classement, de maintien et finales dudit championnat, lorsque ces dernières sont prévues par la formule et/ou le règlement particulier du championnat concerné, arrondi par défaut. » (Actuellement phase régulière D1 Baseball et quota défini à 8 rencontres)
- 30.03.02 : « Un joueur est considéré comme ayant joué une rencontre dès lors qu'il se trouve « En Jeu », c'est à dire dès l'instant où il figure sur la feuille de score soit en attaque soit en défense. »

Selon l'article 6.04.09 « *Une équipe de réserve ne peut utiliser en jeu simultanément plus d'un joueur appartenant à un championnat supérieur. Les joueurs de la catégorie 21U, ne sont pas concernés par ces dispositions lorsqu'ils évoluent en championnat 19 ans et plus.* »

Selon l'article 6.04.10 « *En aucun cas, un joueur appartenant à un championnat supérieur ne pourra jouer en position de lanceur pour une équipe réserve. Les joueurs de la catégorie 21U, ne sont pas concernés par ces dispositions lorsqu'ils évoluent en championnat 19 ans et plus.* »

Dans le cas évoqué, il est constaté que M. Jhonny ROMERO, après avoir joué 8 rencontres avec l'équipe D1 du PUC, et appartenant donc à ce championnat, a pris part à un match de R1 avec la réserve du PUC et ce en position de lanceur. **La décision de sanctionner le club du PUC apparaît donc juste au sens des RGS.**

Un élément supplémentaire peut toutefois être porté à la connaissance de la CRS IDF. Dans les PV de la CFS, a été ajoutée cette saison une annexe listant les joueurs et joueuses appartenant aux différents championnats nationaux. Publiée à titre d'information, le but de cette liste est de simplifier le suivi par les clubs et organes organisateurs.

Il a été constaté que le dernier PV CFS, préalable à la rencontre R1 Baseball citée, comportait une erreur dans la liste des joueurs appartenant à la D1 pour le Paris Université Club. En effet, 8 noms auraient dû apparaître dont celui de M. Jhonny ROMERO. Mais ce n'était pas le cas, faute d'actualisation de cette liste (mise à jour tardive de la liste).

En l'espèce, et même si cela ne pourrait être considéré comme le seul motif ayant entraîné la mise en jeu de M. ROMERO en R1, ce PV a pu induire en erreur le PUC. La CFS pourra toutefois regretter que ce dernier n'ait pas pris attache avec elle pour vérifier la liste s'il avait un doute. Le club ayant probablement suivi le nombre de rencontres jouées par ses joueurs.

Pour faire référence à la possibilité de faire rejouer la rencontre, évoquée par la CRS IDF consultée, c'est une hypothèse qui peut apparaître comme juste.

Les Patriots, vaincus sur le terrain mais face à un adversaire normalement non qualifiable se verraient attribuer une nouvelle chance de défendre leur chance. Le Paris Université Club, plutôt que d'être sanctionné alors qu'il a pu être induit en erreur, pourrait valablement disputer la victoire sur le terrain avec les joueurs autorisés.

La CFS recommande donc de reprogrammer cette rencontre dès que possible.

COUPES D'EUROPE DE BASEBALL

La CFS apporte son soutien aux Huskies de Rouen engagés en Baseball European Champions Cup et aux Lions de Savigny-sur-Orge qui disputent la Baseball European Confederation Cup.

Leurs résultats sont à suivre ici :

- Champions Cup : <https://www.wbsceurope.org/en/events/2023-baseball-european-champions-cup/home>
- Confederation Cup : <https://www.wbsceurope.org/en/events/baseball-european-confederation-cup-2023/home>

RAPPELS

Nombre de matchs joués pour appartenir à :

- **La Division 1 Féminine Softball = 6 matchs.**
- **La Division 1 Masculine Softball = 6 matchs.**
- **La Division 2 Féminine Softball = 5 matchs.**
- **La Division 2 Masculine Softball = 5 matchs.**
- **La Division 1 Baseball = 8 matchs.**
- **La Division 2 Baseball : Groupe A = 8 matchs / Groupe B = 6 matchs**

NB : à titre d'information les joueuses et joueurs appartenant à chaque championnat sont listés en annexes de ce PV. Toutefois, la CFS rappelle qu'il appartient aux clubs d'assurer le suivi de nombre de rencontres jouées par ses licenciés et de signifier à la CFS une erreur éventuelle dans ces listes.

TELECHARGEMENT DES DOCUMENTS DE MATCHS

Comme lors des saisons précédentes, la plateforme <https://upload.ffbs.fr/> sera utilisée pour le dépôt des documents de matchs (feuilles de matchs, iRosters, feuilles de score).

Cette plateforme a été mise à jour pour les championnats nationaux de catégorie 19 ans et plus.

Merci de bien vouloir déposer, dans les délais réglementaires, **des documents lisibles et scannés dans le bon sens.**

REGLEMENTS GENERAUX DES EPREUVES SPORTIVES (RGES)

Pour rappel, les règlements fédéraux en vigueur sont disponibles sur le site internet de la Fédération française de Baseball et Softball, onglet **Fédération** et page **Textes Officiels** : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>

RAPPELS SUR LES DOCUMENTS DE MATCHS

Il est rappelé que ne doivent apparaître sur les feuilles de matchs que les personnes présentes sur le iRoster de l'équipe, licenciés en Compétition et pouvant être appelés dans la rencontre comme joueur.

La feuille de match doit être signée par une personne présente sur le iRoster et dûment diplômée. Elle apposera son nom à côté de sa signature. (Référence aux annexes 1.01, 1.02 des RGES Baseball « *Disposer à chaque rencontre officielle du championnat de France de Division X d'un cadre diplômé d'Etat ou par la fédération* » et 1.01 et 1.02 des RGES Softball « *Le manager de l'équipe (déclaré lors de l'inscription de l'équipe et signataire des feuilles de match) doit être titulaire de l'un des diplômes suivants* »).

Le iRoster servant à garantir qu'une personne est valablement licenciée pour la saison et que sa licence est active lors de la rencontre, il est demandé à ce que l'ensemble des personnes souhaitant être présente dans un dug out ou sur l'aire de jeu soit présente sur ce iRoster.

Les listes provisoires de 30 joueurs en D1 et D2 Baseball sont consultables sur le site de statistiques de la fédération

- Division 1 → <http://www.stats.ffbs.fr/2023/division1/stats.php>
- Division 2 → <http://www.stats.ffbs.fr/2023/division2/stats.php>

Baseball - Décompte de lancers des joueurs de catégorie 18U

Comme indiqué par la CFSS dans ses bulletins, le comptage des lancers des 18U en championnat seniors n'est pas du ressort du scoreur. Il est demandé au manager de l'équipe en charge du joueur de faire ce comptage ou de désigner une personne pour le faire.

A l'issue du match les managers des 2 équipes signent cette feuille et la remettent au scoreur pour envoi à la CFS.

RAPPELS SUR LICENCES**Rappel : Article 14.1.4 des Règlements Généraux**

« Les personnes âgées de 16 ans et plus au 31 décembre de la saison en cours doivent fournir lors de la demande de leur première licence et de son ou ses renouvellement(s) ultérieur(s), une copie d'un justificatif d'identité en cours de validité comportant une photographie (carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte de sécurité sociale ou carte vitale, titre de séjour, etc.). »

RECOURS

Tel que défini par l'article 86 du Règlement Intérieur – Edition du 19 mars 2022 de la Fédération Française de Baseball et Softball, les décisions de la commission peuvent donner lieu à un appel devant le Bureau Fédéral dans les conditions définies par ce dernier. L'appel doit être formulé dans les dix jours de la notification de la décision attaquée, accompagné d'un chèque d'un montant correspondant aux frais d'ouverture de dossier (50€) et d'enquête. L'appel doit être adressé au siège de la fédération sous pli recommandé.

Lien : <https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2022/03/RI-CD-19.03.2022>

Jean-Marie Meurant



Président C.F.S

ANNEXES

JOUEURS APPARTENANT A UN CHAMPIONNAT

Division 1 Baseball (8 matchs)

Après la 9ème journée

Rouen Huskies

Joris BERT
Hugo BLONDEL
Bastien DAGNEAU
Sébastien DUCHOSSOY
Dylan GLEESON
Gabriel HARRISON
Javier HERNANDEZ
Maxime LEFEVRE
Martin VISSAC
Luis YSLA

Stade Toulousain

Euri GARCIA
Jorge HERAUD
Sergio Jossue MENDOZA
Alexander PERDOMO
Thibaut PINIER
Nolan SOLIVERES
Ariel SORIANO

Paris Université Club

Juan CARELA
Marvin COLEMAN
Gael LOSY
Daiki MAUCLAIRE
Camille MESGUICH
Gabin RIOLLET-DRAGHI
Douglas RODRIGUEZ
Jonny ROMERO

La Rochelle Boucaniers

Franklin DE LA ROSA
Felipe LOT MARTINS
Wilce NIEVES
Daniel ROSELL MARTINEZ
Max VETTER

Montigny Cougars

Saad ANOUAR
Allan BELLEN FAGNONI
Kilian BESOLI
Gabriel DO CARMO
Rafael JIMINEZ MARTE
Yorfrank LOPEZ TEQUEDOR
Dylan MAYEUX
Maxime NUTTE
Hector VELAZQUEZ

Nice Cavigal

Alfredo DE LA CRUZ RIJO
Jair Jr GONZALEZ
Jonathan MONTAS BERROA
Sébastien ROQUET
Gauthier ROULEAU

Savigny Lions

Ivan ACUNA
Axel AMOROS
Jacques BOUCHERON
Gédéon COSTE
Mathias LESCURE
Pierre-Emmanuel PLANES
Daniel RINCON
Luc VIGER

Metz Cometz

Armani HENDERSON
Matic LESNJAK
Clément NOBLET
Shane PRIEST
Yondeily QUIROZ ADAMES
Victorien ROZE
Kenjiro SUGIURA
Antoine TAKEZAWA

Sénart Templiers

Théo BRELLE
Félix BROWN
Corenthin FLAMENT
Heorhii HVRYTISHVILI
Jake MACDONALD
Takashi MIZUNO
Yeixon RUIZ

Montpellier Barracudas

Steve ANDERSON
Yoan ANTONAC
Paolo BROSSIER
Oscar BUSTAMANTE
Kevin CANELON
Clément COLOMES-LEPICHON
Daniel GOSSELIN
Mathis GUIRAUD
Fabian KOVACS
Ismail PONTIAC

Division 2 Baseball (Groupe A = 8 matchs / Groupe B = 6 matchs)

Après la 9ème journée

Thiais Tigers

Achour AISSOU
 Julien BERTHOU
 Omar DIODENE PACHECO
 Arrys Joel ELONG EPEE
 Christophe GONIOT
 Alexandre MARTINEZ
 Léo NONTANOVANH
 Lucas NONTANOVANH
 Nicolas ROLET
 Jonathan SIMANCAS VILORIA

Rouen Huskies 2

Quentin BECQUEY
 François BLOQUET
 Théophile DANNE

Dunkerque Korvers

Benjamin BODET
 Henri CONRARD
 Clovis FLAHAUT
 Clément GAUDENTI
 Reynald GUEANT
 Juliane LAPORTE
 Kevin PILLONS
 Arnaud RUSSO

La Guerche Hawks

Dylan BERGEAULT
 Detlev BERNARD
 Sylvain GREGOIRE
 Melvine GUESDON
 Jules GOUIN
 Nicolas HERNANDEZ
 Guillaume OLIVRIE
 Devin WALSH

Ronchin Dragons

Cyril BEAUREPAIRE
 Alexandre BRUNARD
 Edouard DESCAMPS
 Louis DE RYCKER
 Yohann ECKARDT
 Simon HUET
 Saadi MAOUCHE
 Quentin MAMMEZ
 Syan TOURNOUX-ALADINIAN
 Vincent YSEBAERT

Sénart Templiers

Lionel ALFARA
 Maxime GHINTRAN
 Alexandre LODS
 Benjamin ZOIA

La Rochelle Boucaniers 2

Florent ARCAMONE
 Paul-André BODIN
 Emmanuel BONNIN
 Chris BUITRON
 Jérémy COLLET
 Lucas COMBES
 Pierre MOITEL
 Alexis QUEGUINER
 Tom REGNIER

Anglet Gambas

Christophe DE LA IGLESIA
 Gaston DELAPOYADE
 Sébastien DEFAUT
 Elliot FROMENT
 Robin FROMENT
 Jean-Michel GONZALEZ
 Ivan LARROQUE
 Jean-Guy LEMONNIER
 Cédric SANCHEZ
 Benjamin SARION

Eysines Raiders

Yorick ANDREW
 Abraham ANTEPAZ
 Florent BARSACQ
 Miguel DA ROCHA BRIOSO

Quentin FAURE

Maxime GUILLON

Walik IHAMDANENE

Aurélien LEROY

Gauthier LESGOIRRES

Marx NAGLIS

Jérôme RAFFENNE

David TARISTAS

Béziers Pirates

Jordan BOULARD

Lucas CINTAS

Nicholas DAZELL

Alexandre DESCHAMPS

Felix Alejandro GONZALEZ ROSADO

Alexis MICHEL

Daniel PILAR VELAZQUEZ

Meyzieu-Décines Cards

Gilberto BERRY RIVERA

Nicolas BRESSON-LAVIGNE

Quentin DEGREGORJ

Valenciennes Vipères

Jean-Paul GOMES
 Hadrien GROSJEAN
 Andrew PATEN
 William SWINDLING
 Clément THOMASSE
 William WILLIAMSON

Lancelot DELZANT
 Ludovic DI MAIO
 Bastien LEVEQUE
 Meylian MARIN
 Jose Alberto MARTINEZ FLORES
 Kevin MONCHATRE JACQUOT
 Benoît PITCHÉ

Clermont-Ferrand Arvernes

Jérémy BLASIOLE
 Théo DELMAS
 Michael DELIA
 Louis DEMAZY
 Sébastien GRIMAUD
 Kaichi KAWAKAMI
 Igor KIMURA
 Brice LORIENT
 Jonathan MATEO DE AZA
 Caio MONTEIRO
 Valentin PUJOL
 Brahim TAYBI

Division 1 Féminine Softball (6 matches)
Après la 5ème journée

Evry-Courcouronnes Pharaonnes

Aurélié BACELON
 Rosalie COSTE
 Prapeng DE RIDDER
 Christel PHILIPPE
 Sidonie PHLONG

Grenoble Griizlys

Angélique ANDRE
 Victoria BITEUR
 Alina KAHLO
 Krystina KOROUSOVA
 Elia KOUACHI
 Shirley PATIN
 Lilian SAYURI
 Floriane TREFOUEL

Saint-Raphaël Comanches

Juliette KIEKEN
 Marina MORELLI
 Charlotte MOUNIER
 Elsa MUNIER
 Pauline PRADE
 Farah SAIDI

BCF Paris

Lucie DENAT
 Mathilde DJAHIEL
 Nadia DOZOVA
 Jenny DURASSIER
 Elodie FRANCILLONNE
 Isabelle LEBOEUF
 Dulce Mariela REYES
 Laurie SAURAT

Clapiers-Jacou Rabbits

Cathy BEAUCHEF
 Marjorie BRUNEL
 Géraldine GAUZELIN-ORS
 Lisa PERRIER

Nice Cavigal

Atty ACHILLE
 Anaisie BUGNA
 Guylaine BUVAT
 Christelle GIRET
 Sandrine REA
 Sandra ROUSSELOT
 Samantha VIAL

Division 1 Masculine Softball (6 matches)
Après la 5ème journée* (incomplète)

Montpellier Barracudas

Laurent ANDRADES
 Rémi BENYAICH

Pessac Panthères

Yorick ANDREW
 Sébastien BOYER

Clément COLOMES-LEPICHON
 Anthony CROS
 Grégory CROS
 Emilio DIAZ MENDES
 Luc DIDIER
 Freddy FARAUD
 Mathis GUIRAUD
 Pierre MANVILLE
 Thomas MARTINAZZO
 Mickael MENGOLI
 Sylvain PERRIN
 Yann PETIT
 Rémy PUJAL
 Florent ROUCAN

Clapiers-Jacou Rabbits

Pascal BARTOLI
 Jonathan BATS
 Jacques BOUCHERON
 Alain CLERGUE
 Bastien CLERGUE
 Kilian COUSY
 Hector FERNANDEZ
 Jonathan HARAS
 Thomas LANGLOYS
 Alexandre MARI
 Alexandre MAURETTE
 Grégoire MAURETTE
 Julien MERLHE

Saint-Raphaël Comanches

Alexis BARBOTIN

William BERENGUER
 Rémi BOUILLON
 Jérôme CASTELLANO
 Maxime FLAYOL
 Nicolas FLAYOL
 Cyril GRIMALDI
 Nicolas GUIZOT
 Rémi HELLEGOUARCH
 Gautier JOSSE
 Robin LETHIECQ
 Alexandre MOUSSA
 Romain SANCHEZ

Thibaut CAMINADE
 Jérôme DEBRAIS
 Sylvain DONNEY
 Soufiane ESSAFI
 Vincent FERREIRA

Valentin FOULON
 Jérémy GUICHARD
 Corentin LADANT
 Jonathan LAMON
 Lucas MANGLE
 Florian MESMER-D.
 Marc THEVENON
 Mikael ZAWISMY

Rouen Huskies

Mickael CERDA
 Nicolas FELLON
 Alexandre HACQUARD SIERRA
 Guillaume HERICHARD
 Olivier ISRAEL
 Sébastien LEBRETON
 Paul LEMETTRE
 Thomas MASSE
 Thomas MECHEMACHE
 Flavien PERON
 Robin PROUET
 Danny SCALABRINI

Stade Toulousain

Arnaud BONJOUR
 Martin BOUYRIE
 Blaise CARDONNE
 Norman COWES
 Jonathan DECHELLE
 Yanael DELPECH
 Thibault DEVERCHERE
 Frédéric HOURMILOUGUE
 Maxime KESER
 Pierre LAUGA
 Jossue MENDOZA
 David MILLASSEAU
 Emmanuel MONGE
 Sébastien NEUMANN
 Sébastien NUZZO
 Cyrille TIEMBLO

Division 2 Masculine Softball (5 matches)**Après la 2ème journée**Entente Lunéville / Evry-C.

Guillaume JOUHANNEAU
 Romain MARTINEZ-SCOTT
 Florian PEYRICHO
 Marcel THEOT
 Charmelo REYES CALDERON
 Eric PENA ALVAREZ
 Rémy STRAMANDINO
 Luc HONGVAN
 Frédéric HARTOUIN
 Kevin COUARD

Entente Nantes / Limeil-B.

Thierry BROU
 Sacha CHRISTIN
 Gaetan DEROBERT
 Romain DESTAMINIL
 Sébastien HACOUT
 William LECLERCQ
 Thomas MALECOT
 Benjamin MILGROM
 Thibault NICOL
 Nicolas PAGES

Nice Cavigal

Thomas BOUCHOT
 Sylvain BUVAT
 Alexis CHIAPASCO
 Antony CUTRI
 Jérémy CUTRI
 Sébastien DROUILLY
 Martin FORTIER
 Nicolas GARIN
 Benjamin GONFRIER
 Thomas HEMZACEK
 Guillaume LAPLACE
 Anthony LUCANI
 Marc PELISSIER
 Arnaud SOLA

Division 2 Féminine Softball (5 matchs)
Après la 3ème journée

Pessac Panthères

Kimberly GOMEZ
 Marion GOYET
 Mylène GRAVES
 Alexandra JUST
 Léa KERANFLECH
 Mathilde LORENTE
 Caroline LOUIS DIT TRIEAU
 Louise LE CHENADEC
 Anaïs MERSCH
 Camille RIERA
 Mailys RUAU
 Marie SALABERRY
 Nadège SINOQUET
 Marion TRAVERS

BAT / Colombes

Anais ABBOU
 Alexandra BRUEL
 Micha LABATUT
 Estelle MEYER
 Daliane PIRIOU
 Shahineze SOUCI
 Laurianne VANDEBEULQUE

Stade Toulousain

Sarah AUTHIER
 Sarah BILLAUD
 Léa DECOUX
 Amandine ESCANDE
 Alice LE BALLE
 Elodie LEGOY
 Victoria NAVEGA
 Astrid PAULINO
 Chloé POTTIEZ
 Marie SORBIERE
 Sabrina RUIZ



FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Fédérale Sportive

Président : Jean-Marie MEURANT

Objet : Procès-verbal N°16

Membres ayant participé à la visioconférence du 13 juin 2023 de 18h30 à 19h30 : Jean-Marie

MEURANT (Président), Agnès MASSON-SIBUT, Aurélie BACELON, Frédéric GUERN, Stephen

LESFARGUES (DTN),

Participent également : Ludovic MEILLIER (Président CFA), Damien GUIONIE (Secrétaire Général)

Membres excusés : Rémi BOUILLON, Hervé LAPEYRE, François-Xavier CHAFFOIS, Elliot FLEYS

(réfèrent siège).

CHAMPIONNATS DE FRANCE 2023

DIVISION 1 MASCULIN SOFTBALL

La CFS prend la décision de suspendre le championnat D1 Masculin Softball en regard des différents retours reçus des clubs participants concernant la journée du 17/18 juin 2023 et la difficulté de mise en œuvre.

Nous invitons les 6 clubs de D1 et le club de Nice (champion D2), à se réunir en visioconférence avec la CFS le jeudi 22 juin 2023 à 20h00, pour une réunion consultative sur la situation du championnat et l'organisation de la fin du championnat.

Le lien d'invitation suivra par mail.

RECOURS

Tel que défini par l'article 86 du Règlement Intérieur – Edition du 19 mars 2022 de la Fédération Française de Baseball et Softball, les décisions de la commission peuvent donner lieu à un appel devant le Bureau Fédéral dans les conditions définies par ce dernier. L'appel doit être formulé dans les dix jours de la notification de la décision attaquée, accompagné d'un chèque d'un montant correspondant aux frais d'ouverture de dossier (50€) et d'enquête. L'appel doit être adressé au siège de la fédération sous pli recommandé.

Lien : <https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2022/03/RI-CD-19.03.2022>

Aurélien BACELON



FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Fédérale Sportive

Président : Jean-Marie MEURANT

Objet : Procès-verbal N°17 du 14/06/2023

Ce PV est établi après consultation écrite des membres de la Commission Fédérale Sportive (CFS).

CHAMPIONNATS DE FRANCE 2023

DIVISION 1 BASEBALL

10^{ème} Journée – 10/11 juin 2023

MONTIGNY COUGARS vs STADE TOULOUSAIN – D1A37 : 5-4, RAS, rencontre homologuée.

MONTIGNY COUGARS vs STADE TOULOUSAIN – D1A38 : 7-1, RAS, rencontre homologuée.

LA ROCHELLE BOUCANIERES vs PARIS UNIVERSITÉ CLUB – D1A39 : 7-3, RAS, rencontre homologuée.

LA ROCHELLE BOUCANIERES vs PARIS UNIVERSITÉ CLUB – D1A40 : 10-0, RAS, rencontre homologuée.

MONTPELLIER BARRACUDAS vs METZ COMETZ – D1B37 : 8-2, RAS, rencontre homologuée.

MONTPELLIER BARRACUDAS vs METZ COMETZ – D1B38 : 9-1, rencontre homologuée.

Montpellier : Manque le nom de l'équipe sur la feuille de match. = Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (Annexe 2 RGES Baseball) - Sanction : 10€.

TEMPLIERS DE SENART vs CAVIGAL DE NICE – D1B39 : 15-0, RAS, rencontre homologuée.

TEMPLIERS DE SENART vs CAVIGAL DE NICE – D1B40 : 16-1, RAS, rencontre homologuée.

DIVISION 2 BASEBALL

10^{ème} Journée – 10/11 juin 2023

ROUEN HUSKIES 2 vs LA GUERCHE DE BRETAGNE HAWKS – D2A155 : 5-2, rencontre homologuée.

Rouen 2 : Signature de la feuille de match - Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (annexes 1.01 des RGES Baseball) - Sanction : 50€.

La Guerche : Signature de la feuille de match - Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (annexes 1.01 des RGES Baseball) - Sanction : 50€.

ROUEN HUSKIES 2 vs LA GUERCHE DE BRETAGNE HAWKS – D2A156 : [7-1, rencontre homologuée.](#)

Rouen 2 : Signature de la feuille de match - Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (annexes 1.01 des RGES Baseball) - Sanction : 50€.

La Guerche : Signature de la feuille de match - Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (annexes 1.01 des RGES Baseball) - Sanction : 50€.

THIAIS TIGERS vs TEMPLIERS DE SÉNART 2 – D2A157 : [5-15, rencontre homologuée.](#)

Thiais : mauvais scan, score non lisible.

THIAIS TIGERS vs TEMPLIERS DE SÉNART 2 – D2A158 : [4-10, rencontre homologuée.](#)

Thiais : Manque le nom du lanceur sur la feuille de match. = Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (Annexe 2 RGES Baseball) - Sanction : 10€.

DUNKERQUE KORVERS vs VALENCIENNES – D2A159 : [0-18, RAS, rencontre homologuée.](#)

DUNKERQUE KORVERS vs VALENCIENNES – D2A160 : [11-9, RAS, rencontre homologuée.](#)

DIVISION 1 FÉMININE SOFTBALL

6^{ème} Journée – 10/11 juin 2023

GRENOBLE GRIZZLYS vs EVRY-COURCOURONNES PHARAONNES – 23D1F37 : [6-5, RAS, rencontre homologuée.](#)

EVRY-COURCOURONNES PHARAONNES vs GRENOBLE GRIZZLYS – 23D1F38 : [1-8, RAS, rencontre homologuée.](#)

PARIS BCF vs CLAPIERS-JACOU RABBITS – 23D1F39 : [3-16, RAS, rencontre homologuée.](#)

CLAPIERS-JACOU RABBITS vs PARIS BCF – 23D1F40 : [3-4, RAS, rencontre homologuée.](#)

SAINT-RAPHAEL COMANCHES vs NICE CAVIGAL – 23D1F41 : [18-3, RAS, rencontre homologuée.](#)

NICE CAVIGAL vs SAINT-RAPHAEL COMANCHES – 23D1F42 : [11-19, RAS, rencontre homologuée.](#)

DIVISION 2 MASCULINE SOFTBALL

4^{ème} Journée – 10/11 juin 2023 à Nantes

NANTES / LIMEIL-BREVANNES vs NICE CAVIGAL – 23D2M19 : [5-12, RAS, rencontre homologuée.](#)

NICE CAVIGAL vs LUNEVILLE / EVRY-COURCOURONNES – 23D2M20 : [7-3, RAS, rencontre homologuée.](#)

LUNEVILLE / EVRY-COURCOURONNES vs NANTES / LIMEIL-BREVANNES – 23D2M21 : [6-13, RAS, rencontre homologuée.](#)

NICE CAVIGAL vs LUNEVILLE / EVRY-COURCOURONNES – 23D2M22 : [14-7, RAS, rencontre homologuée.](#)

NANTES / LIMEIL-BREVANNES vs NICE CAVIGAL – 23D2M23 : [2-14, RAS, rencontre homologuée.](#)

LUNEVILLE / EVRY-COURCOURONNES vs NANTES / LIMEIL-BREVANNES – 23D2M24 : [16-9, RAS, rencontre homologuée.](#)

CALENDRIERS / REPORTS**Division 1 Baseball**

Les clubs de Toulouse et du PUC ont formulé une demande de modification du calendrier des rencontres de la 13^{ème} journée (08/09 juillet) pour que celles-ci aient lieu le samedi 8 juillet à 15h30 et le dimanche 9 juillet à 10h30. Objectif : meilleure promotion et facilitation des transports de l'équipe visiteuse.

ACCORD CFS**FIN DE LA SAISON REGULIERE DIVISION 2 MASCULINE SOFTBALL**

La saison de Division 2 Masculine Softball 2023 a pris fin.

Le titre de « **Champion de France de Division 2 Masculine Softball 2023** » est décerné au Cavigal de Nice (006022).

Le classement final est le suivant :

- 1- Cavigal de Nice
- 2- Entente Lunéville / Évry-Courcouronnes
- 3- Entente Nantes / Limeil-Brévannes

Le Cavigal de Nice gagne le droit de jouer un barrage d'accession à la Division 1 Masculine Softball et sera opposé au 6^{ème} (à déterminer) de cette même division.

LISTE DEFINITIVE DES 30 NOMS**La Rochelle Boucaniers 2**

Après avis de la Commission Fédérale Médicale, la CFS valide le remplacement de M. Paul-André Bodin (083280) par M. Lancelot CANNIOUX (094781) sur la liste définitive de 30 noms pour La Rochelle 2 dans le Championnat de Division 2 Baseball 2023.

Remplacement acté en référence à l'article 30.05.01 des RGES Baseball : « *Lorsqu'un joueur présent dans la liste, provisoire ou définitive, déposée par son équipe au titre des articles 30.04.01.01 à 30.04.01.04 ci-dessus, se trouve dans l'incapacité de jouer jusqu'à leur fin les phases de classement, de maintien, finales ou de barrages à la suite d'une blessure ou pour cause de maladie grave, il peut être remplacé par un joueur ne répondant pas aux articles 30.04.01 à 30.04.04.* »

RAPPELS

Nombre de matchs joués pour appartenir à :

- **La Division 1 Féminine Softball = 6 matchs.**
- **La Division 1 Masculine Softball = 6 matchs.**
- **La Division 2 Féminine Softball = 5 matchs.**
- **La Division 2 Masculine Softball = 5 matchs.**
- **La Division 1 Baseball = 8 matchs.**
- **La Division 2 Baseball : Groupe A = 8 matchs / Groupe B = 6 matchs**

NB : à titre d'information les joueuses et joueurs appartenant à chaque championnat sont listés en annexes de ce PV. Toutefois, la CFS rappelle qu'il appartient aux clubs d'assurer le suivi de nombre de rencontres jouées par ses licenciés et de signifier à la CFS une erreur éventuelle dans ces listes.

TELECHARGEMENT DES DOCUMENTS DE MATCHS

Comme lors des saisons précédentes, la plateforme <https://upload.ffbs.fr/> sera utilisée pour le dépôt des documents de matchs (feuilles de matchs, iRosters, feuilles de score).

Cette plateforme a été mise à jour pour les championnats nationaux de catégorie 19 ans et plus.

Merci de bien vouloir déposer, dans les délais réglementaires, **des documents lisibles et scannés dans le bon sens.**

REGLEMENTS GENERAUX DES EPREUVES SPORTIVES (RGES)

Pour rappel, les règlements fédéraux en vigueur sont disponibles sur le site internet de la Fédération française de Baseball et Softball, onglet **Fédération** et page **Textes Officiels** : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>

RAPPELS SUR LES DOCUMENTS DE MATCHS

Il est rappelé que ne doivent apparaître sur les feuilles de matchs que les personnes présentes sur le iRoster de l'équipe, licenciés en Compétition et pouvant être appelés dans la rencontre comme joueur.

La feuille de match doit être signée par une personne présente sur le iRoster et dûment diplômée. Elle apposera son nom à côté de sa signature. (Référence aux annexes 1.01, 1.02 des RGES Baseball « *Disposer à chaque rencontre officielle du championnat de France de Division X d'un cadre diplômé d'Etat ou par la fédération* » et 1.01 et 1.02 des RGES Softball « *Le manager de l'équipe (déclaré lors de l'inscription de l'équipe et signataire des feuilles de match) doit être titulaire de l'un des diplômes suivants* »).

Le iRoster servant à garantir qu'une personne est valablement licenciée pour la saison et que sa licence est active lors de la rencontre, il est demandé à ce que l'ensemble des personnes souhaitant être présente dans un dug out ou sur l'aire de jeu soit présente sur ce iRoster.

Les listes provisoires de 30 joueurs en D1 et D2 Baseball sont consultables sur le site de statistiques de la fédération

: -Division 1 → <http://www.stats.ffbs.fr/2023/division1/stats.php>

-Division 2 → <http://www.stats.ffbs.fr/2023/division2/stats.php>

Baseball - Décompte de lancers des joueurs de catégorie 18U

Comme indiqué par la CFSS dans ses bulletins, le comptage des lancers des 18U en championnat seniors n'est pas du ressort du scoreur. Il est demandé au manager de l'équipe en charge du joueur de faire ce comptage ou de désigner une personne pour le faire.

A l'issue du match les managers des 2 équipes signent cette feuille et la remettent au scoreur pour envoi à la CFS.

RAPPELS SUR LICENCES

Rappel : Article 14.1.4 des Règlements Généraux

« Les personnes âgées de 16 ans et plus au 31 décembre de la saison en cours doivent fournir lors de la demande de leur première licence et de son ou ses renouvellement(s) ultérieur(s), une copie d'un justificatif d'identité en cours de validité comportant une photographie (carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte de sécurité sociale ou carte vitale, titre de séjour, etc.). »

RECOURS

Tel que défini par l'article 86 du Règlement Intérieur – Edition du 19 mars 2022 de la Fédération Française de Baseball et Softball, les décisions de la commission peuvent donner lieu à un appel devant le Bureau Fédéral dans les conditions définies par ce dernier. L'appel doit être formulé dans les dix jours de la notification de la décision attaquée, accompagné d'un chèque d'un montant correspondant aux frais d'ouverture de dossier (50€) et d'enquête. L'appel doit être adressé au siège de la fédération sous pli recommandé.

Lien : <https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2022/03/RI-CD-19.03.2022>

Jean-Marie Meurant

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jm' with a large, sweeping flourish underneath.

Président C.F.S

ANNEXES

JOUEURS APPARTENANT A UN CHAMPIONNAT

(Liste donnée à titre indicatif)

Division 1 Baseball (8 matchs)

Après la 10ème journée

Rouen Huskies

Joris BERT
Hugo BLONDEL
Bastien DAGNEAU
Sébastien DUCHOSSOY
Dylan GLEESON
Gabriel HARRISON
Javier HERNANDEZ
Maxime LEFEVRE
Martin VISSAC
Luis YSLA

Stade Toulousain

Euri GARCIA
Jhon Will GARCIA DELAGADO
Jorge HERAUD
Guillaume LAZIES
Sergio Jossue MENDOZA
Alexander PERDOMO
Thibaut PINIER
Nolan SOLIVERES
Ariel SORIANO

Paris Université Club

Juan CARELA
Marvin COLEMAN
Gael LOSY
Daiki MAUCLAIRE
Camille MESGUICH
Gabin RIOLLET-DRAGHI
Douglas RODRIGUEZ
Jonny ROMERO

La Rochelle Boucaniers

Nicolas ANTOINE
Franklin DE LA ROSA
Felipe LOT MARTINS
Wilce NIEVES
Daniel ROSELL MARTINEZ
Max VETTER

Montigny Cougars

Saad ANOUAR
Allan BELLEN FAGNONI
Kilian BESOLI
Gabriel DO CARMO
Rafael JIMINEZ MARTE
Yorfrank LOPEZ TEQUEDOR
Robinson MAESTRE ARCIA
Dylan MAYEUX
Tom MAYEUX

Nice Cavigal

Alfredo DE LA CRUZ RIJO
Jair Jr GONZALEZ
Jonathan MONTAS BERROA
Sébastien ROQUET
Gauthier ROULEAU

Savigny Lions

Ivan ACUNA
Axel AMOROS
Jacques BOUCHERON
Gédéon COSTE
Mathias LESCURE
Pierre-Emmanuel PLANES
Daniel RINCON
Luc VIGER

Metz Comet

Armani HENDERSON
Matic LESNJAK
Clément NOBLET
Shane PRIEST
Yondeily QUIROZ ADAMES
Victorien ROZE
Kenjiro SUGIURA
Antoine TAKEZAWA

Sénart Templiers

Théo BRELLE
Félix BROWN
Corenthin FLAMENT
Marcel GIRAUD
Heorhii HVRYTISHVILI
Jake MACDONALD
Takashi MIZUNO
Yeixon RUIZ

Montpellier Barracudas

Steve ANDERSON
Yoan ANTONAC
Paolo BROSSIER
Oscar BUSTAMANTE
Kevin CANELON
Clément COLOMES-LEPICHON
Daniel GOSSELIN
Mathis GUIRAUD
Fabian KOVACS
Ismail PONTIAC

Maxime NUTTE
Hector VELAZQUEZ

Division 2 Baseball (Groupe A = 8 matchs / Groupe B = 6 matchs)
Après la 10ème journée

Thiais Tigers

Achour AISSOU
Julien BERTHOU
Omar DIODENE PACHECO
Arrys Joel ELONG EPEE
Christophe GONIOT
Alexandre MARTINEZ
Christopher MOREL
Léo NONTANOVANH
Lucas NONTANOVANH
Fabrice OZIER LAFONTAINE
Nicolas ROLET
Jonathan SIMANCAS VILORIA

Rouen Huskies 2

Quentin BECQUEY
François BLOQUET
Mathieu COULON
Théophile DANNE
Max VIREY

Dunkerque Korvers

Benjamin BODET
Henri CONRAD
Clovis FLAHAUT
Clément GAUDENTI
Reynald GUEANT
Juliane LAPORTE
Kevin PILLONS
Arnaud RUSSO

La Guerche Hawks

Dylan BERGEAULT
Detlev BERNARD
Sylvain GREGOIRE
Melvine GUESDON
Jules GOUIN
Nicolas HERNANDEZ
Guillaume OLIVRIE
Devin WALSH

Ronchin Dragons

Cyril BEAUREPAIRE
Alexandre BRUNARD
Edouard DESCAMPS
Louis DE RYCKER
Yohann ECKARDT
Simon HUET
Saadi MAOUCHE
Quentin MAMMEZ
Syon TOURNOUX-ALADINIAN
Vincent YSEBAERT

La Rochelle Boucaniers 2

Florent ARCAMONE
Paul-André BODIN
Emmanuel BONNIN
Chris BUITRON
Jérémy COLLET
Lucas COMBES
Pierre MOITEL
Alexis QUEGUINER
Tom REGNIER

Anglet Gambas

Christophe DE LA IGLESIA
Gaston DELAPOYADE
Sébastien DEFAUT
Elliot FROMENT
Robin FROMENT
Jean-Michel GONZALEZ
Ivan LARROQUE
Jean-Guy LEMONNIER
Cédric SANCHEZ
Benjamin SARION

Eysines Raiders

Yorick ANDREW
Abraham ANTEPAZ
Florent BARSACQ
Miguel DA ROCHA BRIOSO
Quentin FAURE
Maxime GUILLON
Walik IHAMDANENE
Aurélien LEROY
Gauthier LESGOIRRES
Marx NAGLIS
Jérôme RAFFENNE
David TARISTAS

Béziers Pirates

Jordan BOULARD
Lucas CINTAS
Nicholas DAZELL
Alexandre DESCHAMPS
Felix Alejandro GONZALEZ ROSADO
Alexis MICHEL
Daniel PILAR VELAZQUEZ

Sénart Templiers

Lionel ALFARA
Maxime GHINTRAN
Alexandre LODS
Benjamin ZOIA

Valenciennes Vipères

Jean-Paul GOMES
Hadrien GROSJEAN
Andrew PATEN
William SWINDLING
Clément THOMASSE
William WILLIAMSON

Meyzieu-Décines Cards

Gilberto BERRY RIVERA
Nicolas BRESSON-LAVIGNE
Quentin DEGREGORJ
Lancelot DELZANT
Ludovic DI MAIO
Bastien LEVEQUE
Meylian MARIN
Jose Alberto MARTINEZ FLORES
Kevin MONCHATRE JACQUOT
Benoit PITCHÉ

Clermont-Ferrand Arvernes

Jérémy BLASIOLE
Théo DELMAS
Michael DELIA
Louis DEMAZY
Sébastien GRIMAUD
Kaichi KAWAKAMI
Igor KIMURA
Brice LORIENT
Jonathan MATEO DE AZA
Caio MONTEIRO
Valentin PUJOL
Brahim TAYBI

Division 1 Féminine Softball (6 matches)**Après la 6ème journée**Evry-Courcouronnes Pharaonnes

Aurélie BACELON
Rosalie COSTE
Prapeng DE RIDDER
Nahya NGUYEN
Christel PHILIPPE

Grenoble Grizzlys

Angélique ANDRE
Victoria BITEUR
Alina KAHLO
Krystina KOROUSOVA
Elia KOUACHI
Sidonie PHLONG
Shirley PATIN
Lilian SAYURI
Floriane TREFOUEL
Abigail VOSS

Saint-Raphaël Comanches

Alice CHANAL
Juliette KIEKEN
Marina MORELLI
Charlotte MOUNIER
Elsa MUNIER
Pauline PRADE
Farah SAIDI

BCF Paris

Céline BOBO
Elena CONSIGLIO
Lucie DENAT
Mathilde DJAHIEL
Nadia DOZOVA
Jenny DURASSIER
Elodie FRANCILLONNE
Isabelle LEBOEUF
Rani RARUNG
Dulce Mariela REYES
Laurie SAURAT
Estelle SAUVAGE

Clapiers-Jacou Rabbits

Cathy BEAUCHEF
 Marjorie BRUNEL
 Géraldine GAUZELIN-ORS
 Lisa PERRIER
 Eidy TORTOLERO
 Charline LADARRE

Nice Cavigal

Atty ACHILLE
 Anaisie BUGNA
 Guylaine BUVAT
 Christelle GIRET
 Sandrine REA
 Sandra ROUSSELOT
 Samantha VIAL

Division 1 Masculine Softball (6 matches)**Après la 5ème journée* (incomplète)**Montpellier Barracudas

Laurent ANDRADES
 Rémi BENYAICH
 Clément COLOMES-LEPICHON
 Anthony CROS
 Grégory CROS
 Emilio DIAZ MENDES
 Luc DIDIER
 Freddy FARAUD
 Mathis GUIRAUD
 Pierre MANVILLE
 Thomas MARTINAZZO
 Mickael MENGOLI
 Sylvain PERRIN
 Yann PETIT
 Rémy PUJAL
 Florent ROUCAN

Pessac Panthères

Yorick ANDREW
 Sébastien BOYER
 Thibaut CAMINADE
 Jérôme DEBRAIS
 Sylvain DONNEY
 Soufiane ESSAFI
 Vincent FERREIRA

Valentin FOULON
 Jérémy GUICHARD
 Corentin LADANT
 Jonathan LAMON
 Lucas MANGLE
 Florian MESMER-D.
 Marc THEVENON
 Mikael ZAWISMY

Clapiers-Jacou Rabbits

Pascal BARTOLI
 Jonathan BATS
 Jacques BOUCHERON
 Alain CLERGUE
 Bastien CLERGUE
 Kilian COUSY
 Hector FERNANDEZ
 Jonathan HARAS
 Thomas LANGLOYS
 Alexandre MARI
 Alexandre MAURETTE
 Grégoire MAURETTE
 Julien MERLHE

Rouen Huskies

Mickael CERDA
 Nicolas FELLON
 Alexandre HACQUARD SIERRA
 Guillaume HERICHARD
 Olivier ISRAEL
 Sébastien LEBRETON
 Paul LEMETTRE
 Thomas MASSE
 Thomas MECHEMACHE
 Flavien PERON
 Robin PROUET
 Danny SCALABRINI

Saint-Raphaël Comanches

Alexis BARBOTIN
 William BERENGUER
 Rémi BOUILLON
 Jérôme CASTELLANO
 Maxime FLAYOL
 Nicolas FLAYOL
 Cyril GRIMALDI
 Nicolas GUIZOT
 Rémi HELLEGOUARCH
 Gautier JOSSE
 Robin LETHIECQ
 Alexandre MOUSSA
 Romain SANCHEZ

Stade Toulousain

Arnaud BONJOUR
 Martin BOUYRIE
 Blaise CARDONNE
 Norman COWES
 Jonathan DECHELLE
 Yanael DELPECH
 Thibault DEVERCHERE
 Frédéric HOURMILOUGUE
 Maxime KESER
 Pierre LAUGA
 Jossue MENDOZA
 David MILLASSEAU
 Emmanuel MONGE
 Sébastien NEUMANN

Division 2 Masculine Softball (5 matches)**Après la 4ème journée**Entente Lunéville / Evry-C.

Guillaume JOUHANNEAU
Romain MARTINEZ-SCOTT
Florian PEYRICHOU
Marcel THEOT
Charmelo REYES CALDERON
Eric PENA ALVAREZ
Rémy STRAMANDINO
Luc HONGVAN
Frédéric HARTOUIN
Kevin COUARD
Jonathan BEHR
Christopher LAUNAY

Entente Nantes / Limeil-B.

Thierry BROU
Sacha CHRISTIN
Gaetan DEROBERT
Romain DESTAMINIL
Sébastien HACOUT
William LECLERCQ
Thomas MALECOT
Benjamin MILGROM
Thibault NICOL
Nicolas PAGES
Alex PAIRAULT
Stéphane ALLIOT
Alexis BENDEL
Romain PICARD
Régis PINEAU
Alexis SARDELLA
Xan TARI

Nice Cavigal

Thomas BOUCHOT
Sylvain BUVAT
Antony CUTRI
Jérémy CUTRI
Sébastien DROUILLY
Martin FORTIER
Nicolas GARIN
Benjamin GONFRIER
Thomas HEMZACEK
Guillaume LAPLACE
Anthony LUCANI
Marc PELISSIER
Arnaud SOLA

Division 2 Féminine Softball (5 matches)**Après la 3ème journée**Pessac Panthères

Kimberly GOMEZ
Marion GOYET
Mylène GRAVES
Alexandra JUST
Léa KERANFLECH
Mathilde LORENTE
Caroline LOUIS DIT TRIEAU
Louise LE CHENADEC
Anaïs MERSCH
Camille RIERA
Mailys RUAU
Marie SALABERRY
Nadège SINOQUET
Marion TRAVERS

Stade Toulousain

Sarah AUTHIER
Sarah BILLAUD
Léa DECOUX
Amandine ESCANDE
Alice LE BALLE
Elodie LEGOY
Victoria NAVEGA
Astrid PAULINO
Chloé POTTIEZ
Marie SORBIERE
Sabrina RUIZ

BAT / Colombes

Anais ABBOU
Alexandra BRUEL
Micha LABATUT

FFBS

Estelle MEYER

Daliane PIRIOU

Shahineze SOUCI

Laurianne VANDEBEULQUE

CFS

2023



FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Fédérale Sportive

Président : Jean-Marie MEURANT

Objet : Procès-verbal N°18 du 20/06/2023

Ce PV est établi après consultation écrite des membres de la Commission Fédérale Sportive (CFS).

CHAMPIONNATS DE FRANCE 2023

DIVISION 1 BASEBALL

11^{ème} Journée – 17/18 juin 2023

ROUEN BASEBALL 76 vs MONTIGNY COUGARS – D1A41 : 0-7 → défaite de Rouen par pénalité : 0-9

Rouen : présence sur la feuille de match de M. Axel LAVAL-QUESNEY (093038), identifié comme Axel SENECHAL sur la FDM (?) et non présent sur la liste provisoire de 30 joueurs qualifiés. Référence à l'article 30.09 des RGS Baseball et sanction pour utilisation d'un joueur non qualifié (Annexe 2 des RGS Baseball) – Sanction : 150€ et défaite par pénalité.

Rouen : Expulsions de M. Grégory FAGES (37776) et M. Alexander MACKINNON (125060)

ROUEN BASEBALL 76 vs MONTIGNY COUGARS – D1A42 : 6-4 → défaite de Rouen par pénalité : 0-9

Rouen : présence sur la feuille de match de M. Axel LAVAL-QUESNEY (093038), non présent sur la liste provisoire de 30 joueurs qualifiés. Référence à l'article 30.09 des RGS Baseball et sanction pour utilisation d'un joueur non qualifié (Annexe 2 des RGS Baseball) – Sanction : 150€ et défaite par pénalité.

PARIS UNIVERSITÉ CLUB vs LA ROCHELLE BOUCANIERS– D1A43 : 1-12, RAS, rencontre homologuée.

PARIS UNIVERSITÉ CLUB vs LA ROCHELLE BOUCANIERS – D1A44 : 4-7, RAS, rencontre homologuée.

TEMPLIERS DE SENART vs METZ COMETZ – D1B41 : 7-1, RAS, rencontre homologuée.

TEMPLIERS DE SENART vs METZ COMETZ – D1B42 : 9-2, RAS, rencontre homologuée.

CAVIGAL DE NICE vs SAVIGNY S/ ORGE LIONS – D1B43 : 2-12, RAS, rencontre homologuée.

CAVIGAL DE NICE vs SAVIGNY S/ ORGE LIONS – D1B44 : 2-17, RAS, rencontre homologuée.

Nice : Expulsion de M. Alann PAROIS (10627)

DIVISION 2 BASEBALL**11^{ème} Journée – 17/18 juin 2023**

DUNKERQUE KORVERS vs TEMPLIERS DE SÉNART 2 – D2A161 : 3-13, RAS, rencontre homologuée.

DUNKERQUE KORVERS vs TEMPLIERS DE SÉNART 2 – D2A162 : 6-12, RAS, rencontre homologuée.

THIAIS TIGERS vs LA GUERCHE DE BRETAGNE HAWKS – D2A163 : 11-7, RAS, rencontre homologuée.

THIAIS TIGERS vs LA GUERCHE DE BRETAGNE HAWKS – D2A164 : 7-6, RAS, rencontre homologuée.

VALENCIENNES VIPERES vs RONCHIN DRAGONS – D2A165 : 26-3, rencontre homologuée.

Ronchin : (RGES 22.03.02) Non présence de 12 joueurs sur la feuille de match – Sanction : 100€

VALENCIENNES VIPERES vs RONCHIN DRAGONS – D2A166 : 19-1, rencontre homologuée.

Ronchin : (RGES 22.03.02) Non présence de 12 joueurs sur la feuille de match – Sanction : 100€

LA ROCHELLE BOUCANIERES 2 vs GAMBAS DU PAYS BASQUE – D2B161 : 0-5, RAS , rencontre homologuée.

LA ROCHELLE BOUCANIERES 2 vs GAMBAS DU PAYS BASQUE – D2B162 : 10-3, RAS , rencontre homologuée.

CLERMONT-FERRAND ARVERNES vs EYSINES RAIDERS - D2B163 : 10-6, RAS, rencontre homologuée.

CLERMONT-FERRAND ARVERNES vs EYSINES RAIDERS - D2B164 : 3-4, RAS, rencontre homologuée.

BEZIERS PIRATES vs MEYZIEU-DECINES CARDS – D2B165 : 2-1, RAS, rencontre homologuée.

Meyzieu-Décines : (RGES 22.03.02) Non présence de 12 joueurs sur la feuille de match – Sanction : 100€

BEZIERS PIRATES vs MEYZIEU-DECINES CARDS – D2B166 : 11-1, RAS, rencontre homologuée.

Meyzieu-Décines : (RGES 22.03.02) Non présence de 12 joueurs sur la feuille de match – Sanction : 100€

DIVISION 2 FÉMININE SOFTBALL**3^{ème} Journée – 03/04 juin 2023 à Colombes**

PARIS BAT / COLOMBES vs PESSAC PANTHERES - 23D2F13 : 4-8, rencontre homologuée.

PESSAC PANTHERES vs STADE TOULOUSAIN – 23D2F14 : 10-5, rencontre homologuée.

STADE TOULOUSAIN vs PARIS BAT / COLOMBES – 23D2F15 : 10-12, rencontre homologuée.

STADE TOULOUSAIN vs PESSAC PANTHERES – 23D2F16 : 4-6, rencontre homologuée.

PESSAC PANTHERES vs PARIS BAT / COLOMBES – 23D2F17 : 12-6, rencontre homologuée.

PARIS BAT / COLOMBES vs STADE TOULOUSAIN – 23D2F18 : 7-0, rencontre homologuée.

4^{ème} Journée – 17/18 juin 2023 à Pessac

STADE TOULOUSAIN vs PESSAC PANTHERES – 23D2F19 : 11-7, RAS, rencontre homologuée.

PESSAC PANTHERES vs PARIS BAT / COLOMBES – 23D2F20 : 10-3, RAS, rencontre homologuée.

PARIS BAT / COLOMBES vs STADE TOULOUSAIN – 23D2F21 : [1-14, RAS, rencontre homologuée.](#)
PARIS BAT / COLOMBES vs PESSAC PANTHERES - 23D2F22 : [8-15, RAS, rencontre homologuée.](#)
PESSAC PANTHERES vs STADE TOULOUSAIN – 23D2F23 : [7-0, RAS, rencontre homologuée.](#)
STADE TOULOUSAIN vs PARIS BAT / COLOMBES – 23D2F24 : [17-10, RAS, rencontre homologuée.](#)

DIVISION 1 MASCULINE SOFTBALL

5ème Journée – 03/04 juin 2023 à Montpellier

MONTPELLIER BARRACUDAS vs STADE TOULOUSAIN – 23D1M49: [9-2, rencontre homologuée.](#)
STADE TOULOUSAIN vs MONTPELLIER BARRACUDAS – 23D1M50: [6-8, rencontre homologuée.](#)
STADE TOULOUSAIN vs MONTPELLIER BARRACUDAS – 23D1M51: [8-0, rencontre homologuée.](#)
MONTPELLIER BARRACUDAS vs STADE TOULOUSAIN – 23D1M52: [6-16, rencontre homologuée.](#)

5ème Journée – 03/04 juin 2023 à Saint-Raphaël

SAINT-RAPHAEL COMANCHES vs PESSAC PANTHERES – 23D1M53 : [17-10, rencontre homologuée.](#)
PESSAC PANTHERES vs SAINT-RAPHAEL COMANCHES – 23D1M54 : [13-27, rencontre homologuée.](#)
PESSAC PANTHERES vs SAINT-RAPHAEL COMANCHES – 23D1M55 : [10-9, rencontre homologuée.](#)
SAINT-RAPHAEL COMANCHES vs PESSAC PANTHERES – 23D1M56 : [19-24, rencontre homologuée.](#)

5ème Journée – 03/04 juin 2023 à Rouen

Rencontres non jouées

RAPPEL : une réunion avec l'ensemble des clubs du championnat aura lieu jeudi 22 juin à 20h00. Merci d'être présents !

RAPPEL BASEBALL

Lorsque des rencontres successives opposent les mêmes équipes, l'intervalle entre la fin de la première rencontre et le début de la seconde est compris entre 30 et 45 minutes. (Règle 4.08(c)).
Ce week-end, trois matchs sur quatre en D1 et quatre matchs sur six en D2 n'ont pas respecté ce timing. Merci de faire le nécessaire pour les journées à venir.

FIN DE LA SAISON REGULIERE DIVISION 2 FEMININE SOFTBALL

La saison de Division 2 Féminine Softball 2023 a pris fin.
Le titre de « **Champion de France de Division 2 Féminine Softball 2023** » est décerné aux Pessac Panthères (033006).

Le classement final est le suivant :

- 1- Pessac Panthères
- 2- Entente Stade Toulousain / Pirates de Béziers – « Stade Toulousain »
- 3- Entente Paris BAT / Colombes Wildcats

Les Pessac Panthères gagnent le droit de jouer un barrage d'accèsion à la Division 1 Féminine Softball et seront opposés au 6^{ème} (à déterminer) de cette même division.

RAPPELS

Nombre de matchs joués pour appartenir à :

- **La Division 1 Féminine Softball = 6 matchs.**
- **La Division 1 Masculine Softball = 6 matchs.**
- **La Division 2 Féminine Softball = 5 matchs.**
- **La Division 2 Masculine Softball = 5 matchs.**
- **La Division 1 Baseball = 8 matchs.**
- **La Division 2 Baseball : Groupe A = 8 matchs / Groupe B = 6 matchs**

NB : à titre d'information les joueuses et joueurs appartenant à chaque championnat sont listés en annexes de ce PV. Toutefois, la CFS rappelle qu'il appartient aux clubs d'assurer le suivi de nombre de rencontres jouées par ses licenciés et de signifier à la CFS une erreur éventuelle dans ces listes.

TELECHARGEMENT DES DOCUMENTS DE MATCHS

Comme lors des saisons précédentes, la plateforme <https://upload.ffbs.fr/> sera utilisée pour le dépôt des documents de matchs (feuilles de matchs, iRosters, feuilles de score).

Cette plateforme a été mise à jour pour les championnats nationaux de catégorie 19 ans et plus.

Merci de bien vouloir déposer, dans les délais réglementaires, **des documents lisibles et scannés dans le bon sens.**

REGLEMENTS GENERAUX DES EPREUVES SPORTIVES (RGES)

Pour rappel, les règlements fédéraux en vigueur sont disponibles sur le site internet de la Fédération française de Baseball et Softball, onglet **Fédération** et page **Textes Officiels** : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>

RAPPELS SUR LES DOCUMENTS DE MATCHS

Il est rappelé que ne doivent apparaître sur les feuilles de matchs que les personnes présentes sur le iRoster de l'équipe, licenciés en Compétition et pouvant être appelés dans la rencontre comme joueur.

La feuille de match doit être signée par une personne présente sur le iRoster et dûment diplômée. Elle apposera son nom à côté de sa signature. (Référence aux annexes 1.01, 1.02 des RGES Baseball « *Disposer à chaque rencontre officielle du championnat de France de Division X d'un cadre diplômé d'Etat ou par la fédération* » et

1.01 et 1.02 des RGES Softball « *Le manager de l'équipe (déclaré lors de l'inscription de l'équipe et signataire des feuilles de match) doit être titulaire de l'un des diplômes suivants* ».

Le iRoster servant à garantir qu'une personne est valablement licenciée pour la saison et que sa licence est active lors de la rencontre, il est demandé à ce que l'ensemble des personnes souhaitant être présente dans un dug out ou sur l'aire de jeu soit présente sur ce iRoster.

Les listes provisoires de 30 joueurs en D1 et D2 Baseball sont consultables sur le site de statistiques de la fédération

: -Division 1 → <http://www.stats.ffbs.fr/2023/division1/stats.php>

-Division 2 → <http://www.stats.ffbs.fr/2023/division2/stats.php>

Baseball - Décompte de lancers des joueurs de catégorie 18U

Comme indiqué par la CFSS dans ses bulletins, le comptage des lancers des 18U en championnat seniors n'est pas du ressort du scoreur. Il est demandé au manager de l'équipe en charge du joueur de faire ce comptage ou de désigner une personne pour le faire.

A l'issue du match les managers des 2 équipes signent cette feuille et la remettent au scoreur pour envoi à la CFS.

RAPPELS SUR LICENCES**Rappel : Article 14.1.4 des Règlements Généraux**

« Les personnes âgées de 16 ans et plus au 31 décembre de la saison en cours doivent fournir lors de la demande de leur première licence et de son ou ses renouvellement(s) ultérieur(s), une copie d'un justificatif d'identité en cours de validité comportant une photographie (carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte de sécurité sociale ou carte vitale, titre de séjour, etc.). »

RECOURS

Tel que défini par l'article 86 du Règlement Intérieur – Edition du 19 mars 2022 de la Fédération Française de Baseball et Softball, les décisions de la commission peuvent donner lieu à un appel devant le Bureau Fédéral dans les conditions définies par ce dernier. L'appel doit être formulé dans les dix jours de la notification de la décision attaquée, accompagné d'un chèque d'un montant correspondant aux frais d'ouverture de dossier (50€) et d'enquête. L'appel doit être adressé au siège de la fédération sous pli recommandé.

Lien : <https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2022/03/RI-CD-19.03.2022>

Jean-Marie Meurant



Président C.F.S

ANNEXES

JOUEURS APPARTENANT A UN CHAMPIONNAT

(Liste donnée à titre indicatif)

Division 1 Baseball (8 matchs)

Après la 11ème journée

Rouen Huskies

Joris BERT
Hugo BLONDEL
Bastien DAGNEAU
Sébastien DUCHOSSOY
Dylan GLEESON
Gabriel HARRISON
Javier HERNANDEZ
Maxime LEFEVRE
Quentin MOULIN
Martin VISSAC
Luis YSLA

Stade Toulousain

Euri GARCIA
Jhon Will GARCIA DELAGADO
Jorge HEREAUD
Guillaume LAZIES
Sergio Jossue MENDOZA
Alexander PERDOMO
Thibaut PINIER
Nolan SOLIVERES
Ariel SORIANO

Paris Université Club

Juan CARELA
Marvin COLEMAN
Gael LOSY
Daiki MAUCLAIRE
Camille MESGUICH
Ausar RANKIN
Gabin RIOLLET-DRAGHI
Douglas RODRIGUEZ
Jonny ROMERO
Anderson VERA

La Rochelle Boucaniers

Tony AMOROSO SANCHEZ
Nicolas ANTOINE
Franklin DE LA ROSA
Felipe LOT MARTINS
Wilce NIEVES
Tom REGNIER
Daniel ROSELL MARTINEZ
Max VETTER

Montigny Cougars

Saad ANOUAR
Allan BELLEN FAGNONI

Nice Cavigal

Danny AUGUSTIN MICHEL
Alfredo DE LA CRUZ RIJO
Jair Jr GONZALEZ
Jonathan MONTAS BERROA
Sébastien ROQUET
Gauthier ROULEAU

Savigny Lions

Ivan ACUNA
Axel AMOROS
Jacques BOUCHERON
Gédéon COSTE
Tom DAHAN
Mathias LESCURE
Pierre-Emmanuel PLANES
Daniel RINCON
Luc VIGER

Metz Comet

Elian AUBRY
Armani HENDERSON
Matic LESNJAK
Clément NOBLET
Shane PRIEST
Yondeily QUIROZ ADAMES
Victorien ROZE
Kenjiro SUGIURA
Antoine TAKEZAWA

Sénart Templiers

Théo BRELLE
Félix BROWN
Carlos EUSEBIO
Corenthin FLAMENT
Marcel GIRAUD
Frédéric HANVI
Heorhii HVRYTISHVILI
Jake MACDONALD
Takashi MIZUNO
Yeixon RUIZ

Montpellier Barracudas

Steve ANDERSON
Yoan ANTONAC
Paolo BROSSIER

Kilian BESOLI
 Gabriel DO CARMO
 Rafael JIMINEZ MARTE
 Robin LEVIGNERON
 Yorfrank LOPEZ TEQUEDOR
 Robinson MAESTRE ARCIA
 Dylan MAYEUX
 Tom MAYEUX
 Maxime NUTTE
 Antoine RAULT
 Hector VELAZQUEZ

Oscar BUSTAMANTE
 Kevin CANELON
 Clément COLOMES-LEPICHON
 Daniel GOSSELIN
 Mathis GUIRAUD
 Fabian KOVACS
 Ismail PONTIAC

Division 2 Baseball (Groupe A = 8 matchs / Groupe B = 6 matchs)
Après la 11ème journée

Thiais Tigers

Achour AISSOU
 Julien BERTHOU
 Omar DIODENE PACHECO
 Arrys Joel ELONG EPEE
 Christophe GONIOT
 Alexandre MARTINEZ
 Christopher MOREL
 Léo NONTANOVANH
 Lucas NONTANOVANH
 Fabrice OZIER LAFONTAINE
 Nicolas ROLET
 Jonathan SIMANCAS VILORIA

Rouen Huskies 2

Quentin BECQUEY
 François BLOQUET
 Mathieu COULON
 Théophile DANNE
 Max VIREY

Dunkerque Korvers

Benjamin BODET
 Henri CONRARD
 Clovis FLAHAUT
 Clément GAUDENTI
 Reynald GUEANT
 Juliane LAPORTE
 Kevin PILLONS
 Arnaud RUSSO

La Guerche Hawks

Dylan BERGEAULT
 Detlev BERNARD
 Sylvain GREGOIRE
 Melvine GUESDON
 Jules GOUIN
 Nicolas HERNANDEZ
 Guillaume OLIVRIE
 Devin WALSH

Ronchin Dragons

Cyril BEAUREPAIRE

La Rochelle Boucaniers 2

Florent ARCAMONE
 Paul-André BODIN
 Emmanuel BONNIN
 Chris BUITRON
 Jérémy COLLET
 Lucas COMBES
 Pierre MOITEL
 Alexis QUEGUINER
 Tom REGNIER

Anglet Gambas

Christophe DE LA IGLESIA
 Gaston DELAPOYADE
 César DEL RIO ROMERO
 Sébastien DEFAUT
 Elliot FROMENT
 Robin FROMENT
 Jean-Michel GONZALEZ
 Ivan LARROQUE
 Jean-Guy LEMONNIER
 Cédric SANCHEZ
 Benjamin SARION

Eysines Raiders

Yorick ANDREW
 Abraham ANTEPAZ
 Florent BARSACQ
 Miguel DA ROCHA BRIOSO
 Quentin FAURE
 Maxime GUILLON
 Walik IHAMDANENE
 Aurélien LEROY
 Gauthier LESGOIRRES
 Théo MILLERIOUX
 Marx NAGLIS
 Jérôme RAFFENNE
 David TARISTAS

Béziers Pirates

Jordan BOULARD
 Lucas CINTAS

FFBS

Alexandre BRUNARD
Edouard DESCAMPS
Louis DE RYCKER
Yohann ECKARDT
Simon HUET
Saadi MAOUCHE
Quentin MAMMEZ
Syan TOURNOUX-ALADINIAN
Vincent YSEBAERT

Sénart Templiers

Lionel ALFARA
Maxime GHINTRAN
Alexandre LODS
Benjamin ZOIA

Valenciennes Vipères

Jean-Paul GOMES
Hadrien GROSJEAN
Andrew PATEN
William SWINDLING
Clément THOMASSE
William WILLIAMSON

CFS

Nicholas DAZELL
Alexandre DESCHAMPS
Felix Alejandro GONZALEZ ROSADO
Alexis MICHEL
Daniel PILAR VELAZQUEZ

Meyzieu-Décines Cards

Gilberto BERRY RIVERA
Nicolas BRESSON-LAVIGNE
Quentin DEGREGORJ
Lancelot DELZANT
Ludovic DI MAIO
Bastien LEVEQUE
Meylian MARIN
Jose Alberto MARTINEZ FLORES
Kevin MONCHATRE JACQUOT
Benoit PITCHÉ

Clermont-Ferrand Arvernes

Jérémy BLASIOLE
Théo DELMAS
Michael DELIA
Louis DEMAZY
Sébastien GRIMAUD
Kaichi KAWAKAMI
Igor KIMURA
Brice LORIENT
Jonathan MATEO DE AZA
Caio MONTEIRO
Valentin PUJOL
Brahim TAYBI

Division 1 Féminine Softball (6 matches)

Après la 6ème journée

Evry-Courcouronnes Pharaonnes

Aurélie BACELON
Rosalie COSTE
Prapeng DE RIDDER
Nahya NGUYEN
Christel PHILIPPE

Grenoble Grizzlys

Angélique ANDRE
Victoria BITEUR
Alina KAHLO
Krystina KOROUSOVA
Elia KOUACHI
Sidonie PHLONG
Shirley PATIN
Lilian SAYURI
Floriane TREFOUEL
Abigail VOSS

Saint-Raphaël Comanches

Alice CHANAL
Juliette KIEKEN
Marina MORELLI
Charlotte MOUNIER

BCF Paris

Céline BOBO
Elena CONSIGLIO
Lucie DENAT
Mathilde DJAHIEL

Elsa MUNIER
Pauline PRADE
Farah SAIDI

Nadia DOZOVA
Jenny DURASSIER
Elodie FRANCILLONNE
Isabelle LEBOEUF
Rani RARUNG
Dulce Mariela REYES
Laurie SAURAT
Estelle SAUVAGE

Clapiers-Jacou Rabbits

Cathy BEAUCHEF
Marjorie BRUNEL
Géraldine GAUZELIN-ORS
Lisa PERRIER
Eidy TORTOLERO
Charline LADARRE

Nice Cavigal

Atty ACHILLE
Anaisie BUGNA
Guylaine BUVAT
Christelle GIRET
Sandrine REA
Sandra ROUSSELOT
Samantha VIAL

Division 1 Masculine Softball (6 matches)
Après la 5ème journée* (incomplète)

Montpellier Barracudas

Laurent ANDRADES
Rémi BENYAICH
Clément COLOMES-LEPICHON
Anthony CROS
Grégory CROS
Emilio DIAZ MENDES
Luc DIDIER
Freddy FARAUD
Mathis GUIRAUD
Pierre MANVILLE
Thomas MARTINAZZO
Mickael MENGOLI
Sylvain PERRIN
Yann PETIT
Rémy PUJAL
Florent ROUCAN

Pessac Panthères

Yorick ANDREW
Sébastien BOYER
Thibaut CAMINADE
Jérôme DEBRAIS
Sylvain DONNEY
Soufiane ESSAFI
Vincent FERREIRA

Valentin FOULON
Jérémy GUICHARD
Corentin LADANT
Jonathan LAMON
Lucas MANGLE
Florian MESMER-D.
Marc THEVENON
Mikael ZAWISMY

Clapiers-Jacou Rabbits

Pascal BARTOLI
Jonathan BATS
Jacques BOUCHERON
Alain CLERGUE
Bastien CLERGUE
Kilian COUSY
Hector FERNANDEZ
Jonathan HARAS
Thomas LANGLOYS
Alexandre MARI
Alexandre MAURETTE
Grégoire MAURETTE
Julien MERLHE

Rouen Huskies

Mickael CERDA
Nicolas FELLON
Alexandre HACQUARD SIERRA
Guillaume HERICHARD
Olivier ISRAEL
Sébastien LEBRETON
Paul LEMETTRE
Thomas MASSE
Thomas MECHEMACHE
Flavien PERON
Robin PROUET
Danny SCALABRINI

Saint-Raphaël Comanches

Alexis BARBOTIN
William BERENGUER
Rémi BOUILLON

Stade Toulousain

Arnaud BONJOUR
Martin BOUYRIE
Blaise CARDONNE
Norman COWES

Jérôme CASTELLANO
 Maxime FLAYOL
 Nicolas FLAYOL
 Cyril GRIMALDI
 Nicolas GUIZOT
 Rémi HELLEGOUARCH
 Gautier JOSSE
 Robin LETHIECQ
 Alexandre MOUSSA
 Romain SANCHEZ

Jonathan DECHELLE
 Yanael DELPECH
 Thibault DEVERCHERE
 Frédéric HOURMILOUGUE
 Maxime KESER
 Pierre LAUGA
 Jossue MENDOZA
 David MILLASSEAU
 Emmanuel MONGE
 Sébastien NEUMANN
 Sébastien NUZZO
 Cyrille TIEMBLO

Division 2 Masculine Softball (5 matches)

Après la 4ème journée

Entente Lunéville / Evry-C.

Guillaume JOUHANNEAU
 Romain MARTINEZ-SCOTT
 Florian PEYRICHO
 Marcel THEOT
 Charmelo REYES CALDERON
 Eric PENA ALVAREZ
 Rémy STRAMANDINO
 Luc HONGVAN
 Frédéric HARTOUIN
 Kevin COUARD
 Jonathan BEHR
 Christopher LAUNAY

Entente Nantes / Limeil-B.

Thierry BROU
 Sacha CHRISTIN
 Gaetan DEROBERT
 Romain DESTAMINIL
 Sébastien HACOUT
 William LECLERCQ
 Thomas MALECOT
 Benjamin MILGROM
 Thibault NICOL
 Nicolas PAGES
 Alex PAIRAULT
 Stéphane ALLIOT
 Alexis BENGEL
 Romain PICARD
 Régis PINEAU
 Alexis SARDELLA
 Xan TARI

Nice Cavigal

Thomas BOUCHOT
 Sylvain BUVAT
 Antony CUTRI
 Jérémy CUTRI
 Sébastien DROUILLY
 Martin FORTIER
 Nicolas GARIN
 Benjamin GONFRIER
 Thomas HEMZACEK
 Guillaume LAPLACE
 Anthony LUCANI
 Marc PELISSIER
 Arnaud SOLA

Division 2 Féminine Softball (5 matches)

Après la 4ème journée

Pessac Panthères

Kimberly GOMEZ
 Marion GOYET
 Mylène GRAVES
 Alexandra JUST
 Léa KERANFLECH
 Mathilde LORENTE
 Caroline LOUIS DIT TRIEAU
 Louise LE CHENADEC
 Anaïs MERSCH

Stade Toulousain

Sarah AUTHIER
 Sarah BILLAUD
 Léa DECOUX
 Amandine ESCANDE
 Alice LE BALLE
 Elodie LEGOY
 Victoria NAVEGA
 Astrid PAULINO

FFBS

Camille RIERA
Mailys RUAAU
Marie SALABERRY
Nadège SINOQUET
Marion TRAVERS

CFS

Chloé POTTIEZ
Pascale ROQUELAINE
Caroline RUF
Marie SORBIERE
Sabrina RUIZ

2023

BAT / Colombes

Anais ABBOU
Ariane BARDY
Alexandra BRUEL
Manon DELEGUE
Micha LABATUT
Agnès MASSON-SIBUT
Estelle MEYER
Daliane PIRIOU
Laurie SADOUDI
Shahineze SOUICI
Laurianne VANDEBEULQUE



FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Fédérale Sportive

Président : Jean-Marie MEURANT

Objet : Procès-verbal N°19 du 26/06/2023

Ce PV est établi après consultation écrite des membres de la Commission Fédérale Sportive (CFS).

CHAMPIONNATS DE FRANCE 2023

DIVISION 1 BASEBALL

Journée de réserve – 24/25 juin 2023

SAVIGNY S/ ORGE LIONS vs CAVIGAL DE NICE – D1B27 : 14-1, RAS, rencontre homologuée.

SAVIGNY S/ ORGE LIONS vs CAVIGAL DE NICE – D1B28 : 16-6, RAS, rencontre homologuée.

PARIS UNIVERSITÉ CLUB vs ROUEN HUSKIES - D1A35 : 2-4, RAS, rencontre homologuée.

PARIS UNIVERSITÉ CLUB vs ROUEN HUSKIES – D1A36 : 2-14, RAS, rencontre homologuée.

DIVISION 2 BASEBALL

Journée de réserve – 24/25 juin 2023

VALENCIENNES VIPERES vs ROUEN HUSKIES 2 – D2A173 : 8-2, rencontre homologuée.

VALENCIENNES VIPERES vs ROUEN HUSKIES 2 – D2A174 : 13-3, rencontre homologuée.

DIVISION 1 FÉMININE SOFTBALL

7^{ème} Journée – 24/25 juin 2023

NICE CAVIGAL vs GRENOBLE GRIZZLYS – 23D1F31 : 0-11, en cours de contrôle pour homologation

NICE CAVIGAL vs GRENOBLE GRIZZLYS – 23D1F32 : 1-13, en cours de contrôle pour homologation

EVRY-COURCOURONNES PHARAONNES vs PARIS BCF – 23D1F33 : 10-9, en cours de contrôle pour homologation

PARIS BCF vs EVRY-COURCOURONNES PHARAONNES – 23D1F34 : 8-1, en cours de contrôle pour homologation

CLAPIERS-JACOU RABBITS vs SAINT-RAPHAEL COMANCHES – 23D1F35: 11-4, en cours de contrôle pour homologation

SAINT-RAPHAEL COMANCHES vs CLAPIERS-JACOU RABBITS – 23D1F36 : 9-10, en cours de contrôle pour homologation

DIVISION 1 MASCULINE SOFTBALL

Pour faire suite à la réunion ayant eu lieu le jeudi 22 juin 2023, la CFS va travailler sur un nouveau calendrier pour la fin de saison de Division 1 Masculine.
Merci aux clubs pour leur participation et pour leur concours afin d'entrevoir une issue aux problématiques rencontrées.

CONDITIONS D'ENGAGEMENTS EN CHAMPIONNATS NATIONAUX

Pour rappel, les conditions d'engagement dans les divers championnats nationaux de Baseball et de Softball prévoient d'avoir un certains nombres de licenciés (au total, jeunes en compétition Baseball/Softball, féminines) avant une certaine date. Elles prévoient également d'avoir une équipe réserve 19+ engagée dans un championnat et une ou plusieurs équipes jeunes, ententes admises ou non, dans des compétitions officielles.

Voici un état des lieux effectué par la CFS à ce jour :

- Selon le nombre de licenciés
 - Thiais (D2 Baseball) : manque licences féminines avant le 16 juillet 2023
 - Dunkerque (D2 Baseball) : manque licences féminines avant le 16 juillet 2023
- Selon les équipes engagées en compétitions Jeunes à date (**état des lieux CF Jeunes**)
 - Nice (D1 Baseball) : 1 équipe engagée sur 3 attendues (+ 1 entente non admise dans le décompte)
 - Rouen (D1 Baseball) : 2 équipes engagées sur 3 attendues
 - Valenciennes (D2 Baseball) : 1 équipe engagée sur 2 attendues (+1 entente non admise dans le décompte)
 - Thiais (D2 Baseball) : 1 équipe engagée sur 2 attendues (+1 entente non admise dans le décompte)
 - Saint-Raphaël (D1F Softball) : Pas d'équipe engagée sur 1 attendue
 - BCF Paris (D1F Softball) : Pas d'équipe engagée sur 1 attendue
 - Saint-Raphaël (D1M Softball) : Pas d'équipe engagée sur 1 attendue

Il est rappelé aux clubs qu'ils peuvent encore engager des équipes dans les compétitions nationales jeunes suivantes : Coupe de France 18U Baseball, Open de France 12U Softball, Open de France 15U Softball.

- Selon les équipes réserves 19+ engagées en championnat : *état des lieux en cours auprès des Ligues régionales.*

CALENDRIERS / REPORTS**Division 1 Féminine Softball**

Les clubs de Saint-Raphaël et du BCF Paris ont formulé une demande de modification du calendrier des rencontres de la 8^{ème} journée (08/09 juillet) pour que celles-ci aient lieu le dimanche 9 juillet à 10h00 et en suivant. Objectif : des transports de l'équipe visiteuse.

ACCORD CFS**QUALIFICATIONS**

Les listes de joueuses et joueurs qualifiés pour jouer les phases ultérieures de chaque championnat seront transmises aux équipes à la fin de la phase régulière.

RAPPELS

Nombre de matchs joués pour appartenir à :

- **La Division 1 Féminine Softball = 6 matchs.**
- **La Division 1 Masculine Softball = 6 matchs.**
- **La Division 2 Féminine Softball = 5 matchs.**
- **La Division 2 Masculine Softball = 5 matchs.**
- **La Division 1 Baseball = 8 matchs.**
- **La Division 2 Baseball : Groupe A = 8 matchs / Groupe B = 6 matchs**

NB : à titre d'information les joueuses et joueurs appartenant à chaque championnat sont listés en annexes de ce PV. Toutefois, la CFS rappelle qu'il appartient aux clubs d'assurer le suivi de nombre de rencontres jouées par ses licenciés et de signifier à la CFS une erreur éventuelle dans ces listes.

TELECHARGEMENT DES DOCUMENTS DE MATCHS

Comme lors des saisons précédentes, la plateforme <https://upload.ffbs.fr/> sera utilisée pour le dépôt des documents de matchs (feuilles de matchs, iRosters, feuilles de score).

Cette plateforme a été mise à jour pour les championnats nationaux de catégorie 19 ans et plus.

Merci de bien vouloir déposer, dans les délais réglementaires, **des documents lisibles et scannés dans le bon sens.**

REGLEMENTS GENERAUX DES EPREUVES SPORTIVES (RGES)

Pour rappel, les règlements fédéraux en vigueur sont disponibles sur le site internet de la Fédération française de Baseball et Softball, onglet **Fédération** et page **Textes Officiels** : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>

RAPPELS SUR LES DOCUMENTS DE MATCHS

Il est rappelé que ne doivent apparaître sur les feuilles de matchs que les personnes présentes sur le iRoster de l'équipe, licenciés en Compétition et pouvant être appelés dans la rencontre comme joueur.

La feuille de match doit être signée par une personne présente sur le iRoster et dûment diplômée. Elle apposera son nom à côté de sa signature. (Référence aux annexes 1.01, 1.02 des RGES Baseball « *Disposer à chaque rencontre officielle du championnat de France de Division X d'un cadre diplômé d'Etat ou par la fédération* » et

1.01 et 1.02 des RGES Softball « *Le manager de l'équipe (déclaré lors de l'inscription de l'équipe et signataire des feuilles de match) doit être titulaire de l'un des diplômes suivants* ».

Le iRoster servant à garantir qu'une personne est valablement licenciée pour la saison et que sa licence est active lors de la rencontre, il est demandé à ce que l'ensemble des personnes souhaitant être présente dans un dug out ou sur l'aire de jeu soit présente sur ce iRoster.

Les listes provisoires de 30 joueurs en D1 et D2 Baseball sont consultables sur le site de statistiques de la fédération

: -Division 1 → <http://www.stats.ffbs.fr/2023/division1/stats.php>

-Division 2 → <http://www.stats.ffbs.fr/2023/division2/stats.php>

Baseball - Décompte de lancers des joueurs de catégorie 18U

Comme indiqué par la CFSS dans ses bulletins, le comptage des lancers des 18U en championnat seniors n'est pas du ressort du scoreur. Il est demandé au manager de l'équipe en charge du joueur de faire ce comptage ou de désigner une personne pour le faire.

A l'issue du match les managers des 2 équipes signent cette feuille et la remettent au scoreur pour envoi à la CFS.

RAPPELS SUR LICENCES**Rappel : Article 14.1.4 des Règlements Généraux**

« Les personnes âgées de 16 ans et plus au 31 décembre de la saison en cours doivent fournir lors de la demande de leur première licence et de son ou ses renouvellement(s) ultérieur(s), une copie d'un justificatif d'identité en cours de validité comportant une photographie (carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte de sécurité sociale ou carte vitale, titre de séjour, etc.). »

RECOURS

Tel que défini par l'article 86 du Règlement Intérieur – Edition du 19 mars 2022 de la Fédération Française de Baseball et Softball, les décisions de la commission peuvent donner lieu à un appel devant le Bureau Fédéral dans les conditions définies par ce dernier. L'appel doit être formulé dans les dix jours de la notification de la décision attaquée, accompagné d'un chèque d'un montant correspondant aux frais d'ouverture de dossier (50€) et d'enquête. L'appel doit être adressé au siège de la fédération sous pli recommandé.

Lien : <https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2022/03/RI-CD-19.03.2022>

Jean-Marie Meurant



Président C.F.S

ANNEXES

JOUEURS APPARTENANT A UN CHAMPIONNAT (Liste donnée à titre indicatif en date du PV)

Division 1 Baseball (8 matches) Après la 11ème journée

Rouen Huskies

Joris BERT
Hugo BLONDEL
Bastien DAGNEAU
Sébastien DUCHOSSOY
Dylan GLEESON
Gabriel HARRISON
Javier HERNANDEZ
Maxime LEFEVRE
Quentin MOULIN
Martin VISSAC
Luis YSLA

Stade Toulousain

Euri GARCIA
Jhon Will GARCIA DELAGADO
Jorge HEREAUD
Guillaume LAZIES
Sergio Jossue MENDOZA
Alexander PERDOMO
Thibaut PINIER
Nolan SOLIVERES
Ariel SORIANO

Paris Université Club

Juan CARELA
Marvin COLEMAN
Gael LOSY
Daiki MAUCLAIRE
Camille MESGUICH
Ausar RANKIN
Gabin RIOLLET-DRAGHI
Douglas RODRIGUEZ
Jonny ROMERO
Anderson VERA

La Rochelle Boucaniers

Tony AMOROSO SANCHEZ
Nicolas ANTOINE
Franklin DE LA ROSA
Felipe LOT MARTINS
Wilce NIEVES
Tom REGNIER
Daniel ROSELL MARTINEZ
Max VETTER

Montigny Cougars

Saad ANOUAR

Nice Cavigal

Danny AUGUSTIN MICHEL
Alfredo DE LA CRUZ RIJO
Jair Jr GONZALEZ
Jonathan MONTAS BERROA
Sébastien ROQUET
Gauthier ROULEAU

Savigny Lions

Ivan ACUNA
Axel AMOROS
Jacques BOUCHERON
Gédéon COSTE
Tom DAHAN
Mathias LESCURE
Pierre-Emmanuel PLANES
Gilbert PERDOMO
Daniel RINCON
Luc VIGER

Metz Comet

Elian AUBRY
Armani HENDERSON
Matic LESNJAK
Clément NOBLET
Shane PRIEST
Yondeily QUIROZ ADAMES
Victorien ROZE
Kenjiro SUGIURA
Antoine TAKEZAWA

Sénart Templiers

Théo BRELLE
Félix BROWN
Carlos EUSEBIO
Corenthin FLAMENT
Marcel GIRAUD
Frédéric HANVI
Heorhii HVRYTISHVILI
Jake MACDONALD
Takashi MIZUNO
Yeixon RUIZ

Montpellier Barracudas

Steve ANDERSON
Yoan ANTONAC

Allan BELLEN FAGNONI
 Kilian BESOLI
 Gabriel DO CARMO
 Rafael JIMINEZ MARTE
 Robin LEVIGNERON
 Yorfrank LOPEZ TEQUEDOR
 Robinson MAESTRE ARCIA
 Dylan MAYEUX
 Tom MAYEUX
 Maxime NUTTE
 Antoine RAULT
 Hector VELAZQUEZ

Paolo BROSSIER
 Oscar BUSTAMANTE
 Kevin CANELON
 Clément COLOMES-LEPICHON
 Daniel GOSSELIN
 Mathis GUIRAUD
 Fabian KOVACS
 Ismail PONTIAC

Division 2 Baseball (Groupe A = 8 matchs / Groupe B = 6 matchs)
Après la 11ème journée

Thiais Tigers

Achour AISSOU
 Julien BERTHOU
 Omar DIODENE PACHECO
 Arrys Joel ELONG EPEE
 Christophe GONIOT
 Alexandre MARTINEZ
 Christopher MOREL
 Léo NONTANOVANH
 Lucas NONTANOVANH
 Fabrice OZIER LAFONTAINE
 Nicolas ROLET
 Jonathan SIMANCAS VILORIA

Rouen Huskies 2

Quentin BECQUEY
 François BLOQUET
 Mathieu COULON
 Théophile DANNE
 Max VIREY

Dunkerque Korvers

Benjamin BODET
 Henri CONRARD
 Clovis FLAHAUT
 Clément GAUDENTI
 Reynald GUEANT
 Juliane LAPORTE
 Kevin PILLONS
 Arnaud RUSSO

La Guerche Hawks

Dylan BERGEAULT
 Detlev BERNARD
 Sylvain GREGOIRE
 Melvine GUESDON
 Jules GOUIN
 Nicolas HERNANDEZ
 Guillaume OLIVRIE
 Devin WALSH

Ronchin DragonsLa Rochelle Boucaniers 2

Florent ARCAMONE
 Paul-André BODIN
 Emmanuel BONNIN
 Chris BUITRON
 Jérémy COLLET
 Lucas COMBES
 Pierre MOITEL
 Alexis QUEGUINER
 Tom REGNIER

Anglet Gambas

Christophe DE LA IGLESIA
 Gaston DELAPOYADE
 César DEL RIO ROMERO
 Sébastien DEFAUT
 Elliot FROMENT
 Robin FROMENT
 Jean-Michel GONZALEZ
 Ivan LARROQUE
 Jean-Guy LEMONNIER
 Cédric SANCHEZ
 Benjamin SARION

Eysines Raiders

Yorick ANDREW
 Abraham ANTEPAZ
 Florent BARSACQ
 Miguel DA ROCHA BRIOSO
 Quentin FAURE
 Maxime GUILLON
 Walik IHAMDANENE
 Aurélien LEROY
 Gauthier LESGOIRRES
 Théo MILLERIOUX
 Marx NAGLIS
 Jérôme RAFFENNE
 David TARISTAS

Béziers Pirates

Jordan BOULARD

FFBS

Cyril BEAUREPAIRE
 Alexandre BRUNARD
 Edouard DESCAMPS
 Louis DE RYCKER
 Yohann ECKARDT
 Simon HUET
 Saadi MAOUCHE
 Quentin MAMMEZ
 Syan TOURNOUX-ALADINIAN
 Vincent YSEBAERT

Sénart Templiers

Lionel ALFARA
 Maxime GHINTRAN
 Alexandre LODS
 Benjamin ZOIA

Valenciennes Vipères

Luis Rafael APONTE FERNANDEZ
 Jean-Paul GOMES
 Hadrien GROSJEAN
 Andrew PATEN
 William SWINDLING
 Clément THOMASSE
 William WILLIAMSON

CFS

Lucas CINTAS
 Nicholas DAZELL
 Alexandre DESCHAMPS
 Felix Alejandro GONZALEZ ROSADO
 Alexis MICHEL
 Daniel PILAR VELAZQUEZ

Meyzieu-Décines Cards

Gilberto BERRY RIVERA
 Nicolas BRESSON-LAVIGNE
 Quentin DEGREGORJ
 Lancelot DELZANT
 Ludovic DI MAIO
 Bastien LEVEQUE
 Meylian MARIN
 Jose Alberto MARTINEZ FLORES
 Kevin MONCHATRE JACQUOT
 Benoît PITCHÉ

Clermont-Ferrand Arvernes

Jérémy BLASIOLE
 Théo DELMAS
 Michael DELIA
 Louis DEMAZY
 Sébastien GRIMAUD
 Kaichi KAWAKAMI
 Igor KIMURA
 Brice LORIENT
 Jonathan MATEO DE AZA
 Caio MONTEIRO
 Valentin PUJOL
 Brahim TAYBI

Division 1 Féminine Softball (6 matches)**Après la 7ème journée****Evry-Courcouronnes Pharaonnes**

Aurélie BACELON
 Rosalie COSTE
 Prapeng DE RIDDER
 Nahya NGUYEN
 Christel PHILIPPE
 Sidonie PHLONG

Clapiers-Jacou Rabbits

Cathy BEAUCHEF
 Marjorie BRUNEL
 Géraldine GAUZELIN-ORS
 Lisa PERRIER
 Eidy TORTOLERO
 Charline LADARRE

Saint-Raphaël Comanches

Stéphanie BEST
 Alice CHANAL
 Juliette KIEKEN
 Marina MORELLI
 Charlotte MOUNIER
 Elsa MUNIER
 Pauline PRADE
 Farah SAIDI

Grenoble Grizzlys

Angélique ANDRE
 Victoria BITEUR
 Alina KAHLO
 Krystina KOROUSOVA
 Elia KOUACHI
 Manon MARI
 Shirley PATIN
 Lilian SAYURI
 Floriane TREFOUEL
 Abigail VOSS

BCF Paris

Céline BOBO
 Elena CONSIGLIO
 Lucie DENAT
 Mathilde DJAHIEL
 Nadia DOZOVA
 Jenny DURASSIER
 Elodie FRANCILLONNE

Nice Cavigal

Atty ACHILLE
Amandine BERTRAND
Anaisie BUGNA
Guylaine BUVAT
Christelle GIRET
Sandrine REA
Sandra ROUSSELOT
Samantha VIAL

Isabelle LEBOEUF
Rani RARUNG
Dulce Mariela REYES
Mylène ROUSSEL
Laurie SAURAT
Estelle SAUVAGE

Division 1 Masculine Softball (6 matches)
Après la 5ème journée* (incomplète)

Montpellier Barracudas

Laurent ANDRADES
Rémi BENYAICH
Clément COLOMES-LEPICHON
Anthony CROS
Grégory CROS
Emilio DIAZ MENDES
Luc DIDIER
Freddy FARAUD
Mathis GUIRAUD
Pierre MANVILLE
Thomas MARTINAZZO
Mickael MENGOLI
Sylvain PERRIN
Yann PETIT
Rémy PUJAL
Florent ROUCAN

Pessac Panthères

Yorick ANDREW
Sébastien BOYER
Thibaut CAMINADE
Jérôme DEBRAIS
Sylvain DONNEY
Soufiane ESSAFI
Vincent FERREIRA

Valentin FOULON
Jérémy GUICHARD
Corentin LADANT
Jonathan LAMON
Lucas MANGLE
Florian MESMER-D.
Marc THEVENON
Mikael ZAWISMY

Clapiers-Jacou Rabbits

Pascal BARTOLI
Jonathan BATS
Jacques BOUCHERON
Alain CLERGUE
Bastien CLERGUE
Kilian COUSY
Hector FERNANDEZ
Jonathan HARAS
Thomas LANGLOYS
Alexandre MARI
Alexandre MAURETTE
Grégoire MAURETTE
Julien MERLHE

Rouen Huskies

Mickael CERDA
Nicolas FELLON
Alexandre HACQUARD SIERRA
Guillaume HERICHARD
Olivier ISRAEL
Sébastien LEBRETON
Paul LEMETTRE
Thomas MASSE
Thomas MECHEMACHE
Flavien PERON
Robin PROUET
Danny SCALABRINI

Saint-Raphaël Comanches

Alexis BARBOTIN
William BERENGUER
Rémi BOUILLON
Jérôme CASTELLANO
Maxime FLAYOL
Nicolas FLAYOL
Cyril GRIMALDI
Nicolas GUIZOT
Rémi HELLEGOUARCH
Gautier JOSSE
Robin LETHIECQ

Stade Toulousain

Arnaud BONJOUR
Martin BOUYRIE
Blaise CARDONNE
Norman COWES
Jonathan DECHELLE
Yanael DELPECH
Thibault DEVERCHERE
Frédéric HOURMILOUGUE
Maxime KESER
Pierre LAUGA
Jossue MENDOZA
David MILLASSEAU

Division 2 Masculine Softball (5 matches)**Après la 4ème journée**Entente Lunéville / Evry-C.Guillaume JOUHANNEAU
Romain MARTINEZ-SCOTT
Florian PEYRICHO
Marcel THEOT
Charmelo REYES CALDERON
Eric PENA ALVAREZ
Rémy STRAMANDINO
Luc HONGVAN
Frédéric HARTOUIN
Kevin COUARD
Jonathan BEHR
Christopher LAUNAYEntente Nantes / Limeil-B.Thierry BROU
Sacha CHRISTIN
Gaetan DEROBERT
Romain DESTAMINIL
Sébastien HACOUT
William LECLERCQ
Thomas MALECOT
Benjamin MILGROM
Thibault NICOL
Nicolas PAGES
Alex PAIRAULT
Stéphane ALLIOT
Alexis BENGEL
Romain PICARD
Régis PINEAU
Alexis SARDELLA
Xan TARINice CavigalThomas BOUCHOT
Sylvain BUVAT
Antony CUTRI
Jérémy CUTRI
Sébastien DROUILLY
Martin FORTIER
Nicolas GARIN
Benjamin GONFRIER
Thomas HEMZACEK
Guillaume LAPLACE
Anthony LUCANI
Marc PELISSIER
Arnaud SOLA**Division 2 Féminine Softball (5 matches)****Après la 4ème journée**Pessac PanthèresKimberly GOMEZ
Marion GOYET
Mylène GRAVES
Alexandra JUST
Léa KERANFLECH
Mathilde LORENTE
Caroline LOUIS DIT TRIEAU
Louise LE CHENADEC
Anaïs MERSCH
Camille RIERA
Mailys RUAAU
Marie SALABERRY
Nadège SINOQUET
Marion TRAVERSStade ToulousainSarah AUTHIER
Sarah BILLAUD
Léa DECOUX
Amandine ESCANDE
Alice LE BALLE
Elodie LEGOY
Victoria NAVEGA
Astrid PAULINO
Chloé POTTIEZ
Pascale ROQUELAINE
Caroline RUF
Marie SORBIERE
Sabrina RUIZBAT / Colombes

FFBS

Anais ABBOU

Ariane BARDY

Alexandra BRUEL

Manon DELEGUE

Micha LABATUT

Agnès MASSON-SIBUT

Estelle MEYER

Daliane PIRIOU

Laurie SADOUDI

Shahineze SOUICI

Laurianne VANDEBEULQUE

CFS

2023



FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Fédérale Sportive

Président : Jean-Marie MEURANT

Objet : Procès-verbal N°20 du 05/07/2023

Ce PV est établi après consultation écrite des membres de la Commission Fédérale Sportive (CFS).

CHAMPIONNATS DE FRANCE 2023

DIVISION 1 BASEBALL

12^{ème} Journée– 01/02 juillet 2023

LA ROCHELLES BOUCANIERES vs ROUEN HUKIES – D1A45 : 5-2, RAS, rencontre homologuée.

LA ROCHELLES BOUCANIERES vs ROUEN HUKIES – D1A46 : 10-9, RAS, rencontre homologuée.

La Rochelle : Expulsion de M. Felipe LOT MARTINS (120880)

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX vs STADE TOULOUSAIN – D1A47 : 7-2, RAS, rencontre homologuée.

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX vs STADE TOULOUSAIN – D1A48 : 3-10, RAS, rencontre homologuée.

CAVIGAL DE NICE vs MONTPELLIER BARRACUDAS – D1B45 : 1-9, RAS, rencontre homologuée.

Nice : Signature de la feuille de match - Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (annexes 1.01 des RGS Baseball) - Sanction : 50€

CAVIGAL DE NICE vs MONTPELLIER BARRACUDAS – D1B46 : 0-15, RAS, rencontre homologuée.

Nice : Signature de la feuille de match - Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (annexes 1.01 des RGS Baseball) - Sanction : 50€

TEMPLIERS DE SÉNART vs SAVIGNY S/ ORGE LIONS – D1B47 : 4-3, RAS, rencontre homologuée.

TEMPLIERS DE SÉNART vs SAVIGNY S/ ORGE LIONS – D1B48 : 12-7, RAS, rencontre homologuée.

DIVISION 2 BASEBALL

12^{ème} Journée– 01/02 juillet 2023

ROUEN HUKIES 2 vs TEMPLIERS DE SÉNART 2 – D2A167 : 12-6, RAS, rencontre homologuée.

ROUEN HUKIES 2 vs TEMPLIERS DE SÉNART 2 – D2A168 : 5-1, RAS, rencontre homologuée.

VALENCIENNES VIPERES vs THIAIS TIGERS – D2A169 : [6-2, RAS, rencontre homologuée.](#) → **Thiais : défaite par pénalité 7-0**

Thiais : présence sur la feuille de match de M. Arnaud DJERFI (124373) non présent sur la liste définitive de 30 joueurs qualifiés. Référence à l'article 30.09 des RGES Baseball et sanction pour utilisation d'un joueur non qualifié (Annexe 2 des RGES Baseball) – Sanction : 150€ et défaite par pénalité.

VALENCIENNES VIPERES vs THIAIS TIGERS – D2A170 : [12-4, RAS, rencontre homologuée.](#) → **Thiais : défaite par pénalité 7-0**

Thiais : présence sur la feuille de match de M. Arnaud DJERFI (124373) non présent sur la liste définitive de 30 joueurs qualifiés. Référence à l'article 30.09 des RGES Baseball et sanction pour utilisation d'un joueur non qualifié (Annexe 2 des RGES Baseball) – Sanction : 150€ et défaite par pénalité.

LA GUERCHE DE BRETAGNE HAWKS vs RONCHIN DRAGONS – D2A171 : [12-9, en cours d'homologation](#)

La Guerche de Bretagne : il manque des documents, merci de les transmettre dès que possible svp.

LA GUERCHE DE BRETAGNE HAWKS vs RONCHIN DRAGONS – D2A172 : [9-8, en cours d'homologation](#)

La Guerche de Bretagne : il manque des documents, merci de les transmettre dès que possible svp.

MEYZIEU-DECINES CARDS vs LA ROCHELLE BOUCANIER 2 – D2B167 : [6-5, RAS, rencontre homologuée.](#)

MEYZIEU-DECINES CARDS vs LA ROCHELLE BOUCANIER 2 – D2B168 : [3-2, RAS, rencontre homologuée.](#)

La Rochelle : remplissage incomplet de la feuille de match – Sanction : 10€

EYSINES RAIDERS vs BEZIERS PIRATES – D2B169 : [8-7, RAS, rencontre homologuée.](#)

EYSINES RAIDERS vs BEZIERS PIRATES – D2B170 : [10-15, RAS, rencontre homologuée.](#)

CLERMONT-FERRAND ARVERNES vs GAMBAS DU PAYS BASQUE – D2B171 : [2-3, RAS, rencontre homologuée.](#)

CLERMONT-FERRAND ARVERNES vs GAMBAS DU PAYS BASQUE – D2B172 : [4-2, RAS, rencontre homologuée.](#)

Classement final – Poule B

- 1 – Béziers (qualifiés pour les playoff)
- 2 – Clermont-Ferrand (qualifiés pour les playoff)
- 3 – Meyzieu-Décines
- 4 – Eysines
- 5 – Anglet
- 6 – La Rochelle 2 (playdown)

QUALIFICATIONS

Les listes de joueuses et joueurs qualifiés pour jouer les phases ultérieures de chaque championnat seront transmises aux équipes à la fin de la phase régulière.

RAPPELS

Nombre de matchs joués pour appartenir à :

- La Division 1 Féminine Softball = 6 matchs.
- La Division 1 Masculine Softball = 6 matchs.
- La Division 2 Féminine Softball = 5 matchs.
- La Division 2 Masculine Softball = 5 matchs.
- La Division 1 Baseball = 8 matchs.
- La Division 2 Baseball : Groupe A = 8 matchs / Groupe B = 6 matchs

NB : à titre d'information les joueuses et joueurs appartenant à chaque championnat sont listés en annexes de ce PV. Toutefois, la CFS rappelle qu'il appartient aux clubs d'assurer le suivi de nombre de rencontres jouées par ses licenciés et de signifier à la CFS une erreur éventuelle dans ces listes.

TELECHARGEMENT DES DOCUMENTS DE MATCHS

Comme lors des saisons précédentes, la plateforme <https://upload.ffbs.fr/> sera utilisée pour le dépôt des documents de matchs (feuilles de matchs, iRosters, feuilles de score). Cette plateforme a été mise à jour pour les championnats nationaux de catégorie 19 ans et plus.

Merci de bien vouloir déposer, dans les délais réglementaires, **des documents lisibles et scannés dans le bon sens.**

REGLEMENTS GENERAUX DES EPREUVES SPORTIVES (RGES)

Pour rappel, les règlements fédéraux en vigueur sont disponibles sur le site internet de la Fédération française de Baseball et Softball, onglet **Fédération** et page **Textes Officiels** : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>

RAPPELS SUR LES DOCUMENTS DE MATCHS

Il est rappelé que ne doivent apparaître sur les feuilles de matchs que les personnes présentes sur le iRoster de l'équipe, licenciés en Compétition et pouvant être appelés dans la rencontre comme joueur.

La feuille de match doit être signée par une personne présente sur le iRoster et dûment diplômée. Elle apposera son nom à côté de sa signature. (Référence aux annexes 1.01, 1.02 des RGES Baseball « Disposer à chaque rencontre officielle du championnat de France de Division X d'un cadre diplômé d'Etat ou par la fédération » et

1.01 et 1.02 des RGES Softball « Le manager de l'équipe (déclaré lors de l'inscription de l'équipe et signataire des feuilles de match) doit être titulaire de l'un des diplômes suivants ».

Le iRoster servant à garantir qu'une personne est valablement licenciée pour la saison et que sa licence est active lors de la rencontre, il est demandé à ce que l'ensemble des personnes souhaitant être présente dans un dug out ou sur l'aire de jeu soit présente sur ce iRoster.

Les listes provisoires de 30 joueurs en D1 et D2 Baseball sont consultables sur le site de statistiques de la fédération

: -Division 1 → <http://www.stats.ffbs.fr/2023/division1/stats.php>

-Division 2 → <http://www.stats.ffbs.fr/2023/division2/stats.php>

Baseball - Décompte de lancers des joueurs de catégorie 18U

Comme indiqué par la CFSS dans ses bulletins, le comptage des lancers des 18U en championnat seniors n'est pas du ressort du scoreur. Il est demandé au manager de l'équipe en charge du joueur de faire ce comptage ou de désigner une personne pour le faire.

A l'issue du match les managers des 2 équipes signent cette feuille et la remettent au scoreur pour envoi à la CFS.

RAPPELS SUR LICENCES**Rappel : Article 14.1.4 des Règlements Généraux**

« Les personnes âgées de 16 ans et plus au 31 décembre de la saison en cours doivent fournir lors de la demande de leur première licence et de son ou ses renouvellement(s) ultérieur(s), une copie d'un justificatif d'identité en cours de validité comportant une photographie (carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte de sécurité sociale ou carte vitale, titre de séjour, etc.). »

RECOURS

Tel que défini par l'article 86 du Règlement Intérieur – Edition du 19 mars 2022 de la Fédération Française de Baseball et Softball, les décisions de la commission peuvent donner lieu à un appel devant le Bureau Fédéral dans les conditions définies par ce dernier. L'appel doit être formulé dans les dix jours de la notification de la décision attaquée, accompagné d'un chèque d'un montant correspondant aux frais d'ouverture de dossier (50€) et d'enquête. L'appel doit être adressé au siège de la fédération sous pli recommandé.

Lien : <https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2022/03/RI-CD-19.03.2022>

Jean-Marie Meurant



Président C.F.S

ANNEXES

JOUEURS APPARTENANT A UN CHAMPIONNAT (Liste donnée à titre indicatif en date du PV)

Division 1 Baseball (8 matches) Après la 11ème journée

Rouen Huskies

Joris BERT
Hugo BLONDEL
Bastien DAGNEAU
Sébastien DUCHOSSOY
Dylan GLEESON
Gabriel HARRISON
Javier HERNANDEZ
Maxime LEFEVRE
Quentin MOULIN
Martin VISSAC
Luis YSLA

Stade Toulousain

Euri GARCIA
Jhon Will GARCIA DELAGADO
Jorge HERAUD
Guillaume LAZIES
Sergio Jossue MENDOZA
Alexander PERDOMO
Thibaut PINIER
Nolan SOLIVERES
Ariel SORIANO

Paris Université Club

Juan CARELA
Marvin COLEMAN
Gael LOSY
Daiki MAUCLAIRE
Camille MESGUICH
Ausar RANKIN
Gabin RIOLLET-DRAGHI
Douglas RODRIGUEZ
Jonny ROMERO
Anderson VERA

La Rochelle Boucaniers

Tony AMOROSO SANCHEZ
Nicolas ANTOINE
Franklin DE LA ROSA
Felipe LOT MARTINS
Yaferson LOPEZ GOMEZ
Wilce NIEVES
Tom REGNIER
Daniel ROSELL MARTINEZ
Max VETTER

Nice Cavigal

Danny AUGUSTIN MICHEL
Alfredo DE LA CRUZ RIJO
Jair Jr GONZALEZ
Jonathan MONTAS BERROA
Sébastien ROQUET
Gauthier ROULEAU

Savigny Lions

Ivan ACUNA
Axel AMOROS
Jacques BOUCHERON
Gédéon COSTE
Tom DAHAN
Leo JIMINIAN
Mathias LESCURE
Pierre-Emmanuel PLANES
Gilbert PERDOMO
Daniel RINCON
Luc VIGER

Metz Comet

Elian AUBRY
Armani HENDERSON
Matic LESNJAK
Clément NOBLET
Shane PRIEST
Yondeily QUIROZ ADAMES
Victorien ROZE
Kenjiro SUGIURA
Antoine TAKEZAWA

Sénart Templiers

Théo BRELLE
Félix BROWN
Carlos EUSEBIO
Corenthin FLAMENT
Marcel GIRAUD
Frédéric HANVI
Heorhii HVRYTISHVILI
Jake MACDONALD
Takashi MIZUNO
Yeixon RUIZ
Koki TAKAHASHI

Montigny Cougars

Saad ANOUAR
 Allan BELLEN FAGNONI
 Kilian BESOLI
 Lucas DESRUMEAUX
 Gabriel DO CARMO
 Rafael JIMINEZ MARTE
 Robin LEVIGNERON
 Yorfrank LOPEZ TEQUEDOR
 Robinson MAESTRE ARCIA
 Dylan MAYEUX
 Tom MAYEUX
 Maxime NUTTE
 Antoine RAULT
 Hector VELAZQUEZ

Montpellier Barracudas

Steve ANDERSON
 Yoan ANTONAC
 Paolo BROSSIER
 Oscar BUSTAMANTE
 Kevin CANELON
 Clément COLOMES-LEPICHON
 Daniel GOSSELIN
 Mathis GUIRAUD
 Fabian KOVACS
 Ismail PONTIAC

Division 2 Baseball (Groupe A = 8 matchs / Groupe B = 6 matchs)**Après la 11ème journée**Thiais Tigers

Achour AISSOU
 Julien BERTHOU
 Omar DIODENE PACHECO
 Arrys Joel ELONG EPEE
 Christophe GONIOT
 Alexandre MARTINEZ
 Christopher MOREL
 Léo NONTANOVANH
 Lucas NONTANOVANH
 Fabrice OZIER LAFONTAINE
 Nicolas ROLET
 Jonathan SIMANCAS VILORIA

La Rochelle Boucaniers 2

Florent ARCAMONE
 Paul-André BODIN
 Emmanuel BONNIN
 Chris BUITRON
 Jérémy COLLET
 Lucas COMBES
 Pierre MOITEL
 Alexis QUEGUINER
 Tom REGNIER
 Kevin SABOURIN

Rouen Huskies 2

Quentin BECQUEY
 François BLOQUET
 Mathieu COULON
 Théophile DANNE
 Arthur PATUREL
 Max VIREY

Anglet Gambas

Christophe DE LA IGLESIA
 Gaston DELAPOYADE
 César DEL RIO ROMERO
 Sébastien DEFAUT
 Elliot FROMENT
 Robin FROMENT
 Jean-Michel GONZALEZ
 Ivan LARROQUE
 Jean-Guy LEMONNIER
 Cédric SANCHEZ
 Benjamin SARION

Dunkerque Korvers

Benjamin BODET
 Henri CONRAD
 Clovis FLAHAUT
 Clément GAUDENTI
 Reynald GUEANT
 Juliane LAPORTE
 Kevin PILLONS
 Arnaud RUSSO

Eysines Raiders

Yorick ANDREW
 Abraham ANTEPAZ
 Florent BARSACQ
 Miguel DA ROCHA BRIOSO
 Quentin FAURE
 Maxime GUILLON
 Walik IHAMDANENE
 Aurélien LEROY
 Gauthier LESGOIRRES
 Théo MILLERIOUX
 Marx NAGLIS
 Jérôme RAFFENNE
 David TARISTAS

La Guerche Hawks

Dylan BERGEAULT
 Detlev BERNARD
 Sylvain GREGOIRE
 Melvine GUESDON
 Jules GOUIN
 Nicolas HERNANDEZ
 Guillaume OLIVRIE
 Devin WALSH

Ronchin Dragons

Cyril BEAUREPAIRE
 Alexandre BRUNARD
 Thibault DELEAU
 Edouard DESCAMPS
 Louis DE RYCKER
 Yohann ECKARDT
 Simon HUET
 Paul LEMETTRE
 Saadi MAOUCHE
 Quentin MAMMEZ
 Syan TOURNOUX-ALADINIAN
 Vincent YSEBAERT

Sénart Templiers

Lionel ALFARA
 Maxime GHINTRAN
 Alexandre LODS
 Benjamin ZOIA

Valenciennes Vipères

Luis Rafael APONTE FERNANDEZ
 Jean-Paul GOMES
 Hadrien GROSJEAN
 Andrew PATEN
 Quentin RICHARDOT
 William SWINDLING
 Clément THOMASSE

Béziers Pirates

Jordan BOULARD
 Lucas CINTAS
 Nicholas DAZELL
 Alexandre DESCHAMPS
 Felix Alejandro GONZALEZ ROSADO
 Alexis MICHEL
 Daniel PILAR VELAZQUEZ

Meyzieu-Décines Cards

Gilberto BERRY RIVERA
 Nicolas BRESSON-LAVIGNE
 Quentin DEGREGORJ
 Lancelot DELZANT
 Ludovic DI MAIO
 Bastien LEVEQUE
 Meylian MARIN
 Jose Alberto MARTINEZ FLORES
 Kevin MONCHATRE JACQUOT
 Benoit PITCHÉ

Clermont-Ferrand Arvernes

Jérémy BLASIOLE
 Théo DELMAS
 Michael DELIA
 Louis DEMAZY
 Sébastien GRIMAUD
 Kaichi KAWAKAMI
 Igor KIMURA
 William WILLIAMSON
 Brice LORIENT
 Jonathan MATEO DE AZA
 Caio MONTEIRO
 Valentin PUJOL
 Brahim TAYBI

Division 1 Féminine Softball (6 matches)**Après la 7ème journée**Evry-Courcouronnes Pharaonnes

Aurélie BACELON
 Rosalie COSTE
 Prapeng DE RIDDER
 Nahya NGUYEN
 Christel PHILIPPE
 Sidonie PHLONG

Clapiers-Jacou Rabbits

Cathy BEAUCHEF
 Marjorie BRUNEL
 Géraldine GAUZELIN-ORS
 Lisa PERRIER
 Eidy TORTOLERO
 Charline LADARRE

Grenoble Grizzlys

Angélique ANDRE
 Victoria BITEUR
 Alina KAHLO
 Krystina KOROUSOVA
 Elia KOUACHI
 Manon MARI
 Shirley PATIN
 Lilian SAYURI
 Floriane TREFOUEL
 Abigail VOSS

Saint-Raphaël Comanches

Stéphanie BEST
 Alice CHANAL
 Juliette KIEKEN
 Marina MORELLI
 Charlotte MOUNIER
 Elsa MUNIER
 Pauline PRADE
 Farah SAIDI

Nice Caviqal

Atty ACHILLE
 Amandine BERTRAND
 Anaisie BUGNA
 Guylaine BUVAT
 Christelle GIRET
 Sandrine REA
 Sandra ROUSSELOT
 Samantha VIAL

BCF Paris

Céline BOBO
 Elena CONSIGLIO
 Lucie DENAT
 Mathilde DJAHIEL
 Nadia DOZOVA
 Jenny DURASSIER
 Elodie FRANCILLONNE
 Isabelle LEBOEUF
 Rani RARUNG
 Dulce Mariela REYES
 Mylène ROUSSEL
 Laurie SAURAT
 Estelle SAUVAGE

Division 1 Masculine Softball (6 matches)**Après la 5ème journée* (incomplète)**Montpellier Barracudas

Laurent ANDRADES
 Rémi BENYAICH
 Clément COLOMES-LEPICHON
 Anthony CROS
 Grégory CROS
 Emilio DIAZ MENDES
 Luc DIDIER
 Freddy FARAUD
 Mathis GUIRAUD
 Pierre MANVILLE
 Thomas MARTINAZZO
 Mickael MENGOLI
 Sylvain PERRIN
 Yann PETIT
 Rémy PUJAL
 Florent ROUCAN

Pessac Panthères

Yorick ANDREW
 Sébastien BOYER
 Thibaut CAMINADE
 Jérôme DEBRAIS
 Sylvain DONNEY
 Soufiane ESSAFI
 Vincent FERREIRA

Valentin FOULON
 Jérémy GUICHARD
 Corentin LADANT
 Jonathan LAMON
 Lucas MANGLE
 Florian MESMER-D.
 Marc THEVENON
 Mikael ZAWISMY

Clapiers-Jacou Rabbits

Pascal BARTOLI
 Jonathan BATS
 Jacques BOUCHERON
 Alain CLERGUE
 Bastien CLERGUE
 Kilian COUSY
 Hector FERNANDEZ
 Jonathan HARAS
 Thomas LANGLOYS
 Alexandre MARI
 Alexandre MAURETTE
 Grégoire MAURETTE
 Julien MERLHE

Rouen Huskies

Mickael CERDA
 Nicolas FELLON
 Alexandre HACQUARD SIERRA
 Guillaume HERICHARD
 Olivier ISRAEL
 Sébastien LEBRETON
 Paul LEMETTRE
 Thomas MASSE
 Thomas MECHEMACHE
 Flavien PERON
 Robin PROUET
 Danny SCALABRINI

Saint-Raphaël Comanches

Alexis BARBOTIN
 William BERENGUER
 Rémi BOUILLON
 Jérôme CASTELLANO
 Maxime FLAYOL
 Nicolas FLAYOL
 Cyril GRIMALDI
 Nicolas GUIZOT
 Rémi HELLEGOUARCH
 Gautier JOSSE
 Robin LETHIECQ
 Alexandre MOUSSA
 Romain SANCHEZ

Stade Toulousain

Arnaud BONJOUR
 Martin BOUYRIE
 Blaise CARDONNE
 Norman COWES
 Jonathan DECHELLE
 Yanael DELPECH
 Thibault DEVERCHERE
 Frédéric HOURMILOUGUE
 Maxime KESER
 Pierre LAUGA
 Jossue MENDOZA
 David MILLASSEAU
 Emmanuel MONGE
 Sébastien NEUMANN
 Sébastien NUZZO
 Cyrille TIEMBLO

Division 2 Masculine Softball (5 matches)**Après la 4ème journée**Entente Lunéville / Evry-C.

Guillaume JOUHANNEAU
 Romain MARTINEZ-SCOTT
 Florian PEYRICHO
 Marcel THEOT
 Charmelo REYES CALDERON
 Eric PENA ALVAREZ
 Rémy STRAMANDINO
 Luc HONGVAN
 Frédéric HARTOUIN
 Kevin COUARD
 Jonathan BEHR
 Christopher LAUNAY

Entente Nantes / Limeil-B.

Thierry BROU
 Sacha CHRISTIN
 Gaetan DEROBERT
 Romain DESTAMINIL
 Sébastien HACOUT
 William LECLERCQ
 Thomas MALECOT
 Benjamin MILGROM
 Thibault NICOL
 Nicolas PAGES
 Alex PAIRAULT
 Stéphane ALLIOT
 Alexis BENGEL
 Romain PICARD
 Régis PINEAU
 Alexis SARDELLA
 Xan TARI

Nice Cavigal

Thomas BOUCHOT
 Sylvain BUVAT
 Antony CUTRI
 Jérémy CUTRI
 Sébastien DROUILLY
 Martin FORTIER
 Nicolas GARIN
 Benjamin GONFRIER
 Thomas HEMZACEK
 Guillaume LAPLACE
 Anthony LUCANI
 Marc PELISSIER
 Arnaud SOLA

Division 2 Féminine Softball (5 matches)**Après la 4ème journée**Pessac Panthères

Kimberly GOMEZ
 Marion GOYET
 Mylène GRAVES
 Alexandra JUST

Stade Toulousain

Sarah AUTHIER
 Sarah BILLAUD
 Léa DECOUX

FFBS

Léa KERANFLECH
Mathilde LORENTE
Caroline LOUIS DIT TRIEAU
Louise LE CHENADEC
Anaïs MERSCH
Camille RIERA
Mailys RUAU
Marie SALABERRY
Nadège SINOQUET
Marion TRAVERS

CFS

Amandine ESCANDE
Alice LE BALLE
Elodie LEGOY
Victoria NAVEGA
Astrid PAULINO
Chloé POTTIEZ
Pascale ROQUELAINE
Caroline RUF
Marie SORBIERE
Sabrina RUIZ

2023

BAT / Colombes

Anais ABOU
Ariane BARDY
Alexandra BRUEL
Manon DELEGUE
Micha LABATUT
Agnès MASSON-SIBUT
Estelle MEYER
Daliane PIRIOU
Laurie SADOUDI
Shahineze SOUICI
Laurianne VANDEBEULQUE



FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Fédérale Sportive

Président : Jean-Marie MEURANT

Objet : Procès-verbal N°21 du 12/07/2023

Ce PV est établi après consultation écrite des membres de la Commission Fédérale Sportive (CFS).

CHAMPIONNATS DE FRANCE 2023

DIVISION 1 BASEBALL

13^{ème} Journée– 08/09 juillet 2023

STADE TOULOUSAIN vs PARIS UNIVERSITE CLUB – D1A49 : 10-0, RAS, rencontre homologuée.

STADE TOULOUSAIN vs PARIS UNIVERSITE CLUB – D1A50 : 12-0, RAS, rencontre homologuée.

LA ROCHELLES BOUCANIERES vs MONTIGNY-LE-BRETONNEUX – D1A51 : 1-2, RAS, rencontre homologuée.

La Rochelle : expulsion de M. Yaferson LOPEZ GOMEZ → Annexe 2 des RGES Baseball : Cumul de 3 expulsions aux membres d'une même équipe – Sanction : 500 €

La Rochelle : expulsion de M. Pablo OSSANDON

LA ROCHELLES BOUCANIERES vs MONTIGNY-LE-BRETONNEUX – D1A52 : 6-8, RAS, rencontre homologuée.

MONTPELLIER BARRACUDAS vs TEMPLIERS DE SÉNART – D1B49 : 10-1, RAS, rencontre homologuée.

MONTPELLIER BARRACUDAS vs TEMPLIERS DE SÉNART – D1B50 : 8-5, RAS, rencontre homologuée.

SAVIGNY S/ ORGE LIONS vs METZ COMETZ – D1B51 : 14-4, RAS, rencontre homologuée.

SAVIGNY S/ ORGE LIONS vs METZ COMETZ – D1B52 : 12-2, RAS, rencontre homologuée.

DIVISION 2 BASEBALL

13^{ème} Journée– 08/09 juillet 2023

DUNKERQUE KORVERS vs THIAIS TIGERS – D2A175 : 2-5, RAS, rencontre homologuée.

Dunkerque : Manque le nom de l'équipe sur la feuille de match. = Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (Annexe 2 RGES Baseball) - Sanction : 10€.

DUNKERQUE KORVERS vs THIAIS TIGERS – D2A176 : [7-11, RAS, rencontre homologuée.](#)

Dunkerque : Manque le nom de l'équipe sur la feuille de match. = Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (Annexe 2 RGES Baseball) - Sanction : 10€.

Dunkerque : Non transmission par courrier électronique au plus tard le lendemain de la journée à midi de la feuille de décompte des lancers 18U pour M. Esteban LELEU - Sanction : 30€.

Thiais : Non transmission par courrier électronique au plus tard le lendemain de la journée à midi de la feuille de décompte des lancers 18U pour M. Julien DELOMEL - Sanction : 30€.

TEMPLIERS DE SÉNART 2 vs RONCHIN DRAGONS – D2A177 : [5-17, RAS, rencontre homologuée.](#)

Sénart : (RGES 22.03.02) Non présence de 12 joueurs sur la feuille de match – Sanction : 200€

TEMPLIERS DE SÉNART 2 vs RONCHIN DRAGONS – D2A178 : [13-7, RAS, rencontre homologuée.](#)

Sénart : (RGES 22.03.02) Non présence de 12 joueurs sur la feuille de match – Sanction : 200€

DIVISION 1 FEMININE SOFTBALL

7^{ème} Journée – 24/25 juin 2023

NICE CAVIGAL vs GRENOBLE GRIZZLYS – 23D1F31 : [0-11, rencontre homologuée.](#)

Nice : manque indication extension(s) de licence(s) sur la feuille de match

NICE CAVIGAL vs GRENOBLE GRIZZLYS – 23D1F32 : [1-13, rencontre homologuée.](#)

Nice : manque indication extension(s) de licence(s)

Grenoble : manque indication extension(s) de licence(s) sur la feuille de match

EVRY-COURCOURONNES PHARAONNES vs PARIS BCF – 23D1F33 : [10-9, rencontre homologuée.](#)

Evry-C. : manque indication mutation sur la feuille de match

PARIS BCF vs EVRY-COURCOURONNES PHARAONNES – 23D1F34 : [1-8, rencontre homologuée.](#)

Evry-C. : manque indication mutation sur la feuille de match

CLAPIERS-JACOU RABBITS vs SAINT-RAPHAEL COMANCHES – 23D1F35 : [11-4, RAS, rencontre homologuée.](#)

SAINT-RAPHAEL COMANCHES vs CLAPIERS-JACOU RABBITS – 23D1F36 : [10-9, RAS, rencontre homologuée.](#)

8^{ème} Journée– 08/09 juillet 2023

CLAPIERS-JACOU RABBITS vs GRENOBLE GRIZZLYS – 23D1F43 : [2-9, RAS, rencontre homologuée.](#)

GRENOBLE GRIZZLYS vs CLAPIERS-JACOU RABBITS – 23D1F44 : [8-5, RAS, rencontre homologuée.](#)

NICE CAVIGAL vs EVRY-COURCOURONNES PHARAONNES – 23D1F45 : [11-12, RAS, rencontre homologuée.](#)

EVRY-COURCOURONNES PHARAONNES vs NICE CAVIGAL– 23D1F46 : [10-3, RAS, rencontre homologuée.](#)

PARIS BCF vs SAINT-RAPHAEL COMANCHES – 23D1F47 : 0-10, RAS, rencontre homologuée.

SAINT-RAPHAEL COMANCHES vs PARIS BCF– 23D1F48 : 14-4, RAS, rencontre homologuée.

DIVISION 3 BASEBALL

Après la fin des championnats régionaux de Baseball, les droits sportifs pour la Division 3 sont les suivants :

- **Ligue Hauts-de-France** : le champion Compiègne (060003) ne remplit pas les critères d'engagement en matière du nombre de licences. Les droits sont attribués au vice-champion, les **Lords de Tourcoing** (059002)
- **Ligue Grand Est** : **Cardinales de Colmar** (068004)
- **Ligue Bretagne** : **Bréal-sous-Montfort Black Panthers** (035006)
- **Ligue Normandie** : le champion Saint-Lô (050002) ne remplit pas les critères d'engagement. Les droits sont attribués au vice-champion, les **Wallabies de Louviers** (027004)
- **Ligue Ile-de-France** : **Vauréal Squales** (095008)
- **Ligue Pays de la Loire** : **Nantes Mariners** (044004)
- **Ligue Centre Val de Loire** : **Joué-lès-Tours Coyotes** (037003)
- **Ligue Bourgogne Franche-Comté** : **Fénay Cyclones** (021003)
- **Ligue Nouvelle-Aquitaine** : **Pau Pumas** (064001)
- **Ligue Sud** : les **Renards de la Vallée du Gapeau** (083017)
- **Ligue Auvergne Rhône-Alpes** : la Cubs Academy (001002) ne remplit pas les critères d'engagement en matière du nombre de licences. Les droits sont attribués au vice-champion, **Saint-Romain de Jalionas Bats** (069023)
- **Ligue Occitanie** : le champion Perpignan Phénix (066006) renonce à ses droits. La vice-champion Beaucaire Chevaliers (030003) ne remplit pas les critères d'engagement en matière du nombre de licences.

La douzième place revient donc au vice-champion de la Ligue ayant le plus de licenciés (Ile-de-France) : les **Expos d'Ermont** (095006).

La CFS encourage les clubs ayant des droits sportifs à confirmer leur participation dès que possible en renvoyant le dossier d'engagement et à consulter les obligations et règlement du championnat inscrits dans les RGES Baseball et Annexes.

Aussi, la CFS demande aux clubs ne possédant de terrains homologués pour la Division 3 (*Tourcoing, Louviers, Vauréal, Joué-lès-Tours*) de bien vouloir lui signifier où se jouera leur plateau à domicile.

Pour rappel, le calendrier de la Division 3 Baseball 2023 est le suivant :

- 09/10 septembre : 1^{ère} Journée
- 16/17 septembre : 2^{ème} Journée
- 23/24 septembre : 3^{ème} Journée
- 30 sept. / 1^{er} octobre : journée de réserve
- 07/08 octobre : Final 4 à Compiègne.

QUALIFICATIONS

Les listes de joueuses et joueurs qualifiés pour jouer les phases ultérieures de chaque championnat seront transmises aux équipes à la fin de la phase régulière.

RAPPELS

Nombre de matchs joués pour appartenir à :

- La Division 1 Féminine Softball = 6 matchs.
- La Division 1 Masculine Softball = 6 matchs.
- La Division 2 Féminine Softball = 5 matchs.
- La Division 2 Masculine Softball = 5 matchs.
- La Division 1 Baseball = 8 matchs.
- La Division 2 Baseball : Groupe A = 8 matchs / Groupe B = 6 matchs

NB : à titre d'information les joueuses et joueurs appartenant à chaque championnat sont listés en annexes de ce PV. Toutefois, la CFS rappelle qu'il appartient aux clubs d'assurer le suivi de nombre de rencontres jouées par ses licenciés et de signifier à la CFS une erreur éventuelle dans ces listes.

TELECHARGEMENT DES DOCUMENTS DE MATCHS

Comme lors des saisons précédentes, la plateforme <https://upload.ffbs.fr/> sera utilisée pour le dépôt des documents de matchs (feuilles de matchs, iRosters, feuilles de score).

Cette plateforme a été mise à jour pour les championnats nationaux de catégorie 19 ans et plus.

Merci de bien vouloir déposer, dans les délais réglementaires, **des documents lisibles et scannés dans le bon sens.**

REGLEMENTS GENERAUX DES EPREUVES SPORTIVES (RGES)

Pour rappel, les règlements fédéraux en vigueur sont disponibles sur le site internet de la Fédération française de Baseball et Softball, onglet **Fédération** et page **Textes Officiels** : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>

RAPPELS SUR LES DOCUMENTS DE MATCHS

Il est rappelé que ne doivent apparaître sur les feuilles de matchs que les personnes présentes sur le iRoster de l'équipe, licenciés en Compétition et pouvant être appelés dans la rencontre comme joueur.

La feuille de match doit être signée par une personne présente sur le iRoster et dûment diplômée. Elle apposera son nom à côté de sa signature. (Référence aux annexes 1.01, 1.02 des RGES Baseball « *Disposer à chaque rencontre officielle du championnat de France de Division X d'un cadre diplômé d'Etat ou par la fédération* » et

1.01 et 1.02 des RGES Softball « *Le manager de l'équipe (déclaré lors de l'inscription de l'équipe et signataire des feuilles de match) doit être titulaire de l'un des diplômes suivants* ».

Le iRoster servant à garantir qu'une personne est valablement licenciée pour la saison et que sa licence est active lors de la rencontre, il est demandé à ce que l'ensemble des personnes souhaitant être présente dans un dug out ou sur l'aire de jeu soit présente sur ce iRoster.

Les listes provisoires de 30 joueurs en D1 et D2 Baseball sont consultables sur le site de statistiques de la fédération

: -Division 1 → <http://www.stats.ffbs.fr/2023/division1/stats.php>

-Division 2 → <http://www.stats.ffbs.fr/2023/division2/stats.php>

Baseball - Décompte de lancers des joueurs de catégorie 18U

Comme indiqué par la CFSS dans ses bulletins, le comptage des lancers des 18U en championnat seniors n'est pas du ressort du scoreur. Il est demandé au manager de l'équipe en charge du joueur de faire ce comptage ou de désigner une personne pour le faire.

A l'issue du match les managers des 2 équipes signent cette feuille et la remettent au scoreur pour envoi à la CFS.

RAPPELS SUR LICENCES

Rappel : Article 14.1.4 des Règlements Généraux

« Les personnes âgées de 16 ans et plus au 31 décembre de la saison en cours doivent fournir lors de la demande de leur première licence et de son ou ses renouvellement(s) ultérieur(s), une copie d'un justificatif d'identité en cours de validité comportant une photographie (carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte de sécurité sociale ou carte vitale, titre de séjour, etc.). »

RECOURS

Tel que défini par l'article 86 du Règlement Intérieur – Edition du 19 mars 2022 de la Fédération Française de Baseball et Softball, les décisions de la commission peuvent donner lieu à un appel devant le Bureau Fédéral dans les conditions définies par ce dernier. L'appel doit être formulé dans les dix jours de la notification de la décision attaquée, accompagné d'un chèque d'un montant correspondant aux frais d'ouverture de dossier (50€) et d'enquête. L'appel doit être adressé au siège de la fédération sous pli recommandé.

Lien : <https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2022/03/RI-CD-19.03.2022>

Jean-Marie Meurant



Président C.F.S

ANNEXES

JOUEURS APPARTENANT A UN CHAMPIONNAT (Liste donnée à titre indicatif en date du PV)

Division 1 Baseball (8 matches) Après la 13ème journée

Rouen Huskies

Joris BERT
Hugo BLONDEL
Bastien DAGNEAU
Sébastien DUCHOSSOY
Dylan GLEESON
Gabriel HARRISON
Javier HERNANDEZ
Maxime LEFEVRE
Quentin MOULIN
Martin VISSAC
Luis YSLA

Stade Toulousain

Euri GARCIA
Jhon Will GARCIA DELAGADO
Jorge HERAUD
Guillaume LAZIES
Sergio Jossue MENDOZA
Alexander PERDOMO
Thibaut PINIER
Keivy ROJAS PEREZ
Nolan SOLIVERES
Ariel SORIANO

Paris Université Club

Juan CARELA
Marvin COLEMAN
Gael LOSY
Daiki MAUCLAIRE
Camille MESGUICH
Ausar RANKIN
Gabin RIOLLET-DRAGHI
Douglas RODRIGUEZ
Jonny ROMERO
Anderson VERA

La Rochelle Boucaniers

Tony AMOROSO SANCHEZ
Nicolas ANTOINE
Chris BUITRON
Franklin DE LA ROSA
Felipe LOT MARTINS
Yaferson LOPEZ GOMEZ
Wilce NIEVES
Tom REGNIER

Nice Cavigal

Danny AUGUSTIN MICHEL
Alfredo DE LA CRUZ RIJO
Jair Jr GONZALEZ
Jonathan MONTAS BERROA
Sébastien ROQUET
Gauthier ROULEAU

Savigny Lions

Ivan ACUNA
Axel AMOROS
Lilian AMOROS
Jacques BOUCHERON
Gédéon COSTE
Tom DAHAN
Leo JIMINIAN
Mathias LESCURE
Pierre-Emmanuel PLANES
Gilbert PERDOMO
Daniel RINCON
Luc VIGER

Metz Comet

Elian AUBRY
Armani HENDERSON
Matic LESNJAK
Clément NOBLET
Shane PRIEST
Yondeily QUIROZ ADAMES
Victorien ROZE
Kenjiro SUGIURA
Antoine TAKEZAWA

Sénart Templiers

Théo BRELLE
Félix BROWN
Carlos EUSEBIO
Corenthin FLAMENT
Marcel GIRAUD
Frédéric HANVI
Heorhii HVRYTISHVILI
Jake MACDONALD
Takashi MIZUNO
Yeixon RUIZ
Koki TAKAHASHI

Montigny Cougars

Saad ANOUAR
Allan BELLEN FAGNONI
Kilian BESOLI
Lucas DESRUMEAUX
Gabriel DO CARMO
Rafael JIMINEZ MARTE
Robin LEVIGNERON
Yorfrank LOPEZ TEQUEDOR
Robinson MAESTRE ARCIA
Dylan MAYEUX
Tom MAYEUX
Maximin MONBEIG
Maxime NUTTE
Guillaume RAPHET
Antoine RAULT
Hector VELAZQUEZ

Montpellier Barracudas

Steve ANDERSON
Yoan ANTONAC
Paolo BROSSIER
Oscar BUSTAMANTE
Kevin CANELON
Clément COLOMES-LEPICHON
Daniel GOSSELIN
Mathis GUIRAUD
Fabian KOVACS
Ismail PONTIAC

Division 2 Baseball (Groupe A = 8 matchs / Groupe B = 6 matchs)**Après la 13ème journée**Thiais Tigers

Achour AISSOU
Julien BERTHOU
Omar DIODENE PACHECO
Arrys Joel ELONG EPEE
Christophe GONIOT
Alexandre MARTINEZ
Christopher MOREL
Léo NONTANOVANH
Lucas NONTANOVANH
Fabrice OZIER LAFONTAINE
Nicolas ROLET
Jonathan SIMANCAS VILORIA

La Rochelle Boucaniers 2

Florent ARCAMONE
Paul-André BODIN
Emmanuel BONNIN
Chris BUITRON
Jérémy COLLET
Lucas COMBES
Pierre MOITEL
Alexis QUEGUINER
Tom REGNIER
Kevin SABOURIN

Rouen Huskies 2

Quentin BECQUEY
François BLOQUET
Mathieu COULON
Théophile DANNE
Arthur PATUREL
Max VIREY

Anglet Gambas

Christophe DE LA IGLESIA
Gaston DELAPOYADE
César DEL RIO ROMERO
Sébastien DEFAUT
Elliot FROMENT
Robin FROMENT
Jean-Michel GONZALEZ
Ivan LARROQUE
Jean-Guy LEMONNIER
Cédric SANCHEZ
Benjamin SARION

Dunkerque Korvers

Benjamin BODET
Henri CONRARD
Clovis FLAHAUT
Clément GAUDENTI
Reynald GUEANT
Juliane LAPORTE
Kevin PILLONS
Arnaud RUSSO

Eysines Raiders

Yorick ANDREW
Abraham ANTEPAZ
Florent BARSACQ
Miguel DA ROCHA BRIOSO
Quentin FAURE
Maxime GUILLON
Walik IHAMDANENE
Aurélien LEROY
Gauthier LESGOIRRES

La Guerche Hawks

Dylan BERGEAULT
Detlev BERNARD
Sylvain GREGOIRE

FFBS

Melvine GUESDON
Jules GOUIN
Nicolas HERNANDEZ
Guillaume OLIVRIE
Devin WALSH

Ronchin Dragons

Cyril BEAUREPAIRE
Alexandre BRUNARD
Thibault DELEAU
Edouard DESCAMPS
Louis DE RYCKER
Yohann ECKARDT
Simon HUET
Victor LEMAIRE
Paul LEMETTRE
Saadi MAUCHE
Quentin MAMMEZ
Syan TOURNOUX-ALADINIAN
Vincent YSEBAERT

Sénart Templiers

Lionel ALFARA
Maxime GHINTRAN
Alexandre LODS
Benjamin ZOIA

Valenciennes Vipères

Luis Rafael APONTE FERNANDEZ
Jean-Paul GOMES
Hadrien GROSJEAN
Andrew PATEN
Quentin RICHARDOT
William SWINDLING
Clément THOMASSE

CFS

Théo MILLERIOUX
Marx NAGLIS
Jérôme RAFFENNE
David TARISTAS

Béziers Pirates

Jordan BOULARD
Lucas CINTAS
Nicholas DAZELL
Alexandre DESCHAMPS
Felix Alejandro GONZALEZ ROSADO
Alexis MICHEL
Daniel PILAR VELAZQUEZ

Meyzieu-Décines Cards

Gilberto BERRY RIVERA
Nicolas BRESSON-LAVIGNE
Quentin DEGREGORJ
Lancelot DELZANT
Ludovic DI MAIO
Bastien LEVEQUE
Meylian MARIN
Jose Alberto MARTINEZ FLORES
Kevin MONCHATRE JACQUOT
Benoît PITCHÉ

Clermont-Ferrand Arvernes

Jérémy BLASIOLE
Théo DELMAS
Michael DELIA
Louis DEMAZY
Sébastien GRIMAUD
Kaichi KAWAKAMI
Igor KIMURA
William WILLIAMSON
Brice LORIENT
Jonathan MATEO DE AZA
Caio MONTEIRO
Valentin PUJOL
Brahim TAYBI

Division 1 Féminine Softball (6 matchs)

Après la 8ème journée

Evry-Courcouronnes Pharaonnes

Aurélie BACELON
Rosalie COSTE
Prapeng DE RIDDER
Nahya NGUYEN
Christel PHILIPPE
Sidonie PHLONG

Clapiers-Jacou Rabbits

Cathy BEAUCHEF
Marjorie BRUNEL
Géraldine GAUZELIN-ORS
Lisa PERRIER

Grenoble Grizzlys

Angélique ANDRE
Victoria BITEUR
Alina KAHLO
Krystina KOROUSOVA
Elia KOUACHI
Manon MARI
Shirley PATIN
Lilian SAYURI
Floriane TREFOUEL
Abigail VOSS

Saint-Raphaël Comanches

Priscilla BAREL
Stéphanie BEST
Alice CHANAL
Juliette KIEKEN
Marina MORELLI
Charlotte MOUNIER
Elsa MUNIER
Pauline PRADE
Farah SAIDI

Nice Cavigal

Atty ACHILLE
Amandine BERTRAND
Anaisie BUGNA
Guylaine BUVAT
Christelle GIRET
Sandrine REA
Sandra ROUSSELOT
Samantha VIAL

BCF Paris

Céline BOBO
Elena CONSIGLIO
Lucie DENAT
Mathilde DJAHIEL
Nadia DOZOVA
Jenny DURASSIER
Elodie FRANCILLONNE
Isabelle LEBOEUF
Rani RARUNG
Dulce Mariela REYES
Mylène ROUSSEL
Laurie SAURAT
Estelle SAUVAGE
Florence SAUVAGE

Division 1 Masculine Softball (6 matches)**Après la 5ème journée* (incomplète)**Montpellier Barracudas

Laurent ANDRADES
Rémi BENYAICH
Clément COLOMES-LEPICHON
Anthony CROS
Grégory CROS
Emilio DIAZ MENDES
Luc DIDIER
Freddy FARAUD
Mathis GUIRAUD
Pierre MANVILLE
Thomas MARTINAZZO
Mickael MENGOLI
Sylvain PERRIN
Yann PETIT
Rémy PUJAL
Florent ROUCAN

Clapiers-Jacou Rabbits

Pascal BARTOLI
Jonathan BATS
Jacques BOUCHERON
Alain CLERGUE
Bastien CLERGUE
Kilian COUSY
Hector FERNANDEZ
Jonathan HARAS
Thomas LANGLOYS
Alexandre MARI
Alexandre MAURETTE
Grégoire MAURETTE
Julien MERLHE

Pessac Panthères

Yorick ANDREW
Sébastien BOYER
Thibaut CAMINADE
Jérôme DEBRAIS
Sylvain DONNEY
Soufiane ESSAFI
Vincent FERREIRA

Valentin FOULON
Jérémy GUICHARD
Corentin LADANT
Jonathan LAMON
Lucas MANGLE
Florian MESMER-D.
Marc THEVENON
Mikael ZAWISMY

Rouen Huskies

Mickael CERDA
Nicolas FELLON
Alexandre HACQUARD SIERRA
Guillaume HERICHARD
Olivier ISRAEL
Sébastien LEBRETON
Paul LEMETTRE
Thomas MASSE
Thomas MECHEMACHE
Flavien PERON
Robin PROUET
Danny SCALABRINI

Saint-Raphaël Comanches

Alexis BARBOTIN
 William BERENGUER
 Rémi BOUILLON
 Jérôme CASTELLANO
 Maxime FLAYOL
 Nicolas FLAYOL
 Cyril GRIMALDI
 Nicolas GUIZOT
 Rémi HELLEGOUARCH
 Gautier JOSSE
 Robin LETHIECQ
 Alexandre MOUSSA
 Romain SANCHEZ

Stade Toulousain

Arnaud BONJOUR
 Martin BOUYRIE
 Blaise CARDONNE
 Norman COWES
 Jonathan DECHELLE
 Yanael DELPECH
 Thibault DEVERCHERE
 Frédéric HOURMILOUGUE
 Maxime KESER
 Pierre LAUGA
 Jossue MENDOZA
 David MILLASSEAU
 Emmanuel MONGE
 Sébastien NEUMANN
 Sébastien NUZZO
 Cyrille TIEMBLO

Division 2 Masculine Softball (5 matches)
Après la 4ème journée

Entente Lunéville / Evry-C.

Guillaume JOUHANNEAU
 Romain MARTINEZ-SCOTT
 Florian PEYRICHO
 Marcel THEOT
 Charmelo REYES CALDERON
 Eric PENA ALVAREZ
 Rémy STRAMANDINO
 Luc HONGVAN
 Frédéric HARTOUIN
 Kevin COUARD
 Jonathan BEHR
 Christopher LAUNAY

Entente Nantes / Limeil-B.

Thierry BROU
 Sacha CHRISTIN
 Gaetan DEROBERT
 Romain DESTAMINIL
 Sébastien HACOUT
 William LECLERCQ
 Thomas MALECOT
 Benjamin MILGROM
 Thibault NICOL
 Nicolas PAGES
 Alex PAIRAULT
 Stéphane ALLIOT
 Alexis BENGEL
 Romain PICARD
 Régis PINEAU
 Alexis SARDELLA
 Xan TARI

Nice Cavigal

Thomas BOUCHOT
 Sylvain BUVAT
 Antony CUTRI
 Jérémy CUTRI
 Sébastien DROUILLY
 Martin FORTIER
 Nicolas GARIN
 Benjamin GONFRIER
 Thomas HEMZACEK
 Guillaume LAPLACE
 Anthony LUCANI
 Marc PELISSIER
 Arnaud SOLA

Division 2 Féminine Softball (5 matches)**Après la 4ème journée**Pessac Panthères

Kimberly GOMEZ
Marion GOYET
Mylène GRAVES
Alexandra JUST
Léa KERANFLECH
Mathilde LORENTE
Caroline LOUIS DIT TRIEAU
Louise LE CHENADEC
Anaïs MERSCH
Camille RIERA
Mailys RUAU
Marie SALABERRY
Nadège SINOQUET
Marion TRAVERS

Stade Toulousain

Sarah AUTHIER
Sarah BILLAUD
Léa DECOUX
Amandine ESCANDE
Alice LE BALLE
Elodie LEGOY
Victoria NAVEGA
Astrid PAULINO
Chloé POTTIEZ
Pascale ROQUELAINE
Caroline RUF
Marie SORBIERE
Sabrina RUIZ

BAT / Colombes

Anais ABBOU
Ariane BARDY
Alexandra BRUEL
Manon DELEGUE
Micha LABATUT
Agnès MASSON-SIBUT
Estelle MEYER
Daliane PIRIOU
Laurie SADOUDI
Shahineze SOUICI
Laurianne VANDEBEULQUE



FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Fédérale Sportive

Président : Jean-Marie MEURANT

Objet : Procès-verbal N°22 du 19/07/2023

Membres ayant participé à la visioconférence du 19 juillet 2023 de 19h00 à 20h30 : Jean-Marie MEURANT (Président), Aurélie BACELON, François-Xavier CHAFFOIS, Frédéric GUERN, Hervé LAPEYRE, Stephen LESFARGUES (DTN), Elliot FLEYS (réfèrent siège).

Participent également : Ludovic MEILLIER (Président CFA).

Membres excusés : Agnès MASSON-SIBUT, Rémi BOUILLON.

CHAMPIONNATS DE FRANCE 2023

DIVISION 2 BASEBALL

14^{ème} Journée– 15/16 juillet 2023

ROUEN HUSKIES 2 vs RONCHIN DRAGONS – D2A179 : 5-4, RAS, rencontre homologuée.

ROUEN HUSKIES 2 vs RONCHIN DRAGONS – D2A180 : 17-7, RAS, rencontre homologuée.

VALENCIENNES VIPERES vs TEMPLIERS DE SÉNART 2 – D2A181 : 4-9, RAS, rencontre homologuée.

VALENCIENNES VIPERES vs TEMPLIERS DE SÉNART 2 – D2A182 : 8-11, RAS, rencontre homologuée.

DUNKERQUE KORVERS vs LA GUERCHE DE BRETAGNE HAWKS – D2A183 : 5-12, RAS, rencontre homologuée.

*La Guerche : Non transmission de la feuille de décompte des lancers 18U pour M. Gaspard CHAUSSEE -
Sanction : 30€.*

DUNKERQUE KORVERS vs LA GUERCHE DE BRETAGNE HAWKS – D2A184 : 7-26, RAS, rencontre homologuée.

Classement final – Poule A

1 – Valenciennes (qualifiés pour les playoff)

2 – Sénart 2 (qualifiés pour les playoff)

3 – Rouen 2

4 – Thiais

5 – Ronchin

6 – La Guerche de Bretagne (playdown)

7 – Dunkerque (playdown)

Programme des Playoff / Playdown**Demi-finales**

Valenciennes vs Clermont-Ferrand

Béziers vs Sénart 2

Playdown

Plateau à trois équipes : La Guerche de Bretagne, Dunkerque, La Rochelle 2

Lieu et date : La Guerche de Bretagne *si disponible* (meilleur ratio et géographiquement plus central parmi les trois équipes) – Week-end des 2 et 3 septembre

Le calendrier mis à jour est disponible ici : <http://www.stats.ffbs.fr/2023/division2/resultats.php>

DIVISION 3 BASEBALL**Engagement**

Les dossiers d'engagement ont été transmis aux clubs ayant les droits sportifs pour la compétition.

Poules

Sous réserve d'engagement, les poules seront constituées telles que :

- Poule A : Colmar, Ermont, Tourcoing
- Poule B : Bréal-sous-Montfort, Louviers, Vauréal
- Poule C : Joué-lès-Tours, Nantes, Pau
- Pour D : Fénay, Saint-Romain de Jalionas, Vallée du Gapeau

DIVISION 1 MASCULINE SOFTBALL

Le projet de calendrier pour la reprise du championnat de Division 1 Masculine Softball est en cours de finalisation. Celui-ci prendra en compte, autant que possible, les contraintes de terrains ou événementiels des clubs participants mais avec une limite calendaire.

EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES SAISON 2024

La CFS continue ses travaux pour les ajustements réglementaires en prévision de la saison 2024. Il apparaît notamment urgent de valider les orientations prises pour l'intégration du système « Joueur Formé Localement (JFL) ». Les recommandations seront soumises au Comité Directeur pour que celui-ci puisse voter les textes rapidement.

QUALIFICATIONS

Les listes de joueuses et joueurs qualifiés pour jouer les phases ultérieures de chaque championnat seront transmises aux équipes à la fin de la phase régulière.

APPEL D'UNE DECISION D'UN ORGANE REGIONAL

La CFS a été saisie par le club de Grenoble, en respect des conditions d'appel d'une décision d'un organe régional (article 85.1 du Règlement Intérieur).

Décision contestée : « *La ligue sanctionne donc le club de Grenoble pour non présentation des rosters et donc 1 match perdu (forfait sportif et non technique)* » [6 juin], décision confirmée dans un PV du comité directeur de la Ligue AURA en date du 5 juillet 2023. C'est cette confirmation qui est contestée par l'appel.

Sur le fait que les équipes ne présentent qu'un seul roster par week-end même si plusieurs matchs sont au programme. → Cela ne représente en rien un problème ni une faute. En effet, un roster sert à démontrer que les joueurs présents et susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match sont bien dûment licenciés à la FFBS et que leurs licences sont actives (non suspendues ou annulées) au moment de la rencontre. Un roster pour le week-end est donc suffisant.

Sur le fait que les rosters ne soient pas signés par les arbitres → Il n'y a pas d'obligations règlementaires pour les arbitres de signer les rosters. Toutefois, la Commission Sportive peut demander à ses officiels d'agir de la sorte de façon à contrôler un certain nombre de points. (Exemple : dans les championnats nationaux, les arbitres ont pour mission d'identifier les licenciés bien présents en apposant une marque et en signant. Cela permet de décompter le nombre correct de licenciés présents pour le calcul des péréquations par exemple). Il s'agit là d'une méthode de travail utile plus que d'une obligation réglementaire.

Sur la date d'impression des rosters → L'article 30.01.01 des RGEs Baseball prévoit qu'« Aucun joueur ne peut participer à une rencontre officielle de son club s'il ne figure pas sur l'attestation collective de licence présentée par son club et imprimée à partir de l'extranet fédéral moins de 3 (trois) jours avant toute rencontre officielle (...) ». Au regard des pièces fournies, il apparaît que le roster du Puy-en-Velay a été imprimé le 30/03/2023 soit 3 jours avant les rencontres du 02/04/2023. Ceci est donc conforme.

Sur la décision du CD de la LAURABS → Comme évoqué précédemment, il n'y a pas d'obligation réglementaire pour les arbitres de signer les rosters. La sanction pour ce motif n'apparaît donc pas convenable. L'arbitre est en responsabilité de la feuille de match. Feuille de match sur laquelle ne doivent apparaître que des joueurs, licenciés en compétition dans la discipline jouée, valablement qualifiés au sens des règlements du championnat, ET présents sur les rosters présentés par les équipes. Si l'arbitre a signé les feuilles de matchs, il a donc donné son approbation au fait que les rosters ont été présentés. Sans quoi la feuille n'aurait pas dû être remplie.

La CFS demande donc au Comité Directeur de Ligue AURA et à sa Commission Régionale Sportive d'annuler la défaite par pénalité prononcée à l'encontre du club de Grenoble face au Puy-en-Velay (matches R1-19 et R1-20)

RAPPELS

Nombre de matchs joués pour appartenir à :

- La Division 1 Féminine Softball = 6 matchs.
- La Division 1 Masculine Softball = 6 matchs.
- La Division 2 Féminine Softball = 5 matchs.
- La Division 2 Masculine Softball = 5 matchs.
- La Division 1 Baseball = 8 matchs.
- La Division 2 Baseball : Groupe A = 8 matchs / Groupe B = 6 matchs

NB : à titre d'information les joueuses et joueurs appartenant à chaque championnat sont listés en annexes de ce PV. Toutefois, la CFS rappelle qu'il appartient aux clubs d'assurer le suivi de nombre de rencontres jouées par ses licenciés et de signifier à la CFS une erreur éventuelle dans ces listes.

TELECHARGEMENT DES DOCUMENTS DE MATCHS

Comme lors des saisons précédentes, la plateforme <https://upload.ffbs.fr/> sera utilisée pour le dépôt des documents de matchs (feuilles de matchs, iRosters, feuilles de score).

Cette plateforme a été mise à jour pour les championnats nationaux de catégorie 19 ans et plus.
Merci de bien vouloir déposer, dans les délais réglementaires, **des documents lisibles et scannés dans le bon sens.**

REGLEMENTS GENERAUX DES EPREUVES SPORTIVES (RGES)

Pour rappel, les règlements fédéraux en vigueur sont disponibles sur le site internet de la Fédération française de Baseball et Softball, onglet **Fédération** et page **Textes Officiels** : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>

RAPPELS SUR LES DOCUMENTS DE MATCHS

Il est rappelé que ne doivent apparaître sur les feuilles de matchs que les personnes présentes sur le iRoster de l'équipe, licenciés en Compétition et pouvant être appelés dans la rencontre comme joueur.

La feuille de match doit être signée par une personne présente sur le iRoster et dûment diplômée. Elle apposera son nom à côté de sa signature. (Référence aux annexes 1.01, 1.02 des RGES Baseball « *Disposer à chaque rencontre officielle du championnat de France de Division X d'un cadre diplômé d'Etat ou par la fédération* » et

1.01 et 1.02 des RGES Softball « *Le manager de l'équipe (déclaré lors de l'inscription de l'équipe et signataire des feuilles de match) doit être titulaire de l'un des diplômes suivants* ».

Le iRoster servant à garantir qu'une personne est valablement licenciée pour la saison et que sa licence est active lors de la rencontre, il est demandé à ce que l'ensemble des personnes souhaitant être présente dans un dug out ou sur l'aire de jeu soit présente sur ce iRoster.

Les listes provisoires de 30 joueurs en D1 et D2 Baseball sont consultables sur le site de statistiques de la fédération

-Division 1 → <http://www.stats.ffbs.fr/2023/division1/stats.php>

-Division 2 → <http://www.stats.ffbs.fr/2023/division2/stats.php>

Baseball - Décompte de lancers des joueurs de catégorie 18U

Comme indiqué par la CFSS dans ses bulletins, le comptage des lancers des 18U en championnat seniors n'est pas du ressort du scoreur. Il est demandé au manager de l'équipe en charge du joueur de faire ce comptage ou de désigner une personne pour le faire.

A l'issue du match les managers des 2 équipes signent cette feuille et la remettent au scoreur pour envoi à la CFS.

RAPPELS SUR LICENCES

Rappel : Article 14.1.4 des Règlements Généraux

« Les personnes âgées de 16 ans et plus au 31 décembre de la saison en cours doivent fournir lors de la demande de leur première licence et de son ou ses renouvellement(s) ultérieur(s), une copie d'un justificatif d'identité en cours de validité comportant une photographie (carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte de sécurité sociale ou carte vitale, titre de séjour, etc.). »

RECOURS

Tel que défini par l'article 86 du Règlement Intérieur – Edition du 19 mars 2022 de la Fédération Française de Baseball et Softball, les décisions de la commission peuvent donner lieu à un appel devant le Bureau Fédéral dans les conditions définies par ce dernier. L'appel doit être formulé dans les dix jours de la notification de la décision attaquée, accompagné d'un chèque d'un montant correspondant aux frais d'ouverture de dossier (50€) et d'enquête. L'appel doit être adressé au siège de la fédération sous pli recommandé.

Lien : <https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2022/03/RI-CD-19.03.2022>

Jean-Marie Meurant
Président C.F.S



ANNEXES

JOUEURS APPARTENANT A UN CHAMPIONNAT (Liste donnée à titre indicatif en date du PV)

Division 1 Baseball (8 matches) **Après la 13ème journée**

Rouen Huskies

Joris BERT
Hugo BLONDEL
Bastien DAGNEAU
Sébastien DUCHOSSOY
Dylan GLEESON
Gabriel HARRISON
Javier HERNANDEZ
Maxime LEFEVRE
Quentin MOULIN
Martin VISSAC
Luis YSLA

Stade Toulousain

Euri GARCIA
Jhon Will GARCIA DELAGADO
Jorge HEREAUD
Guillaume LAZIES
Sergio Jossue MENDOZA
Alexander PERDOMO
Thibaut PINIER
Keivy ROJAS PEREZ
Nolan SOLIVERES
Ariel SORIANO

Paris Université Club

Juan CARELA
Marvin COLEMAN
Gael LOSY
Daiki MAUCLAIRE
Camille MESGUICH
Ausar RANKIN
Gabin RIOLLET-DRAGHI
Douglas RODRIGUEZ
Jonny ROMERO
Anderson VERA

La Rochelle Boucaniers

Tony AMOROSO SANCHEZ
Nicolas ANTOINE
Chris BUITRON
Franklin DE LA ROSA
Felipe LOT MARTINS
Yaferson LOPEZ GOMEZ
Wilce NIEVES
Tom REGNIER

Nice Cavigal

Danny AUGUSTIN MICHEL
Alfredo DE LA CRUZ RIJO
Jair Jr GONZALEZ
Jonathan MONTAS BERROA
Sébastien ROQUET
Gauthier ROULEAU

Savigny Lions

Ivan ACUNA
Axel AMOROS
Lilian AMOROS
Jacques BOUCHERON
Gédéon COSTE
Tom DAHAN
Leo JIMINIAN
Mathias LESCURE
Pierre-Emmanuel PLANES
Gilbert PERDOMO
Daniel RINCON
Luc VIGER

Metz Comet

Elian AUBRY
Armani HENDERSON
Matic LESNJAK
Clément NOBLET
Shane PRIEST
Yondeily QUIROZ ADAMES
Victorien ROZE
Kenjiro SUGIURA
Antoine TAKEZAWA

Sénart Templiers

Théo BRELLE
Félix BROWN
Carlos EUSEBIO
Corenthin FLAMENT
Marcel GIRAUD
Frédéric HANVI
Heorhii HVRYTISHVILI
Jake MACDONALD
Takashi MIZUNO
Yeixon RUIZ
Koki TAKAHASHI

Montigny Cougars

Saad ANOUAR
Allan BELLEN FAGNONI
Kilian BESOLI
Lucas DESRUMEAUX
Gabriel DO CARMO
Rafael JIMINEZ MARTE
Robin LEVIGNERON
Yorfrank LOPEZ TEQUEDOR
Robinson MAESTRE ARCIA
Dylan MAYEUX
Tom MAYEUX
Maximin MONBEIG
Maxime NUTTE
Guillaume RAPHET
Antoine RAULT
Hector VELAZQUEZ

Montpellier Barracudas

Steve ANDERSON
Yoan ANTONAC
Paolo BROSSIER
Oscar BUSTAMANTE
Kevin CANELON
Clément COLOMES-LEPICHON
Daniel GOSSELIN
Mathis GUIRAUD
Fabian KOVACS
Ismail PONTIAC

Division 2 Baseball (Groupe A = 8 matchs / Groupe B = 6 matchs)**Après la 14ème journée**Thiais Tigers

Achour AISSOU
Julien BERTHOU
Omar DIODENE PACHECO
Arrys Joel ELONG EPEE
Christophe GONIOT
Alexandre MARTINEZ
Christopher MOREL
Léo NONTANOVANH
Lucas NONTANOVANH
Fabrice OZIER LAFONTAINE
Nicolas ROLET
Jonathan SIMANCAS VILORIA

La Rochelle Boucaniers 2

Florent ARCAMONE
Paul-André BODIN
Emmanuel BONNIN
Chris BUITRON
Jérémy COLLET
Lucas COMBES
Pierre MOITEL
Alexis QUEGUINER
Tom REGNIER
Kevin SABOURIN

Rouen Huskies 2

Quentin BECQUEY
François BLOQUET
Mathieu COULON
Théophile DANNE
Arthur PATUREL
Max VIREY
Jérémy DUBOIS

Anglet Gambas

Christophe DE LA IGLESIA
Gaston DELAPOYADE
César DEL RIO ROMERO
Sébastien DEFAUT
Elliot FROMENT
Robin FROMENT
Jean-Michel GONZALEZ
Ivan LARROQUE
Jean-Guy LEMONNIER
Cédric SANCHEZ
Benjamin SARION

Dunkerque Korvers

Benjamin BODET
Henri CONRARD
Clovis FLAHAUT
Clément GAUDENTI
Reynald GUEANT
Juliane LAPORTE
Kevin PILLONS
Arnaud RUSSO

Eysines Raiders

Yorick ANDREW
Abraham ANTEPAZ
Florent BARSACQ
Miguel DA ROCHA BRIOSO
Quentin FAURE
Maxime GUILLON
Walik IHAMDANENE
Aurélien LEROY
Gauthier LESGOIRRES

La Guerche Hawks

Dylan BERGEAULT
Detlev BERNARD
Sylvain GREGOIRE

FFBS

Melvine GUESDON
Jules GOUIN
Nicolas HERNANDEZ
Guillaume OLIVRIE
Devin WALSH

Ronchin Dragons

Cyril BEAUREPAIRE
Alexandre BRUNARD
Thibault DELEAU
Edouard DESCAMPS
Louis DE RYCKER
Yohann ECKARDT
Simon HUET
Victor LEMAIRE
Paul LEMETTRE
Saadi MAUCHE
Quentin MAMMEZ
Syan TOURNOUX-ALADINIAN
Vincent YSEBAERT

Sénart Templiers

Lionel ALFARA
Maxime GHINTRAN
Alexandre LODS
Benjamin ZOIA

Valenciennes Vipères

Luis Rafael APONTE FERNANDEZ
Jean-Paul GOMES
Hadrien GROSJEAN
Andrew PATEN
Quentin RICHARDOT
William SWINDLING
Clément THOMASSE

CFS

Théo MILLERIOUX
Marx NAGLIS
Jérôme RAFFENNE
David TARISTAS

Béziers Pirates

Jordan BOULARD
Lucas CINTAS
Nicholas DAZELL
Alexandre DESCHAMPS
Felix Alejandro GONZALEZ ROSADO
Alexis MICHEL
Daniel PILAR VELAZQUEZ

Meyzieu-Décines Cards

Gilberto BERRY RIVERA
Nicolas BRESSON-LAVIGNE
Quentin DEGREGORJ
Lancelot DELZANT
Ludovic DI MAIO
Bastien LEVEQUE
Meylian MARIN
Jose Alberto MARTINEZ FLORES
Kevin MONCHATRE JACQUOT
Benoît PITCHÉ

Clermont-Ferrand Arvernes

Jérémy BLASIOLE
Théo DELMAS
Michael DELIA
Louis DEMAZY
Sébastien GRIMAUD
Kaichi KAWAKAMI
Igor KIMURA
William WILLIAMSON
Brice LORIENNE
Jonathan MATEO DE AZA
Caio MONTEIRO
Valentin PUJOL
Brahim TAYBI

Division 1 Féminine Softball (6 matchs)

Après la 8ème journée

Evry-Courcouronnes Pharaonnes

Aurélie BACELON
Rosalie COSTE
Prapeng DE RIDDER
Nahya NGUYEN
Christel PHILIPPE
Sidonie PHLONG

Clapiers-Jacou Rabbits

Cathy BEAUCHEF
Marjorie BRUNEL
Géraldine GAUZELIN-ORS
Lisa PERRIER

Grenoble Grizzlys

Angélique ANDRE
Victoria BITEUR
Alina KAHLO
Krystina KOROUSOVA
Elia KOUACHI
Manon MARI
Shirley PATIN
Lilian SAYURI
Floriane TREFOUEL
Abigail VOSS

Saint-Raphaël Comanches

Priscilla BAREL
Stéphanie BEST
Alice CHANAL
Juliette KIEKEN
Marina MORELLI
Charlotte MOUNIER
Elsa MUNIER
Pauline PRADE
Farah SAIDI

Nice Cavigal

Atty ACHILLE
Amandine BERTRAND
Anaisie BUGNA
Guylaine BUVAT
Christelle GIRET
Sandrine REA
Sandra ROUSSELOT
Samantha VIAL

BCF Paris

Céline BOBO
Elena CONSIGLIO
Lucie DENAT
Mathilde DJAHIEL
Nadia DOZOVA
Jenny DURASSIER
Elodie FRANCILLONNE
Isabelle LEBOEUF
Rani RARUNG
Dulce Mariela REYES
Mylène ROUSSEL
Laurie SAURAT
Estelle SAUVAGE
Florence SAUVAGE

Division 1 Masculine Softball (6 matches)**Après la 5ème journée* (incomplète)**Montpellier Barracudas

Laurent ANDRADES
Rémi BENYAICH
Clément COLOMES-LEPICHON
Anthony CROS
Grégory CROS
Emilio DIAZ MENDES
Luc DIDIER
Freddy FARAUD
Mathis GUIRAUD
Pierre MANVILLE
Thomas MARTINAZZO
Mickael MENGOLI
Sylvain PERRIN
Yann PETIT
Rémy PUJAL
Florent ROUCAN

Clapiers-Jacou Rabbits

Pascal BARTOLI
Jonathan BATS
Jacques BOUCHERON
Alain CLERGUE
Bastien CLERGUE
Kilian COUSY
Hector FERNANDEZ
Jonathan HARAS
Thomas LANGLOYS
Alexandre MARI
Alexandre MAURETTE
Grégoire MAURETTE
Julien MERLHE

Pessac Panthères

Yorick ANDREW
Sébastien BOYER
Thibaut CAMINADE
Jérôme DEBRAIS
Sylvain DONNEY
Soufiane ESSAFI
Vincent FERREIRA

Valentin FOULON
Jérémy GUICHARD
Corentin LADANT
Jonathan LAMON
Lucas MANGLE
Florian MESMER-D.
Marc THEVENON
Mikael ZAWISMY

Rouen Huskies

Mickael CERDA
Nicolas FELLON
Alexandre HACQUARD SIERRA
Guillaume HERICHARD
Olivier ISRAEL
Sébastien LEBRETON
Paul LEMETTRE
Thomas MASSE
Thomas MECHEMACHE
Flavien PERON
Robin PROUET
Danny SCALABRINI

Saint-Raphaël Comanches

Alexis BARBOTIN
 William BERENGUER
 Rémi BOUILLON
 Jérôme CASTELLANO
 Maxime FLAYOL
 Nicolas FLAYOL
 Cyril GRIMALDI
 Nicolas GUIZOT
 Rémi HELLEGOUARCH
 Gautier JOSSE
 Robin LETHIECQ
 Alexandre MOUSSA
 Romain SANCHEZ

Stade Toulousain

Arnaud BONJOUR
 Martin BOUYRIE
 Blaise CARDONNE
 Norman COWES
 Jonathan DECHELLE
 Yanael DELPECH
 Thibault DEVERCHERE
 Frédéric HOURMILOUGUE
 Maxime KESER
 Pierre LAUGA
 Jossue MENDOZA
 David MILLASSEAU
 Emmanuel MONGE
 Sébastien NEUMANN
 Sébastien NUZZO
 Cyrille TIEMBLO

Division 2 Masculine Softball (5 matches)
Après la 4ème journée

Entente Lunéville / Evry-C.

Guillaume JOUHANNEAU
 Romain MARTINEZ-SCOTT
 Florian PEYRICHO
 Marcel THEOT
 Charmelo REYES CALDERON
 Eric PENA ALVAREZ
 Rémy STRAMANDINO
 Luc HONGVAN
 Frédéric HARTOUIN
 Kevin COUARD
 Jonathan BEHR
 Christopher LAUNAY

Entente Nantes / Limeil-B.

Thierry BROU
 Sacha CHRISTIN
 Gaetan DEROBERT
 Romain DESTAMINIL
 Sébastien HACOUT
 William LECLERCQ
 Thomas MALECOT
 Benjamin MILGROM
 Thibault NICOL
 Nicolas PAGES
 Alex PAIRAULT
 Stéphane ALLIOT
 Alexis BENGEL
 Romain PICARD
 Régis PINEAU
 Alexis SARDELLA
 Xan TARI

Nice Cavigal

Thomas BOUCHOT
 Sylvain BUVAT
 Antony CUTRI
 Jérémy CUTRI
 Sébastien DROUILLY
 Martin FORTIER
 Nicolas GARIN
 Benjamin GONFRIER
 Thomas HEMZACEK
 Guillaume LAPLACE
 Anthony LUCANI
 Marc PELISSIER
 Arnaud SOLA

Division 2 Féminine Softball (5 matchs)
Après la 4ème journée

Pessac Panthères

Kimberly GOMEZ
Marion GOYET
Mylène GRAVES
Alexandra JUST
Léa KERANFLECH
Mathilde LORENTE
Caroline LOUIS DIT TRIEAU
Louise LE CHENADEC
Anaïs MERSCH
Camille RIERA
Mailys RUAU
Marie SALABERRY
Nadège SINOQUET
Marion TRAVERS

Stade Toulousain

Sarah AUTHIER
Sarah BILLAUD
Léa DECOUX
Amandine ESCANDE
Alice LE BALLE
Elodie LEGOY
Victoria NAVEGA
Astrid PAULINO
Chloé POTTIEZ
Pascale ROQUELAINE
Caroline RUF
Marie SORBIERE
Sabrina RUIZ

BAT / Colombes

Anais ABBOU
Ariane BARDY
Alexandra BRUEL
Manon DELEGUE
Micha LABATUT
Agnès MASSON-SIBUT
Estelle MEYER
Daliane PIRIOU
Laurie SADOUDI
Shahineze SOUICI
Laurianne VANDEBEULQUE



FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Fédérale Sportive

Président : Jean-Marie MEURANT

Objet : Procès-verbal N°23 du 25/07/2023

Ce PV est établi après consultation écrite des membres de la Commission Fédérale Sportive (CFS).

CHAMPIONNATS DE FRANCE 2023

DIVISION 1 BASEBALL

14^{ème} Journée– 22/23 juillet 2023

STADE TOULOUSAIN vs LA ROCHELLE BOUCANIERIERS – D1A53 : 7-4, RAS, rencontre homologuée.

STADE TOULOUSAIN vs LA ROCHELLE BOUCANIERIERS – D1A54 : 0-2, RAS, rencontre homologuée.

Toulouse : Manque l'horaire de fin de match = Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (Annexe 2 RGES Baseball) - Sanction : 10€

PARIS UNIVERSITE CLUB vs ROUEN HUSKIES – D1A55 : 2-1, RAS, rencontre homologuée.

PARIS UNIVERSITE CLUB vs ROUEN HUSKIES – D1A56 : 2-6, RAS, rencontre homologuée.

NICE CAVIGAL vs MONTPELLIER BARRACUDAS – D1B53 : 1-4, RAS, rencontre homologuée.

Nice : Manque la signature de la feuille de match = Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (Annexe 2 RGES Baseball) - Sanction : 10€

NICE CAVIGAL vs MONTPELLIER BARRACUDAS – D1B54 : 2-9, RAS, rencontre homologuée.

TEMPLIERS DE SENART vs SAVIGNY-SUR-ORGE LIONS – D1B55 : 7-4, RAS, rencontre homologuée.

TEMPLIERS DE SENART vs SAVIGNY-SUR-ORGE LIONS – D1B56 : 11-2, RAS, rencontre homologuée.

Savigny : Expulsion de M. Ivan ACUNA (110067) et M. JULIO PEREZ (124844) → Annexe 2 des RGES

Baseball : Cumul de 3

expulsions aux membres d'une même équipe – Sanction : 500 €

RAPPELS APPARTENANCE

Nombre de matchs joués pour appartenir à :

- La Division 1 Féminine Softball = 6 matchs.
- La Division 1 Masculine Softball = 6 matchs.
- La Division 2 Féminine Softball = 5 matchs.
- La Division 2 Masculine Softball = 5 matchs.
- La Division 1 Baseball = 8 matchs.
- La Division 2 Baseball : Groupe A = 8 matchs / Groupe B = 6 matchs

NB : à titre d'information les joueuses et joueurs appartenant à chaque championnat sont listés en annexes de ce PV. Toutefois, la CFS rappelle qu'il appartient aux clubs d'assurer le suivi de nombre de rencontres jouées par ses licenciés et de signifier à la CFS une erreur éventuelle dans ces listes.

QUALIFICATIONS

Les listes de joueuses et joueurs qualifiés pour jouer les phases ultérieures de chaque championnat seront transmises aux équipes à la fin de la phase régulière.

TELECHARGEMENT DES DOCUMENTS DE MATCHS

Comme lors des saisons précédentes, la plateforme <https://upload.ffbs.fr/> sera utilisée pour le dépôt des documents de matchs (feuilles de matchs, iRosters, feuilles de score).

Cette plateforme a été mise à jour pour les championnats nationaux de catégorie 19 ans et plus.

Merci de bien vouloir déposer, dans les délais réglementaires, **des documents lisibles et scannés dans le bon sens.**

REGLEMENTS GENERAUX DES EPREUVES SPORTIVES (RGES)

Pour rappel, les règlements fédéraux en vigueur sont disponibles sur le site internet de la Fédération française de Baseball et Softball, onglet **Fédération** et page **Textes Officiels** : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>

RAPPELS SUR LES DOCUMENTS DE MATCHS

Il est rappelé que ne doivent apparaître sur les feuilles de matchs que les personnes présentes sur le iRoster de l'équipe, licenciés en Compétition et pouvant être appelés dans la rencontre comme joueur.

La feuille de match doit être signée par une personne présente sur le iRoster et dûment diplômée. Elle apposera son nom à côté de sa signature. (Référence aux annexes 1.01, 1.02 des RGES Baseball « *Disposer à chaque rencontre officielle du championnat de France de Division X d'un cadre diplômé d'Etat ou par la fédération* » et

1.01 et 1.02 des RGES Softball « *Le manager de l'équipe (déclaré lors de l'inscription de l'équipe et signataire des feuilles de match) doit être titulaire de l'un des diplômes suivants* ».

Le iRoster servant à garantir qu'une personne est valablement licenciée pour la saison et que sa licence est active lors de la rencontre, il est demandé à ce que l'ensemble des personnes souhaitant être présente dans un dug out ou sur l'aire de jeu soit présente sur ce iRoster.

Les listes provisoires de 30 joueurs en D1 et D2 Baseball sont consultables sur le site de statistiques de la fédération

: -Division 1 → <http://www.stats.ffbs.fr/2023/division1/stats.php>

-Division 2 → <http://www.stats.ffbs.fr/2023/division2/stats.php>

Baseball - Décompte de lancers des joueurs de catégorie 18U

Comme indiqué par la CFSS dans ses bulletins, le comptage des lancers des 18U en championnat seniors n'est pas du ressort du scoreur. Il est demandé au manager de l'équipe en charge du joueur de faire ce comptage ou de désigner une personne pour le faire.

A l'issue du match les managers des 2 équipes signent cette feuille et la remettent au scoreur pour envoi à la CFS.

RAPPELS SUR LICENCES

Rappel : Article 14.1.4 des Règlements Généraux

« Les personnes âgées de 16 ans et plus au 31 décembre de la saison en cours doivent fournir lors de la demande de leur première licence et de son ou ses renouvellement(s) ultérieur(s), une copie d'un justificatif d'identité en cours de validité comportant une photographie (carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte de sécurité sociale ou carte vitale, titre de séjour, etc.). »

RECOURS

Tel que défini par l'article 86 du Règlement Intérieur – Edition du 19 mars 2022 de la Fédération Française de Baseball et Softball, les décisions de la commission peuvent donner lieu à un appel devant le Bureau Fédéral dans les conditions définies par ce dernier. L'appel doit être formulé dans les dix jours de la notification de la décision attaquée, accompagné d'un chèque d'un montant correspondant aux frais d'ouverture de dossier (50€) et d'enquête. L'appel doit être adressé au siège de la fédération sous pli recommandé.

Lien : <https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2022/03/RI-CD-19.03.2022>

Jean-Marie Meurant
Président C.F.S



ANNEXES

JOUEURS APPARTENANT A UN CHAMPIONNAT

(Liste donnée à titre indicatif en date du PV)

Division 1 Baseball (8 matchs)

Après la 14ème journée

Rouen Huskies

Joris BERT
Hugo BLONDEL
Bastien DAGNEAU
Sébastien DUCHOSSOY
Dylan GLEESON
Gabriel HARRISON
Javier HERNANDEZ
Maxime LEFEVRE
Quentin MOULIN
Martin VISSAC
Luis YSLA
Alexander MACKINNON

Stade Toulousain

Euri GARCIA
Jhon Will GARCIA DELAGADO
Jorge HEREAUD
Guillaume LAZIES
Sergio Jossue MENDOZA
Alexander PERDOMO
Thibaut PINIER
Keivy ROJAS PEREZ
Nolan SOLIVERES
Ariel SORIANO

Paris Université Club

Juan CARELA
Marvin COLEMAN
Gael LOSY
Daiki MAUCLAIRE
Camille MESGUICH
Ausar RANKIN
Gabin RIOLLET-DRAGHI
Douglas RODRIGUEZ
Jonny ROMERO
Anderson VERA

La Rochelle Boucaniers

Tony AMOROSO SANCHEZ
Nicolas ANTOINE
Chris BUITRON
Franklin DE LA ROSA
Felipe LOT MARTINS
Yaferson LOPEZ GOMEZ
Wilce NIEVES

Nice Cavigal

Danny AUGUSTIN MICHEL
Alfredo DE LA CRUZ RIJO
Jair Jr GONZALEZ
Jonathan MONTAS BERROA
Sébastien ROQUET
Gauthier ROULEAU

Savigny Lions

Ivan ACUNA
Axel AMOROS
Lilian AMOROS
Jacques BOUCHERON
Gédéon COSTE
Tom DAHAN
Leo JIMINIAN
Mathias LESCURE
Pierre-Emmanuel PLANES
Gilbert PERDOMO
Daniel RINCON
Luc VIGER

Metz Comet

Elian AUBRY
Armani HENDERSON
Matic LESNJAK
Clément NOBLET
Shane PRIEST
Yondeily QUIROZ ADAMES
Victorien ROZE
Kenjiro SUGIURA
Antoine TAKEZAWA

Sénart Templiers

Théo BRELLE
Félix BROWN
Carlos EUSEBIO
Corenthin FLAMENT
Marcel GIRAUD
Frédéric HANVI
Heorhii HVRYTISHVILI
Jake MACDONALD
Takashi MIZUNO
Yeixon RUIZ
Koki TAKAHASHI

Montigny CougarsSaad ANOUAR
Allan BELLEN FAGNONI
Kilian BESOLI
Lucas DESRUMEAUX
Gabriel DO CARMO
Rafael JIMINEZ MARTE
Robin LEVIGNERON
Yorfrank LOPEZ TEQUEDOR
Robinson MAESTRE ARCIA
Dylan MAYEUX
Tom MAYEUX
Maximin MONBEIG
Maxime NUTTE
Guillaume RAPHET
Antoine RAULT
Hector VELAZQUEZMontpellier BarracudasSteve ANDERSON
Yoan ANTONAC
Paolo BROSSIER
Oscar BUSTAMANTE
Kevin CANELON
Clément COLOMES-LEPICHON
Daniel GOSSELIN
Mathis GUIRAUD
Fabian KOVACS
Ismail PONTIAC**Division 2 Baseball (Groupe A = 8 matchs / Groupe B = 6 matchs)**
Après la 14ème journéeThiais TigersAchour AISSOU
Julien BERTHOU
Omar DIODENE PACHECO
Arrys Joel ELONG EPEE
Christophe GONIOT
Alexandre MARTINEZ
Christopher MOREL
Léo NONTANOVANH
Lucas NONTANOVANH
Fabrice OZIER LAFONTAINE
Nicolas ROLET
Jonathan SIMANCAS VILORIALa Rochelle Boucaniers 2Florent ARCAMONE
Paul-André BODIN
Emmanuel BONNIN
Chris BUITRON
Jérémy COLLET
Lucas COMBES
Pierre MOITEL
Alexis QUEGUINER
Tom REGNIER
Kevin SABOURINRouen Huskies 2Quentin BECQUEY
François BLOQUET
Mathieu COULON
Théophile DANNE
Arthur PATUREL
Max VIREY
Jérémy DUBOISAnglet GambasChristophe DE LA IGLESIA
Gaston DELAPOYADE
César DEL RIO ROMERO
Sébastien DEFAUT
Elliot FROMENT
Robin FROMENT
Jean-Michel GONZALEZ
Ivan LARROQUE
Jean-Guy LEMONNIER
Cédric SANCHEZ
Benjamin SARIONDunkerque KorversBenjamin BODET
Henri CONRARD
Clovis FLAHAUT
Clément GAUDENTI
Reynald GUEANT
Juliane LAPORTE
Kevin PILLONS
Arnaud RUSSOEysines RaidersYorick ANDREW
Abraham ANTEPAZ
Florent BARSACQ
Miguel DA ROCHA BRIOSO
Quentin FAURE
Maxime GUILLON
Walik IHAMDANENE
Aurélien LEROYLa Guerche HawksDylan BERGEAULT
Detlev BERNARD

FFBS

Sylvain GREGOIRE
Melvine GUESDON
Jules GOUIN
Nicolas HERNANDEZ
Guillaume OLIVRIE
Devin WALSH

Ronchin Dragons

Cyril BEAUREPAIRE
Alexandre BRUNARD
Thibault DELEAU
Edouard DESCAMPS
Louis DE RYCKER
Yohann ECKARDT
Simon HUET
Victor LEMAIRE
Paul LEMETTRE
Saadi MAOUCHE
Quentin MAMMEZ
Syan TOURNOUX-ALADINIAN
Vincent YSEBAERT

Sénart Templiers

Lionel ALFARA
Maxime GHINTRAN
Alexandre LODS
Benjamin ZOIA

Valenciennes Vipères

Luis Rafael APONTE FERNANDEZ
Jean-Paul GOMES
Hadrien GROSJEAN
Andrew PATEN
Quentin RICHARDOT
William SWINDLING
Clément THOMASSE

CFS

Gauthier LESGOIRRES
Théo MILLERIOUX
Marx NAGLIS
Jérôme RAFFENNE
David TARISTAS

Béziers Pirates

Jordan BOULARD
Lucas CINTAS
Nicholas DAZELL
Alexandre DESCHAMPS
Felix Alejandro GONZALEZ ROSADO
Alexis MICHEL
Daniel PILAR VELAZQUEZ

Meyzieu-Décines Cards

Gilberto BERRY RIVERA
Nicolas BRESSON-LAVIGNE
Quentin DEGREGORJ
Lancelot DELZANT
Ludovic DI MAIO
Bastien LEVEQUE
Meylian MARIN
Jose Alberto MARTINEZ FLORES
Kevin MONCHATRE JACQUOT
Benoît PITCHÉ

Clermont-Ferrand Arvernes

Jérémy BLASIOLE
Théo DELMAS
Michael DELIA
Louis DEMAZY
Sébastien GRIMAUD
Kaichi KAWAKAMI
Igor KIMURA
William WILLIAMSON
Brice LORIENTE
Jonathan MATEO DE AZA
Caio MONTEIRO
Valentin PUJOL
Brahim TAYBI

Division 1 Féminine Softball (6 matchs)**Après la 8ème journée****Evry-Courcouronnes Pharaonnes**

Aurélie BACELON
Rosalie COSTE
Prapeng DE RIDDER
Nahya NGUYEN
Christel PHILIPPE
Sidonie PHLONG

Clapiers-Jacou Rabbits

Cathy BEAUCHEF
Marjorie BRUNEL
Géraldine GAUZELIN-ORS

Grenoble Grizzlys

Angélique ANDRE
Victoria BITEUR
Alina KAHLO
Krystina KOROUSOVA
Elia KOUACHI
Manon MARI
Shirley PATIN
Lilian SAYURI
Floriane TREFOUEL
Abigail VOSS

Lisa PERRIER
Eidy TORTOLERO
Charline LADARRE

Saint-Raphaël Comanches

Priscilla BAREL
Stéphanie BEST
Alice CHANAL
Juliette KIEKEN
Marina MORELLI
Charlotte MOUNIER
Elsa MUNIER
Pauline PRADE
Farah SAIDI

Nice Cavigal

Atty ACHILLE
Amandine BERTRAND
Anaisie BUGNA
Guylaine BUVAT
Christelle GIRET
Sandrine REA
Sandra ROUSSELOT
Samantha VIAL

BCF Paris

Céline BOBO
Elena CONSIGLIO
Lucie DENAT
Mathilde DJAHIEL
Nadia DOZOVA
Jenny DURASSIER
Elodie FRANCILLONNE
Isabelle LEBOEUF
Rani RARUNG
Dulce Mariela REYES
Mylène ROUSSEL
Laurie SAURAT
Estelle SAUVAGE
Florence SAUVAGE

Division 1 Masculine Softball (6 matches)
Après la 5ème journée* (incomplète)

Montpellier Barracudas

Laurent ANDRADES
Rémi BENYAICH
Clément COLOMES-LEPICHON
Anthony CROS
Grégory CROS
Emilio DIAZ MENDES
Luc DIDIER
Freddy FARAUD
Mathis GUIRAUD
Pierre MANVILLE
Thomas MARTINAZZO
Mickael MENGOLI
Sylvain PERRIN
Yann PETIT
Rémy PUJAL
Florent ROUCAN

Clapiers-Jacou Rabbits

Pascal BARTOLI
Jonathan BATS
Jacques BOUCHERON
Alain CLERGUE
Bastien CLERGUE
Kilian COUSY
Hector FERNANDEZ
Jonathan HARAS
Thomas LANGLOYS
Alexandre MARI
Alexandre MAURETTE
Grégoire MAURETTE
Julien MERLHE

Pessac Panthères

Yorick ANDREW
Sébastien BOYER
Thibaut CAMINADE
Jérôme DEBRAIS
Sylvain DONNEY
Soufiane ESSAFI
Vincent FERREIRA

Valentin FOULON
Jérémy GUICHARD
Corentin LADANT
Jonathan LAMON
Lucas MANGLE
Florian MESMER-D.
Marc THEVENON
Mikael ZAWISMY

Rouen Huskies

Mickael CERDA
Nicolas FELLON
Alexandre HACQUARD SIERRA
Guillaume HERICHARD
Olivier ISRAEL
Sébastien LEBRETON
Paul LEMETTRE
Thomas MASSE
Thomas MECHEMACHE
Flavien PERON
Robin PROUET
Danny SCALABRINI

Saint-Raphaël Comanches

Alexis BARBOTIN
 William BERENGUER
 Rémi BOUILLON
 Jérôme CASTELLANO
 Maxime FLAYOL
 Nicolas FLAYOL
 Cyril GRIMALDI
 Nicolas GUIZOT
 Rémi HELLEGOUARCH
 Gautier JOSSE
 Robin LETHIECQ
 Alexandre MOUSSA
 Romain SANCHEZ

Stade Toulousain

Arnaud BONJOUR
 Martin BOUYRIE
 Blaise CARDONNE
 Norman COWES
 Jonathan DECHELLE
 Yanael DELPECH
 Thibault DEVERCHERE
 Frédéric HOURMILOUGUE
 Maxime KESER
 Pierre LAUGA
 Jossue MENDOZA
 David MILLASSEAU
 Emmanuel MONGE
 Sébastien NEUMANN
 Sébastien NUZZO
 Cyrille TIEMBLO

Division 2 Masculine Softball (5 matches)**Après la 4ème journée**Entente Lunéville / Evry-C.

Guillaume JOUHANNEAU
 Romain MARTINEZ-SCOTT
 Florian PEYRICHOU
 Marcel THEOT
 Charmelo REYES CALDERON
 Eric PENA ALVAREZ
 Rémy STRAMANDINO
 Luc HONGVAN
 Frédéric HARTOUIN
 Kevin COUARD
 Jonathan BEHR
 Christopher LAUNAY

Entente Nantes / Limeil-B.

Thierry BROU
 Sacha CHRISTIN
 Gaetan DEROBERT
 Romain DESTAMINIL
 Sébastien HACOUT
 William LECLERCQ
 Thomas MALECOT
 Benjamin MILGROM
 Thibault NICOL
 Nicolas PAGES
 Alex PAIRAULT
 Stéphane ALLIOT
 Alexis BENGEL
 Romain PICARD
 Régis PINEAU
 Alexis SARDELLA
 Xan TARI

Nice Cavigal

Thomas BOUCHOT
 Sylvain BUVAT
 Antony CUTRI
 Jérémy CUTRI
 Sébastien DROUILLY
 Martin FORTIER
 Nicolas GARIN
 Benjamin GONFRIER
 Thomas HEMZACEK
 Guillaume LAPLACE
 Anthony LUCANI
 Marc PELISSIER
 Arnaud SOLA

Division 2 Féminine Softball (5 matchs)
Après la 4ème journée

Pessac Panthères

Kimberly GOMEZ
Marion GOYET
Mylène GRAVES
Alexandra JUST
Léa KERANFLECH
Mathilde LORENTE
Caroline LOUIS DIT TRIEAU
Louise LE CHENADEC
Anaïs MERSCH
Camille RIERA
Mailys RUAU
Marie SALABERRY
Nadège SINOQUET
Marion TRAVERS

Stade Toulousain

Sarah AUTHIER
Sarah BILLAUD
Léa DECOUX
Amandine ESCANDE
Alice LE BALLE
Elodie LEGOY
Victoria NAVEGA
Astrid PAULINO
Chloé POTTIEZ
Pascale ROQUELAINE
Caroline RUF
Marie SORBIERE
Sabrina RUIZ

BAT / Colombes

Anais ABBOU
Ariane BARDY
Alexandra BRUEL
Manon DELEGUE
Micha LABATUT
Agnès MASSON-SIBUT
Estelle MEYER
Daliane PIRIOU
Laurie SADOUDI
Shahineze SOUICI
Laurianne VANDEBEULQUE



FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Fédérale Sportive

Président : Jean-Marie MEURANT

Objet : Procès-verbal N°24 du 01/08/2023

Membres ayant participé à la visioconférence du 1^{er} août 2023 de 19h00 à 20h00 : Jean-Marie MEURANT (Président), François-Xavier CHAFFOIS, Frédéric GUERN, Hervé LAPEYRE, Stephen LESFARGUES (DTN), Elliot FLEYS (référént siège).

Participent également : Soazik KLEIN (Présidente CFSS)

Membres excusés : Aurélie BACELON, Agnès MASSON-SIBUT, Rémi BOUILLON.

CHAMPIONNATS DE FRANCE 2023

DIVISION 1 BASEBALL

15^{ème} Journée– 29/30 juillet 2023

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX COUGARS vs PARIS UNIVERSITE CLUB – D1A57 : 7-2, RAS, rencontre homologuée.

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX COUGARS vs PARIS UNIVERSITE CLUB – D1A58 : 15-8, RAS, rencontre homologuée.

ROUEN HUSKIES vs STADE TOULOUSAIN – D1A59 : 9-0, match non joué (problème de transport) → Forfait de Toulouse.

Décision : face aux circonstances particulières ayant conduit le club au forfait malgré son déplacement, la CFS décide de ne pas appliquer la pénalité financière de surcroit.

ROUEN HUSKIES vs STADE TOULOUSAIN – D1A60 : 12-1, RAS, rencontre homologuée.

METZ COMETZ vs NICE CAVIGAL – D1B57 : 9-0, forfait du Nice Cavigal (pas déplacé)

METZ COMETZ vs NICE CAVIGAL – D1B58 : 9-0, forfait du Nice Cavigal (pas déplacé)

Nice : article 19.02 et Annexe 2 des RGS Baseball – Sanction : 50% de la caution = 2500€

SAVIGNY-SUR-ORGE LIONS vs MONTPELLIER BARRACUDAS – D1B59 : 11-3, RAS, rencontre homologuée.

SAVIGNY-SUR-ORGE LIONS vs MONTPELLIER BARRACUDAS – D1B60 : 6-2, RAS, rencontre homologuée.

Classement de la phase régulière**GROUPE A**

- 1 – Montigny-le-Bretonneux Cougars (16-8)
- 2- Stade Toulousain (15-9)
- 3 – Rouen Huskies (14-10)
- 4- La Rochelle Boucaniers (13-11)
- 5- Paris Université Club (2-22)

GROUPE B

- 1- Montpellier Barracudas (19-5)
- 2 – Templiers de Sénart (18-6)
- 3 – Savigny-sur-Orge Lions (17-7)
- 4 – Metz Cometz (6-18)
- 5 – Nice Cavigal (0-24)

Relégation : Le Paris Université Club et le Cavigal de Nice sont relégués en Division 2 pour la saison 2024.

Playoff / Playdown : Montigny-le-Bretonneux, Toulouse, Montpellier et Sénart sont qualifiés pour les demi-finales (Playoff). Rouen, La Rochelle, Savigny-sur-Orge et Metz joueront les playdown.

Le calendrier est en ligne : <http://www.stats.ffbs.fr/2023/division1/resultats.php>

DIVISION 2 BASEBALL**Playdown**

Le plateau se jouera le week-end des 2 et 3 septembre en Bretagne tel que :

La Guerche de Bretagne 	La Rochelle Boucaniers 2 	02/09 15:00 PDD21	Sur le terrain de Bréal-sous-Monfort (35)
La Rochelle Boucaniers 2 	Dunkerque 	03/09 11:00 PDD22	Sur le terrain de La Guerche de Bretagne (35)
Dunkerque 	La Guerche de Bretagne 	03/09 14:00 PDD23	Sur le terrain de La Guerche de Bretagne (35)

DIVISION 3 BASEBALL

Les clubs dont les terrains habituels ne sont pas homologués recevront leurs plateaux respectifs sur les terrains suivants :

- Tourcoing (59) à Dunkerque (59)
- Joué-lès-Tours (37) à Nantes (44)
- Vauréal (95) à Compiègne (60)
- Louviers (27) à Les Andelys (27)

La CFS valide le projet de calendrier provisoire proposé par Hervé LAPEYRE.

REPRISE DE LA DIVISION 1 MASCULINE SOFTBALL

Le calendrier de fin de saison sera communiqué aux clubs par Aurélie Bachelon et annexé au prochain PV.

RAPPELS APPARTENANCE

Nombre de matchs joués pour appartenir à :

- **La Division 1 Féminine Softball = 6 matchs.**
- **La Division 1 Masculine Softball = 6 matchs.**
- **La Division 2 Féminine Softball = 5 matchs.**
- **La Division 2 Masculine Softball = 5 matchs.**
- **La Division 1 Baseball = 8 matchs.**
- **La Division 2 Baseball : Groupe A = 8 matchs / Groupe B = 6 matchs**

NB : à titre d'information les joueuses et joueurs appartenant à chaque championnat sont listés en annexes de ce PV. Toutefois, la CFS rappelle qu'il appartient aux clubs d'assurer le suivi de nombre de rencontres jouées par ses licenciés et de signifier à la CFS une erreur éventuelle dans ces listes.

QUALIFICATIONS

Les listes de joueuses et joueurs qualifiés pour jouer les phases ultérieures de chaque championnat seront transmises aux équipes à la fin de la phase régulière.

TELECHARGEMENT DES DOCUMENTS DE MATCHS

Comme lors des saisons précédentes, la plateforme <https://upload.ffbs.fr/> sera utilisée pour le dépôt des documents de matchs (feuilles de matchs, iRosters, feuilles de score).

Cette plateforme a été mise à jour pour les championnats nationaux de catégorie 19 ans et plus.

Merci de bien vouloir déposer, dans les délais réglementaires, **des documents lisibles et scannés dans le bon sens.**

REGLEMENTS GENERAUX DES EPREUVES SPORTIVES (RGES)

Pour rappel, les règlements fédéraux en vigueur sont disponibles sur le site internet de la Fédération française de Baseball et Softball, onglet **Fédération** et page **Textes Officiels** : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>

RAPPELS SUR LES DOCUMENTS DE MATCHS

Il est rappelé que ne doivent apparaître sur les feuilles de matchs que les personnes présentes sur le iRoster de l'équipe, licenciés en Compétition et pouvant être appelés dans la rencontre comme joueur.

La feuille de match doit être signée par une personne présente sur le iRoster et dûment diplômée. Elle apposera son nom à côté de sa signature. (Référence aux annexes 1.01, 1.02 des RGES Baseball « *Disposer à chaque rencontre officielle du championnat de France de Division X d'un cadre diplômé d'Etat ou par la fédération* » et

1.01 et 1.02 des RGES Softball « *Le manager de l'équipe (déclaré lors de l'inscription de l'équipe et signataire des feuilles de match) doit être titulaire de l'un des diplômes suivants* ».

Le iRoster servant à garantir qu'une personne est valablement licenciée pour la saison et que sa licence est active lors de la rencontre, il est demandé à ce que l'ensemble des personnes souhaitant être présente dans un dug out ou sur l'aire de jeu soit présente sur ce iRoster.

Les listes provisoires de 30 joueurs en D1 et D2 Baseball sont consultables sur le site de statistiques de la fédération

: -Division 1 → <http://www.stats.ffbs.fr/2023/division1/stats.php>

-Division 2 → <http://www.stats.ffbs.fr/2023/division2/stats.php>

Baseball - Décompte de lancers des joueurs de catégorie 18U

Comme indiqué par la CFSS dans ses bulletins, le comptage des lancers des 18U en championnat seniors n'est pas du ressort du scoreur. Il est demandé au manager de l'équipe en charge du joueur de faire ce comptage ou de désigner une personne pour le faire.

A l'issue du match les managers des 2 équipes signent cette feuille et la remettent au scoreur pour envoi à la CFS.

RAPPELS SUR LICENCES**Rappel : Article 14.1.4 des Règlements Généraux**

« Les personnes âgées de 16 ans et plus au 31 décembre de la saison en cours doivent fournir lors de la demande de leur première licence et de son ou ses renouvellement(s) ultérieur(s), une copie d'un justificatif d'identité en cours de validité comportant une photographie (carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte de sécurité sociale ou carte vitale, titre de séjour, etc.). »

RECOURS

Tel que défini par l'article 86 du Règlement Intérieur – Edition du 19 mars 2022 de la Fédération Française de Baseball et Softball, les décisions de la commission peuvent donner lieu à un appel devant le Bureau Fédéral dans les conditions définies par ce dernier. L'appel doit être formulé dans les dix jours de la notification de la décision attaquée, accompagné d'un chèque d'un montant correspondant aux frais d'ouverture de dossier (50€) et d'enquête. L'appel doit être adressé au siège de la fédération sous pli recommandé.

Lien : <https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2022/03/RI-CD-19.03.2022>

Jean-Marie Meurant
Président C.F.S



ANNEXES

JOUEURS APPARTENANT A UN CHAMPIONNAT (Liste donnée à titre indicatif en date du PV)

Division 1 Baseball (8 matches) Après la 15ème journée

Rouen Huskies

Joris BERT
Hugo BLONDEL
Bastien DAGNEAU
Sébastien DUCHOSSOY
Dylan GLEESON
Gabriel HARRISON
Javier HERNANDEZ
Maxime LEFEVRE
Quentin MOULIN
Martin VISSAC
Luis YSLA
Alexander MACKINNON

Stade Toulousain

Euri GARCIA
Jhon Will GARCIA DELAGADO
Jorge HEREAUD
Guillaume LAZIES
Sergio Jossue MENDOZA
Alexander PERDOMO
Thibaut PINIER
Keivy ROJAS PEREZ
Nolan SOLIVERES
Ariel SORIANO

Paris Université Club

Juan CARELA
Marvin COLEMAN
Gael LOSY
Daiki MAUCLAIRE
Camille MESGUICH
Ausar RANKIN
Gabin RIOLLET-DRAGHI
Douglas RODRIGUEZ
Jonny ROMERO
Anderson VERA

La Rochelle Boucaniers

Tony AMOROSO SANCHEZ
Nicolas ANTOINE
Chris BUITRON
Franklin DE LA ROSA
Felipe LOT MARTINS
Yaferson LOPEZ GOMEZ
Wilce NIEVES
Tom REGNIER

Nice Cavigal

Danny AUGUSTIN MICHEL
Alfredo DE LA CRUZ RIJO
Jair Jr GONZALEZ
Jonathan MONTAS BERROA
Sébastien ROQUET
Gauthier ROULEAU

Savigny Lions

Ivan ACUNA
Axel AMOROS
Lilian AMOROS
Jacques BOUCHERON
Gédéon COSTE
Tom DAHAN
Leo JIMINIAN
Mathias LESCURE
Pierre-Emmanuel PLANES
Gilbert PERDOMO
Daniel RINCON
Luc VIGER

Metz Comet

Elian AUBRY
Armani HENDERSON
Matic LESNJAK
Clément NOBLET
Shane PRIEST
Yondeily QUIROZ ADAMES
Victorien ROZE
Kenjiro SUGIURA
Antoine TAKEZAWA

Sénart Templiers

Théo BRELLE
Félix BROWN
Carlos EUSEBIO
Corenthin FLAMENT
Marcel GIRAUD
Frédéric HANVI
Heorhii HVRYTISHVILI
Jake MACDONALD
Takashi MIZUNO
Yeixon RUIZ
Koki TAKAHASHI

Montigny Cougars

Saad ANOUAR
Allan BELLEN FAGNONI
Kilian BESOLI
Lucas DESRUMEAUX
Gabriel DO CARMO
Rafael JIMINEZ MARTE
Robin LEVIGNERON
Yorfrank LOPEZ TEQUEDOR
Robinson MAESTRE ARCIA
Dylan MAYEUX
Tom MAYEUX
Maximin MONBEIG
Maxime NUTTE
Guillaume RAPHET
Antoine RAULT
Hector VELAZQUEZ

Montpellier Barracudas

Steve ANDERSON
Yoan ANTONAC
Paolo BROSSIER
Oscar BUSTAMANTE
Kevin CANELON
Clément COLOMES-LEPICHON
Daniel GOSSELIN
Mathis GUIRAUD
Fabian KOVACS
Ismail PONTIAC

Division 2 Baseball (Groupe A = 8 matchs / Groupe B = 6 matchs)**Après la 14ème journée**Thiais Tigers

Achour AISSOU
Julien BERTHOU
Omar DIODENE PACHECO
Arrys Joel ELONG EPEE
Christophe GONIOT
Alexandre MARTINEZ
Christopher MOREL
Léo NONTANOVANH
Lucas NONTANOVANH
Fabrice OZIER LAFONTAINE
Nicolas ROLET
Jonathan SIMANCAS VILORIA

La Rochelle Boucaniers 2

Florent ARCAMONE
Paul-André BODIN
Emmanuel BONNIN
Chris BUITRON
Jérémy COLLET
Lucas COMBES
Pierre MOITEL
Alexis QUEGUINER
Tom REGNIER
Kevin SABOURIN

Rouen Huskies 2

Quentin BECQUEY
François BLOQUET
Mathieu COULON
Théophile DANNE
Arthur PATUREL
Max VIREY
Jérémy DUBOIS

Anglet Gambas

Christophe DE LA IGLESIA
Gaston DELAPOYADE
César DEL RIO ROMERO
Sébastien DEFAUT
Elliot FROMENT
Robin FROMENT
Jean-Michel GONZALEZ
Ivan LARROQUE
Jean-Guy LEMONNIER
Cédric SANCHEZ
Benjamin SARION

Dunkerque Korvers

Benjamin BODET
Henri CONRARD
Clovis FLAHAUT
Clément GAUDENTI
Reynald GUEANT
Juliane LAPORTE
Kevin PILLONS
Arnaud RUSSO

Eysines Raiders

Yorick ANDREW
Abraham ANTEPAZ
Florent BARSACQ
Miguel DA ROCHA BRIOSO
Quentin FAURE
Maxime GUILLON
Walik IHAMDANENE
Aurélien LEROY
Gauthier LESGOIRRES

La Guerche Hawks

Dylan BERGEAULT
Detlev BERNARD
Sylvain GREGOIRE

FFBS

Melvine GUESDON
Jules GOUIN
Nicolas HERNANDEZ
Guillaume OLIVRIE
Devin WALSH

Ronchin Dragons

Cyril BEAUREPAIRE
Alexandre BRUNARD
Thibault DELEAU
Edouard DESCAMPS
Louis DE RYCKER
Yohann ECKARDT
Simon HUET
Victor LEMAIRE
Paul LEMETTRE
Saadi MAUCHE
Quentin MAMMEZ
Syan TOURNOUX-ALADINIAN
Vincent YSEBAERT

Sénart Templiers

Lionel ALFARA
Maxime GHINTRAN
Alexandre LODS
Benjamin ZOIA

Valenciennes Vipères

Luis Rafael APONTE FERNANDEZ
Jean-Paul GOMES
Hadrien GROSJEAN
Andrew PATEN
Quentin RICHARDOT
William SWINDLING
Clément THOMASSE

CFS

Théo MILLERIOUX
Marx NAGLIS
Jérôme RAFFENNE
David TARISTAS

Béziers Pirates

Jordan BOULARD
Lucas CINTAS
Nicholas DAZELL
Alexandre DESCHAMPS
Felix Alejandro GONZALEZ ROSADO
Alexis MICHEL
Daniel PILAR VELAZQUEZ

Meyzieu-Décines Cards

Gilberto BERRY RIVERA
Nicolas BRESSON-LAVIGNE
Quentin DEGREGORJ
Lancelot DELZANT
Ludovic DI MAIO
Bastien LEVEQUE
Meylian MARIN
Jose Alberto MARTINEZ FLORES
Kevin MONCHATRE JACQUOT
Benoît PITCHÉ

Clermont-Ferrand Arvernes

Jérémy BLASIOLE
Théo DELMAS
Michael DELIA
Louis DEMAZY
Sébastien GRIMAUD
Kaichi KAWAKAMI
Igor KIMURA
William WILLIAMSON
Brice LORIENTE
Jonathan MATEO DE AZA
Caio MONTEIRO
Valentin PUJOL
Brahim TAYBI

Division 1 Féminine Softball (6 matchs)

Après la 8ème journée

Evry-Courcouronnes Pharaonnes

Aurélie BACELON
Rosalie COSTE
Prapeng DE RIDDER
Nahya NGUYEN
Christel PHILIPPE
Sidonie PHLONG

Clapiers-Jacou Rabbits

Cathy BEAUCHEF
Marjorie BRUNEL
Géraldine GAUZELIN-ORS
Lisa PERRIER

Grenoble Grizzlys

Angélique ANDRE
Victoria BITEUR
Alina KAHLO
Krystina KOROUSOVA
Elia KOUACHI
Manon MARI
Shirley PATIN
Lilian SAYURI
Floriane TREFOUEL
Abigail VOSS

Saint-Raphaël Comanches

Priscilla BAREL
Stéphanie BEST
Alice CHANAL
Juliette KIEKEN
Marina MORELLI
Charlotte MOUNIER
Elsa MUNIER
Pauline PRADE
Farah SAIDI

Nice Cavigal

Atty ACHILLE
Amandine BERTRAND
Anaisie BUGNA
Guylaine BUVAT
Christelle GIRET
Sandrine REA
Sandra ROUSSELOT
Samantha VIAL

BCF Paris

Céline BOBO
Elena CONSIGLIO
Lucie DENAT
Mathilde DJAHIEL
Nadia DOZOVA
Jenny DURASSIER
Elodie FRANCILLONNE
Isabelle LEBOEUF
Rani RARUNG
Dulce Mariela REYES
Mylène ROUSSEL
Laurie SAURAT
Estelle SAUVAGE
Florence SAUVAGE

Division 1 Masculine Softball (6 matches)**Après la 5ème journée* (incomplète)**Montpellier Barracudas

Laurent ANDRADES
Rémi BENYAICH
Clément COLOMES-LEPICHON
Anthony CROS
Grégory CROS
Emilio DIAZ MENDES
Luc DIDIER
Freddy FARAUD
Mathis GUIRAUD
Pierre MANVILLE
Thomas MARTINAZZO
Mickael MENGOLI
Sylvain PERRIN
Yann PETIT
Rémy PUJAL
Florent ROUCAN

Clapiers-Jacou Rabbits

Pascal BARTOLI
Jonathan BATS
Jacques BOUCHERON
Alain CLERGUE
Bastien CLERGUE
Kilian COUSY
Hector FERNANDEZ
Jonathan HARAS
Thomas LANGLOYS
Alexandre MARI
Alexandre MAURETTE
Grégoire MAURETTE
Julien MERLHE

Pessac Panthères

Yorick ANDREW
Sébastien BOYER
Thibaut CAMINADE
Jérôme DEBRAIS
Sylvain DONNEY
Soufiane ESSAFI
Vincent FERREIRA

Valentin FOULON
Jérémy GUICHARD
Corentin LADANT
Jonathan LAMON
Lucas MANGLE
Florian MESMER-D.
Marc THEVENON
Mikael ZAWISMY

Rouen Huskies

Mickael CERDA
Nicolas FELLON
Alexandre HACQUARD SIERRA
Guillaume HERICHARD
Olivier ISRAEL
Sébastien LEBRETON
Paul LEMETTRE
Thomas MASSE
Thomas MECHEMACHE
Flavien PERON
Robin PROUET
Danny SCALABRINI

Saint-Raphaël Comanches

Alexis BARBOTIN
 William BERENGUER
 Rémi BOUILLON
 Jérôme CASTELLANO
 Maxime FLAYOL
 Nicolas FLAYOL
 Cyril GRIMALDI
 Nicolas GUIZOT
 Rémi HELLEGOUARCH
 Gautier JOSSE
 Robin LETHIECQ
 Alexandre MOUSSA
 Romain SANCHEZ

Stade Toulousain

Arnaud BONJOUR
 Martin BOUYRIE
 Blaise CARDONNE
 Norman COWES
 Jonathan DECHELLE
 Yanael DELPECH
 Thibault DEVERCHERE
 Frédéric HOURMILOUGUE
 Maxime KESER
 Pierre LAUGA
 Jossue MENDOZA
 David MILLASSEAU
 Emmanuel MONGE
 Sébastien NEUMANN
 Sébastien NUZZO
 Cyrille TIEMBLO

Division 2 Masculine Softball (5 matches)
Après la 4ème journée

Entente Lunéville / Evry-C.

Guillaume JOUHANNEAU
 Romain MARTINEZ-SCOTT
 Florian PEYRICHOU
 Marcel THEOT
 Charmelo REYES CALDERON
 Eric PENA ALVAREZ
 Rémy STRAMANDINO
 Luc HONGVAN
 Frédéric HARTOUIN
 Kevin COUARD
 Jonathan BEHR
 Christopher LAUNAY

Entente Nantes / Limeil-B.

Thierry BROU
 Sacha CHRISTIN
 Gaetan DEROBERT
 Romain DESTAMINIL
 Sébastien HACOUT
 William LECLERCQ
 Thomas MALECOT
 Benjamin MILGROM
 Thibault NICOL
 Nicolas PAGES
 Alex PAIRAULT
 Stéphane ALLIOT
 Alexis BENGEL
 Romain PICARD
 Régis PINEAU
 Alexis SARDELLA
 Xan TARI

Nice Cavigal

Thomas BOUCHOT
 Sylvain BUVAT
 Antony CUTRI
 Jérémy CUTRI
 Sébastien DROUILLY
 Martin FORTIER
 Nicolas GARIN
 Benjamin GONFRIER
 Thomas HEMZACEK
 Guillaume LAPLACE
 Anthony LUCANI
 Marc PELISSIER
 Arnaud SOLA

Division 2 Féminine Softball (5 matches)
Après la 4ème journée

Pessac Panthères

Kimberly GOMEZ
Marion GOYET
Mylène GRAVES
Alexandra JUST
Léa KERANFLECH
Mathilde LORENTE
Caroline LOUIS DIT TRIEAU
Louise LE CHENADEC
Anaïs MERSCH
Camille RIERA
Mailys RUAU
Marie SALABERRY
Nadège SINOQUET
Marion TRAVERS

Stade Toulousain

Sarah AUTHIER
Sarah BILLAUD
Léa DECOUX
Amandine ESCANDE
Alice LE BALLE
Elodie LEGOY
Victoria NAVEGA
Astrid PAULINO
Chloé POTTIEZ
Pascale ROQUELAINE
Caroline RUF
Marie SORBIERE
Sabrina RUIZ

BAT / Colombes

Anais ABBOU
Ariane BARDY
Alexandra BRUEL
Manon DELEGUE
Micha LABATUT
Agnès MASSON-SIBUT
Estelle MEYER
Daliane PIRIOU
Laurie SADOUDI
Shahineze SOUICI
Laurianne VANDEBEULQUE



FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Fédérale Sportive

Président : Jean-Marie MEURANT

Objet : Compte-rendu de la réunion « ZOOM »

Membres ayant participé à la visioconférence du 14 août 2023 de 19h00 à 20h00 : Jean-Marie MEURANT, Hervé LAPEYRE, Ludovic MEILLIER, Frédéric GUERN, François-Xavier CHAFFOIS, Damien GUIONIE, Agnès MASSON SIBUT

Membres excusés : Stephen LESFARGUES, Soazick KLEIN, Elliot FLEYS, Aurélie BACELON.

JOKER MEDICAL

Le Club de Montpellier demande le remplacement de Mathis Guiraud (qualifié pour les Play-offs) par un joker médical conformément à l'article 30.05.01 des RGES.

Selon l'article 30.05.01 Lorsque un joueur présent dans la liste, provisoire ou définitive, déposée par son équipe au titre des articles 30.04.01.01 à 30.04.01.04 ci-dessus, se trouve dans l'incapacité de jouer jusqu'à leur fin les phases de classement, de maintien, finales ou de barrages à la suite d'une blessure ou pour cause de maladie grave, il peut être remplacé par un joueur ne répondant pas aux articles 30.04.01 à 30.04.04.

Le médecin fédéral ayant constaté l'incapacité du joueur à la pratique du sport durant une période d'au moins 3 mois conformément à l'article 30.05.02, la CFS réunie ce soir approuve la demande selon l'article 30.05.01 et **donne un avis favorable** pour que le joueur remplaçant Mr **Yancarlo FRANCOSANTA** remplace Mr Mathis Guiraud en tant que joker médical.

Selon l'article 30.07 des RGES : Lorsque un joueur a été remplacé conformément aux dispositions de l'article 30.05.01, il est tenu compte, pour l'application de l'article 30.06.01 ci-dessus, des rencontres pour lesquelles le joueur remplacé et celui qui l'a remplacé ont été l'un ou l'autre notés sur la feuille de match.

Par conséquent Mr Mathis Guiraud ayant déjà rempli les conditions de l'article 30.06.01 (PV n°24 de la CFS du 01/08/2023), son remplaçant Mr Yancarlo FRANCOSANTA est donc qualifié pour jouer les phases finales de Division 1.

D1 QUALIFICATION

Le club de Montpellier demande la qualification de Maël ZAN pour les phases finales de Division 1 selon l'article 30.06.03 pour raison d'études universitaires à l'étranger.

Après communication de tous les documents justificatifs et selon l'article 30.06.03, la CFS peut, pour raison médicale, professionnelle, d'études universitaires à l'étranger, qualifier une joueuse ou un joueur ne remplissant pas les conditions de l'article 30.04.01 à 30.04.04 et 30.06.01 des présents règlements.

Maël ZAN, en outre déjà présent sur la liste définitive du Club de Montpellier, est donc qualifié pour les phases finales de division1.

Accord CFS

D1 SOFTBALL MASCULIN : Calendrier

- *Samedi 9 septembre (à Rouen) :*
23D1M57 – ROUEN vs CLAPIERS & 23D1M58 – CLAPIERS vs ROUEN
- Dimanche 10 septembre (à Rouen) :*
23D1M59 – CLAPIERS vs ROUEN & 23D1M60 – ROUEN vs CLAPIERS
- *Samedi 16 septembre (à Rouen) :*
23D1M36 – PESSAC vs ROUEN à 11h30

PLAYOFF

- *23 et 24 septembre (à Montpellier, Clapiers recevant une journée de D1 Féminin)*

Plateau 1er, 2e, 3e

Chez 1er -		
:: 1A ::	 	:: 2A ::
		23D1M61
:: 2A ::	 	:: 3A ::
		23D1M62
:: 3A ::	 	:: 1A ::
		23D1M63
:: 2A ::	 	:: 3A ::
		23D1M64
:: 1A ::	 	:: 2A ::
		23D1M65
:: 3A ::	 	:: 1A ::
		23D1M66

PLAYDOWN

- *30 septembre et 1^{er} octobre*
Plateau 4e, 5e, 6e (cher le 4^{ème})

Chez 4ème -		
:: 4A ::	 	:: 5A ::
		23D1M67
:: 5A ::	 	:: 6A ::
		23D1M68
:: 6A ::	 	:: 4A ::
		23D1M69
:: 5A ::	 	:: 6A ::
		23D1M70
:: 4A ::	 	:: 5A ::
		23D1M71
:: 6A ::	 	:: 4A ::
		23D1M72

FINALES

- *Dimanche 1^{er} octobre (chez le 2^{ème})*
1^{er} vs 2nd puis 2nd vs 1^{er}
- *Samedi 22 octobre 2023 (chez le 1^{er})*
1^{er} vs 2nd
Dimanche 23 octobre (chez le 1^{er})
2nd vs 1^{er} puis 1^{er} vs 2nd

BARRAGE

- *14 et 15 octobre (chez le 6^{ème} D1)*

**RECOURS**

Tel que défini par l'article 86 du Règlement Intérieur – Edition du 18 mars 2023 de la Fédération Française de Baseball et Softball, les décisions de la commission peuvent donner lieu à un appel devant le Bureau Fédéral dans les conditions définies par ce dernier. L'appel doit être formulé dans les dix jours de la notification de la décision attaquée, accompagné d'un chèque d'un montant correspondant aux frais d'ouverture de dossier (50€) et d'enquête. L'appel doit être adressé au siège de la fédération sous pli recommandé.

Lien : <https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2022/03/RI-CD-19.03.2022>

Jean-Marie Meurant

Président C.F.S



FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Fédérale Sportive

Président : Jean-Marie MEURANT

Objet : Procès-verbal N°26 du 23/08/2023

Ce PV est établi après consultation écrite des membres de la Commission Fédérale Sportive (CFS).

CHAMPIONNATS DE FRANCE 2023

DIVISION 1 BASEBALL

Demi-finale– 19/20 août 2023

TEMPLIERS DE SÉNART vs MONTIGNY-LE-BRETONNEUX COUGARS – PO0001 : 3-2, RAS, rencontre homologuée.

TEMPLIERS DE SÉNART vs MONTIGNY-LE-BRETONNEUX COUGARS – PO0002 : 4-11, RAS, rencontre homologuée.

STADE TOULOUSAIN vs vs MONTPELLIER BARRACUDAS – PO0003 : 12-3, RAS, rencontre homologuée.

STADE TOULOUSAIN vs vs MONTPELLIER BARRACUDAS – PO0003 : 2-4, RAS, rencontre homologuée.

Playdown (1^{er} tour)– 19/20 août 2023

METZ COMETZ vs ROUEN HUSKIES– PD0001 : 3-13, RAS, rencontre homologuée.

METZ COMETZ vs ROUEN HUSKIES– PD0002 : 5-8, RAS, rencontre homologuée.

LA ROCHELLE BOUCANIERES vs SAVIGNY-SUR-ORGE LIONS – PD0003 : 5-9, RAS, rencontre homologuée.

LA ROCHELLE BOUCANIERES vs SAVIGNY-SUR-ORGE LIONS – PD0004 : 10-0, RAS, rencontre homologuée.

DIVISION 2 BASEBALL

Playdown

La CFS prend note du retrait de l'équipe de Dunkerque pour le plateau de Playdown (forfait).

Le match Hawks vs La Rochelle 2 initialement prévu le samedi 2 septembre à 15h00 à Bréal-sous-Montfort est décalé au dimanche 3 septembre à 14h00 à La Guerche de Bretagne.

DIVISION 3 BASEBALL

La CFS valide les calendriers définitifs proposés par Hervé LAPEYRE. Ceux-ci seront transmis aux clubs qui participent au championnat et publiés sur le site stats.ffbs.fr.

CALENDRIER / MODIFICATION HORAIRE**Division 1 Baseball**

Les clubs de Montpellier et de Toulouse demandent à décaler la rencontre PO008 du 2 septembre 2023 de 15h00 à 17h00, notamment pour limiter l'impact en cas de forte chaleur.

ACCORD CFS**QUALIFICATIONS DE JOUEURS**

En référence aux articles 30.06.03 des RGS Baseball et 30.04.03 des RGS Softball, M. Thomas GOYET (032933) demande sa qualification pour les Playdown de Division 2 Baseball avec La Rochelle et pour la phase finale de D1 Softball avec Pessac. (Absence pour motif médical)

Après avis favorable du médecin fédéral, **la CFS accorde les dérogations au joueur.**

RAPPELS APPARTENANCE

Nombre de matchs joués pour appartenir à :

- **La Division 1 Féminine Softball = 6 matchs.**
- **La Division 1 Masculine Softball = 6 matchs.**
- **La Division 2 Féminine Softball = 5 matchs.**
- **La Division 2 Masculine Softball = 5 matchs.**
- **La Division 1 Baseball = 8 matchs.**
- **La Division 2 Baseball : Groupe A = 8 matchs / Groupe B = 6 matchs**

NB : à titre d'information les joueuses et joueurs appartenant à chaque championnat sont listés en annexes de ce PV. Toutefois, la CFS rappelle qu'il appartient aux clubs d'assurer le suivi de nombre de rencontres jouées par ses licenciés et de signifier à la CFS une erreur éventuelle dans ces listes.

QUALIFICATIONS

Les listes de joueuses et joueurs qualifiés pour jouer les phases ultérieures de chaque championnat seront transmises aux équipes à la fin de la phase régulière.

TELECHARGEMENT DES DOCUMENTS DE MATCHS

Comme lors des saisons précédentes, la plateforme <https://upload.ffbs.fr/> sera utilisée pour le dépôt des documents de matchs (feuilles de matchs, iRosters, feuilles de score).

Cette plateforme a été mise à jour pour les championnats nationaux de catégorie 19 ans et plus.
Merci de bien vouloir déposer, dans les délais réglementaires, **des documents lisibles et scannés dans le bon sens.**

REGLEMENTS GENERAUX DES EPREUVES SPORTIVES (RGES)

Pour rappel, les règlements fédéraux en vigueur sont disponibles sur le site internet de la Fédération française de Baseball et Softball, onglet **Fédération** et page **Textes Officiels** : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>

RAPPELS SUR LES DOCUMENTS DE MATCHS

Il est rappelé que ne doivent apparaître sur les feuilles de matchs que les personnes présentes sur le iRoster de l'équipe, licenciés en Compétition et pouvant être appelés dans la rencontre comme joueur.

La feuille de match doit être signée par une personne présente sur le iRoster et dûment diplômée. Elle apposera son nom à côté de sa signature. (Référence aux annexes 1.01, 1.02 des RGS Baseball « *Disposer à chaque rencontre officielle du championnat de France de Division X d'un cadre diplômé d'Etat ou par la fédération* » et

1.01 et 1.02 des RGS Softball « *Le manager de l'équipe (déclaré lors de l'inscription de l'équipe et signataire des feuilles de match) doit être titulaire de l'un des diplômes suivants* ».

Le iRoster servant à garantir qu'une personne est valablement licenciée pour la saison et que sa licence est active lors de la rencontre, il est demandé à ce que l'ensemble des personnes souhaitant être présente dans un dug out ou sur l'aire de jeu soit présente sur ce iRoster.

Les listes provisoires de 30 joueurs en D1 et D2 Baseball sont consultables sur le site de statistiques de la fédération

: -Division 1 → <http://www.stats.ffbs.fr/2023/division1/stats.php>

-Division 2 → <http://www.stats.ffbs.fr/2023/division2/stats.php>

Baseball - Décompte de lancers des joueurs de catégorie 18U

Comme indiqué par la CFSS dans ses bulletins, le comptage des lancers des 18U en championnat seniors n'est pas du ressort du scoreur. Il est demandé au manager de l'équipe en charge du joueur de faire ce comptage ou de désigner une personne pour le faire.

A l'issue du match les managers des 2 équipes signent cette feuille et la remettent au scoreur pour envoi à la CFS.

RAPPELS SUR LICENCES

Rappel : Article 14.1.4 des Règlements Généraux

« Les personnes âgées de 16 ans et plus au 31 décembre de la saison en cours doivent fournir lors de la demande de leur première licence et de son ou ses renouvellement(s) ultérieur(s), une copie d'un justificatif d'identité en cours de validité comportant une photographie (carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte de sécurité sociale ou carte vitale, titre de séjour, etc.). »

RECOURS

Tel que défini par l'article 86 du Règlement Intérieur – Edition du 18 mars 2023 de la Fédération Française de Baseball et Softball, les décisions de la commission peuvent donner lieu à un appel devant le Bureau Fédéral dans les conditions définies par ce dernier. L'appel doit être formulé dans les dix jours de la notification de la décision attaquée, accompagné d'un chèque d'un montant correspondant aux frais d'ouverture de dossier (50€) et d'enquête. L'appel doit être adressé au siège de la fédération sous pli recommandé.

Lien : <https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2023/03/RI-AG-18.03.2023.pdf>

Jean-Marie Meurant
Président C.F.S



ANNEXES

JOUEURS APPARTENANT A UN CHAMPIONNAT

(Liste donnée à titre indicatif en date du PV)

Division 1 Baseball (8 matchs)

Après la première journée de phase finale

Rouen Huskies

Joris BERT
Hugo BLONDEL
Bastien DAGNEAU
Sébastien DUCHOSSOY
Dylan GLEESON
Gabriel HARRISON
Javier HERNANDEZ
Maxime LEFEVRE
Quentin MOULIN
Martin VISSAC
Luis YSLA
Alexander MACKINNON

Stade Toulousain

Euri GARCIA
Jhon Will GARCIA DELAGADO
Jorge HERAUD
Guillaume LAZIES
Sergio Jossue MENDOZA
Alexander PERDOMO
Thibaut PINIER
Keivy ROJAS PEREZ
Nolan SOLIVERES
Ariel SORIANO
Yudi SORIANO

Paris Université Club

Juan CARELA
Marvin COLEMAN
Gael LOSY
Daiki MAUCLAIRE
Camille MESGUICH
Ausar RANKIN
Gabin RIOLLET-DRAGHI
Douglas RODRIGUEZ
Jonny ROMERO
Anderson VERA

La Rochelle Boucaniers

Tony AMOROSO SANCHEZ
Nicolas ANTOINE
Chris BUITRON
Franklin DE LA ROSA
Felipe LOT MARTINS
Yaferson LOPEZ GOMEZ
Wilce NIEVES
Tom REGNIER
Daniel ROSELL MARTINEZ

Nice Cavigal

Danny AUGUSTIN MICHEL
Alfredo DE LA CRUZ RIJO
Jair Jr GONZALEZ
Jonathan MONTAS BERROA
Sébastien ROQUET
Gauthier ROULEAU

Savigny Lions

Ivan ACUNA
Axel AMOROS
Lilian AMOROS
Jacques BOUCHERON
Gédéon COSTE
Tom DAHAN
Leo JIMINIAN
Mathias LESCURE
Pierre-Emmanuel PLANES
Gilbert PERDOMO
Daniel RINCON
Luc VIGER

Metz Comet

Eliau AUBRY
Armani HENDERSON
Matic LESNJAK
Clément NOBLET
Shane PRIEST
Yondeily QUIROZ ADAMES
Victorien ROZE
Kenjiro SUGIURA
Antoine TAKEZAWA

Sénart Templiers

Théo BRELLE
Félix BROWN
Carlos EUSEBIO
Corenthin FLAMENT
Marcel GIRAUD
Frédéric HANVI
Heorhii HVRYTISHVILI
Jake MACDONALD
Takashi MIZUNO
Yeixon RUIZ
Koki TAKAHASHI

Montigny Cougars

Saad ANOUAR
Allan BELLEN FAGNONI
Kilian BESOLI
Lucas DESRUMEAUX
Gabriel DO CARMO
Rafael JIMINEZ MARTE
Robin LEVIGNERON
Yorfrank LOPEZ TEQUEDOR
Robinson MAESTRE ARCIA
Dylan MAYEUX
Tom MAYEUX
Maximin MONBEIG
Maxime NUTTE
Guillaume RAPHET
Antoine RAULT
Hector VELAZQUEZ

Montpellier Barracudas

Steve ANDERSON
Yoan ANTONAC
Paolo BROSSIER
Oscar BUSTAMANTE
Kevin CANELON
Clément COLOMES-LEPICHON
Daniel GOSSELIN
Mathis GUIRAUD
Fabian KOVACS
Ismail PONTIAC

Division 2 Baseball (Groupe A = 8 matchs / Groupe B = 6 matchs)
Après la 14ème journée

Thiais Tigers

Achour AISSOU
Julien BERTHOU
Omar DIODENE PACHECO
Arrys Joel ELONG EPEE
Christophe GONIOT
Alexandre MARTINEZ
Christopher MOREL
Léo NONTANOVANH
Lucas NONTANOVANH
Fabrice OZIER LAFONTAINE
Nicolas ROLET
Jonathan SIMANCAS VILORIA

La Rochelle Boucaniers 2

Florent ARCAMONE
Paul-André BODIN
Emmanuel BONNIN
Chris BUITRON
Jérémy COLLET
Lucas COMBES
Pierre MOITEL
Alexis QUEGUINER
Tom REGNIER
Kevin SABOURIN

Rouen Huskies 2

Quentin BECQUEY
François BLOQUET
Mathieu COULON
Théophile DANNE
Arthur PATUREL
Max VIREY
Jérémy DUBOIS

Anglet Gambas

Christophe DE LA IGLESIA
Gaston DELAPOYADE
César DEL RIO ROMERO
Sébastien DEFAUT
Elliot FROMENT
Robin FROMENT
Jean-Michel GONZALEZ
Ivan LARROQUE
Jean-Guy LEMONNIER
Cédric SANCHEZ
Benjamin SARION

Dunkerque Korvers

Benjamin BODET
Henri CONRARD
Clovis FLAHAUT
Clément GAUDENTI
Reynald GUEANT
Juliane LAPORTE
Kevin PILLONS
Arnaud RUSSO

Eysines Raiders

Yorick ANDREW
Abraham ANTEPAZ
Florent BARSACQ
Miguel DA ROCHA BRIOSO
Quentin FAURE
Maxime GUILLON
Walik IHAMDANENE
Aurélien LEROY
Gauthier LESGOIRRES
Théo MILLERIOUX

La Guerche Hawks

Dylan BERGEAULT
Detlev BERNARD
Sylvain GREGOIRE
Melvine GUESDON

FFBS

Jules GOUIN
Nicolas HERNANDEZ
Guillaume OLIVRIE
Devin WALSH

Ronchin Dragons

Cyril BEAUREPAIRE
Alexandre BRUNARD
Thibault DELEAU
Edouard DESCAMPS
Louis DE RYCKER
Yohann ECKARDT
Simon HUET
Victor LEMAIRE
Paul LEMETTRE
Saadi MAOUCHE
Quentin MAMMEZ
Syan TOURNOUX-ALADINIAN
Vincent YSEBAERT

Sénart Templiers

Lionel ALFARA
Maxime GHINTRAN
Alexandre LODS
Benjamin ZOIA

Valenciennes Vipères

Luis Rafael APONTE FERNANDEZ
Jean-Paul GOMES
Hadrien GROSJEAN
Andrew PATEN
Quentin RICHARDOT
William SWINDLING
Clément THOMASSE

CFS

Marx NAGLIS
Jérôme RAFFENNE
David TARISTAS

Béziers Pirates

Jordan BOULARD
Lucas CINTAS
Nicholas DAZELL
Alexandre DESCHAMPS
Felix Alejandro GONZALEZ ROSADO
Alexis MICHEL
Daniel PILAR VELAZQUEZ

Meyzieu-Décines Cards

Gilberto BERRY RIVERA
Nicolas BRESSON-LAVIGNE
Quentin DEGREGORJ
Lancelot DELZANT
Ludovic DI MAIO
Bastien LEVEQUE
Meylian MARIN
Jose Alberto MARTINEZ FLORES
Kevin MONCHATRE JACQUOT
Benoît PITCHÉ

Clermont-Ferrand Arvernes

Jérémy BLASIOLE
Théo DELMAS
Michael DELIA
Louis DEMAZY
Sébastien GRIMAUD
Kaichi KAWAKAMI
Igor KIMURA
William WILLIAMSON
Brice LORIENT
Jonathan MATEO DE AZA
Caio MONTEIRO
Valentin PUJOL
Brahim TAYBI

Division 1 Féminine Softball (6 matches)
Après la 8ème journée

Evry-Courcouronnes Pharaonnes

Aurélie BACELON
Rosalie COSTE
Prapeng DE RIDDER
Nahya NGUYEN
Christel PHILIPPE
Sidonie PHLONG

Clapiers-Jacou Rabbits

Cathy BEAUCHEF
Marjorie BRUNEL
Géraldine GAUZELIN-ORS
Lisa PERRIER
Eidy TORTOLERO

Grenoble Grizzlys

Angélique ANDRE
Victoria BITEUR
Alina KAHLO
Krystina KOROUSOVA
Elia KOUACHI
Manon MARI
Shirley PATIN
Lilian SAYURI
Floriane TREFOUEL
Abigail VOSS

Saint-Raphaël Comanches

Priscilla BAREL
Stéphanie BEST
Alice CHANAL
Juliette KIEKEN
Marina MORELLI
Charlotte MOUNIER
Elsa MUNIER
Pauline PRADE
Farah SAIDI

Nice Cavigal

Atty ACHILLE
Amandine BERTRAND
Anaisie BUGNA
Guylaine BUVAT
Christelle GIRET
Sandrine REA
Sandra ROUSSELOT
Samantha VIAL

BCF Paris

Céline BOBO
Elena CONSIGLIO
Lucie DENAT
Mathilde DJAHIEL
Nadia DOZOVA
Jenny DURASSIER
Elodie FRANCILLONNE
Isabelle LEBOEUF
Rani RARUNG
Dulce Mariela REYES
Mylène ROUSSEL
Laurie SAURAT
Estelle SAUVAGE
Florence SAUVAGE

Division 1 Masculine Softball (6 matches)
Après la 5ème journée* (incomplète)

Montpellier Barracudas

Laurent ANDRADES
Rémi BENYAICH
Clément COLOMES-LEPICHON
Anthony CROS
Grégory CROS
Emilio DIAZ MENDES
Luc DIDIER
Freddy FARAUD
Mathis GUIRAUD
Pierre MANVILLE
Thomas MARTINAZZO
Mickael MENGOLI
Sylvain PERRIN
Yann PETIT
Rémy PUJAL
Florent ROUCAN

Pessac Panthères

Yorick ANDREW
Sébastien BOYER
Thibaut CAMINADE
Jérôme DEBRAIS
Sylvain DONNEY
Soufiane ESSAFI
Vincent FERREIRA

Valentin FOULON
Jérémy GUICHARD
Corentin LADANT
Jonathan LAMON
Lucas MANGLE
Florian MESMER-D.
Marc THEVENON
Mikael ZAWISMY

Clapiers-Jacou Rabbits

Pascal BARTOLI
Jonathan BATS
Jacques BOUCHERON
Alain CLERGUE
Bastien CLERGUE
Kilian COUSY
Hector FERNANDEZ
Jonathan HARAS
Thomas LANGLOYS
Alexandre MARI
Alexandre MAURETTE
Grégoire MAURETTE
Julien MERLHE

Rouen Huskies

Mickael CERDA
Nicolas FELLON
Alexandre HACQUARD SIERRA
Guillaume HERICHARD
Olivier ISRAEL
Sébastien LEBRETON
Paul LEMETTRE
Thomas MASSE
Thomas MECHEMACHE
Flavien PERON
Robin PROUET
Danny SCALABRINI

Saint-Raphaël Comanches

Alexis BARBOTIN
 William BERENGUER
 Rémi BOUILLON
 Jérôme CASTELLANO
 Maxime FLAYOL
 Nicolas FLAYOL
 Cyril GRIMALDI
 Nicolas GUIZOT
 Rémi HELLEGOUARCH
 Gautier JOSSE
 Robin LETHIECQ
 Alexandre MOUSSA
 Romain SANCHEZ

Stade Toulousain

Arnaud BONJOUR
 Martin BOUYRIE
 Blaise CARDONNE
 Norman COWES
 Jonathan DECHELLE
 Yanael DELPECH
 Thibault DEVERCHERE
 Frédéric HOURMILOUGUE
 Maxime KESER
 Pierre LAUGA
 Jossue MENDOZA
 David MILLASSEAU
 Emmanuel MONGE
 Sébastien NEUMANN
 Sébastien NUZZO
 Cyrille TIEMBLO

Division 2 Masculine Softball (5 matches)**Après la 4ème journée**Entente Lunéville / Evry-C.

Guillaume JOUHANNEAU
 Romain MARTINEZ-SCOTT
 Florian PEYRICHO
 Marcel THEOT
 Charmelo REYES CALDERON
 Eric PENA ALVAREZ
 Rémy STRAMANDINO
 Luc HONGVAN
 Frédéric HARTOUIN
 Kevin COUARD
 Jonathan BEHR
 Christopher LAUNAY

Entente Nantes / Limeil-B.

Thierry BROU
 Sacha CHRISTIN
 Gaetan DEROBERT
 Romain DESTAMINIL
 Sébastien HACOUT
 William LECLERCQ
 Thomas MALECOT
 Benjamin MILGROM
 Thibault NICOL
 Nicolas PAGES
 Alex PAIRAULT
 Stéphane ALLIOT
 Alexis BENGEL
 Romain PICARD
 Régis PINEAU
 Alexis SARDELLA
 Xan TARI

Nice Cavigal

Thomas BOUCHOT
 Sylvain BUVAT
 Antony CUTRI
 Jérémy CUTRI
 Sébastien DROUILLY
 Martin FORTIER
 Nicolas GARIN
 Benjamin GONFRIER
 Thomas HEMZACEK
 Guillaume LAPLACE
 Anthony LUCANI
 Marc PELISSIER
 Arnaud SOLA

Division 2 Féminine Softball (5 matchs)

Après la 4ème journée

Pessac Panthères

Kimberly GOMEZ
Marion GOYET
Mylène GRAVES
Alexandra JUST
Léa KERANFLECH
Mathilde LORENTE
Caroline LOUIS DIT TRIEAU
Louise LE CHENADEC
Anaïs MERSCH
Camille RIERA
Mailys RUAU
Marie SALABERRY
Nadège SINOQUET
Marion TRAVERS

Stade Toulousain

Sarah AUTHIER
Sarah BILLAUD
Léa DECOUX
Amandine ESCANDE
Alice LE BALLE
Elodie LEGOY
Victoria NAVEGA
Astrid PAULINO
Chloé POTTIEZ
Pascale ROQUELAINE
Caroline RUF
Marie SORBIERE
Sabrina RUIZ

BAT / Colombes

Anais ABBOU
Ariane BARDY
Alexandra BRUEL
Manon DELEGUE
Micha LABATUT
Agnès MASSON-SIBUT
Estelle MEYER
Daliane PIRIOU
Laurie SADOUDI
Shahineze SOUICI
Laurianne VANDEBEULQUE



FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Fédérale Sportive

Président : Jean-Marie MEURANT

Objet : Procès-verbal N°27 du 05/09/2023

Ce PV est établi après consultation écrite des membres de la Commission Fédérale Sportive (CFS).

CHAMPIONNATS DE FRANCE 2023

DIVISION 1 BASEBALL

Demi-finale – 02/03 septembre 2023

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX COUGARS vs TEMPLIERS DE SÉNART– PO0005 : 3-10, RAS, rencontre homologuée.

Sénart : expulsion de Matthieu BRELLE-ANDRADE, 3^{ème} expulsion pour l'équipe cette saison. Sanction : 500€

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX COUGARS vs TEMPLIERS DE SÉNART– PO0006 : 4-0, RAS, rencontre homologuée.

Montigny : expulsion de José DE ARAUJO

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX COUGARS vs TEMPLIERS DE SÉNART– PO0007 : 7-6, RAS, rencontre homologuée.

MONTPELLIER BARRACUDAS vs STADE TOULOUSAIN – PO0008 : 4-1, RAS, rencontre homologuée.

MONTPELLIER BARRACUDAS vs STADE TOULOUSAIN – PO0009 : 8-1, RAS, rencontre homologuée.

Les Cougars de Montigny-le-Bretonneux et les Barracudas de Montpellier se qualifient pour la finale du championnat, FFBS Baseball French Series 2023.

Les Templiers de Sénart terminent à la 3^{ème} place et le Stade Toulousain à la 4^{ème} place.

Playdown (1^{er} tour) – 02/03 septembre 2023

ROUEN HUSKIES vs METZ COMETZ – PD0005 : 10-0, RAS, rencontre homologuée.

SAVIGNY-SUR-ORGE LIONS vs LA ROCHELLE BOUCANIERS – PD0008 : 7-4, RAS, rencontre homologuée.

SAVIGNY-SUR-ORGE LIONS vs LA ROCHELLE BOUCANIERS – PD0008 : 5-2, RAS, rencontre homologuée.

Les Cometiz de Metz et les Boucaniers de La Rochelle seront opposés lors du prochain tour de Playdown.

Les Lions de Savigny-sur-Orge terminent à la 5^{ème} place et les Huskies de Rouen à la 6^{ème} place.

DIVISION 2 BASEBALL

Demi-finale – 02/03 septembre 2023

CLERMONT-FERRAND ARVERNES vs VALENCIENNES VIPERES – POD21 : 4-9, RAS, rencontre homologuée.

CLERMONT-FERRAND ARVERNES vs VALENCIENNES VIPERES – POD22 : 10-2, RAS, rencontre homologuée.

TEMPLIERS DE SENART 2 vs BEZIERS PIRATES – POD23 : 2-9, RAS, rencontre homologuée.

TEMPLIERS DE SENART 2 vs BEZIERS PIRATES – POD24 : 14-7, RAS, rencontre homologuée.

Playdown

LA GUERCHE DE BRETAGNE HAWKS vs LA ROHELLE BOUCANIERES 2 – PDD21 : 14-3, RAS, rencontre homologuée.

LA ROHELLE BOUCANIERES 2 vs DUNKERQUE – PDD22 : **Forfait de Dunkerque → 7-0.**

DUNKERQUE vs LA GUERCHE DE BRETAGNE HAWKS – PDD23 : **Forfait de Dunkerque → 0-7.**

Dunkerque : forfait = encaissement de 50% de la caution.

La Guerche de Bretagne termine à la 11^{ème} place et valide son maintien en Division 2 Baseball.

La réserve des Boucaniers de la Rochelle termine à la 12^{ème} place et est reléguée en championnat régional, sous réserve d'accession du champion de Division 3 Baseball.

Les Korvers de Dunkerque sont 13^{ème} et relégués en championnat régional.

DIVISION 1 FEMININE SOFTBALL

9^{ème} Journée – 02/03 septembre 2023

GRENOBLE GRIZZLYS vs PARIS BCF – 23D1F49 : 7-0, rencontre homologuée.

PARIS BCF vs GRENOBLE GRIZZLYS – 23D1F50 : 4-16, rencontre homologuée.

NICE CAVIGAL vs CLAPIERS-JACOU RABBITS – 23D1F51 : 3-14, rencontre homologuée.

CLAPIERS-JACOU RABBITS vs NICE CAVIGAL – 23D1F52 : 9-8, rencontre homologuée.

EVRY-COURCOURONNES PHARAONNES vs SAINT-RAPHAEL COMANCHES – 23D1F53 : 12-2, rencontre homologuée.

SAINT-RAPHAEL COMANCHES vs EVRY-COURCOURONNES PHARAONNES – 23D1F54 : 4-11, rencontre homologuée.

CALENDRIER / MODIFICATION HORAIRE**DIVISION 2 BASEBALL**

Les clubs de Béziers et de Sénart demandent à reculer le playball de la rencontre du samedi à 16h00 pour des questions logistiques.

ACCORD CFS

DIVISION 3 BASEBALL

Les clubs de Fénay et de Vallée du Gapeau demandent à avancer les playball d'une heure pour des questions logistiques. 1^{er} match à 10h00 et second match à 13h00.

ACCORD CFS

DIVISION 1 BASEBALL

Les clubs de Metz et de La Rochelle demandent à reculer le playball de la rencontre du samedi à 16h30 pour des questions logistiques.

ACCORD CFS

QUALIFICATIONS DE JOUEURS

En référence aux articles 30.06.03 des RGES Baseball, M. Valentin KLIN (086559) demande sa qualification pour les Playoff de Division 1 Baseball avec Sénart. (Absence pour motif médical)

Après avis favorable du médecin fédéral, **la CFS accorde la dérogations au joueur.** (Date de l'accord : 30/08/2023)

En référence aux articles 30.04.03 des RGES Softball, Mme. Kate FITZGERALD (084369) demande sa qualification pour la phase finale de Division 1 Féminine Softball avec le BCF Paris. (Absence pour motif médical)

Après avis favorable du médecin fédéral, **la CFS accorde la dérogations à la joueuse.** (Date de l'accord : 30/08/2023)

QUESTION BARRAGE D1/D2 BASEBALL

La CFS a reçu une question concernant le nombre de manches des rencontres du barrage D1/D2 Baseball ainsi que les battes à utiliser.

S'agissant d'un barrage d'accession à la Division 1 Baseball, les rencontres se jouent dans les conditions de ce championnat à savoir **en 9 manches et avec battes en bois.**

FORMATIONS

L'INFBS rappelle, dans le document joint à l'envoi de ce PV, les finalités et les modalités des deux sessions de formations professionnelles qui débutent prochainement.

Pour tout complément d'information ou difficulté rencontrée, contacter Aina RAJOHNSON :

- mail : formation@ffbs.fr
- tél : 06 08 09 98 66

RAPPELS APPARTENANCE

Nombre de matchs joués pour appartenir à :

- **La Division 1 Féminine Softball = 6 matchs.**
- **La Division 1 Masculine Softball = 6 matchs.**
- **La Division 2 Féminine Softball = 5 matchs.**
- **La Division 2 Masculine Softball = 5 matchs.**
- **La Division 1 Baseball = 8 matchs.**
- **La Division 2 Baseball : Groupe A = 8 matchs / Groupe B = 6 matchs**

NB : à titre d'information les joueuses et joueurs appartenant à chaque championnat sont listés en annexes de ce PV. Toutefois, la CFS rappelle qu'il appartient aux clubs d'assurer le suivi de nombre de rencontres jouées par ses licenciés et de signifier à la CFS une erreur éventuelle dans ces listes.

QUALIFICATIONS

Les listes de joueuses et joueurs qualifiés pour jouer les phases ultérieures de chaque championnat seront transmises aux équipes à la fin de la phase régulière.

TELECHARGEMENT DES DOCUMENTS DE MATCHS

Comme lors des saisons précédentes, la plateforme <https://upload.ffbs.fr/> sera utilisée pour le dépôt des documents de matchs (feuilles de matchs, iRosters, feuilles de score).

Cette plateforme a été mise à jour pour les championnats nationaux de catégorie 19 ans et plus.

Merci de bien vouloir déposer, dans les délais réglementaires, **des documents lisibles et scannés dans le bon sens.**

REGLEMENTS GENERAUX DES EPREUVES SPORTIVES (RGES)

Pour rappel, les règlements fédéraux en vigueur sont disponibles sur le site internet de la Fédération française de Baseball et Softball, onglet **Fédération** et page **Textes Officiels** : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>

RAPPELS SUR LES DOCUMENTS DE MATCHS

Il est rappelé que ne doivent apparaître sur les feuilles de matchs que les personnes présentes sur le iRoster de l'équipe, licenciés en Compétition et pouvant être appelés dans la rencontre comme joueur.

La feuille de match doit être signée par une personne présente sur le iRoster et dûment diplômée. Elle apposera son nom à côté de sa signature. (Référence aux annexes 1.01, 1.02 des RGES Baseball « *Disposer à chaque rencontre officielle du championnat de France de Division X d'un cadre diplômé d'Etat ou par la fédération* » et

1.01 et 1.02 des RGES Softball « *Le manager de l'équipe (déclaré lors de l'inscription de l'équipe et signataire des feuilles de match) doit être titulaire de l'un des diplômes suivants* ».

Le iRoster servant à garantir qu'une personne est valablement licenciée pour la saison et que sa licence est active lors de la rencontre, il est demandé à ce que l'ensemble des personnes souhaitant être présente dans un dug out ou sur l'aire de jeu soit présente sur ce iRoster.

Les listes provisoires de 30 joueurs en D1 et D2 Baseball sont consultables sur le site de statistiques de la fédération

: -Division 1 → <http://www.stats.ffbs.fr/2023/division1/stats.php>

-Division 2 → <http://www.stats.ffbs.fr/2023/division2/stats.php>

Baseball - Décompte de lancers des joueurs de catégorie 18U

Comme indiqué par la CFSS dans ses bulletins, le comptage des lancers des 18U en championnat seniors n'est pas du ressort du scoreur. Il est demandé au manager de l'équipe en charge du joueur de faire ce comptage ou de désigner une personne pour le faire.

A l'issue du match les managers des 2 équipes signent cette feuille et la remettent au scoreur pour envoi à la CFS.

RAPPELS SUR LICENCES**Rappel : Article 14.1.4 des Règlements Généraux**

« Les personnes âgées de 16 ans et plus au 31 décembre de la saison en cours doivent fournir lors de la demande de leur première licence et de son ou ses renouvellement(s) ultérieur(s), une copie d'un justificatif d'identité en cours de validité comportant une photographie (carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte de sécurité sociale ou carte vitale, titre de séjour, etc.). »

RECOURS

Tel que défini par l'article 86 du Règlement Intérieur – Edition du 18 mars 2023 de la Fédération Française de Baseball et Softball, les décisions de la commission peuvent donner lieu à un appel devant le Bureau Fédéral dans les conditions définies par ce dernier. L'appel doit être formulé dans les dix jours de la notification de la décision attaquée, accompagné d'un chèque d'un montant correspondant aux frais d'ouverture de dossier (50€) et d'enquête. L'appel doit être adressé au siège de la fédération sous pli recommandé.

Lien : <https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2023/03/RI-AG-18.03.2023.pdf>

Jean-Marie Meurant
Président C.F.S



ANNEXES

JOUEURS APPARTENANT A UN CHAMPIONNAT (Liste donnée à titre indicatif en date du PV)

Division 1 Baseball (8 matchs) Après la deuxième journée de phases finales

Rouen Huskies

Joris BERT
Hugo BLONDEL
Bastien DAGNEAU
Sébastien DUCHOSSOY
Dylan GLEESON
Gabriel HARRISON
Javier HERNANDEZ
Maxime LEFEVRE
Quentin MOULIN
Martin VISSAC
Luis YSLA
Alexander MACKINNON

Stade Toulousain

Euri GARCIA
Jhon Will GARCIA DELAGADO
Jorge HEREAUD
Guillaume LAZIES
Sergio Jossue MENDOZA
Alexander PERDOMO
Thibaut PINIER
Keivy ROJAS PEREZ
Nolan SOLIVERES
Ariel SORIANO
Yudi SORIANO

Paris Université Club

Juan CARELA
Marvin COLEMAN
Gael LOSY
Daiki MAUCLAIRE
Camille MESGUICH
Ausar RANKIN
Gabin RIOLLET-DRAGHI
Douglas RODRIGUEZ
Jonny ROMERO
Anderson VERA

La Rochelle Boucaniers

Tony AMOROSO SANCHEZ
Nicolas ANTOINE
Chris BUITRON
Franklin DE LA ROSA
Felipe LOT MARTINS
Yaferson LOPEZ GOMEZ
Wilce NIEVES

Nice Cavigal

Danny AUGUSTIN MICHEL
Alfredo DE LA CRUZ RIJO
Jair Jr GONZALEZ
Jonathan MONTAS BERROA
Sébastien ROQUET
Gauthier ROULEAU

Savigny Lions

Ivan ACUNA
Axel AMOROS
Lilian AMOROS
Jacques BOUCHERON
Gédéon COSTE
Tom DAHAN
Leo JIMINIAN
Mathias LESCURE
Evertz OROZCO
Pierre-Emmanuel PLANES
Gilbert PERDOMO
Daniel RINCON
Luc VIGER

Metz Comet

Elian AUBRY
Armani HENDERSON
Matic LESNJAK
Clément NOBLET
Shane PRIEST
Yondeily QUIROZ ADAMES
Victorien ROZE
Kenjiro SUGIURA
Antoine TAKEZAWA

Sénart Templiers

Théo BRELLE
Félix BROWN
Carlos EUSEBIO
Corenthin FLAMENT
Marcel GIRAUD
Frédéric HANVI
Heorhii HVRYTISHVILI
Jake MACDONALD
Takashi MIZUNO
Yeixon RUIZ
Koki TAKAHASHI

Tom REGNIER
Daniel ROSELL MARTINEZ
Max VETTER
Lucas COMBES

Montigny Cougars

Saad ANOUAR
Allan BELLEN FAGNONI
Kilian BESOLI
Lucas DESRUMEAUX
Gabriel DO CARMO
Rafael JIMINEZ MARTE
Robin LEVIGNERON
Yorfrank LOPEZ TEQUEDOR
Robinson MAESTRE ARCIA
Dylan MAYEUX
Tom MAYEUX
Maximin MONBEIG
Maxime NUTTE
Guillaume RAPHET
Antoine RAULT
Hector VELAZQUEZ

Montpellier Barracudas

Steve ANDERSON
Yoan ANTONAC
Paolo BROSSIER
Oscar BUSTAMANTE
Kevin CANELON
Clément COLOMES-LEPICHON
Daniel GOSSELIN
Mathis GUIRAUD
Fabian KOVACS
Ismail PONTIAC

Division 2 Baseball (Groupe A = 8 matchs / Groupe B = 6 matchs)
Après la 1^{ère} journée de phases finales

Thiais Tigers

Achour AISSOU
Julien BERTHOU
Omar DIODENE PACHECO
Arrys Joel ELONG EPEE
Christophe GONIOT
Alexandre MARTINEZ
Christopher MOREL
Léo NONTANOVANH
Lucas NONTANOVANH
Fabrice OZIER LAFONTAINE
Nicolas ROLET
Jonathan SIMANCAS VILORIA

La Rochelle Boucaniers 2

Florent ARCAMONE
Paul-André BODIN
Emmanuel BONNIN
Chris BUITRON
Jérémy COLLET
Lucas COMBES
Pierre MOITEL
Alexis QUEGUINER
Tom REGNIER
Kevin SABOURIN

Rouen Huskies 2

Quentin BECQUEY
François BLOQUET
Mathieu COULON
Théophile DANNE
Arthur PATUREL
Max VIREY
Jérémy DUBOIS

Anglet Gambas

Christophe DE LA IGLESIA
Gaston DELAPOYADE
César DEL RIO ROMERO
Sébastien DEFAUT
Elliot FROMENT
Robin FROMENT
Jean-Michel GONZALEZ
Ivan LARROQUE
Jean-Guy LEMONNIER
Cédric SANCHEZ
Benjamin SARION

Dunkerque Korvers

Benjamin BODET
Henri CONRARD
Clovis FLAHAUT
Clément GAUDENTI
Reynald GUEANT
Juliane LAPORTE
Kevin PILLONS
Arnaud RUSSO

Eysines Raiders

Yorick ANDREW
Abraham ANTEPAZ
Florent BARSACQ
Miguel DA ROCHA BRIOSO
Quentin FAURE
Maxime GUILLON
Walik IHAMDANENE
Aurélien LEROY

La Guerche Hawks

Dylan BERGEAULT
Detlev BERNARD

FFBS

Sylvain GREGOIRE
Melvine GUESDON
Jules GOUIN
Nicolas HERNANDEZ
Guillaume OLIVRIE
Devin WALSH

Ronchin Dragons

Cyril BEAUREPAIRE
Alexandre BRUNARD
Thibault DELEAU
Edouard DESCAMPS
Louis DE RYCKER
Yohann ECKARDT
Simon HUET
Victor LEMAIRE
Paul LEMETTRE
Saadi MAOUCHE
Quentin MAMMEZ
Syan TOURNOUX-ALADINIAN
Vincent YSEBAERT

Sénart Templiers

Lionel ALFARA
Maxime GHINTRAN
Alexandre LODS
Benjamin ZOIA
Warren GUISTEL

Valenciennes Vipères

Luis Rafael APONTE FERNANDEZ
Jean-Paul GOMES
Hadrien GROSJEAN
Andrew PATEN
Quentin RICHARDOT
William SWINDLING
Clément THOMASSE
William WILLIAMSON

CFS

Gauthier LESGOIRRES
Théo MILLERIOUX
Marx NAGLIS
Jérôme RAFFENNE
David TARISTAS

Béziers Pirates

Jordan BOULARD
Lucas CINTAS
Nicholas DAZELL
Alexandre DESCHAMPS
Felix Alejandro GONZALEZ ROSADO
Alexis MICHEL
Daniel PILAR VELAZQUEZ

Meyzieu-Décines Cards

Gilberto BERRY RIVERA
Nicolas BRESSON-LAVIGNE
Quentin DEGREGORJ
Lancelot DELZANT
Ludovic DI MAIO
Bastien LEVEQUE
Meylian MARIN
Jose Alberto MARTINEZ FLORES
Kevin MONCHATRE JACQUOT
Benoît PITCHÉ

Clermont-Ferrand Arvernes

Jérémy BLASIOLE
Théo DELMAS
Michael DELIA
Louis DEMAZY
Sébastien GRIMAUD
Kaichi KAWAKAMI
Igor KIMURA
Brice LORIENTE
Jonathan MATEO DE AZA
Caio MONTEIRO
Valentin PUJOL
Brahim TAYBI

Division 1 Féminine Softball (6 matches)

Après la 9ème journée

Evry-Courcouronnes Pharaonnes

Aurélie BACELON
Rosalie COSTE
Prapeng DE RIDDER
Nahya NGUYEN
Christel PHILIPPE
Sidonie PHLONG
Emma LIMINIER

Clapiers-Jacou Rabbits

Cathy BEAUCHEF
Marjorie BRUNEL
Géraldine GAUZELIN-ORS

Grenoble Grizzlys

Angélique ANDRE
Victoria BITEUR
Alina KAHLO
Krystina KOROUSOVA
Elia KOUACHI

Manon MARI
Shirley PATIN
Lilian SAYURI
Floriane TREFOUEL
Abigail VOSS

Lisa PERRIER
Eidy TORTOLERO
Charline LADARRE

Saint-Raphaël Comanches

Priscilla BAREL
Stéphanie BEST
Alice CHANAL
Juliette KIEKEN
Marina MORELLI
Charlotte MOUNIER
Elsa MUNIER
Pauline PRADE
Farah SAIDI

Nice Cavigal

Atty ACHILLE
Amandine BERTRAND
Anaisie BUGNA
Guylaine BUVAT
Christelle GIRET
Sandrine REA
Sandra ROUSSELOT
Samantha VIAL

BCF Paris

Céline BOBO
Elena CONSIGLIO
Lucie DENAT
Mathilde DJAHIEL
Nadia DOZOVA
Jenny DURASSIER
Elodie FRANCILLONNE
Isabelle LEBOEUF
Rani RARUNG
Dulce Mariela REYES
Mylène ROUSSEL
Laurie SAURAT
Estelle SAUVAGE
Florence SAUVAGE

Division 1 Masculine Softball (6 matches)
Après la 5ème journée* (incomplète)

Montpellier Barracudas

Laurent ANDRADES
Rémi BENYAICH
Clément COLOMES-LEPICHON
Anthony CROS
Grégory CROS
Emilio DIAZ MENDES
Luc DIDIER
Freddy FARAUD
Mathis GUIRAUD
Pierre MANVILLE
Thomas MARTINAZZO
Mickael MENGOLI
Sylvain PERRIN
Yann PETIT
Rémy PUJAL
Florent ROUCAN

Clapiers-Jacou Rabbits

Pascal BARTOLI
Jonathan BATS
Jacques BOUCHERON
Alain CLERGUE
Bastien CLERGUE
Kilian COUSY
Hector FERNANDEZ
Jonathan HARAS
Thomas LANGLOYS
Alexandre MARI
Alexandre MAURETTE
Grégoire MAURETTE
Julien MERLHE

Pessac Panthères

Yorick ANDREW
Sébastien BOYER
Thibaut CAMINADE
Jérôme DEBRAIS
Sylvain DONNEY
Soufiane ESSAFI
Vincent FERREIRA

Valentin FOULON
Jérémy GUICHARD
Corentin LADANT
Jonathan LAMON
Lucas MANGLE
Florian MESMER-D.
Marc THEVENON
Mikael ZAWISMY

Rouen Huskies

Mickael CERDA
Nicolas FELLON
Alexandre HACQUARD SIERRA
Guillaume HERICHARD
Olivier ISRAEL
Sébastien LEBRETON
Paul LEMETTRE
Thomas MASSE
Thomas MECHEMACHE
Flavien PERON
Robin PROUET
Danny SCALABRINI

Saint-Raphaël Comanches

Alexis BARBOTIN
 William BERENGUER
 Rémi BOUILLON
 Jérôme CASTELLANO
 Maxime FLAYOL
 Nicolas FLAYOL
 Cyril GRIMALDI
 Nicolas GUIZOT
 Rémi HELLEGOUARCH
 Gautier JOSSE
 Robin LETHIECQ
 Alexandre MOUSSA
 Romain SANCHEZ

Stade Toulousain

Arnaud BONJOUR
 Martin BOUYRIE
 Blaise CARDONNE
 Norman COWES
 Jonathan DECHELLE
 Yanael DELPECH
 Thibault DEVERCHERE
 Frédéric HOURMILOUGUE
 Maxime KESER
 Pierre LAUGA
 Jossue MENDOZA
 David MILLASSEAU
 Emmanuel MONGE
 Sébastien NEUMANN
 Sébastien NUZZO
 Cyrille TIEMBLO

Division 2 Masculine Softball (5 matches)**Après la 4ème journée**Entente Lunéville / Evry-C.

Guillaume JOUHANNEAU
 Romain MARTINEZ-SCOTT
 Florian PEYRICHO
 Marcel THEOT
 Charmelo REYES CALDERON
 Eric PENA ALVAREZ
 Rémy STRAMANDINO
 Luc HONGVAN
 Frédéric HARTOUIN
 Kevin COUARD
 Jonathan BEHR
 Christopher LAUNAY

Entente Nantes / Limeil-B.

Thierry BROU
 Sacha CHRISTIN
 Gaetan DEROBERT
 Romain DESTAMINIL
 Sébastien HACOUT
 William LECLERCQ
 Thomas MALECOT
 Benjamin MILGROM
 Thibault NICOL
 Nicolas PAGES
 Alex PAIRAULT
 Stéphane ALLIOT
 Alexis BENGEL
 Romain PICARD
 Régis PINEAU
 Alexis SARDELLA
 Xan TARI

Nice Cavigal

Thomas BOUCHOT
 Sylvain BUVAT
 Antony CUTRI
 Jérémy CUTRI
 Sébastien DROUILLY
 Martin FORTIER
 Nicolas GARIN
 Benjamin GONFRIER
 Thomas HEMZACEK
 Guillaume LAPLACE
 Anthony LUCANI
 Marc PELISSIER
 Arnaud SOLA

Division 2 Féminine Softball (5 matchs)
Après la 4ème journée

Pessac Panthères

Kimberly GOMEZ
Marion GOYET
Mylène GRAVES
Alexandra JUST
Léa KERANFLECH
Mathilde LORENTE
Caroline LOUIS DIT TRIEAU
Louise LE CHENADEC
Anaïs MERSCH
Camille RIERA
Mailys RUAU
Marie SALABERRY
Nadège SINOQUET
Marion TRAVERS

Stade Toulousain

Sarah AUTHIER
Sarah BILLAUD
Léa DECOUX
Amandine ESCANDE
Alice LE BALLE
Elodie LEGOY
Victoria NAVEGA
Astrid PAULINO
Chloé POTTIEZ
Pascale ROQUELAINE
Caroline RUF
Marie SORBIERE
Sabrina RUIZ

BAT / Colombes

Anais ABBOU
Ariane BARDY
Alexandra BRUEL
Manon DELEGUE
Micha LABATUT
Agnès MASSON-SIBUT
Estelle MEYER
Daliane PIRIOU
Laurie SADOUDI
Shahineze SOUICI
Laurianne VANDEBEULQUE



FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Fédérale Sportive

Président : Jean-Marie MEURANT

Objet : Procès-verbal N°28 du 13/09/2023

Membres ayant participé à la visioconférence du 13 septembre 2023 de 13h00 à 14h00 : Jean-Marie MEURANT (Président), Aurélie BACELON, Agnès MASSON-SIBUT François-Xavier CHAFFOIS, Frédéric GUERN, Hervé LAPEYRE, Stephen LESFARGUES (DTN), Elliot FLEYS (référent siège).
Participent également : Ludovic MEILLIER (Président CFA)
Membres excusés : Rémi BOUILLON.

CHAMPIONNATS DE FRANCE 2023

DIVISION 1 BASEBALL

FINALE – 09/10 septembre 2023

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX COUGARS vs MONTPELLIER BARRACUDAS – FINALE1 : 3-4, RAS, rencontre homologuée.

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX COUGARS vs MONTPELLIER BARRACUDAS – FINALE2 : 3-2, RAS, rencontre homologuée.

Playdown (2^{ème} tour) – 09/10 septembre 2023

METZ COMETZ vs LA ROCHELLE BOUCANIERES – PD011 : 3-12, RAS, rencontre homologuée.

METZ COMETZ vs LA ROCHELLE BOUCANIERES – PD011 : 3-8, RAS, rencontre homologuée.

La CFS prend acte du forfait des Metz Cometz qui ne se déplaceront pas à La Rochelle le week-end suivant (*Forfait = Score de 0-9 et encaissement de 50% de la caution*). Les Boucaniers de La Rochelle termine le championnat à la 7^{ème} place. Les Cometz joueront le barrage contre le Champion de France de Division 2.

DIVISION 2 BASEBALL

Demi-finale – 09/10 septembre 2023

VALENCIENNES VIPERES vs CLERMONT-FERRAND ARVERNES – POD25 : 3-4, RAS, rencontre homologuée.

VALENCIENNES VIPERES vs CLERMONT-FERRAND ARVERNES – POD26 : 5-2, RAS, rencontre homologuée.

VALENCIENNES VIPERES vs CLERMONT-FERRAND ARVERNES – POD27 : 11-4, RAS, rencontre homologuée.

BEZIERS PIRATES vs TEMPLIERS DE SENART 2 – POD28 : 11-1, RAS, rencontre homologuée.

BEZIERS PIRATES vs TEMPLIERS DE SENART 2 – POD29 : 8-5, RAS, rencontre homologuée.

DIVISION 3 BASEBALL

1^{ère} journée – 09/10 septembre 2023

POULE A

PAU PUMAS vs JOUE-LES-TOURS COYOTES – D3A001 : 16-2, RAS, rencontre homologuée.

Joué-lès-Tours : Non présence de 12 joueurs sur la feuille de match (RGES BASEBALL 22.03.02) →

Sanction (Annexe 2) : 100€

NANTES MARINERS vs JOUE-LES-TOURS COYOTES – D3A002 : 7-22, RAS, rencontre homologuée.

PAU PUMAS vs NANTES MARINERS – D3A003 : 11-10, RAS, rencontre homologuée.

Pau : Non communication des résultats dans les deux heures suivant la fin de la rencontre (RGES Baseball 24.03) → Sanction (Annexe 2) : 50€

POULE B

ERMONT EXPOS vs COLMAR CARDINALES – D3B001 : 6-25, RAS, rencontre homologuée.

Colmar : Feuille de match mal remplie (manque position des joueurs) → Sanction : 10€.

COLMAR CARDINALES vs TOURCOING LORDS – D3B002 : 19-4, RAS, rencontre homologuée.

ERMONT EXPOS vs TOURCOING LORDS – D3B003 : 20-8, RAS, rencontre homologuée.

POULE C

BREAL-SOUS-MONTFORT BLACK PANTHERS vs VAUREAL SQUALES – D3C001 : 16-7, RAS, rencontre homologuée.

Vauréal : Non présence de 12 joueurs sur la feuille de match (RGES BASEBALL 22.03.02) → Sanction (Annexe 2) : 100€

VAUREAL SQUALES vs LOUVIERS WALLABIES – D3C002 : 5-2, RAS, rencontre homologuée.

Louviers : Feuille de match mal remplie (manque le nom de l'entraîneur) → Sanction : 10€.

Louviers : Non présence de 12 joueurs sur la feuille de match (RGES BASEBALL 22.03.02) → Sanction (Annexe 2) : 100€

BREAL-SOUS-MONTFORT BLACK PANTHERS vs LOUVIERS WALLABIES – D3C003 : 28-0, RAS, rencontre homologuée.

Louviers : Non présence de 12 joueurs sur la feuille de match (RGES BASEBALL 22.03.02) → Sanction (Annexe 2) : 100€

POULE D

FENAY CYCLONES vs VALLEE DU GAPEAU RENARDS – D3D001 : 3-10, RAS, rencontre homologuée.

FENAY CYCLONES vs VALLEE DU GAPEAU RENARDS – D3D002 : 3-9, RAS, rencontre homologuée.

Fénay : Feuille de match signée par un non diplômé (Annexe 1.03 RGES Baseball) → Sanction (Annexe 2) : 50€

Fénay : Feuille de match mal remplie (manque le nom de l'équipe) → Sanction : 10€.

RAPPELS GENERAUX D3 BASEBALL

Merci de bien faire apparaître l'ensemble des mentions sur les feuilles de matchs svp : muté (M), extension de licence (EXT), étranger (E), COTMA, 18U.

Merci de remplir les feuilles de décompte de lancers de vos 18U et de les donner aux scoreurs en charge pour envoi à la CFS.

Les arbitres sont indemnisés avant la rencontre par paiement par chèque à raison du tiers de la somme par équipe du plateau ou par moitié pour la Poule D en application des RGEs Annexe 1 page 5 :

Les indemnités et les frais de déplacement des arbitres sont payés à ceux-ci directement sur le terrain, avant la rencontre, par les clubs en présence.

Les frais d'arbitrage pour le plateau final sont pris en charge par la fédération.

DIVISION 1 MASCULINE SOFTBALL**5^{ème} Journée – 09/10 septembre 2023**

ROUEN HUSKIES vs CLAPIERS-JACOU RABBITS – 23D1M57 : **0-6, RAS, rencontre homologuée.**

CLAPIERS-JACOU RABBITS vs ROUEN HUSKIES – 23D1M58 : **12-1, RAS, rencontre homologuée.**

CLAPIERS-JACOU RABBITS vs ROUEN HUSKIES – 23D1M59 : **11-1, RAS, rencontre homologuée.**

ROUEN HUSKIES vs CLAPIERS-JACOU RABBITS – 23D1M60 : **0-14, RAS, rencontre homologuée.**

Match en retard Rouen – Pessac (23D1M36)

Le match n'ayant aucune incidence possible sur le classement de la saison régulière, ce match est annulé.

Classement final de la saison régulière

- 1- Clapiers-Jacou (18-2)
- 2- Montpellier (16-4)
- 3- Stade Toulousain (8-12)
- 4- Saint-Raphaël (7-13)
- 5- Pessac (6-13)
- 6- Rouen (4-15)

Plateaux de phase finale

Plateau Playoff – 23/24 septembre à Clapiers-Jacou

- Clapiers-Jacou
- Montpellier
- Stade Toulousain

Plateau Playdown – 30 sept. / 1^{er} oct. à Saint-Raphaël

- Saint-Raphaël
- Pessac
- Rouen

CALENDRIER / MODIFICATION HORAIRE**Barrage D1/D2 Masculines Softball**

Le Cavigal de Nice a demandé un report de ce barrage à une date ultérieure. Cette demande est à l'étude par la CFS.

Division 2 Baseball

Demande des clubs de Béziers et de Valenciennes pour décaler le playball du match FINALED23 du 30 septembre de 15h00 à 16h00, pour raisons logistiques.

ACCORD CFS

Division 1 Féminine Softball

La CFS programme les rencontres de la Finale à Grenoble et le barrage D1/D2 telles que :

- Match 1 : samedi 7 octobre à 13h00
- Match 2 : samedi 7 octobre à 15h00
- Match 3 (si nécessaire) : dimanche 8 octobre à 11h00

QUESTION BARRAGE D1/D2 BASEBALL

La CFS a reçu une question concernant le nombre de manches des rencontres du barrage D1/D2 Baseball ainsi que les bâttes à utiliser.

S'agissant d'un barrage d'accession à la Division 1 Baseball, les rencontres se jouent dans les conditions de ce championnat à savoir **en 9 manches et avec bâttes en bois**.

RAPPELS APPARTENANCE

Nombre de matchs joués pour appartenir à :

- La Division 1 Féminine Softball = 6 matchs.
- La Division 1 Masculine Softball = 6 matchs.
- La Division 2 Féminine Softball = 5 matchs.
- La Division 2 Masculine Softball = 5 matchs.
- La Division 1 Baseball = 8 matchs.
- La Division 2 Baseball : Groupe A = 8 matchs / Groupe B = 6 matchs

NB : à titre d'information les joueuses et joueurs appartenant à chaque championnat sont listés en annexes de ce PV. Toutefois, la CFS rappelle qu'il appartient aux clubs d'assurer le suivi de nombre de rencontres jouées par ses licenciés et de signifier à la CFS une erreur éventuelle dans ces listes.

QUALIFICATIONS

Les listes de joueuses et joueurs qualifiés pour jouer les phases ultérieures de chaque championnat seront transmises aux équipes à la fin de la phase régulière.

TELECHARGEMENT DES DOCUMENTS DE MATCHS

Comme lors des saisons précédentes, la plateforme <https://upload.ffbs.fr/> sera utilisée pour le dépôt des documents de matchs (feuilles de matchs, iRosters, feuilles de score).

Cette plateforme a été mise à jour pour les championnats nationaux de catégorie 19 ans et plus.

Merci de bien vouloir déposer, dans les délais réglementaires, **des documents lisibles et scannés dans le bon sens**.

REGLEMENTS GENERAUX DES EPREUVES SPORTIVES (RGES)

Pour rappel, les règlements fédéraux en vigueur sont disponibles sur le site internet de la Fédération française de Baseball et Softball, onglet **Fédération** et page **Textes Officiels** : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>

RAPPELS SUR LES DOCUMENTS DE MATCHS

Il est rappelé que ne doivent apparaître sur les feuilles de matchs que les personnes présentes sur le iRoster de l'équipe, licenciés en Compétition et pouvant être appelés dans la rencontre comme joueur.

La feuille de match doit être signée par une personne présente sur le iRoster et dûment diplômée. Elle apposera son nom à côté de sa signature. (Référence aux annexes 1.01, 1.02 des RGS Baseball « *Disposer à chaque rencontre officielle du championnat de France de Division X d'un cadre diplômé d'Etat ou par la fédération* » et

1.01 et 1.02 des RGS Softball « *Le manager de l'équipe (déclaré lors de l'inscription de l'équipe et signataire des feuilles de match) doit être titulaire de l'un des diplômes suivants* ».

Le iRoster servant à garantir qu'une personne est valablement licenciée pour la saison et que sa licence est active lors de la rencontre, il est demandé à ce que l'ensemble des personnes souhaitant être présente dans un dug out ou sur l'aire de jeu soit présente sur ce iRoster.

Les listes provisoires de 30 joueurs en D1 et D2 Baseball sont consultables sur le site de statistiques de la fédération

: -Division 1 → <http://www.stats.ffbs.fr/2023/division1/stats.php>

-Division 2 → <http://www.stats.ffbs.fr/2023/division2/stats.php>

Baseball - Décompte de lancers des joueurs de catégorie 18U

Comme indiqué par la CFSS dans ses bulletins, le comptage des lancers des 18U en championnat seniors n'est pas du ressort du scoreur. Il est demandé au manager de l'équipe en charge du joueur de faire ce comptage ou de désigner une personne pour le faire.

A l'issue du match les managers des 2 équipes signent cette feuille et la remettent au scoreur pour envoi à la CFS.

RAPPELS SUR LICENCES

Rappel : Article 14.1.4 des Règlements Généraux

« Les personnes âgées de 16 ans et plus au 31 décembre de la saison en cours doivent fournir lors de la demande de leur première licence et de son ou ses renouvellement(s) ultérieur(s), une copie d'un justificatif d'identité en cours de validité comportant une photographie (carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte de sécurité sociale ou carte vitale, titre de séjour, etc.). »

RECOURS

Tel que défini par l'article 86 du Règlement Intérieur – Edition du 18 mars 2023 de la Fédération Française de Baseball et Softball, les décisions de la commission peuvent donner lieu à un appel devant le Bureau Fédéral dans les conditions définies par ce dernier. L'appel doit être formulé dans les dix jours de la notification de la décision attaquée, accompagné d'un chèque d'un montant correspondant aux frais d'ouverture de dossier (50€) et d'enquête. L'appel doit être adressé au siège de la fédération sous pli recommandé.

Lien : <https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2023/03/RI-AG-18.03.2023.pdf>

Jean-Marie Meurant
Président C.F.S



ANNEXES

JOUEURS APPARTENANT A UN CHAMPIONNAT (Liste donnée à titre indicatif en date du PV)

Division 1 Baseball (8 matchs) Après la troisième journée de phases finales

Rouen Huskies

Joris BERT
Hugo BLONDEL
Bastien DAGNEAU
Sébastien DUCHOSSOY
Dylan GLEESON
Gabriel HARRISON
Javier HERNANDEZ
Maxime LEFEVRE
Quentin MOULIN
Martin VISSAC
Luis YSLA
Alexander MACKINNON

Stade Toulousain

Euri GARCIA
Jhon Will GARCIA DELAGADO
Jorge HEREAUD
Guillaume LAZIES
Sergio Jossue MENDOZA
Alexander PERDOMO
Thibaut PINIER
Keivy ROJAS PEREZ
Nolan SOLIVERES
Ariel SORIANO
Yudi SORIANO

Paris Université Club

Juan CARELA
Marvin COLEMAN
Gael LOSY
Daiki MAUCLAIRE
Camille MESGUICH
Ausar RANKIN
Gabin RIOLLET-DRAGHI
Douglas RODRIGUEZ
Jonny ROMERO
Anderson VERA

La Rochelle Boucaniers

Tony AMOROSO SANCHEZ
Nicolas ANTOINE
Chris BUITRON
Franklin DE LA ROSA
Felipe LOT MARTINS
Yaferson LOPEZ GOMEZ
Wilce NIEVES

Nice Cavigal

Danny AUGUSTIN MICHEL
Alfredo DE LA CRUZ RIJO
Jair Jr GONZALEZ
Jonathan MONTAS BERROA
Sébastien ROQUET
Gauthier ROULEAU

Savigny Lions

Ivan ACUNA
Axel AMOROS
Lilian AMOROS
Jacques BOUCHERON
Gédéon COSTE
Tom DAHAN
Leo JIMINIAN
Mathias LESCURE
Evertz OROZCO
Pierre-Emmanuel PLANES
Gilbert PERDOMO
Daniel RINCON
Luc VIGER

Metz Comet

Elian AUBRY
Armani HENDERSON
Matic LESNJAK
Clément NOBLET
Shane PRIEST
Yondeily QUIROZ ADAMES
Victorien ROZE
Kenjiro SUGIURA
Antoine TAKEZAWA

Sénart Templiers

Théo BRELLE
Félix BROWN
Carlos EUSEBIO
Corenthin FLAMENT
Marcel GIRAUD
Frédéric HANVI
Heorhii HVRYTISHVILI
Jake MACDONALD
Takashi MIZUNO
Yeixon RUIZ
Koki TAKAHASHI

Tom REGNIER
Daniel ROSELL MARTINEZ
Max VETTER
Lucas COMBES

Montigny Cougars

Saad ANOUAR
Allan BELLEN FAGNONI
Kilian BESOLI
Lucas DESRUMEAUX
Gabriel DO CARMO
Rafael JIMINEZ MARTE
Robin LEVIGNERON
Yorfrank LOPEZ TEQUEDOR
Robinson MAESTRE ARCIA
Dylan MAYEUX
Tom MAYEUX
Maximin MONBEIG
Maxime NUTTE
Guillaume RAPHET
Antoine RAULT
Hector VELAZQUEZ

Montpellier Barracudas

Steve ANDERSON
Yoan ANTONAC
Paolo BROSSIER
Oscar BUSTAMANTE
Kevin CANELON
Clément COLOMES-LEPICHON
Daniel GOSSELIN
Mathis GUIRAUD
Fabian KOVACS
Ismail PONTIAC

Division 2 Baseball (Groupe A = 8 matchs / Groupe B = 6 matchs)
Après la 2^{ème} journée de phases finales

Thiais Tigers

Achour AISSOU
Julien BERTHOU
Omar DIODENE PACHECO
Arrys Joel ELONG EPEE
Christophe GONIOT
Alexandre MARTINEZ
Christopher MOREL
Léo NONTANOVANH
Lucas NONTANOVANH
Fabrice OZIER LAFONTAINE
Nicolas ROLET
Jonathan SIMANCAS VILORIA

La Rochelle Boucaniers 2

Florent ARCAMONE
Paul-André BODIN
Emmanuel BONNIN
Chris BUITRON
Jérémy COLLET
Lucas COMBES
Pierre MOITEL
Alexis QUEGUINER
Tom REGNIER
Kevin SABOURIN

Rouen Huskies 2

Quentin BECQUEY
François BLOQUET
Mathieu COULON
Théophile DANNE
Arthur PATUREL
Max VIREY
Jérémy DUBOIS

Anglet Gambas

Christophe DE LA IGLESIA
Gaston DELAPOYADE
César DEL RIO ROMERO
Sébastien DEFAUT
Elliot FROMENT
Robin FROMENT
Jean-Michel GONZALEZ
Ivan LARROQUE
Jean-Guy LEMONNIER
Cédric SANCHEZ
Benjamin SARION

Dunkerque Korvers

Benjamin BODET
Henri CONRARD
Clovis FLAHAUT
Clément GAUDENTI
Reynald GUEANT
Juliane LAPORTE
Kevin PILLONS
Arnaud RUSSO

Eysines Raiders

Yorick ANDREW
Abraham ANTEPAZ
Florent BARSACQ
Miguel DA ROCHA BRIOSO
Quentin FAURE
Maxime GUILLON
Walik IHAMDANENE
Aurélien LEROY

La Guerche Hawks

Dylan BERGEAULT
Detlev BERNARD

FFBS

Sylvain GREGOIRE
Melvine GUESDON
Jules GOUIN
Nicolas HERNANDEZ
Guillaume OLIVRIE
Devin WALSH

Ronchin Dragons

Cyril BEAUREPAIRE
Alexandre BRUNARD
Thibault DELEAU
Edouard DESCAMPS
Louis DE RYCKER
Yohann ECKARDT
Simon HUET
Victor LEMAIRE
Paul LEMETTRE
Saadi MAOUCHE
Quentin MAMMEZ
Syan TOURNOUX-ALADINIAN
Vincent YSEBAERT

Sénart Templiers

Lionel ALFARA
Maxime GHINTRAN
Alexandre LODS
Benjamin ZOIA
Warren GUISTEL

Valenciennes Vipères

Luis Rafael APONTE FERNANDEZ
Jean-Paul GOMES
Hadrien GROSJEAN
Andrew PATEN
Quentin RICHARDOT
William SWINDLING
Clément THOMASSE
William WILLIAMSON

CFS

Gauthier LESGOIRRES
Théo MILLERIOUX
Marx NAGLIS
Jérôme RAFFENNE
David TARISTAS

Béziers Pirates

Jordan BOULARD
Lucas CINTAS
Nicholas DAZELL
Alexandre DESCHAMPS
Felix Alejandro GONZALEZ ROSADO
Alexis MICHEL
Daniel PILAR VELAZQUEZ

Meyzieu-Décines Cards

Gilberto BERRY RIVERA
Nicolas BRESSON-LAVIGNE
Quentin DEGREGORJ
Lancelot DELZANT
Ludovic DI MAIO
Bastien LEVEQUE
Meylian MARIN
Jose Alberto MARTINEZ FLORES
Kevin MONCHATRE JACQUOT
Benoît PITCHÉ

Clermont-Ferrand Arvernes

Jérémy BLASIOLE
Théo DELMAS
Michael DELIA
Louis DEMAZY
Sébastien GRIMAUD
Kaichi KAWAKAMI
Igor KIMURA
Brice LORIENTE
Jonathan MATEO DE AZA
Caio MONTEIRO
Valentin PUJOL
Brahim TAYBI

Division 1 Féminine Softball (6 matches)

Après la 9ème journée

Evry-Courcouronnes Pharaonnes

Aurélie BACELON
Rosalie COSTE
Prapeng DE RIDDER
Nahya NGUYEN
Christel PHILIPPE
Sidonie PHLONG
Emma LIMINIER

Clapiers-Jacou Rabbits

Cathy BEAUCHEF
Marjorie BRUNEL
Géraldine GAUZELIN-ORS

Grenoble Grizzlys

Angélique ANDRE
Victoria BITEUR
Alina KAHLO
Krystina KOROUSOVA
Elia KOUACHI

Manon MARI
Shirley PATIN
Lilian SAYURI
Floriane TREFOUEL
Abigail VOSS

Lisa PERRIER
Eidy TORTOLERO
Charline LADARRE

Saint-Raphaël Comanches

Priscilla BAREL
Stéphanie BEST
Alice CHANAL
Juliette KIEKEN
Marina MORELLI
Charlotte MOUNIER
Elsa MUNIER
Pauline PRADE
Farah SAIDI

Nice Cavigal

Atty ACHILLE
Amandine BERTRAND
Anaisie BUGNA
Guylaine BUVAT
Christelle GIRET
Sandrine REA
Sandra ROUSSELOT
Samantha VIAL

BCF Paris

Céline BOBO
Elena CONSIGLIO
Lucie DENAT
Mathilde DJAHIEL
Nadia DOZOVA
Jenny DURASSIER
Elodie FRANCILLONNE
Isabelle LEBOEUF
Rani RARUNG
Dulce Mariela REYES
Mylène ROUSSEL
Laurie SAURAT
Estelle SAUVAGE
Florence SAUVAGE

Division 1 Masculine Softball (6 matches)**Après la 5ème journée**Montpellier Barracudas

Laurent ANDRADES
Rémi BENYAICH
Clément COLOMES-LEPICHON
Anthony CROS
Grégory CROS
Emilio DIAZ MENDES
Luc DIDIER
Freddy FARAUD
Mathis GUIRAUD
Pierre MANVILLE
Thomas MARTINAZZO
Mickael MENGOLI
Sylvain PERRIN
Yann PETIT
Rémy PUJAL
Florent ROUCAN

Clapiers-Jacou Rabbits

Pascal BARTOLI
Jonathan BATS
Jacques BOUCHERON
Alain CLERGUE
Bastien CLERGUE
Kilian COUSY
Hector FERNANDEZ
Jonathan HARAS
Thomas LANGLOYS
Alexandre MARI
Alexandre MAURETTE
Grégoire MAURETTE
Julien MERLHE

Pessac Panthères

Yorick ANDREW
Sébastien BOYER
Thibaut CAMINADE
Jérôme DEBRAIS
Sylvain DONNEY
Soufiane ESSAFI
Vincent FERREIRA

Valentin FOULON
Jérémy GUICHARD
Corentin LADANT
Jonathan LAMON
Lucas MANGLE
Florian MESMER-D.
Marc THEVENON
Mikael ZAWISMY

Rouen Huskies

Mickael CERDA
Nicolas FELLON
Alexandre HACQUARD SIERRA
Guillaume HERICHARD
Olivier ISRAEL
Sébastien LEBRETON
Paul LEMETTRE
Thomas MASSE
Thomas MECHEMACHE
Flavien PERON
Robin PROUET
Danny SCALABRINI
Valentin LEFEVRE

Saint-Raphaël Comanches

Alexis BARBOTIN
 William BERENGUER
 Rémi BOUILLON
 Jérôme CASTELLANO
 Maxime FLAYOL
 Nicolas FLAYOL
 Cyril GRIMALDI
 Nicolas GUIZOT
 Rémi HELLEGOUARCH
 Gautier JOSSE
 Robin LETHIECQ
 Alexandre MOUSSA
 Romain SANCHEZ

Stade Toulousain

Arnaud BONJOUR
 Martin BOUYRIE
 Blaise CARDONNE
 Norman COWES
 Jonathan DECHELLE
 Yanael DELPECH
 Thibault DEVERCHERE
 Frédéric HOURMILOUGUE
 Maxime KESER
 Pierre LAUGA
 Jossue MENDOZA
 David MILLASSEAU
 Emmanuel MONGE
 Sébastien NEUMANN
 Sébastien NUZZO
 Cyrille TIEMBLO

Division 2 Masculine Softball (5 matches)**Après la 4ème journée**Entente Lunéville / Evry-C.

Guillaume JOUHANNEAU
 Romain MARTINEZ-SCOTT
 Florian PEYRICHOU
 Marcel THEOT
 Charmelo REYES CALDERON
 Eric PENA ALVAREZ
 Rémy STRAMANDINO
 Luc HONGVAN
 Frédéric HARTOUIN
 Kevin COUARD
 Jonathan BEHR
 Christopher LAUNAY

Entente Nantes / Limeil-B.

Thierry BROU
 Sacha CHRISTIN
 Gaetan DEROBERT
 Romain DESTAMINIL
 Sébastien HACOUT
 William LECLERCQ
 Thomas MALECOT
 Benjamin MILGROM
 Thibault NICOL
 Nicolas PAGES
 Alex PAIRAULT
 Stéphane ALLIOT
 Alexis BENGEL
 Romain PICARD
 Régis PINEAU
 Alexis SARDELLA
 Xan TARI

Nice Cavigal

Thomas BOUCHOT
 Sylvain BUVAT
 Antony CUTRI
 Jérémy CUTRI
 Sébastien DROUILLY
 Martin FORTIER
 Nicolas GARIN
 Benjamin GONFRIER
 Thomas HEMZACEK
 Guillaume LAPLACE
 Anthony LUCANI
 Marc PELISSIER
 Arnaud SOLA

Division 2 Féminine Softball (5 matchs)
Après la 4ème journée

Pessac Panthères

Kimberly GOMEZ
Marion GOYET
Mylène GRAVES
Alexandra JUST
Léa KERANFLECH
Mathilde LORENTE
Caroline LOUIS DIT TRIEAU
Louise LE CHENADEC
Anaïs MERSCH
Camille RIERA
Mailys RUAU
Marie SALABERRY
Nadège SINOQUET
Marion TRAVERS

Stade Toulousain

Sarah AUTHIER
Sarah BILLAUD
Léa DECOUX
Amandine ESCANDE
Alice LE BALLE
Elodie LEGOY
Victoria NAVEGA
Astrid PAULINO
Chloé POTTIEZ
Pascale ROQUELAINE
Caroline RUF
Marie SORBIERE
Sabrina RUIZ

BAT / Colombes

Anais ABBOU
Ariane BARDY
Alexandra BRUEL
Manon DELEGUE
Micha LABATUT
Agnès MASSON-SIBUT
Estelle MEYER
Daliane PIRIOU
Laurie SADOUDI
Shahineze SOUICI
Laurianne VANDEBEULQUE



FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Fédérale Sportive

Président : Jean-Marie MEURANT

Objet : Procès-verbal N°29 du 20/09/2023

Ce PV est établi après consultation écrite des membres de la Commission Fédérale Sportive (CFS).

CHAMPIONNATS DE FRANCE 2023

DIVISION 1 BASEBALL

FINALE – 16/17 septembre 2023

MONTPELLIER BARRACUDAS vs MONTIGNY-LE-BRETONNEUX COUGARS – FINALE3 : 1-0, RAS, rencontre homologuée.

MONTPELLIER BARRACUDAS vs MONTIGNY-LE-BRETONNEUX COUGARS – FINALE4 : 2-4, RAS, rencontre homologuée.

MONTPELLIER BARRACUDAS vs MONTIGNY-LE-BRETONNEUX COUGARS – FINALE5 : 8-0, RAS, rencontre homologuée.

Montpellier : expulsion de Yoan ANTONAC (071702)

Le titre de Champion de France 2023 est attribué au MUC Barracudas Baseball Softball de Montpellier. Le club bénéficiera d'une place en Coupe d'Europe en 2024.

Le classement final de la Division 1 Baseball 2023 est le suivant :

- 1- Montpellier
- 2- Montigny-le-Bretonneux
- 3- Sénart
- 4- Toulouse
- 5- Savigny s/ Orge
- 6- Rouen
- 7- La Rochelle
- 8- Metz (barragiste)
- 9- Paris UC (relégué)
- 10- Nice (relégué)

DIVISION 3 BASEBALL

2^{ème} journée – 16/17 septembre 2023**POULE A**

NANTES MARINERS vs PAU PUMAS – D3A004 : 3-5, RAS, rencontre homologuée.

JOUE-LES-TOURS COYOTES vs PAU PUMAS – D3A005 : 6-5, RAS, rencontre homologuée.

NANTES MARINERS vs JOUE-LES-TOURS COYOTES – D3A006 : 12-14, RAS, rencontre homologuée.

POULE B

TOURCOING LORDS vs COLMAR CARDINALES – D3B004 : 4-5, RAS, rencontre homologuée.

Tourcoing : Non transmission de la feuille de décompte de lancers 18U (M. GOSSENS) → Sanction : 30€.

ERMONT EXPOS vs COLMAR CARDINALES – D3B005 : 7-13, RAS, rencontre homologuée.

TOURCOING LORDS vs ERMONT EXPOS – D3B006 : 5-17, RAS, rencontre homologuée.

POULE C

LOUVIERS WALLABIES vs BREAL-SOUS-MONTFORT BLACK PANTHERS – D3C004 : 2-13, RAS, rencontre homologuée.

BREAL-SOUS-MONTFORT BLACK PANTHERS vs VAUREAL SQUALES – D3C005 : 12-14, RAS, rencontre homologuée.

Bréal-sous-Montfort : expulsion de Lucas LOUIS (023790)

LOUVIERS WALLABIES vs VAUREAL SQUALES – D3C006 : 6-16, RAS, rencontre homologuée.

DIVISION 1 MASCULINE SOFTBALL

La CFS prend acte du renoncement des Huskies de Rouen à participer au plateau Playdown à Saint-Raphaël ainsi qu'à un éventuel barrage D1/D2.

En conséquence, la CFS, après échange avec les clubs de Saint-Raphaël et de Pessac, annule le plateau Playdown et acte du classement suivant : 4^{ème} – Saint-Raphaël ; 5^{ème} – Pessac.

Aussi, le barrage étant annulé, le Cavigal de Nice est promu en Division 1 pour la saison 2024. Les Huskies sont quant à eux relégués au niveau inférieur.

CALENDRIER / MODIFICATION HORAIRE**Division 1 Masculine Softball**

A la demande de Toulouse, et avec accord de Montpellier et Clapiers-Jacou, inversion des deux derniers matchs (23D1M65 et 23D1M66).

ACCORD CFS**JOKER MEDICAL****Division 1 Baseball – Metz**

En référence à l'article 30.05.01 des RGES Baseball, le club de Metz demande le remplacement du joueur Armani HENDERSON (124917) par M. Ryan JOHNSON (125309) au sein de la liste des 30 et comme joueur qualifié pour les phases finales (barrages).

Après avis de la CF Médicale (30.05.02), **la CFS donne son accord** à ce remplacement.

Division 1 Masculine Softball – Montpellier

En référence à l'article 30.04.04 des RGES Softball, le club de Montpellier demande le remplacement des joueurs Mathis GUIRAUD (077041) et Anthony CROS (000655) par messieurs Lukas KUBAT (125339) et Vit KOCI (125340) comme joueurs qualifiés pour les phases finales.

Après avis de la CF Médicale (30.05.02), **la CFS donne son accord** à ces remplacements.

RAPPELS APPARTENANCE

Nombre de matchs joués pour appartenir à :

- **La Division 1 Féminine Softball = 6 matchs.**
- **La Division 1 Masculine Softball = 6 matchs.**
- **La Division 2 Féminine Softball = 5 matchs.**
- **La Division 2 Masculine Softball = 5 matchs.**
- **La Division 1 Baseball = 8 matchs.**
- **La Division 2 Baseball : Groupe A = 8 matchs / Groupe B = 6 matchs**

NB : à titre d'information les joueuses et joueurs appartenant à chaque championnat sont listés en annexes de ce PV. Toutefois, la CFS rappelle qu'il appartient aux clubs d'assurer le suivi de nombre de rencontres jouées par ses licenciés et de signifier à la CFS une erreur éventuelle dans ces listes.

QUALIFICATIONS

Les listes de joueuses et joueurs qualifiés pour jouer les phases ultérieures de chaque championnat seront transmises aux équipes à la fin de la phase régulière.

TELECHARGEMENT DES DOCUMENTS DE MATCHS

Comme lors des saisons précédentes, la plateforme <https://upload.ffbs.fr/> sera utilisée pour le dépôt des documents de matchs (feuilles de matchs, iRosters, feuilles de score).

Cette plateforme a été mise à jour pour les championnats nationaux de catégorie 19 ans et plus.

Merci de bien vouloir déposer, dans les délais réglementaires, **des documents lisibles et scannés dans le bon sens.**

REGLEMENTS GENERAUX DES EPREUVES SPORTIVES (RGES)

Pour rappel, les règlements fédéraux en vigueur sont disponibles sur le site internet de la Fédération française de Baseball et Softball, onglet **Fédération** et page **Textes Officiels** : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>

RAPPELS SUR LES DOCUMENTS DE MATCHS

Il est rappelé que ne doivent apparaître sur les feuilles de matchs que les personnes présentes sur le iRoster de l'équipe, licenciés en Compétition et pouvant être appelés dans la rencontre comme joueur.

La feuille de match doit être signée par une personne présente sur le iRoster et dûment diplômée. Elle apposera son nom à côté de sa signature. (Référence aux annexes 1.01, 1.02 des RGES Baseball « Disposer à chaque rencontre officielle du championnat de France de Division X d'un cadre diplômé d'Etat ou par la fédération » et

1.01 et 1.02 des RGES Softball « Le manager de l'équipe (déclaré lors de l'inscription de l'équipe et signataire des feuilles de match) doit être titulaire de l'un des diplômes suivants ».

Le iRoster servant à garantir qu'une personne est valablement licenciée pour la saison et que sa licence est active lors de la rencontre, il est demandé à ce que l'ensemble des personnes souhaitant être présente dans un dug out ou sur l'aire de jeu soit présente sur ce iRoster.

Les listes provisoires de 30 joueurs en D1 et D2 Baseball sont consultables sur le site de statistiques de la fédération

: -Division 1 → <http://www.stats.ffbs.fr/2023/division1/stats.php>

-Division 2 → <http://www.stats.ffbs.fr/2023/division2/stats.php>

Baseball - Décompte de lancers des joueurs de catégorie 18U

Comme indiqué par la CFSS dans ses bulletins, le comptage des lancers des 18U en championnat seniors n'est pas du ressort du scoreur. Il est demandé au manager de l'équipe en charge du joueur de faire ce comptage ou de désigner une personne pour le faire.

A l'issue du match les managers des 2 équipes signent cette feuille et la remettent au scoreur pour envoi à la CFS.

RAPPELS SUR LICENCES

Rappel : Article 14.1.4 des Règlements Généraux

« Les personnes âgées de 16 ans et plus au 31 décembre de la saison en cours doivent fournir lors de la demande de leur première licence et de son ou ses renouvellement(s) ultérieur(s), une copie d'un justificatif d'identité en cours de validité comportant une photographie (carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte de sécurité sociale ou carte vitale, titre de séjour, etc.). »

RECOURS

Tel que défini par l'article 86 du Règlement Intérieur – Edition du 18 mars 2023 de la Fédération Française de Baseball et Softball, les décisions de la commission peuvent donner lieu à un appel devant le Bureau Fédéral dans les conditions définies par ce dernier. L'appel doit être formulé dans les dix jours de la notification de la décision attaquée, accompagné d'un chèque d'un montant correspondant aux frais d'ouverture de dossier (50€) et d'enquête. L'appel doit être adressé au siège de la fédération sous pli recommandé.

Lien : <https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2023/03/RI-AG-18.03.2023.pdf>

Jean-Marie Meurant
Président C.F.S



ANNEXES

JOUEURS APPARTENANT A UN CHAMPIONNAT (Liste donnée à titre indicatif en date du PV)

Division 1 Baseball (8 matchs) A la fin du championnat (French Series)

Rouen Huskies

Joris BERT
Hugo BLONDEL
Bastien DAGNEAU
Sébastien DUCHOSSOY
Dylan GLEESON
Gabriel HARRISON
Javier HERNANDEZ
Maxime LEFEVRE
Quentin MOULIN
Martin VISSAC
Luis YSLA
Alexander MACKINNON

Stade Toulousain

Euri GARCIA
Jhon Will GARCIA DELAGADO
Jorge HEREAUD
Guillaume LAZIES
Sergio Jossue MENDOZA
Alexander PERDOMO
Thibaut PINIER
Keivy ROJAS PEREZ
Nolan SOLIVERES
Ariel SORIANO
Yudi SORIANO

Paris Université Club

Juan CARELA
Marvin COLEMAN
Gael LOSY
Daiki MAUCLAIRE
Camille MESGUICH
Ausar RANKIN
Gabin RIOLLET-DRAGHI
Douglas RODRIGUEZ
Jonny ROMERO
Anderson VERA

La Rochelle Boucaniers

Tony AMOROSO SANCHEZ
Nicolas ANTOINE
Chris BUITRON
Franklin DE LA ROSA
Felipe LOT MARTINS
Yaferson LOPEZ GOMEZ
Wilce NIEVES

Nice Cavigal

Danny AUGUSTIN MICHEL
Alfredo DE LA CRUZ RIJO
Jair Jr GONZALEZ
Jonathan MONTAS BERROA
Sébastien ROQUET
Gauthier ROULEAU

Savigny Lions

Ivan ACUNA
Axel AMOROS
Lilian AMOROS
Jacques BOUCHERON
Gédéon COSTE
Tom DAHAN
Leo JIMINIAN
Mathias LESCURE
Evertz OROZCO
Pierre-Emmanuel PLANES
Gilbert PERDOMO
Daniel RINCON
Luc VIGER

Metz Comet

Elian AUBRY
Armani HENDERSON
Matic LESNJAK
Clément NOBLET
Shane PRIEST
Yondeily QUIROZ ADAMES
Victorien ROZE
Kenjiro SUGIURA
Antoine TAKEZAWA

Sénart Templiers

Théo BRELLE
Félix BROWN
Carlos EUSEBIO
Corenthin FLAMENT
Marcel GIRAUD
Frédéric HANVI
Heorhii HVRYTISHVILI
Jake MACDONALD
Takashi MIZUNO
Yeixon RUIZ
Koki TAKAHASHI

Tom REGNIER
Daniel ROSELL MARTINEZ
Max VETTER
Lucas COMBES

Montigny Cougars

Saad ANOUAR
Allan BELLEN FAGNONI
Kilian BESOLI
Lucas DESRUMEAUX
Gabriel DO CARMO
Rafael JIMINEZ MARTE
Robin LEVIGNERON
Yorfrank LOPEZ TEQUEDOR
Robinson MAESTRE ARCIA
Dylan MAYEUX
Tom MAYEUX
Maximin MONBEIG
Maxime NUTTE
Guillaume RAPHET
Antoine RAULT
Hector VELAZQUEZ

Montpellier Barracudas

Steve ANDERSON
Yoan ANTONAC
Paolo BROSSIER
Oscar BUSTAMANTE
Kevin CANELON
Clément COLOMES-LEPICHON
Daniel GOSSELIN
Mathis GUIRAUD
Fabian KOVACS
Ismail PONTIAC

Division 2 Baseball (Groupe A = 8 matchs / Groupe B = 6 matchs)
Après la 2^{ème} journée de phases finales

Thiais Tigers

Achour AISSOU
Julien BERTHOU
Omar DIODENE PACHECO
Arrys Joel ELONG EPEE
Christophe GONIOT
Alexandre MARTINEZ
Christopher MOREL
Léo NONTANOVANH
Lucas NONTANOVANH
Fabrice OZIER LAFONTAINE
Nicolas ROLET
Jonathan SIMANCAS VILORIA

La Rochelle Boucaniers 2

Florent ARCAMONE
Paul-André BODIN
Emmanuel BONNIN
Chris BUITRON
Jérémy COLLET
Lucas COMBES
Pierre MOITEL
Alexis QUEGUINER
Tom REGNIER
Kevin SABOURIN

Rouen Huskies 2

Quentin BECQUEY
François BLOQUET
Mathieu COULON
Théophile DANNE
Arthur PATUREL
Max VIREY
Jérémy DUBOIS

Anglet Gambas

Christophe DE LA IGLESIA
Gaston DELAPOYADE
César DEL RIO ROMERO
Sébastien DEFAUT
Elliot FROMENT
Robin FROMENT
Jean-Michel GONZALEZ
Ivan LARROQUE
Jean-Guy LEMONNIER
Cédric SANCHEZ
Benjamin SARION

Dunkerque Korvers

Benjamin BODET
Henri CONRARD
Clovis FLAHAUT
Clément GAUDENTI
Reynald GUEANT
Juliane LAPORTE
Kevin PILLONS
Arnaud RUSSO

Eysines Raiders

Yorick ANDREW
Abraham ANTEPAZ
Florent BARSACQ
Miguel DA ROCHA BRIOSO
Quentin FAURE
Maxime GUILLON
Walik IHAMDANENE
Aurélien LEROY

La Guerche Hawks

Dylan BERGEAULT
Detlev BERNARD

FFBS

Sylvain GREGOIRE
Melvine GUESDON
Jules GOUIN
Nicolas HERNANDEZ
Guillaume OLIVRIE
Devin WALSH

Ronchin Dragons

Cyril BEAUREPAIRE
Alexandre BRUNARD
Thibault DELEAU
Edouard DESCAMPS
Louis DE RYCKER
Yohann ECKARDT
Simon HUET
Victor LEMAIRE
Paul LEMETTRE
Saadi MAOUCHE
Quentin MAMMEZ
Syan TOURNOUX-ALADINIAN
Vincent YSEBAERT

Sénart Templiers

Lionel ALFARA
Maxime GHINTRAN
Alexandre LODS
Benjamin ZOIA
Warren GUISTEL

Valenciennes Vipères

Luis Rafael APONTE FERNANDEZ
Jean-Paul GOMES
Hadrien GROSJEAN
Andrew PATEN
Quentin RICHARDOT
William SWINDLING
Clément THOMASSE
William WILLIAMSON

CFS

Gauthier LESGOIRRES
Théo MILLERIOUX
Marx NAGLIS
Jérôme RAFFENNE
David TARISTAS

Béziers Pirates

Jordan BOULARD
Lucas CINTAS
Nicholas DAZELL
Alexandre DESCHAMPS
Felix Alejandro GONZALEZ ROSADO
Alexis MICHEL
Daniel PILAR VELAZQUEZ

Meyzieu-Décines Cards

Gilberto BERRY RIVERA
Nicolas BRESSON-LAVIGNE
Quentin DEGREGORJ
Lancelot DELZANT
Ludovic DI MAIO
Bastien LEVEQUE
Meylian MARIN
Jose Alberto MARTINEZ FLORES
Kevin MONCHATRE JACQUOT
Benoît PITCHÉ

Clermont-Ferrand Arvernes

Jérémy BLASIOLE
Théo DELMAS
Michael DELIA
Louis DEMAZY
Sébastien GRIMAUD
Kaichi KAWAKAMI
Igor KIMURA
Brice LORIENTE
Jonathan MATEO DE AZA
Caio MONTEIRO
Valentin PUJOL
Brahim TAYBI

Division 1 Féminine Softball (6 matches)**Après la 9ème journée****Evry-Courcouronnes Pharaonnes**

Aurélie BACELON
Rosalie COSTE
Prapeng DE RIDDER
Nahya NGUYEN
Christel PHILIPPE
Sidonie PHLONG
Emma LIMINIER

Clapiers-Jacou Rabbits

Cathy BEAUCHEF
Marjorie BRUNEL
Géraldine GAUZELIN-ORS

Grenoble Grizzlys

Angélique ANDRE
Victoria BITEUR
Alina KAHLO
Krystina KOROUSOVA
Elia KOUACHI

Manon MARI
Shirley PATIN
Lilian SAYURI
Floriane TREFOUEL
Abigail VOSS

Lisa PERRIER
Eidy TORTOLERO
Charline LADARRE

Saint-Raphaël Comanches

Priscilla BAREL
Stéphanie BEST
Alice CHANAL
Juliette KIEKEN
Marina MORELLI
Charlotte MOUNIER
Elsa MUNIER
Pauline PRADE
Farah SAIDI

Nice Cavigal

Atty ACHILLE
Amandine BERTRAND
Anaisie BUGNA
Guylaine BUVAT
Christelle GIRET
Sandrine REA
Sandra ROUSSELOT
Samantha VIAL

BCF Paris

Céline BOBO
Elena CONSIGLIO
Lucie DENAT
Mathilde DJAHIEL
Nadia DOZOVA
Jenny DURASSIER
Elodie FRANCILLONNE
Isabelle LEBOEUF
Rani RARUNG
Dulce Mariela REYES
Mylène ROUSSEL
Laurie SAURAT
Estelle SAUVAGE
Florence SAUVAGE

Division 1 Masculine Softball (6 matches)**Après la 5ème journée**Montpellier Barracudas

Laurent ANDRADES
Rémi BENYAICH
Clément COLOMES-LEPICHON
Anthony CROS
Grégory CROS
Emilio DIAZ MENDES
Luc DIDIER
Freddy FARAUD
Mathis GUIRAUD
Pierre MANVILLE
Thomas MARTINAZZO
Mickael MENGOLI
Sylvain PERRIN
Yann PETIT
Rémy PUJAL
Florent ROUCAN

Clapiers-Jacou Rabbits

Pascal BARTOLI
Jonathan BATS
Jacques BOUCHERON
Alain CLERGUE
Bastien CLERGUE
Kilian COUSY
Hector FERNANDEZ
Jonathan HARAS
Thomas LANGLOYS
Alexandre MARI
Alexandre MAURETTE
Grégoire MAURETTE
Julien MERLHE

Pessac Panthères

Yorick ANDREW
Sébastien BOYER
Thibaut CAMINADE
Jérôme DEBRAIS
Sylvain DONNEY
Soufiane ESSAFI
Vincent FERREIRA

Valentin FOULON
Jérémy GUICHARD
Corentin LADANT
Jonathan LAMON
Lucas MANGLE
Florian MESMER-D.
Marc THEVENON
Mikael ZAWISMY

Rouen Huskies

Mickael CERDA
Nicolas FELLON
Alexandre HACQUARD SIERRA
Guillaume HERICHARD
Olivier ISRAEL
Sébastien LEBRETON
Paul LEMETTRE
Thomas MASSE
Thomas MECHEMACHE
Flavien PERON
Robin PROUET
Danny SCALABRINI
Valentin LEFEVRE

Saint-Raphaël Comanches

Alexis BARBOTIN
 William BERENGUER
 Rémi BOUILLON
 Jérôme CASTELLANO
 Maxime FLAYOL
 Nicolas FLAYOL
 Cyril GRIMALDI
 Nicolas GUIZOT
 Rémi HELLEGOUARCH
 Gautier JOSSE
 Robin LETHIECQ
 Alexandre MOUSSA
 Romain SANCHEZ

Stade Toulousain

Arnaud BONJOUR
 Martin BOUYRIE
 Blaise CARDONNE
 Norman COWES
 Jonathan DECHELLE
 Yanael DELPECH
 Thibault DEVERCHERE
 Frédéric HOURMILOUGUE
 Maxime KESER
 Pierre LAUGA
 Jossue MENDOZA
 David MILLASSEAU
 Emmanuel MONGE
 Sébastien NEUMANN
 Sébastien NUZZO
 Cyrille TIEMBLO

Division 2 Masculine Softball (5 matches)**Après la 4ème journée**Entente Lunéville / Evry-C.

Guillaume JOUHANNEAU
 Romain MARTINEZ-SCOTT
 Florian PEYRICHOU
 Marcel THEOT
 Charmelo REYES CALDERON
 Eric PENA ALVAREZ
 Rémy STRAMANDINO
 Luc HONGVAN
 Frédéric HARTOUIN
 Kevin COUARD
 Jonathan BEHR
 Christopher LAUNAY

Entente Nantes / Limeil-B.

Thierry BROU
 Sacha CHRISTIN
 Gaetan DEROBERT
 Romain DESTAMINIL
 Sébastien HACOUT
 William LECLERCQ
 Thomas MALECOT
 Benjamin MILGROM
 Thibault NICOL
 Nicolas PAGES
 Alex PAIRAULT
 Stéphane ALLIOT
 Alexis BENGEL
 Romain PICARD
 Régis PINEAU
 Alexis SARDELLA
 Xan TARI

Nice Cavigal

Thomas BOUCHOT
 Sylvain BUVAT
 Antony CUTRI
 Jérémy CUTRI
 Sébastien DROUILLY
 Martin FORTIER
 Nicolas GARIN
 Benjamin GONFRIER
 Thomas HEMZACEK
 Guillaume LAPLACE
 Anthony LUCANI
 Marc PELISSIER
 Arnaud SOLA

Division 2 Féminine Softball (5 matchs)
Après la 4ème journée

Pessac Panthères

Kimberly GOMEZ
Marion GOYET
Mylène GRAVES
Alexandra JUST
Léa KERANFLECH
Mathilde LORENTE
Caroline LOUIS DIT TRIEAU
Louise LE CHENADEC
Anaïs MERSCH
Camille RIERA
Mailys RUAU
Marie SALABERRY
Nadège SINOQUET
Marion TRAVERS

Stade Toulousain

Sarah AUTHIER
Sarah BILLAUD
Léa DECOUX
Amandine ESCANDE
Alice LE BALLE
Elodie LEGOY
Victoria NAVEGA
Astrid PAULINO
Chloé POTTIEZ
Pascale ROQUELAINE
Caroline RUF
Marie SORBIERE
Sabrina RUIZ

BAT / Colombes

Anais ABBOU
Ariane BARDY
Alexandra BRUEL
Manon DELEGUE
Micha LABATUT
Agnès MASSON-SIBUT
Estelle MEYER
Daliane PIRIOU
Laurie SADOUDI
Shahineze SOUICI
Laurianne VANDEBEULQUE



FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Fédérale Sportive

Président : Jean-Marie MEURANT

Objet : Procès-verbal N°30 du 21/09/2023

Ce PV est établi après consultation écrite des membres de la Commission Fédérale Sportive (CFS).

MODIFICATION DE DECISION

La CFS corrige une décision prise par erreur et publiée dans son PV29 transmis le 20/09/2023 à 20h13.

En effet, il était écrit :

Division 1 Masculine Softball – Montpellier

En référence à l'article 30.04.04 des RGES Softball, le club de Montpellier demande le remplacement des joueurs Mathis GUIRAUD (077041) et Anthony CROS (000655) par messieurs Lukas KUBAT (125339) et Vit KOCI (125340) comme joueurs qualifiés pour les phases finales.

Après avis de la CF Médicale (30.05.02), **la CFS donne son accord** à ces remplacements.

Il est constaté que l'article 30.04.04 des RGES Softball prévoit que : « *Lorsqu'un joueur se retrouve dans l'incapacité de jouer les matchs de phases de maintien, finales, de classement ou de barrage à la suite d'une blessure ou pour cause de maladie grave, il peut être remplacé par un joueur ne répondant pas aux articles 30.04.01, 30.04.02, 30.04.03 après dérogation accordée par la CFS. La demande doit être effectuée par le club demandeur au minimum sept jours avant le début de la phase concernée.* »

Ceci est bien le cas des joueurs Mathis GUIRAUD et Anthony CROS.

Mais l'article 30.04.04 ne prévoit pas de dérogation à l'article 30.01.04 qui prévoit que : « *Les joueurs titulaires d'une nouvelle licence au sens de l'article 17.5.2 des règlements généraux de la fédération ne pourront participer aux rencontres des championnats de Division 1, Division 2 et/ou du Challenge de France d'une saison sportive donnée, que si leur licence leur a été délivrée avant le 30 avril de la saison sportive considérée.* »

Ceci n'est pas le cas des joueurs Lukas BUBAT et Vit KOCI tous deux en possession d'une nouvelle licence et datée du 19/09/2023.

Par conséquent, la CFS corrige sa décision et ne permet pas aux joueurs Lukas BUBAT et Vit KOCI d'être qualifiés pour les phases finales du Championnat de France de Division 1 Masculine Softball.

REGLEMENTS GENERAUX DES EPREUVES SPORTIVES (RGES)

Pour rappel, les règlements fédéraux en vigueur sont disponibles sur le site internet de la Fédération française de Baseball et Softball, onglet **Fédération** et page **Textes Officiels** : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>

Tel que défini par l'article 86 du Règlement Intérieur – Edition du 18 mars 2023 de la Fédération Française de Baseball et Softball, les décisions de la commission peuvent donner lieu à un appel devant le Bureau Fédéral dans les conditions définies par ce dernier. L'appel doit être formulé dans les dix jours de la notification de la décision attaquée, accompagné d'un chèque d'un montant correspondant aux frais d'ouverture de dossier (50€) et d'enquête. L'appel doit être adressé au siège de la fédération sous pli recommandé.

Lien : <https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2023/03/RI-AG-18.03.2023.pdf>

Jean-Marie Meurant
Président C.F.S

